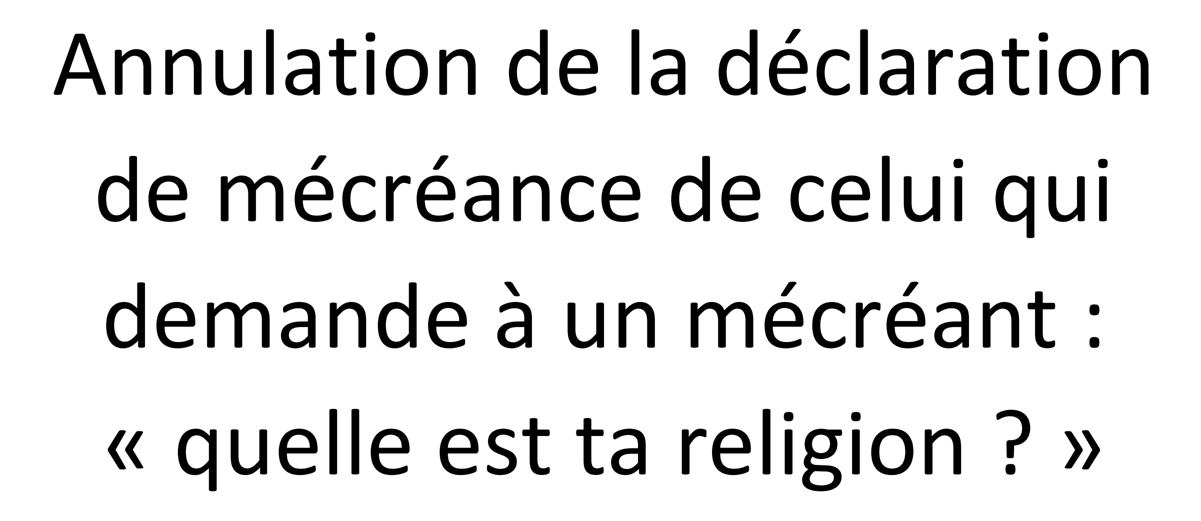


Annulation de la déclaration de mécréance de celui qui demande à un mécréant : « quelle est ta religion ? »

« Nommez-nous un savant qui sera juge entre nous dans cette question »

Celui qui espère le pardon de Dieu, Abou t-Tayyib Yousouf fils de ^Adnan al Mounawiyy

Editions de Dar al Imam ^Abdou r-Ra'ouf al Mounawiyy

Seconde édition

(Première en français)

1440

Nouvelle édition, agrémentée de certaines fatwas de savants de la Oummah et de cinq Dar al Ifta'.

Vous pouvez télécharger ce livre et d'autres livres de l'auteur sur le site de l'Imam Al Mounawiyy :

almunawi.com

[en français sur le site almounawi.fr]

Nous espérons que quiconque trouve en ce livre une erreur, un manquement, un oubli ou une expression incorrecte d'envoyer sa remarque à l'auteur pour rectifier cela :

almunawi@hotmail.com

[en français à moustapha.mulhouse@gmail.com]

Afin de faciliter à quiconque souhaite vérifier les paroles des gens de science cités, j'ai disposé les liens des livres : cliquer dessus afin d'ouvrir le livre original directement depuis l'ordinateur ou un téléphone mobile. Il pourra ainsi s'assurer que je n'ai pas tronqué les paroles et qu'il n'y a là nulle falsification.

Attention : ce qui est voulu dans ce livre par « les innovateurs », ce sont les individus qui ont dévié de la Oummah musulmane et en sont venus à déclarer mécréant celui qui demande à un mécréant de l'informer de quelle est sa religion. Ils jugent aussi mécréant celui qui ne le déclare pas mécréant. En outre, le termes « innovateurs » dans ce livre ne vise pas un groupe dans son entièreté ni un Chaykh de parmi les savants de Ahlou s-Sounnah wa l-Jama^ah.

Remarque et recommandations pour mes bien-aimés : parmi les caractères que Dieu le Transcendant agrée de la part de ses serviteurs, c'est qu'il ne craigne pas dans le sentier de Dieu le blâme des blâmeurs et j'espère ainsi que Dieu m'accorde cette qualité. Je ne cesserai donc d'exposer la vérité, en dépit du fait que mon exposé sur la question des frères de Yousouf ﷷ a mené des gens à pousser à mon meurtre[1] depuis environ deux ans.

À présent, en raison du sujet même de cet ouvrage, nombre de ces innovateurs ont statué par ma mécréance. Nombre d'entre eux m'ont taxé d'hérésie. Certains d'entre eux déclarent à mon sujet « celui qui répand la mécréance et l'égarement ». Assurément, ceci m'a augmenté en détermination ainsi qu'en fermeté quant à mes positions relativement à l'exposition de la vérité et c'est pourquoi j'ai produit cette seconde édition de ce livre dont l'impression et l'édition seront menées à terme si Dieu le veut, quel qu'en soit le prix. Je recommande ainsi à mes biens aimés de mener cela à terme si je n'y parvenais pas. Nombre d'entre eux ont d'ailleurs exprimé leur indignation au mois d'Août 2018 lorsque je fus déclaré mécréant, ouvrant ainsi la voie à répandre mon sang à cause de mon exposition sur le sujet que voici.

Abou t-Tayyib Yousouf al Mounawiyy, le 23 Février 2019.

Je demande à Allah de rendre ce travail utile pour moi ainsi que pour tous ceux qui le liront et qu'Il nous fasse mourir sur un bon état.

J'espère de la part des lecteurs qu'ils ne m'oublieront pas dans leurs invocations en bien.

---

[1] Regarde sur le site Dar al Imam al Mounawiyy ce que j'ai écrit concernant la non chute dans la mécréance des frères de notre maître Yousouf ﷷ. À cause de cela, certaines personnes m'ont jugé mécréant et égaré.

Point important : lisez ce que j’ai écrit moi-même et ne croyez pas tout ce qu’on m’attribue !

Quiconque souhaite me reprendre, débattre, me conseiller ou m’orienter ne doit pas me juger sur ce qu’on rapporte de moi sans confirmation aucune de ma part. Mais plutôt il est attendu de lui qu’il lise mes livres dont la plupart est disponible sur le site de Dar al Imam al Mounawiyy almunawi.com ainsi que sur ma page Facebook.

En effet, certains innovateurs se sont employés à diffamer à mon sujet sur de nombreux points ainsi qu’à tronquer mes paroles, mais aussi à les falsifier comme cela sera exposé ultérieurement. Certains d’entre eux m’ont attribué des paroles que je n’ai dites ni écrites, quand bien même cela serait en contradiction avec ce que je dis explicitement dans mes livres et mes épitres.

Parmi les affabulations à mon encontre, forgées par certains diffamateurs sur le sujet du fait de questionner un mécréant quant à sa religion, il y a le fait que je rendrais permis – selon eux – de demander au mécréant de dire de la mécréance. Pire encore, ils m’ont attribué mensongèrement de dire que notre maître Mouhammad ﷺ et notre maître Ibrahim ﵇ faisaient dire aux gens de la mécréance ! Que Dieu me garde d’attribuer de la mécréance à un Prophète ﷺ.

Ils firent cela en dépit du fait que j’ai clairement exposé dans mes publications sur la question et qui sont disponibles en plein public sur internet, que quiconque fait délibérément prononcer de la mécréance à un mécréant mécroit lui-même.

En réalité, l’objet du désaccord c’est le point suivant : est-ce qu’une personne qui questionne un mécréant sur sa religion tout en s’attendant à ce que ce dernier réponde « juif » ou « chrétien » par exemple l’a fait prononcer de la mécréance ?

J’ai questionné nombre de savants et tous m’ont répondu que ce n’est pas de la mécréance ni non plus faire prononcer de la mécréance, pas plus que cela ne reviendrait à demander de dire de la mécréance. J’ai d’ailleurs mis en ligne plusieurs vidéos de plusieurs chaykhs, ainsi que des enregistrements vocaux, le tout fût posté sur Facebook depuis Août 2018. Ainsi, quiconque serait désireux de les visionner et les écouter, qu’il se sente libre de les consulter.

Et il n’y a pas de doute quant au fait que la question de notre maître Ibrahim ﵇ dont le sens est : « qu’adorez-vous ? » et sa parole en sens : « mais qu’adorez-vous donc ?! » de même que sa parole en sens « qu’est-ce donc que ces statues pour lesquelles vous œuvrez tant ? » tout autant que sa parole en sens : « pourquoi adorez-vous ce qui n’entend ni ne voit et qui ne vous est d’aucun secours ? » ont pour but de démontrer l’erreur de leurs adorations, pour leur exposer la preuve et les appeler à délaisseur leur égarement et mécréance. Il n’y a aucun doute non plus quant au fait qu’il leur a dit des paroles qui contiennent des rabaissements concernant leurs idoles et la démonstration de la stupidité de leur religion.

Il n’y a rien en mes propos que voici qui s’oppose à cela, contrairement aux prétentions de certains innovateurs qui inventèrent cela à mon encontre en raison de leur incapacité à apporter la preuve de leurs dires. C’est ainsi qu’ils se réfugièrent vers la calomnie et le truchement afin de parvenir à soutenir leur innovation qui n’apparût d’ailleurs qu’à notre époque présente.

Pareillement, certains innovateurs m'ont attribué que je me serais mis en travers de ceux qui considèrent qu'il est possible qu'un Prophète commette un petit péché dans lequel il n'y a pas de bassesse, alors que j'ai mentionné dans mon livre « la clairvoyance des pieux concernant l'exemption des Prophètes » qu'il y a deux avis sur cette question auprès des savants de Ahlou s-Sounnah sans avoir émis de rejet contre l'un des deux avis. Ce livre est disponible sur le site Dar al Imam al Mounawiyy.

En revanche, ce que j'ai rejeté dans mon livre « les mille et une mas'alah », c'est la parole de certains innovateurs qui, prenant l'avis de la possibilité qu'un Prophète fasse un petit péché, ont affirmé que notre maître Mouhammad ﷺ avait commis un péché effectif [Ndt : la précision par effectif, de l'arabe « حَقِيقِيَّة » ne laisse pas place à l'interprétation] ; mon rejet concernait donc l'attribution formelle d'un péché à notre maître Mouhammad ﷺ, et non pas à la possibilité de faire un péché. Quiconque veut en avoir le cœur net, qu'il consulte le site almunawi.com ou encore mon Facebook pour s'apercevoir ce que j'ai exposé depuis voilà bientôt deux ans. Il n'y trouvera pas ce que m'attribuent certains innovateurs selon lesquels je me serais opposé à ceux qui considèrent qu'il se peut qu'un Prophète fasse un petit péché dans lequel il n'y a pas de bassesse.

En se basant sur les inventions de certains innovateurs qui m'ont attribué le rejet formel de l'avis selon lequel un Prophète pourrait faire un petit péché qui ne comporte pas de bassesse, l'un de leurs grands s'est déchaîné à mon encontre en m'attribuant de dénigrer l'imam al Ach^ariyy et autres que lui parmi les imams qui ont considéré comme possible qu'un Prophète puisse faire un petit péché[2].

Ces exemples ne sont que peu au regard de l'ensemble de leurs affabulations. C'est ainsi que j'appelle toute personne désireuse de savoir ce que je dis concernant ce sujet précis à revenir à mes livres, épitres et paroles pour s'en assurer. Il ne convient pas de se contenter d'écouter ce que dit l'adversaire à mon sujet et assurément, dans ce livre, vous verrez en images comment lors d'une réplique à mon encontre certains d'entre eux ont tronqué mes paroles et les ont falsifiées tout en se permettant à la fin de la citation altérée de commenter par : « fin de citation de sa parole incroyable, au mot près ».

J'ai d'ailleurs exposé bon nombre de leurs falsifications des livres des savants dont certains sur la croyance ach^arite, des recueils de Hadith et autre que cela. Il apparaît ainsi qu'ils ne sont pas fiables quant à la transmission des textes.

[2] Alors que al Ach^ariyy ne rend pas possible le péché pour les Prophètes après la prophétie comme l'a rapporté de lui Ibn Fourak.

Table des matières

Préface

C’est avec stupéfaction que j’ai découvert ce livre du Chaykh Yousouf al Mounawiyy. Mon premier réflexe, étant alors moi-même au sein du groupe décrié dans cet ouvrage fût de considérer ce Chaykh mécréant sur la base des erreurs qui me furent enseignées.

Ayant cependant compris qu’il était l’un des élèves de la première génération d’un grand savant Chafi^ite, la curiosité me poussa à ne pas me contenter d’une lecture en diagonale de son ouvrage, ouvrage qui m’a paru de prime abord extrêmement choquant. Mais le fait d’apprendre et comprendre est le propre de l’homme raisonnable. Aussi, c’est animé par cette question qui me taraudait que je lus réellement ce livre après avoir jeté quelques coups d’œil furtifs : « mais comment donc l’élève d’un grand savant pourrait-il dire des paroles aussi incommensurablement fausses, aussi graves, dangereuses et hérétiques ? »

C’est donc après des vérifications rigoureuses et une minutie de tous les instants, vérifiant les paroles des savants les unes après les autres, tout particulièrement dans les exégèses, élargissant même la recherche à plus que ce qu’il cita, que l’évidence s’imposa à moi après de nombreux jours et nuits de vérifications harassantes : ce chaykh qui me traitait moi, moi-même, d’innovateur avait raison et en avait apporté une démonstration des plus cinglantes qui soient !

Comprenant combien je me suis fourvoyé, c’est en m’en retournant vers ceux qui m’avaient enseigné l’égarement que je m’aperçus de l’immensité de la supercherie : ils avaient abandonné la raison pour le partisanisme aveugle, quitte à renier les réalités les plus frappantes. Extrêmement choqué d’un tel comportement de la part d’enseignants de la science du Tawhid, j’ai cependant persévéré dans le désir de rectifier de façon intelligente ce groupement d’individus, mais à l’instar du présentateur d’une émission : « ils ont décidé de vous éliminer et leur sentence est irrévocable ! ». Tel est le jugement qu’ils appliquent de façon systématique à toute personne qui pointerait leurs déviances et leurs outrances.

Aussi ces quelques lignes ne sauraient exprimer l’immensité de la gratitude que j’éprouve envers le Chaykh Yousouf al Mounawiyy, l’homme respectable et respectueux qui a su se montrer patient avec moi ainsi qu’avec ses détracteurs, faisant montre de l’application de la Loi de Dieu : donner le conseil de la meilleure façon possible.

Il est tout naturel que je veuille partager aux gens la bonne guidée que j’ai trouvé dedans, convaincu qu’il restera toujours des entêtés, mais les honnêtes gens ne doivent pour eux payer. Cette œuvre constitue un remède efficace contre certaines maladies des plus coriaces qui soient. Il ne sert à rien de fuir, la Vérité ne peut être changée et le faux ne peut l’emporter. Il faut plutôt savoir raison garder et s’en remettre humblement aux preuves et espérer la guidée.

Je dédie cet alexandrin aux savants du passé, eux qui nous ont tracé la voie et qui ne nous ont pas abandonnés, ainsi qu'à tous ceux qui, comme le Chaykh al Mounawiyy, œuvrent au quotidien pour parvenir à la guidée, sans oublier les plus faibles et qui font le nécessaire pour les aider :

لا يشكر الله من لا يشكر الناس

Tu m'as été présenté tel un renégat
Bien que tu ne cessas de prodiguer conseils,
Me faisant parvenir discernement, éveil,
Ne tenant compte de celui qui te harangua,

Brisant ainsi le voile de la bienséance,
Joignant d'ailleurs accusations de mécréance
À toutes ces insultes que tu ne méritas,
Réjoui du comportement que tu adoptas,

Mes respects je te transmets et mon estime,
Selon les preuves tu as œuvré, démontré,
Que ne se soumettent-ils aux illustrissimes

Savants qui se sont évertués à montrer ?
Tel un capitaine qui les cartes montrait,
Tu es remercié ! Jamais je ne t'oublierai.

إن شاء الله

Moustapha dit « de Mulhouse ».

« Ils » disent : « *errare humanum est, perseverare diabolicum* »

Appendice technique de la traduction :

L'intégralité du livre de l'auteur n'a pas été traduite, j'en ai traduit l'immense majorité.

J'ai réduit volontairement parfois certaines paroles très longues, notamment concernant les écrits des savants et l'ai systématiquement indiqué en conformité avec les règles de la langue française, soit par […], soit en l'indiquant explicitement.

Les paroles entre crochets sont pour la plupart des rajouts de ma part, afin de faciliter le lecteur à la compréhension de passages parfois techniques, sinon il s'agit des références indiquées par les auteurs, notamment concernant les noms des Sourates et les numéros des versets.

« Ndt » est l'abréviation de : « Note du traducteur ».

La majorité des paroles sont telles que les a disposées le Chaykh al Mounawiyy et les textes de référence en arabe sont et restent à disposition.

J'ai délibérément réduit le niveau de langage afin de ne pas perdre un trop grand nombre de lecteurs par un français trop soutenu. Cependant j'ai voulu partager mon amour de cette langue aux lecteurs car nombre mésestiment la belle langue française sous prétexte que la langue arabe est plus riche.

S'il est vrai que la langue arabe est autrement plus fine et variée, réduire la langue française à peau de chagrin est une erreur et une dépréciation qui ne peut provenir que d'un ignare. Il ne faut pas renier le bienfait de cette langue et l'extrême précision qu'elle permet, la granularité fine qu'elle autorise et l'évasion de l'esprit qu'elle véhicule à merveille.

J'en profite pour notifier que cette mésestime de la langue étrangère (*sic* pour des autochtones) est un problème très souvent franco-français : la langue allemande, autrement plus riche que la langue française de par ses précisions que d'aucuns qualifient de rébarbatives qui ne laissent place à l'erreur, est elle aussi victime de ce qui est qualifié de « mal français », à savoir le refus irrationnel de travailler et découvrir cette langue pour des motifs de « goût » et autres présuppositions qui ne sont pas basées sur des faits tangibles et objectifs. Il convient de délaisser ce genre de chauvinisme quand il mène à la dépréciation du beau.

Les passages des paroles des savants sont pour eux beaucoup plus mot-à-mot afin d'être le plus fidèle possible au texte du savant, pierre angulaire face à la pierre d'achoppement qui fit trébucher nombre de mes coreligionnaires qui se sont fourvoyés sur la question.

Ainsi nul ne pourra me taxer de m'être laissé aller à la muse de la belle langue et de la grandiloquence.

En vous remerciant par avance pour la bienveillance durant la lecture.

L'essentiel de ce livre

Sont très répandus dans les livres de Hadith et dans les livres des commentateurs du Hadith ainsi que dans les exégèses du Qour'an ou encore les livres de jurisprudence des textes dont la teneur est que lorsque notre maître Ibrahim ﷺ a questionné les mécréants en disant en sens « qu'adorez-vous ? », c'était pour bâtir à partir de leurs réponses la réplique pour démontrer l'invalidité de leur adoration[3], que notre maître Mouhammad ﷺ a questionné ^Adiyy ibn Hatim en lui demandant en sens « n'es-tu pas rakousiyy[4] ? » et qu'il a questionné ^Addas en sens : « quelle est ta religion ? » et qu'il a questionné Housayn en sens : « combien adores-tu aujourd'hui de dieux ? », que Mounkar et Nakir questionneront le mort dans sa tombe en lui disant en sens : « qui est ton Seigneur ? Et quelle est ta religion ? », que ^Omar ibn al Khattab questionna un juif en lui disant : « de quels gens du Livre es-tu ? » et que notre maître ^Aliyy a demandé à un apostat en sachant qu'il avait apostasié de l'Islam : « Et quelle est ta religion[5] ? »

Nul parmi les Imam n'a prétendu que ces narrations étaient forgées, ni non plus que notre maître Mouhammad ﷺ aurait questionné sans que ce ne soit pour qu'on lui réponde. Pareillement, personne n'a prétendu que notre maître Ibrahim ﷺ aurait questionné son peuple afin qu'ils ne répondent pas, ni non plus que les questions de notre maître ^Oumar ؓ et ^Aliyy ؓ seraient de la mécréance qu'il serait honteux de les leur attribuer, ni encore qu'ils auraient questionné tous deux en employant une formule de dédain par cette question afin que les questionnés se taisent.

Par cela il devient clair que la question adressée à un mécréant : « quelle est ta religion ? » ou « qu'adores-tu ? » n'est pas de la mécréance, car si cela constituait une mécréance, cela impliquerait que cette mécréance serait répandue dans les livres de Hadith, de Tafsir et de Jurisprudence avec une Unanimité de silence à son sujet. Cela reviendrait à déclarer la communauté égarée. Cela impliquerait notamment leur silence (aux savants) quant à l'attribution de la mécréance au meilleur des créatures ﷺ ainsi qu'à notre maître Ibrahim ﷺ, tout autant qu'à nos maîtres ^Oumar et ^Aliyy.

Puis apparut un groupe d'individus qui, selon leurs prétentions, vinrent pointer du doigt ce que la communauté et les imams n'aurait pas décelé et qui leur aurait échappé. Ils se sont fixés ensuite de sauver les gens de la croyance en ce que les Imams avaient rapporté concernant nos maîtres Mouhammad ﷺ et Ibrahim ﷺ, alors même qu'il y a à ce sujet ce qui est mentionné dans le texte du Qour'an. Ils voulurent aussi sauver les gens de ce qui était rapporté de la part de nos maîtres ^Oumar et ^Aliyy.

Dans cet objectif que s'était fixé ce groupe, ils prétendirent que le questionnement de notre maître Ibrahim ﷺ à son peuple ainsi que celui de notre maître Mouhammad ﷺ à ^Adiyy ibn Hatim et ce qui est de cet ordre était un questionnement dont n'était voulue aucune réponse ! Ce qui est

[3] L'un des grands chaykhs des opposants a pourtant confirmé que celui qui questionne un mécréant : « qu'adores-tu ? » dans le sens : « quelle est la réalité des idoles que tu adores ? » et que la personne répond : « du bois », alors il ne mécroit pas et que cela ne signifie pas : « je glorifie le bois » !

[4] [Ndt : ar-rakousiyyah est une division de la religion chrétienne, entre le christianisme et le sabéisme].

[5] C'est un hadith confirmé comme l'a dit ach-Chafi^iyy.

spectaculaire, c'est qu'aucun savant n'aurait prêté attention à ce qui n'aurait pas échappé à ces contemporains qui eux, auraient débusqué le piège.

Nul parmi les savants n'a indiqué que c'étaient des questions par lesquelles serait voulu le silence de l'interrogé et qu'il ne prononce mot !

Bien au contraire, les arabes éloquents qui furent interrogés par le Prophète ﷺ lui répondirent sans que cette réponse ne soit suivie d'une remarque du Prophète ﷺ leur indiquant que cela aurait été une question dont n'aurait été attendue aucune réponse. Nul parmi les exégètes ni les interprètes du Hadith ne prétendit que ceux qui avaient été questionnés par nos maîtres Mouhammad ﷺ et Ibrahim ﷺ l'auraient été sans en vouloir une réponse.

Par ailleurs, aucun savant n'a indiqué que ceux qui avaient été questionnés n'auraient pas compris ce que visait le Prophète ﷺ par la question ; personne parmi les exégètes, les interprètes du Hadith et les imams de la jurisprudence n'a affirmé cela jusqu'aujourd'hui.

Celui dont les propos mènent à imputer à la Communauté la trahison et qui de par ses propos leur attribue le silence quant à la mécréance et à l'égarement, il est bien évident qu'il est prioritaire qu'il soit plutôt lui l'égaré.

L'un de leurs leaders déclara permis le fait de questionner un mécréant sur sa croyance à condition que ce soit avec l'intention de ne rien attendre en réponse de sa part. Est-il permis dans sa voie de questionner un mécréant sur ses croyances de mécréances et de lui demander : « que dis-tu sur ceci ? » en visant par cela qu'il ne réponde pas mais qu'il réfléchisse sur ses croyances de mécréance, comme le fait qu'il contredit Dieu et son Messager ﷺ, afin de le laisser choisir ce qu'il décide ? N'est-il pas que celui qui mécroit de par son cœur est comme celui qui mécroit de par sa langue ? Est-il donc permis chez cet innovateur de questionner un mécréant en sachant pertinemment que cela mènera à lui rendre présent dans le cœur la mécréance dans laquelle il est et dans laquelle il persiste ?

Parmi ce qu'il est notable de mentionner, c'est la parole d'un des leaders des innovateurs qui a dit dans un enregistrement vocal disponible : « […] et ce qui prouve l'interprétation détaillée et qu'il n'y a pas de mal en cela, c'est accepté sans problème. S'il y avait un problème, les savants n'auraient pas rapporté cela de la part du Messager de Dieu ﷺ. Ils disent que si l'interprétation détaillée était interdite et rejetée, les savants de la communauté n'auraient pas rapporté cela dans les livres du Hadith de la part du Messager de Dieu ﷺ ». Fin de citation selon ses propres termes.

Il a donc considéré que les Hadith rapportés par les Imams concernant le Messager de Dieu ﷺ constitue une preuve de la licéité de ce qu'ils contiennent. Ceci est véridique nous ne divergeons pas en cela.

C'est pour cela que nous lui retournons la même parole : si le fait de questionner un mécréant sur sa religion était de la mécréance, les Imams ne l'auraient pas rapporté du Prophète ﷺ en se taisant à ce sujet.

Il est aussi notable de rappeler que ces innovateurs-là s'appuient sur cette argumentation pour rejeter l'interdiction de faire le Tawassoul ainsi que pour rejeter la subdivision du Tawhid en « Tawhid al

Oulouhiyyah » et « Tawhid ar-Rouboubiyyah » car nul parmi les gens de science n'a dit cela avant le septième siècle[6].

Ainsi nous déclarons que le fait de rendre le questionnement adressé à un mécréant sur sa religion parmi les questions relatives aux bases de la croyance, de déclarer mécréant celui qui questionne un mécréant sur sa religion afin de savoir de quel groupe de mécréants il est, nul ne le dit parmi les Imams avant notre époque présente.

[6] Il n'y a aucun doute quant au fait que l'innovation de l'interdiction du Tawassoul et l'innovation de la subdivision du Tawhid en tawhid al 'oulouhiyyah et tawhid ar-rouboubiyyah est non conforme à ce sur quoi est Ahlou s-Sounnah.

Poésie du chaykh Mouhammad Bouttar concernant le questionnement d'un mécréant sur sa religion :

La louange est à Allah le Transcendant pourvoyant
Les bienfaits de l'Islam et ce à tout musulman.
Lui qui par sa Grâce a mis sur la voie les guidés.
Tout comme par sa Justice Il égara les dévoyés.
Avec une révélation claire Il envoya les Messagers.
Annonciateurs pour le monde et avertisseurs.
Il suréleva parmi eux celui qui en serait le scellé.
Lui qui avec nous rend les communautés supérieures
Et espérait être d'entre les Messagers de Dieu.
Celui qui de tous, le plus compterai de suiveurs.
Que Dieu davantage encore l'élève en degrés.
Celui par qui Il a guidé, sa famille et tous les pieux.

Ceci dit le Chaykh al Mounawiyy a dû se dresser
Et faire face aux égarements et aux innovations.
Employant de la Loi de Dieu avec bonne orientation
Les preuves précises qui ne peuvent être laissées.
Car nous n'avons trouvé en ses preuves nulle lésion
Qui permettrait de les rejeter après exposition.
Des preuves dont le nombre s'en trouve décuplé.
Et qui de plus avec guidée sont accouplées.
Alors qu'une seule d'entre elles devrait suffire
À celui qui de science et d'équité s'est dénommé.
En la question au mécréant elle est résumée.
Sur sa religion, cela n'est pas de nature à lui nuire.

Le Prophète a questionné selon ce qui est rapporté
Housayn un jour : « combien de dieux adores-tu ? »
Il dit [littéralement] : « Sept, l'un au ciel et six sur terre », vois-tu ?
Puis il se convertit et de là la suivante à rajouter,
Lorsqu'il dit : « Ô ^Addas de quelle contrée es-tu ? »
Puis il adjoint « Et de quelle religion es-tu ? »
Et il dit au fils de Hatim « n'étais-tu des rakousiyyah ? »
Il lui répondit « si », regarde encore une preuve il y a,
Ou lorsque Ibrahim questionna son peuple polythéiste,
Alors qu'il savait bien qu'ils étaient par cela très occupés,
Tandis qu'ils restaient actifs à adorer, de façon altruiste :
« Qu'adorez-vous ? » C'est alors qu'ils ont développé
Plus que demandé, qu'en l'associationnisme ils avaient fierté.
Puis Abou Hafs Prince des Croyants, second Calife bien guidé,
Passa près d'un homme âgé occupé aux portes à la mendicité
« De quels gens du Livre es-tu ? » n'hésita-t-il à lui demander
« Juif » dit-il, ^Oumar lui donna et avant cela, il n'y avait pensé,
Ainsi l'a rapporté tel chaykh Abou Yousouf dans son livre
Spécifique « al Kharaj », c'est bien là un chaykh à suivre,
Il insista d'ailleurs auprès de Haroun ar-Rachid à le répéter,
Et il est tel qu'on le connait : ceci pour rester dans la piété,
Ainsi ^Aliyy, ce valeureux lion de Dieu, lui qui est la porte
De la cité de la science, lui qui parfaitement se comporte,
Il demanda à al Moustawrid qui s'était christianisé
Quelle religion avait-il finalement décidé d'embrasser.

En dépit des divergences d'écoles d'orient et d'occident,
Ils transmirent ces fondements et ces preuves sans aucun
Signe de rejet, les contemporains doivent juste validant,

Se soumettre à ce qu'ont agréé les précédents. À chacun
De saisir qu'ils étaient plus scients en la Religion de Dieu,
La protégeant et par rapport à nous bien plus jaloux d'elle.
Dis à celui qui déclare mécréant le musulman « sois pieux
Et ne crains-tu donc pas, le Jour où tu rencontreras l'Eternel ?
Qui donc te secourra mon pauvre, quand tu le rencontreras
Avec « Il n'est de Dieu que Dieu » comme croyance formelle ? »
Par Allah le Prophète que l'on suit a interdit de tuer celui
Qui par elle lors de sa prononciation s'est trouvé sacralisé.
Ô mon Dieu inspire nous la guidée, augmente encore ceux qui
Du meilleur des mondes sur ses traces ont suivi sans biaiser
Et augmente-le davantage encore en degrés, plus qu'en bonheur
Chaque fois de suivre la vérité nous distinguons sa splendeur.

Mouhammad ibn Bouttar

Lettre d'un frère dans le langage courant :

« Lettre simple adressée à celui qui ne lit les savants ni ne les comprends[7] :

Si nous questionnions un musulman : « es-tu musulman ? », il répondra : « je suis musulman ». S'agit-il d'un renouveau de son Islam ou est-ce une information ?

Si nous le questionnions : « es-tu obéissant ou pécheur ? » et qu'il réponde : « je suis pécheur », s'agira-t-il d'une information ou augmentera-t-il en péché par cette parole ? Est-il aussi indispensable qu'il l'ait dite en se satisfaisant du fait de péché ?

Pareillement, lorsque nous questionnons autre qu'un musulman : « es-tu chrétien ou juif ? » par exemple, s'agit-il d'une information quant à sa religion tout comme le musulman répondit précédemment, ou s'agit-il d'une nouvelle mécréance commise ?

S'agit-il là d'une analogie acceptée ou doit-elle être rejetée ? Si la réponse était « rejetée », pourquoi donc ?

Si je te questionnais : « quelle est ta profession ? » et que tu répondais : « menuisier », y aurait-il un renouvellement dans ton aptitude à la menuiserie ? Ou augmenterais-tu en compétences en menuiserie par ta réponse que voilà ? Est-il aussi indispensable que tu te satisfasses de ta profession en répondant à cette question et que tu en ressentes de la fierté ?

Quand l'un d'entre vous s'en va questionner son chaykh concernant le jugement d'une chose qu'il a faite, se charge-t-il une nouvelle fois ce qu'il a commis ou bien est-il simplement en train de l'informer de son état lorsqu'il commit telle chose ?

Quelle différence y a-t-il aussi entre une personne qui t'informerait d'un état passé dans lequel il était chrétien et une autre personne qui t'informerait qu'il est présentement chrétien ? N'y a-t-il pas dans les deux réponses l'information sans qu'il ne soit indispensable dans un cas comme dans l'autre que la personne soit fière de la réponse ? Son état aurait-il réellement et forcément augmenté ?

Si je te demande ce que tu as et que tu répondes : « je suis malade », ta maladie aurait-elle augmenté ? Ou serais-tu en train d'être fier de ta maladie ?

Lorsque tu désires épouser une non musulmane et que tu souhaites t'assurer de sa religion, tu lui demandes « quelle est la religion de ton père ? », par cela tu estimes qu'elle t'a aussi informé de sa religion à elle. Cette satisfaction de la mécréance prétendue par certains d'entre vous s'en trouverait présente ici aussi puisqu'elle informe de la religion de son père, la chrétienté, sa religion à elle-même, la chrétienté, selon ce que vous prétendez et pouvoir en tirer la conclusion et ainsi l'épouser. Elle aurait

[7] Une partie de ce qui est dans cette lettre ne constitue pas une preuve dans la Loi, ce n'est là que pour rapprocher les compréhensions des gens du commun qui ne comprennent pas les paroles des savants, afin qu'ils puissent comprendre que l'information donnée par un chrétien en disant qu'il est chrétien n'inclut pas nécessairement la fait de mécroire une nouvelle fois.

donc dit cela par satisfaction de la chrétienté, cette religion commune et partagée entre elle et son père, comment donc vous permettez-vous cette question concernant la religion de son père ?

[Réorientation] :

Vous ne comprenez que ce qui a été modelé en vos cœurs de la part de certains de vos chaykhs car ils vous effraient en prétendant que si quelqu'un venait à dire autre chose que ce qu'ils disent eux-mêmes, ils mériteront le châtiment éternel dans le feu de l'Enfer.

Ils assènent notamment dans l'esprit de ceux qui les suivent que leur groupe n'est pas qu'un groupe isolé, mais qu'il représente la voie, l'exactitude concernant la religion, peu s'en faut qu'ils ne prétendent que cette voie est elle-même la religion et le Qour'an. Avec de telles méthodes, qui donc s'aventurerait parmi leurs élèves à se détourner d'une fatwa émanant d'eux ? Ces prétentions n'ont pas été mentionnées de la part des Compagnons eux-mêmes ni pas les Califes bien guidés, pas plus que par les États musulmans qui ont conquis des milliers de fois bien plus que ce que ce groupe-là n'a jamais conquis. Avec tout cela, ils n'ont jamais étés à pareilles affirmations.

Ce qui est juste, c'est de dire que ce groupe, c'est un ensemble d'individus dont nombre d'entre eux font des erreurs sur l'Islam. Cette prétention-là ne constitue aucunement une tentative de détruire l'Islam comme le prétendent nombre d'entre eux.

Ce groupe lui-même prétend que tous les Compagnons n'étaient pas pieux, mais qu'il y eût parmi eux ceux qui firent de grands péchés, sans qu'ils ne se considèrent eux-mêmes par ces propos comme détruisant l'honneur des Compagnons sans qui ne nous serait pas parvenu l'Islam. Pourquoi donc s'évertuent-ils à effrayer les gens alors qu'ils ne se gênent pas de dénoncer une partie des Compagnons, tout comme ils affirment sur un grand nombre de savants qu'ils se sont trompés sur un nombre important de sujets de la Religion ?

En conclusion, y a-t-il un être de l'espèce humaine qui vous aurait précédé dans le fait de considérer que demander à un non musulman : « quelle est ta religion ? » constituerait de la mécréance pour celui qui demande ? Certes, ceci a mené à déclarer mécréants ceux qui ne vous ont pas suivi en cela parmi les organismes de fatwa et parmi les savants et les chaykhs de l'orient à l'occident. »

Fin de la lettre du frère avec de légères modifications, je ne suis en cela qu'un transmetteur et non l'auteur des dires que voici.

INTRODUCTION

Il a été mentionné dans le Qour'an que notre maître Ibrahim ﷷ a demandé à son père ainsi qu'à son peuple en sens : « qu'adorez-vous ? ». Il a été rapporté que notre maître Mouhammad ﷺ a demandé à ^Addas en sens : « quelle est ta religion » et qu'il a questionné ^Adiyy ibn Hatim en sens : « n'es-tu pas rakousiyy ? », de même qu'il a interrogé Housayn en sens : « combien de dieux adores-tu aujourd'hui ? ». Il a été rapporté aussi que notre maître ^Oumar ibn al Khattab a demandé à un juif en sens : « de quels gens du Livre es-tu ? » et il a été confirmé que notre maître ^Aliyy a demandé à al Moustawrid après qu'il ait apostasié en sens : « quelle est ta religion ? Et qui est ton Seigneur ? »

Cependant, un groupe de gens s'est distingué – du reste de l'humanité – par le fait de juger mécréant celui qui demande à un mécréant – en connaissance de cause – « quelle est ta religion ? » en voulant par cela qu'il lui réponde par la mention de sa religion[8].

[8] Cette phrase a été rajoutée dans cette édition après que ces gens-là se soient retrouvés confus : ils disaient d'abord : « celui qui questionne un mécréant : « quelle est ta religion ? » tout en sachant qu'il est mécréant mécroit » et ce sans détails. Il y a d'ailleurs dans les paroles de certains grands chaykhs de chez eux la déclaration explicite de mécréance de celui qui demande à un mécréant : « quelle est ta religion ? » et ils ne mentionnèrent nul restrictif comme : « s'il pense qu'il se taira, c'est permis », et ils ne disaient pas non plus : « rien que par le fait de poser la question, il ne mécroit pas » [Ndt : c'est ici la traduction de ce qu'ils comprennent de la phrase « مجرد السؤال لا يكفر »]. Je dispose en outre d'un enregistrement vocal de l'un de leurs grands chaykhs en cela. Il a plutôt été répandu chez eux que celui qui souhaite épouser une mécréante et qui veut savoir si elle est des gens du Livre, qu'il ne serait pas permis de lui demander : « quelle est ta religion ? » mais plutôt qu'il lui demande : « quelle est la religion de ton père ? ». Pourquoi n'ont-ils pas alors dit : « tu la questionnes en lui disant : « quelle est ta religion ? », puisque rien que la question n'est pas de la mécréance » ? Ceci aussi j'en dispose de l'enregistrement de l'un de leurs grands.

Puis, après qu'il y eût débat sur le sujet, certains d'entre eux se mirent à dire : « s'il le questionne en ne voulant pas de réponse ou qu'il pense qu'il se taira peut-être et ne répondra pas, alors il ne mécroit pas ». Ils se mirent alors à dire : « en raison de la question, il ne mécroit pas ». Certains d'entre eux se mirent alors à me lyncher pour ne pas avoir restreint la parole à ce qu'ils restreignirent par la suite.

C'est pourquoi j'ai jugé bon d'introduire ici ce restrictif dans cette édition alors que ceci n'était pas un impératif, puisque ce qui est voulu par le fait de poser la question : « quelle est ta religion ? », c'est d'entendre la réponse, sinon quel serait ici l'intérêt de poser la question ?

Ce qui est visé de base par la question, c'est de demander la compréhension (il y aura exposition de cela par la suite) et cela implique une réponse. La réponse demandée est la mention du nom de sa religion. Ce qui est visé par la question n'est pas de le réduire au silence ou de demander son silence, puisque si le désir de celui qui veut savoir la religion de ce mécréant serait qu'il se taise, la question serait inutile. Les explications de ce groupe qui disent : « peut-être qu'en disant : « quelle est ta religion ? », il veut par-là le confondre et non pas entendre de lui une réponse » est un hors sujet quant au point de litige dans le débat, puisque le sujet est la question posée au mécréant : « quelle est ta religion ? » pour savoir quelle est sa religion, comme si un individu veut se marier avec une mécréante et veut s'assurer du fait qu'elle est des gens du Livre, ou que si un non musulman a égorgé un animal, que nous voulons nous assurer s'il fait partie des gens dont il est permis de consommer ce qu'il a égorgé : la question ici est pour savoir la réponse. C'est en cela que ce groupe a déclaré mécréant celui qui pose cette question pour savoir si telle femme lui est permise pour le mariage ou si cette viande lui est permise à la consommation.

Nous ne divergeons avec personne quant au fait que celui qui questionne un mécréant par dédain : « quelle est ta religion ? » ne mécroit pas. Mais en raison de la fébrilité de ce groupe sur le sujet et la duperie de certains d'entre eux, il y a eu nécessité de clarifier ce point.

Ils se sont singularisés en déclarant mécréant celui qui questionne un chrétien par ces termes : « es-tu catholique ou protestant ? »

Ils ont rendu similaire le jugement du chrétien qui dit à son propre sujet : « Je suis chrétien » au jugement de celui qui insulterait Dieu !

Il n'y a nulle trace dans les livres des Imams de la Communauté Musulmane de quiconque qui aurait considéré ces propos-là parmi les paroles de mécréance, venant de la part d'un mécréant qui informe sur sa religion. Ceci, jusqu'à ce qu'apparût après 14 siècles passés depuis la venue du Prophète ﷺ des individus qui croient avoir surpassé les Imams sur ce sujet en le rendant parmi les paroles de mécréance claire, aussi claire que celui qui insulterait Dieu ! Que Dieu nous préserve.

Nous avons questionné plus de 150 savants et chaykhs de la planète, des orients aux occidents, leurs réponses s'est unifiée quant à la nullité de ce takfir[9] envers celui qui questionnerait un mécréant : « quelle est ta religion ? »

C'est ainsi que nous déclarons à ces individus qui se sont singularisés : « prenons en juges les savants de notre ère », en sachant qu'il n'y a aucun doute que la charge de la preuve sur la déclaration de mécréance revient à celui qui la prétend. Il n'y a en effet pas dans la compréhension des gens du commun et leurs analogies ce qui constitue une preuve en soi, car il est indispensable de revenir aux gens de science.

Celui qui lit cette épître, il saura la nullité de cette fatwa par le texte explicite du Qour'an, par les textes du Hadith honoré, par la parole de notre maître ^Oumar, par celle de notre maître ^Aliyy, par les savants du Tafsir, du Hadith et de la Jurisprudence, de même que par les paroles de nos savants présents. Plus encore : la personne équitable saura l'invalidité de cette fatwa par le fait qu'elle est connue d'évidence dans la religion ou tout comme, car tu ne trouves un musulman qui entend cette fatwa sans le voir la rejeter de façon évidente.

[9] [Ndt : déclaration de mécréance].

Epître sur la nullité de la déclaration de mécréance de celui qui demande à un mécréant : « quelle est ta religion ? »

La louange est à Allah, le Seigneur des mondes, que l'honneur et l'élévation en degrés soient accordés au meilleur des Messagers, ainsi qu'à ses proches parents croyants, les Compagnons et quiconque suit leurs traces avec rectitude et ceci jusqu'au jour du jugement dernier.

Avant-propos :

Le Prophète ﷺ n'a pas laissé une affaire d'ici-bas ni de l'au-delà dont nous avons besoin sans nous en avoir évoqué une science la concernant. Il ﷺ nous a mentionné tout ce dont nous avons besoin dans notre vie, nos adorations, nos habitudes, nos comportements et nos sociétés. Il n'y eût pas un sentier de bien sans qu'il ne nous l'ait indiqué, pas un sentier de mal sans qu'il ﷺ ne nous en ait averti. Pareillement, il n'est pas une chose dont nous avons besoin pour parvenir à l'agrément de Dieu sans qu'il ﷺ ne nous ait guidés vers elle.

Parmi les choses les plus éclairantes en cela, il y a le fait qu'il ﷺ nous ait enseigné les bonnes mœurs quant à la toilette intime, comment faire ses besoins, les bonnes pratiques à effectuer lors des rapports conjugaux, les bonnes manières pour se nourrir et s'abreuver jusqu'à même ce dont nous avons besoin au réveil. Il ﷺ nous a aussi enseigné quoi faire lorsque nous voulons dormir afin de dormir d'une façon parfaite afin que notre âme puisse, lors du sommeil, parvenir à de bonnes visions, à l'abri des manigances du diable jusque même dans nos rêves. Il enseigna aussi comment se comporter si l'on venait à se dévêtir involontairement durant la nuit.

Sa Sunnah (tradition prophétique) pure, explicative du Livre de Dieu – Tout-Puissant et Glorifié – englobe de façon complète tous nos besoins jusqu'à l'avènement de l'Heure.

En revanche, tout un chacun n'est pas en mesure de tirer les enseignements précis, de définir les Lois à partir du Livre et de la Sunnah. C'est ainsi que Dieu le Transcendant a attribué les Imam des Compagnons et ceux qui les ont suivis des capacités à nous dévoiler les sens du Livre et de la Sunnah qui n'auraient été à portée de la compréhension des savants moindres qu'eux, et à plus forte raison des gens du commun.

Quiconque s'en retourne aux livres des savants et aux exégèses du Qour'an et de la Sunnah, observant comment les jugements jurisprudentiels et les pratiques louables ont étés tirés saura que les savants œuvrants et les Imam Moujtahid se sont distingués par leurs aptitudes exceptionnelles, au point de déduire des jugements concernant des évènements qui ne produisirent qu'après que des siècles se soient écoulés suite à leurs enseignements. Ceci est si vrai, que peu s'en fallut que toute petite affaire ou grande, dont le musulman pourrait avoir besoin, ne soit indiquée dans leurs ouvrages.

Malheureusement, apparurent en notre ère présente des gens qui se permirent de tirer des jugements à partir de leurs imaginations, usant d'analogies de façon erronée en raison de leurs illusions,

considérant que ces conclusions découlaient des Lois et Textes de la Charte. Cela les mena donc à dévier de la Charte, à déclarer mécréants la majorité des savants de l'Islam.

Leur état nous dirait : « Nous avons déduit ce que les savants n'ont su déduire, nous avons prêté attention à un égarement – de la mécréance – qui s'était répandu dans les exégèses et les livres d'interprétations du Hadith ainsi que dans les livres de jurisprudence ; égarement que nul parmi les savants n'avait décelé tout au long des siècles, des occidents de la terre à ses orients ».

Ils ont innové la déclaration de mécréance de quiconque questionne un mécréant, tout en sachant qu'il est non croyant, par : « quelle est ta religion ? » et que le mécréant réponde alors par exemple : « je suis chrétien ». Ils ont aussi innové la déclaration de mécréance de celui qui demandera à un infidèle : « qu'adores-tu ? » en raison de la réponse à venir, comme par exemple « Bouddha » ou encore « les idoles »

Cette fatwa est fausse, elle mène à attribuer aux savants de l'Islam d'avoir répandu des histoires de mécréances attribuées au Prophète ﷺ, sans faire la moindre mention ni mise en garde quant au fait de lui attribuer cela. Elle mena aussi à interpréter les textes du Qour'an et du Hadith honoré de façon non conforme à ce qu'ont mentionné les savants dans leurs exégèses et explications des hadiths, ceci afin de fuir de la réalité : que Ibrahim ﷺ a questionné son peuple en sens : « qu'adorez-vous ? » et « que sont ces statues pour lesquelles vous vous dévouez tant ? », tout comme ils veulent fuir de la confirmation de la question de Mouhammad ﷺ à ^Adiyy ibn Hatim en sens : « n'es-tu pas rakousiyy ? » avant que ce dernier ne se convertisse. Ils tentèrent de fuir de la réalité cinglante de ces textes par leur interprétation sous prétexte qu'ils ne seraient pas en conformité avec ce qu'un Prophète de Dieu pourrait faire, s'ils étaient laissés tels quels.

Si l'affaire était comme ils le prétendent, les savants auraient donc délaissé une démonstration dont la Communauté aurait besoin quant à la Charte, alors que cela même se produit chaque jour de nombreuses fois, car en effet, des musulmans débattent avec les non-musulmans, se marient avec des non-musulmanes parmi les femmes des gens du Livre, sans parler de nombreux autres points comme la Jizyah qui nécessitent de savoir la religion d'un non musulman avant de pouvoir effectuer cette transaction.

Est-il convenable de considérer que les savants qui ont débattu jusqu'au jugement relatif aux pattes de la mouche qui se pose sur une impureté, qui sont entrés dans les profondeurs des jugements jusqu'au fait de tuer un pou, du jugement du résidu de l'enveloppe du pou quant à son statut de pur ou impur, au jugement de ce qui ne se voit même pas concernant la pureté et l'impureté, aux couleurs du sang des menstrues dans les moindres détails, n'auraient eu la présence d'esprit de donner le jugement du fait de questionner un mécréant « qu'adores-tu donc ? » ou « qui adores-tu ? », pas même un seul savant d'entre eux ?

N'ayant pu trouver jusqu'à même le début d'une telle explication sur cette mas'alah[10], nonobstant le nombre de savants que j'ai questionné – alors que j'avais déjà réuni la plupart des textes présents dans cette épitre de la part des savants passés – j'ai jugé bon de peaufiner ce livre et de le mettre à

[10] Question.

disposition, puisse par cela Dieu guider ceux à qui Il a voulu le bien, l'aidant à revenir sur cette fatwa qui n'a été émise durant les 14 siècles passés.

Je mettrais en annexe de cette épître une part des réponses de chaykhs de notre époque quant à la démonstration de la nullité de cette fatwa afin que chaque observateur doté de l'œil de l'équité puisse constater que cette fatwa ne fût émise que par un groupe d'individus bien déterminés au sein d'un groupe qui s'est démarqué par cette fatwa.

Mon désir n'est point de combattre ces individus, mais plutôt de les conseiller. Malheureusement, ne s'étant convaincus par l'exposition des réponses des savants confirmateurs de l'exactitude que j'avais postées sur Facebook, ils s'entêtèrent au point de décrire tous ceux qui n'étaient pas en conformité avec eux d'hérétiques. N'était-il pas indispensable de répandre le vrai et de dénoncer le faux ? C'est ainsi que j'ai questionné beaucoup de savants et de chaykhs. Certains frères m'ont aidé en questionnant ceux qu'ils pouvaient questionner parmi les chaykhs (dont certains m'étaient inconnus), afin de démontrer que l'ensemble des gens parlaient d'une voix unique.

Voici les noms des organismes de fatwa qui ont émis la fatwa de l'invalidité de cette déclaration de mécréance envers celui qui questionne un non musulman : « quelle est ta religion ? » et à la suite, l'évocation des chaykhs qui ont réprimé cette fatwa de takfir. Je dispose des preuves confirmant leurs dires, j'en ai exposé une partie sur Facebook.

Les Dar al Ifta :

1) Dar al Ifta égyptienne
2) Dar al Ifta jordanienne
3) Dar al Ifta émiratie
4) Dar al Ifta irakienne
5) Dar al Ifta à Tarim
6) Dar al Ifta lybienne[11]

En annexes, trouvez ce qu'elles ont exprimé.

Noms des chaykhs[12] qui ont exprimé leurs réponses : le non anathème de celui qui demande à un mécréant : « quelle est ta religion ? » tout en sachant qu'il est non musulman :

[11] Vois le commentaire concernant la réponse de Dar al Ifta' de Lybie en annexes, en fin de ce livre.

[12] J'ai posté sur Facebook les réponses de nombre de ces chaykhs, les photos de certains d'entre eux, j'ai mentionné ici de façon résumée afin d'éviter l'allongement. Celui qui le souhaite, qu'il regarde dans les commentaires de la vidéo du chaykh ^Abd al Ba^ith al Kattaniyy en date du 17 Août 2018 sur ma page. J'ai aussi nombre d'enregistrements vocaux et d'images des réponses des chaykhs sur Whatsapp. Une partie de ces chaykhs, je les ai questionnés moi-même, certains je ne les connais pas personnellement mais ont été questionnés par d'autres et me firent parvenir leurs réponses. Je n'ai pas conditionné le questionnement des chaykhs dont je mettrais les noms par le fait qu'ils soient des savants ni non plus de connaître leur parcours dans la science de la religion, puisque le questionnement de ceux que je ne connais pas ne revient pas à demander de leur part une fatwa, mais ceci c'est pour montrer que tout le monde répond d'une seule voix, en donnant la même réponse, à savoir la non déclaration de mécréance de celui qui demande à un mécréant : « quelle est ta religion ? ». Il n'y a aucune nuisance en cela à demander à celui qui n'est pas apte à donner la fatwa de façon stricte : la volonté est de montrer que cette question est connue du savant comme du commun des gens. Quand

1) Le chaykh Mouhammad Fal Oubbah Ach-Chinqitiyy
2) Le chaykh Al Habib ^Oumar ibn Salim ibn Hafidh
3) Le chaykh Al Mouhammadiyy al Moustafa Ach-Chinqitiyy
4) Le chaykh Mouhammad ^Abdou l-Lah Ach-Chinqitiyy
5) Le chaykh Mouhammad al Hafidh walad As-Salik Ach-Chinqitiyy
6) Le chaykh Mouhammad walad Oubbah Ach-Chinqitiyy
7) Le chaykh Al Michriyy walad Al Hadi Ach-Chinqitiyy
8) Le chaykh Nidal 'Alah Rach-chiyy al Hanafiyy As-Souriyy
9) Le chaykh ^Abdou l-Hamid 'Al Moubarak, marja^ al Malikiyyah fi l-'Asra'
10) Le chaykh ^Abdou s-Salam Channar al Hanafiyy as-Souriyy
11) Le chaykh le docteur Sa^id Foudah
12) Le chaykh le docteur Mahdiyy ibn Ahmad As-Soumaydi^iyy, moufti joumhouriyyati l-^Iraq
13) Le chaykh ^Abdou l-Majid Ad-Douhaybiyy al-Loubnaniyy
14) Le chaykh, le docteur 'Ousamah ^Abdou R-Razzaq ar-Rifa^iyy al-Loubnaniyy
15) Le chaykh, le docteur Yasir al ^Azzawiyy al ^Iraqiyy, 'oustadh at-tafsir bijami^ati Falloujah
16) Le chaykh Yasir As-Samirra'iyy al ^Iraqiyy
17) Le chaykh ^Abdou l-Hamid Chanouha, mousnidou d-diyar al-Loubnaniyyah
18) Le chaykh, le docteur 'Iyad Ach-Chahir al ^Iraqiyy
19) Le chaykh Mouhammad Mahadin al 'Ourdouniyy
20) Le chaykh, le docteur ^Abdou l-Fattah Qouddaych al Yafi^iyy al Yamaniyy
21) Le chaykh ^Abdou l-Hadi al Kharsa as-Souriyy
22) Le chaykh Mouhammad al Khamis Soulayman An-Nijiriyy
23) Le chaykh Tajou d-Din Al Farfour ad-Dimachqiyy al Hanafiyy
24) Le chaykh ^Abdou l-Latif al Farfour ad-Dimachqiyy al Hanafiyy
25) Le chaykh Walid al Khalidiyy al ^Iraqiyy
26) Le chaykh ^Abdou l-Jalil ^Ata as-Souriyy
27) Le chaykh, le docteur ^Aliyy al Hindawiyy al Hamawiyy
28) Le chaykh Mouhammad Tawfiq al 'Azhariyy
29) Le chaykh Salahou d-Din Barakat al-Loubnaniyy
30) Le chaykh Sa^id as-Salmou al Halabiyy
31) Le chaykh, le Mouhaddith Ibrahim ^Abd al Ba^ith al Kattaniyy
32) Le chaykh Sayyid Chaltout al Misriyy, 'aminou dari l-'ifta'i l-Misriyyah
33) Le chaykh ^Aliyy ^Abdou l-Majid az-Zandaniyy al Yamaniyy
34) Le chaykh ^Abdou l-Khaliq al Jilaniyy al Hanafiyy al-Loubnaniyy
35) Le chaykh, le docteur Hasan al Kaf ach-Chafi^iyy
36) Le chaykh, le docteur ach-Charif Hamzah al Kattaniyy al Maghribiyy[13]

---

bien-même nous questionnerions les plus innovatrices des personnes et les plus virulentes sur le sujet du takfir, ou si nous questionnions les plus durs groupes égarés sur cette question, leur réponse resterait unique. Ceci démontre à quel point ces individus qui ont donné la fatwa de déclaration de mécréance ont dévié et met en avant le fait qu'ils ont, sur cette affaire, étés plus exagérateurs encore dans la déclaration de mécréance que l'ensemble des groupes qui se réclament de l'Islam. La démonstration de preuve est dans les textes des imams et savants du passé, des grands savants présents. Quant au questionnement des contemporains qui n'ont pas atteint le niveau pour pouvoir faire des fatwas, ce n'est pas comme certaines personnes se sont illusionnées, que ce serait pour utiliser en preuves leurs fatwas. Il y a en ce que j'ai dit suffisance pour le doué de raison.

[13] Il m'est parvenu l'information que certains innovateurs recherchent au sujet de ces chaykhs afin de trouver un grief à leur sujet, pour de là conclure que je prends ma science de ceux qui ne sont pas aptes, c'est ce qui arriva avec le chaykh Hamzah al Kattaniyy qui fit éloge d'un chaykh wahhabite. Ils mirent alors cela en avant afin d'affirmer l'égarement de ce chaykh et de le décrire comme un wahhabite, alors que ce chaykh ainsi que sa

famille sont ach^arites soufis. Son éloge sur un chaykh wahhabite, quand bien même nous sommes contre, il l'a faite sous un certain rapport précis, en l'occurrence le fait d'ordonner l'obligatoire et d'interdire le mal.
La contradiction chez ceux qui recherchent des griefs chez ces chaykhs en épiant les musulmans, c'est qu'il est dans l'écueil suivant : il a oublié que la Oummah toute entière est contre la déclaration de mécréance de celui qui demande à un mécréant : « quelle est ta religion ? », il s'est détourné des preuves que j'ai apportées des savants du Tafsir et des savants du Hadith, mais malgré cela certains innovateurs considérèrent qu'il y avait là la preuve, dans le fait de mentionner la réponse du docteur Hamzah, que je prendrais ma religion des gens de l'égarement, alors que simultanément, ces innovateurs eux-mêmes s'appuient sur les paroles de nombreuses personnes qui font l'éloge de Ibn Taymiyah dont même certains le qualifient de Moujtahid et qu'il serait chaykh al Islam !
Oui, ils s'appuient sur les paroles de nombreuses personnes qu'ils considèrent eux-mêmes mécréants. Tu les trouves rapporter les paroles d'un livre d'un savant pour l'utiliser en argument quant à la croyance et à la jurisprudence, puis tu les vois mettre en garde contre ce même livre en expliquant qu'il y aurait de la mécréance dedans. Parfois disent-ils qu'il y a falsification qui a été faite sur le livre de l'auteur sans pouvoir apporter preuve de la falsification. Cette balance pour juger qu'ils ont innovée et ce en quoi nul ne les a précédés parmi les savants, revient tantôt à cela et tantôt à déclarer mécréant celui au sujet duquel ils ne pensent pas le bien quand ils trouvent cette chose-là. C'est cette méthode-même qui les poussa à déclarer qu'il y aurait de la mécréance dans le Sahih al Boukhariyy et le Sahih Mouslim (en prétendant que c'étaient là des falsifications) et les mena a prétendre qu'il y a de la mécréance dans la plupart des livres des Hanbalites, Chafi^ites, Malikites et Hanafites.
Parmi les savants qui sont selon eux mécréants ou dont les livres contiennent de la mécréance, et je ne cite cela qu'à titre d'exemple : al Boukhariyy, Mouslim, al Ghazaliyy, ar-Rafi^iyy, an-Nawawiyy, al ^Izz ibn ^Abd as-Salam, al Qarafiyy, le chaykh Zakariyya al Ansariyy, al Khatib ach-Chirbiniyy, Ibn Hajar al Haytamiyy (celui dont certains d'entre eux déclare fièrement : « haïr pour Allah », tout en l'utilisant concernant ce qui est en conformité avec eux-mêmes), Chams ad-Din ar-Ramliyy ainsi que son père, as-Sawiyy al Malikiyy et bien d'autres encore, à tel point qu'il est presque impossible de trouver un savant des quatre écoles sans qu'il ne soit mécréant ou qu'il n'y ait de la mécréance dans ses livres selon ces gens-là. Malgré cela, ils prennent leur religion d'eux et de leurs livres.
Ils ne voient même aucune faute en utilisant des imams égarés selon eux, du moment où ils veulent confirmer leur point de vue – comme ceci sera exposé – et ils rapportent ainsi de ceux qu'ils déclarent mécréants dès lors que c'est en conformité avec leurs propos. Si tu le leur soulignes, ils te diront : « c'est pour apporter un appui », ou encore : « c'est parce qu'il est connu chez les gens », ou sinon : « c'est pour utiliser en preuve face à notre interlocuteur celui qu'il estime être un savant » ou d'autres excuses encore. Parmi les exemples de leurs utilisations en preuves de celui qui dénigre les ach^arites, il y a leur utilisation du chaykh Ahmad ibn as-Siddiq al Ghoumariyy. Parmi les exemples de leurs utilisations en preuves de celui qui contrevient à tous les savants des fondements, il y a leur utilisation du chaykh Ahmad ibn as-Siddiq al Ghoumariyy. Parmi les exemples de leurs utilisations en preuves de celui qu'ils décrivent comme étant « un anthropomorphiste confirmant la direction », il y a leur utilisation de adh-Dhahabiyy et cela de nombreuses fois dans leurs livres. Ils ont même édité un de ses livres : « an-nasihatou dh-dhahabiyyah » et l'ont répandu, sans même estimer en cela qu'il s'agissait d'une tromperie des musulmans qui pourraient croire que adh-Dhahabiyy n'est pas comme ils le décrivent quant à déviance dans la croyance et quant à la mécréance.
Pareillement pour leur utilisation en preuve de Ibn Hazm qu'ils jugent mécréant : ils rapportent de lui, de son livre « maratibou l-'ijma^ » une mas'alah qui se rapporte aux fondements de la croyance et l'utilisèrent à témoin. Pourquoi donc se permettent-ils l'utilisation en preuve une personne mécréante pour eux dans une question qu'ils estiment juste et dans le même temps ils déclarent égarés autres qu'eux pour le fait de rapporter d'un chaykh concernant lequel ils se sont évertués à trouver un trébuchement ou une erreur publiée sur Facebook ?
Si tout chaykh qui avait fait un éloge concernant un wahhabite était wahhabite, qu'en serait-il alors des savants qui ont qualifié Ibn Taymiyah de Moujtahid et qu'il serait chaykh al Islam ? Pourquoi cette faction utilise-t-elle les paroles de ces savants en preuves et ne trouvent en cela rien à leur être reproché ? Et aussi, est-il valable de leur dire : « vous prenez votre religion de ceux que vous jugez mécréants » ?
Il est possible à toute personne désireuse de consulter les ouvrages de ce groupe, de regarder les références des livres utilisés et desquels ils rapportent les paroles – y compris dans les livres de la croyance et ce qui fait tomber le musulman dans la mécréance – afin de constater qu'ils rapportent d'un grand nombre de ceux qu'ils décrivent comme étant des égarés, des mécréants et des pervers. Ils rapportent aussi d'un grand nombre de savants qui demandent la miséricorde pour Ibn Taymiyah et qui l'ont considéré comme un des imams des musulmans, des jurisconsultes dans l'école et même comme Moujtahid. Pareillement encore : ils utilisent en preuves les paroles

37) Le chaykh, le docteur ^Abdou l-Mouhsin al Katib al-Libiyy
38) Le chaykh Housayn 'Agha al Hamsiyy as-Souriyy
39) Le chaykh ^Ahd al Kilaniyy al 'Ourdouniyy
40) Le chaykh 'Ahmad al ^Attas ach-Chafi^iyy al Makkiyy
41) Le chaykh Walid al Khalidiyy al ^Iraqiyy
42) Le chaykh Mouwaffaq al Marabi^ al Hanafiyy
43) Le chaykh, le docteur Yousouf al Mar^achliyy
44) Le chaykh, le professeur Yousriyy Sa^d ^Abdou l-Lah, 'oustadh al Hadith bi l-jami^ati l-'islamiyyati s-Soudaniyyah
45) Le chaykh Hasan Dhiyab al-Loubnaniyy
46) Le chaykh ^Oumar ibn Hamid al Jilaniyy ach-Chafi^iyy al Makkiyy
47) Le chaykh 'Ousamah Sa^id Masniyy al Malikiyy al Makkiyy
48) Le chaykh Nasirou d-Din al Housayniyy as-Souriyy
49) Le chaykh ^Abdou l-Lah ach-Charif
50) Le chaykh, le docteur Jamal Mourchid ^Abboud al ^Iraqiyy
51) Le chaykh Chah Jihan, l'un des grands chaykhs de Dubaï
52) Le chaykh ^Abdou l-Lah al Hasaniyy ach-Chinqitiyy, l'un des grands mouftis à Abou Dhabi
53) Le chaykh Mouhammad Salih 'Ayat ^Aljat al Malikiyy al Jaza'iriyy[14]
54) Le chaykh ^Abdou r-Rahman ibn al Hajj Wal Fahfou ach-Chinqitiyy présentement aux émirats
55) Le chaykh Ahmad Qourtam al Malikiyy al Filastiniyy
56) Le chaykh 'Ilyas 'Ayat Si al ^Arabiyy al Hasaniyy al Ach^ariyy al Malikiyy al Jaza'iriyy
57) Le chaykh, le docteur Hicham al Kamil al 'Azhariyy
58) Le chaykh Ahmad Fal ibn Mouhmadhan ach-Chinqitiyy[15], l'un des plus grands savants issus du Hajj Wal Fahfou
59) Le chaykh Mahmadou Khalih 'Ahmad al Hamd al Mouritaniyy
60) Le chaykh Mouhammad Hafidh Rayhan al Bakistaniyy
61) Le chaykh Khalid Rachid, 'oustadhou l-loughati l-^arabiyyati wa l-qira'at, Dubaï
62) Le chaykh, le docteur Walid Moustafa ach-Chawich
63) Le chaykh Mouhammad Safwatou l-Lah al Moujaddadiyy al Bakistaniyy, la tête de l'Université de la cité de la science, Pakistan
64) Le chaykh Ibrahim as-Saqqaf ach-Chafi^iyy
65) Le chaykh Ahmad Zahir Salim al 'Azhariyy
66) Le chaykh Hasan Hitou ach-Chafi^iyy
67) Le chaykh ^Abdou r-Rahman walad Ahmad ach-Chinqitiyy

---

de certains savants qui décrivent Ibn Taymiyah comme chaykh al Islam (car ils n'ont pas eu confirmation qu'il est resté sur ses paroles égarées, pas plus qu'il n'est confirmé en leur esprit l'égarement qu'il eût déjà de base). Quant à celui qui s'oppose à eux, ils fouinent dans ses publications ainsi que dans les publications de ceux dont il partage les publications ou les paroles. S'ils trouvent mentionné « Ibn Taymiyah » avec une parole élogieuse ou une demande de miséricorde pour lui, les voilà arrivés sur-le-champ à la conclusion et à l'attaque sur la religiosité de deux personnes en question.
Peut-être que des gens de science pourraient se charger d'écrire une recherche sur le sujet, afin de mettre en lumière que les chaînes de ces individus-là ne passent que par des gens qui sont mécréants chez eux, peut-être alors reviendraient-ils de leur outrance dans la déclaration de mécréance.

[14] Les opposants ont confirmé qu'il s'agit d'un des grands savants et ils imprimèrent un livre qu'ils lui attribuèrent concernant la science de la religion obligatoire. Nous avons publié une vidéo où il répond à la question.

[15] L'innovateur qui a répandu la déclaration de mécréance de celui qui interroge un mécréant sur sa religion a imprimé de lui un grand livre sur la croyance ach^arite : « Boughyatou r-ra'id ». Dans l'introduction, il fit une description extrêmement élogieuse de ce savant émérite.

68) Le chaykh ^Abdou r-Rahim ach-Charif al Jaza'iriyy, il enseigne les 10 récitations depuis plus de 30 ans
69) Le chaykh 'Ousamah ibn ach-Chaykh ^Abd al Karim ar-Rifa^iyy as-Souriyy
70) Le chaykh Mahir al Haydariyy (Etudes supérieures en Fiqh) d'Alep
71) Le chaykh, le docteur Moustafa Dib al Bougha ach-Chafi^iyy as-Souriyy
72) Le chaykh, le docteur Anas Moustafa Dib al Bougha ach-Chafi^iyy as-Souriyy
73) Le chaykh Basil al 'Ouwaysiyy
74) Le chaykh Tariq 'Amin, Moufti Bakistan
75) Le chaykh Qoutaybah al ^Azziyy al Housayniyy
76) Le chaykh Mouhammad 'Ayyoub al ^Aliyy ad-Dhimachqiyy
77) Le chaykh, le docteur Rafi^ TaHa ar-Rifa^iyy Moufti l-^Iraq
78) Le chaykh Abou 'Oubayy ibn ach-Chaykh Khalil Moulla Khatir
79) Le chaykh Ahmad al Maghiliyy al Jaza'iriyy
80) Le chaykh Ahmad ibn Mahmoud al Qadiriyy
81) Le chaykh ^Adnan Darwich al Hanafiyy as-Souriyy, 'oustadhou d-dirasati l-'islamiyyati fi l-jami^ah fi Tourkiyya
82) Le chaykh Khadir Chahrour, moudir Awqaf rif Dimachq
83) Le chaykh Yahya 'Al Abi Bakr al Hanafiyy min al 'Ihsa'
84) Le chaykh ^Abdou r-Rahman al Ghouch
85) Le chaykh Moustafa an-Nadwiyy al Misriyy
86) Le chaykh Mounji ibn ^Abdi l-Lah al Malikiyy at-Tounisiyy[16]
87) Le chaykh, le docteur Hasan ach-Chafi^iyy al Azhariyy
88) Le chaykh, le docteur Yousriyy Jabr al Azhariyy
89) Le chaykh, le docteur Khalid al-Lawziyy
90) Le chaykh Mouhammad 'Ab al Ghawthiyy
91) Le chaykh Mouhammad Basriyy
92) Le chaykh ^Abdou l-Lah ^Izzou d-Din ach-Chafi^iyy
93) Le chaykh Mouhammad Ma^rouf walad al Mourabit as-Soumlaliyy
94) Le chaykh, le docteur ^Abdou l-Malik as-Sa^diyy al ^Iraqiyy
95) Le chaykh, le docteur Al Bachir al Hadi al Malikiyy ach-Chanqitiyy
96) Le chaykh Moubarak ar-Rifa^iyy al Misriyy
97) Le chaykh, le docteur Fathiyy Hijaziyy al Azhariyy
98) Le chaykh Mouhammad Sa^id Mouhammad Salah, master en Tafsir, Moufti général des forces de protection Palestiniennes
99) Le chaykh al Mourabit Sayyid Mouhammad walad at-Talib A^l
100) Le chaykh, al 'oustadh Walad 'Oumou
101) Le chaykh Mouhammad Mahmoud walad Miniyy
102) Le chaykh Mouhammad Zayn as-Souriyy
103) Le chaykh Sa^id al Mas^oud
104) Le chaykh Bachir an-Nachid, Master en Fiqh
105) Le chaykh Jihad at-Tourkiyy
106) Le chaykh ^Abdou r-Rahman Hajj Hasan
107) Le chaykh Nadir Nouch, Master en Fiqh
108) Le chaykh Ahmad Kahiya as-Souriyy
109) Le chaykh Moulla Bahloul Mouhammad Baqir Marjamik de Turquie
110) Le chaykh Moulla Ramadan ^Outhman Chimchik de Turquie

[16] Il est tunisien de Gafsa, wilayah frontalière avec Tébessa en Algérie.

111) Le chaykh Asif ^Abdou l-Qadir Jilaniyy ach-Chafi^iyy al Indounisiyy
112) Le chaykh, le docteur Ahmad as-Saboun, doctorat en Tafsir
113) Le chaykh Fadi Chouchan, Master en Fiqh
114) Le chaykh Farouq Na^^al
115) Le chaykh Mouhammad Najjar
116) Le chaykh Ahmad Halabiyy
117) Le chaykh Mouhammad ^Abdou l-Basit
118) Le chaykh Abou Tahir al ^Iraqiyy du ministère des Waqf Irakiens
119) Le chaykh, le docteur Housamou d-Din al Kilaniyy
120) Le chaykh, le docteur ^Abdou l-Hakim as-Sa^diyy al ^Iraqiyy
121) Le chaykh Hani al ^Abid, moufti mouhafadhati l-balqa'i fi l-'Ourdoun
122) Le chaykh, le docteur Mouhammad Khalid al Kharsa as-Souriyy
123) Le chaykh, le docteur Mahmoud ^Abdou l-^Al as-Souriyy
124) Le chaykh, le docteur Sirajou d-Din an-Naqchabandiyy at-Tourkiyy
125) Le chaykh, le récitateur ^Abdou r-Rahim al ^Abbasiyy al Malikiyy
126) Le chaykh Mahmoud Diya' al Joughrafiyy ibn al Qadi l-Malikiyy al Moustafa al Qalqamiyy ach-Chinqitiyy
127) Le chaykh Samir al Himyariyy at-Ta^ziyy al Yamaniyy ach-Chafi^iyy
128) Le chaykh Yousouf Mansour as-Salahiyy ach-Chafi^iyy
129) Le chaykh Mouhammad ibn Sou^oud al Jadhiyy al Mahriyy al Yamaniyy
130) Le chaykh Abou ^Oubaydah al Hamawiyy
131) Le chaykh, le savant Hamid al Halimiyy ach-Chafi^iyy
132) Le chaykh Ghaziyy Mouhammad ibn ^Oumar ach-Chafi^iyy ad-Daghistaniyy
133) Le chaykh ^Isam Mouhammad ^Aliyy As^ad al Yamaniyy
134) Le chaykh Ahmad ^Aliyy Salih al Ghaythiyy al Yamaniyy
135) Le chaykh Rachad al Khadiriyy al Yamaniyy
136) Le chaykh Mouhammad ^Abdou r-Rahman Mouhammad Qasim du Yemen
137) Le chaykh, le récitateur Mouhammad Mansar ^Abdou l-Hadi
138) Le chaykh, le docteur Safwan Ahmad Mourchid al 'Ibbiyy al Yamaniyy
139) Le chaykh, le docteur Hasan ^Oumar Jamaliyy Joun al Ahdal
140) Le doctorant Amaniyy ^Abdou r-Rahman ^Abdou l-Lah an-Nahariyy
141) Le chaykh, As-Sayyid Isma^il ^Aliyy Qawiyy al Qoudaymiyy
142) Le chaykh ^Aliyy Isma^il Qawiyy al Qoudaymiyy
143) Le chaykh ^Abdou l-Wahhab Isma^il Qawiyy al Qoudaymiyy
144) Le chaykh ^Oumar al ^Aydarous 'Al Abi ^Alawiyy al Yamaniyy[17]

[17] Il y a encore des centaines de chaykhs à qui est parvenue la question et dont j'attends la réponse. L'exposition de leur liste suivra 'in cha'a l-Lah. Puis, s'il apparaît que certains ne sont pas aptes à la fatwa, ceci n'est pas nuisible car leur questionnement n'est pas pour qu'ils produisent un Ijtihad sur la question ni pour produire une fatwa, ce n'est là que pour exposer le fait que tous les musulmans sont unanimes sur la question. Même s'il y avait parmi eux des ignorants, comme le prétendent les innovateurs, ceci est une preuve contre eux car même l'ignorant est en accord avec les gens de science : ce qui est connu d'évidence dans la religion, le commun des gens ainsi que le savant le savent. Notre questionnement des gens du commun – selon la prétention des innovateurs – est pour mettre en lumière le fait que cette affaire est connue d'évidence dans la religion. La concordance des gens du commun et des savants sur cette question est une démonstration que cela est connu des personnes sensées. Ceci, c'est comme si une personne reniait que le vol est interdit, puis nous questionnions les musulmans, savants et gens du commun afin que tous expriment le fait que le vol est haram. Nous sommes dans un cas ressemblant au fait de confirmer un point connu d'évidence dans la religion comme l'interdiction du vol et afin de montrer aux innovateurs que tout le monde est en opposition à leurs déviances, peut-être raisonneront-ils.

145) Le chaykh Mouhammad Sayaghan at-Tourkiyy, en finition de doctorat en Fiqh et ‘Ousoulou l-Fiqh
146) Le chaykh Mahmoud Qattan al Halabiyy
147) Le chaykh Bassam ^Abdou l-Karim al Hamzawiyy as-Souriyy
148) Le chaykh Soubay^ Charqiyyah
149) Le chaykh ^Abdou r-Rahman ^Oulaywiyy al ‘Idrisiyy al Maghribiyy al Malikiyy

Il y a encore bien d’autres noms que je n’ai pas encore pu réunir à présent[18]. Comme celui qui a un brin de connaissance concernant les gens de science le sait, dans cette liste de noms il y a nombre de parmi les plus grands savants de la planète, au sujet desquels il y a unanimité quant à leur mérite et leur science confirmée. Parmi eux, il y a ceux qui sont connus dans leur pays, ou dans la majorité des pays musulmans[19]. Si nous accordons que nombre ne sont pas des savants, ceci n’altère en rien la vérité car l’exposition de la preuve n’est pas basée que sur les contemporains. Il s’agît au contraire ici d’une fortification de leur part de ce qui a été confirmé dans les livres des savants, comme cela viendra dans la transcription des textes. Les réponses de ces chaykhs évoqués indiquent clairement l’accord Unanime de toutes les époques – et la Communauté est prémunie de s’accorder unanimement sur une erreur – concernant la non déclaration de mécréance de celui qui questionne un mécréant : « quelle est ta religion ? ». C’est un point que connaissent aussi bien les spécialistes que les gens du commun, exception faite de ceux-là qui se sont isolés par leur fatwa de déclaration de mécréance.

Cette épître n’est pas orientée vers ceux dont leur cœur s’est agrippé au takfir de celui qui questionne un mécréant « quelle est ta religion ? » et qui ont baigné dedans jusqu’à en être imbibés jusqu’à la moindre cellule, car il leur est difficile de délaisser cette déclaration de mécréance tant ils s’y sont habitués (sauf ceux pour qui Allah fait grâce). Elle est orientée vers ceux qui n’ont pas encore étés colonisés en leur chair, sang, os et nerfs, ceux qui ne se sont pas laissés duper par les ténèbres de l’illusion que tout mécréant mentionnant volontairement le nom de sa religion mécroirait à nouveau immanquablement et inéluctablement, qu’il évoquerait cette religion en accompagnant l’évocation de la fierté et la satisfaction de la mécréance, par l’amour de la mécréance, par le désir de s’accrocher fermement à la mécréance et d’accroître en mécréance tout en démentant l’Islam.

[18] Remarque : il se peut que nombre des chaykhs qui sont mentionnés disposent d’un doctorat (en plus de ceux que j’ai clairement mentionné comme l’ayant)

[19] Ce à quoi nous nous attendons, c’est que l’entêté se mette à rechercher dans ces noms afin de trouver de l’un d’entre eux un trébuchement, une faille ou la mention d’un avis faible afin de déverser à son sujet insultes et déclaration d’égarement (comme l’ont déjà fait certains), pour conclure finalement par la prétention que ces gens-là ne sont pas des savants et ne sont pas dignes de confiance. Nous nous sommes habitués à cela de la part de ceux qui ne voient aucun mérite chez autre chaykh que ceux qui sont dans leur groupe ou qui fait l’éloge de leur groupe. Pour eux, les savants de la terre sont soit blâmés, soit il y a un doute à leur sujet et dans le meilleur des cas, ils sont pour eux en suspens quant à leur état, puisque celui-ci n’est pas encore connu chez eux. Ceci s’est produit lors de la parution de la première édition de ce livre. Certains d’entre eux se mirent à rechercher dans les noms et fouinèrent jusqu’à trouver l’un d’entre eux qui s’est trompé sur une mas’alah. L’un d’entre déclara qu’il y avait là la preuve de l’ignorance de ce chaykh et déclara même que tous les chaykhs mentionnés étaient des ignorants parmi les gens du commun.
Il se produit de la part de ces gens-là, dans certaines répliques contre moi des troncatures des paroles. La troncature des textes est une habitude chez certaines personnes, à tel point qu’ils tronquèrent mes paroles dans la première édition de ce livre et voulurent par cela donner l’impression à leurs suiveurs que je serais un égaré.

C’est après m’être confronté à l’entêtement particulièrement coriace de certains d’entre eux, leur maintien d’une position ferme en non-conformité avec la parole des savants et ce, jusqu’au point où l’on ressent du désespoir qu’ils puissent un jour dire la vérité que j’ai opté pour la continuation dans l’exposition de cette vérité tout en espérant que Dieu fasse sortir de leur progéniture ceux qui leur indiqueront la vérité et qui les guidera vers le retour aux savants dignes de confiance qui ne se sont pas lésés en jetant le takfir sur des bases fantaisistes, des chimères forgées, sur ce qui n’existe qu’en leur imagination débordante.

Remarque essentielle : le nombre important de textes mis à disposition ici, provenant de livres épars a pour but d’indiquer à la personne douée de raison que ces hadiths sont répandus dans les livres de la Sounnah sans avoir provoqué de rejet du contenu ni non plus de commentaire avalisant cette théorie. Il n’est pas imaginable que les savants de la Oummah se soient répandus dans l’exposition de ces textes qui montreraient que le Prophète ﷺ aurait mécru, puis se seraient mis à expliquer le hadith en imputant la parole en question au Prophète ﷺ.

Nous souhaitons en outre que quiconque trouve dans cette épître que voici ce qui nécessite une rectification m’envoie sa remarque par email : almunawi@hotmail.com

[Ndt : pour contacter la traduction : moustapha.mulhouse@gmail.com]

Ecrit par Abou t-Tayyib Yousouf ibn ^Adnan al Mounawiyy le 16 Février 2019.

Il est temps à présent d’entamer ce que nous voulons exposer…



La louange est à Allah, que Dieu honore et élève d'avantage le rang de notre maître Mouhammad et qu'Il lui accorde l'apaisement pour sa communauté, et qu'Il honore ses proches croyants, les Compagnons et ceux qui le suivent.

Ceci est un résumé expliquant la nullité de la déclaration de mécréance de celui qui questionne un mécréant : « quelle est ta religion ? » ou « qui adores-tu ? »

S'est répandue parmi certaines personnes la déclaration de mécréance de celui qui questionne le mécréant : « quelle est ta religion ? » s'il sait qu'il va mentionner une autre religion que l'Islam. Il s'est aussi répandu dans leurs rangs que celui qui interroge un mécréant par : « qui adores-tu ? » en sachant qu'il dira « Bouddha » ou autre que cela parmi les créatures mécroirait lui-même.

Introduction à l'exposition de la vérité sur ce sujet :

La vérité que nous ne renions guère, c'est que quiconque pose une question à un mécréant pour qu'il prononce de la mécréance mécroit, tout comme celui qui l'interroge en s'attendant de sa part à ce qu'il répondra par une parole de moquerie à l'égard de Dieu – que Dieu nous préserve – ou encore qui le questionne en provoquant délibérément une réponse de reniement de l'existence de Dieu – que Dieu nous garde.

Ce jugement est d'ailleurs donné en exemple dans le commentaire du Moulla ^Aliyy al Qari sur le livre « al Fiqhou l-'akbar ».

Par contre, ce qui a échappé à ces gens-là, c'est que celui qui insulte Dieu ou qui renie son existence n'est pas comparable à celui qui informe qu'il est juif ou chrétien. La parole du chrétien, informant à son propre sujet en disant : « je suis chrétien » n'est pas comme le fait de dire : « Dieu a un fils ». Le premier indique le nom de la religion à laquelle il est affilié, ou disons encore qu'il informe du nom d'une entité dont il fait partie, tandis que le second profère ce qui est un démenti de Dieu et de son Prophète ﷺ.

Comment donc celui qui informerait du nom de la religion à laquelle il est affilié serait tel celui qui attribue verbalement à Dieu un enfant ? Nous disons sur le chrétien : « il est chrétien » sans que cela ne l'accroisse en mécréance pas plus que cela ne nous rend mécréant. Lui, s'il dit à son propre sujet « je suis chrétien » cela revient à informer quant à la réalité de son état.

Oui, il y a une différence entre celui qui informe du nom de sa religion dans le but d'informer et celui qui dit « je suis chrétien » avec la fierté de la mécréance. Cependant, est-il indispensable que tout individu dénommant sa religion le fasse avec la fierté de la mécréance ?

Si ces gens-là[20] s'aventuraient à répondre « oui, car sa réponse quand il dit « je suis chrétien » impose nécessairement la fierté de la mécréance » nous leur répondrions : « vous indiquez vous-même de leur demander : « quelle est la religion de ton père ? » » et s'il répond : « mon père est chrétien », vous dites : « ceci n'est pas de la mécréance » [Ndt : tout en pensant qu'ils partagent la même religion lors de la question]. Mais pourquoi donc n'avez-vous pas prétendu qu'il serait fier de la religion de son père, religion de mécréance ? D'autant plus qu'il est possible que l'individu le dise avec fierté.

Le musulman qui est fier de l'être, s'il était questionné : « quelle est la religion de ton père ? » et qu'il répondait « musulman », lui aussi le dirait avec fierté en rapport à la religion de son père. Or les polythéistes ont dit : « certes, nous avons trouvé nos pères sur un sentier, c'est donc sur leurs traces que nous allons l'emprunter » [Ndt : c.f. Az-Zoukhrouf, verset 22]. L'enfant peut donc se sentir fier de la religion de son père comme ceci est connu. Tout comme le poète l'a dit :

Tels sont mes aïeux, viens donc semblable à eux,

Puisque tu nous as rassemblés, ô lien noueux.

Plus encore : la fierté de ce sur quoi est le père peut être bien supérieure à la fierté qu'a l'individu de ce sur quoi il est lui-même, ceci est connu et nulle personne raisonnable ne le renierait. Le fils bien souvent considère le père comme un guide pour lui, l'imite et s'efforce de lui ressembler.

La vérité, c'est qu'aussi bien qu'il n'est pas indispensable que celui qui dit « mon père est chrétien » le dise avec fierté de sa chrétienté, il n'est pas obligatoire que celui qui affirme « je suis chrétien » le dise avec fierté de sa chrétienté et donc, en l'absence de fierté, cela ne constitue pas une mécréance, mais simplement l'information de sa religion. Pareillement, sa parole « mon père est chrétien », dénuée de fierté, constitue une information sur la religion de son père.

D'ailleurs, la réalité tangible indique que beaucoup des mécréants, lorsqu'ils disent : « je suis chrétien », ils le disent avec honte, car nombre de mécréants n'éprouvent pas de fierté vis-à-vis de leur religion. Il y en a parmi eux qui lorsqu'il dit « je suis chrétien », en ressent de l'opprobre, car il s'affilie à une religion qui s'oppose à la raison.

En outre, il existe des musulmans qui disent « je suis musulman » tout en éprouvant de la crainte que le fait que cela se saches ne puisse mener à des nuisances à son encontre, comme cela s'est produit durant les guerres intestines entre les musulmans et les non musulmans. Alors oui, tu trouves des

[20] Je vise ceux qui déclarent mécréant celui qui questionne un mécréant sur sa religion tout en sachant qu'il dira par exemple qu'il est juif.

musulmans qui disent « je suis musulman » sans fierté ni non plus pour afficher une augmentation en attribution à l'Islam[21].

L'ensemble de l'affaire se résume à expliquer que la mention que fait un individu sur la religion à laquelle il s'affilie n'engendre pas nécessairement une nouvelle mécréance, pas plus que l'évocation du désir de persister dans la mécréance. Son affirmation n'implique pas non plus indubitablement l'agrément et la fierté de la religion différente de l'Islam[22].

Cette information qu'il fournit, le nom de sa religion, c'est une information véridique et conforme à la réalité. Comment donc une information véridique et conforme à la réalité – sur le sujet-même – constituerait une mécréance, à partir du moment où cette information n'est pas accompagnée par ce qui comporte un dédain vis-à-vis de Dieu et ce qui est du même ordre ?[23]

Le mécréant satisfait de sa mécréance, celui qui est fier de sa mécréance, sa satisfaction et sa fierté sont en son cœur, qu'il dise qu'il est juif, chrétien ou bouddhiste ou qu'il se taise. La satisfaction qu'il a est induite en son cœur, présente que nous lui demandions : « quelle est la religion de ton père ? » ou que nous ne lui demandions rien. Il est et persiste dans la mécréance. Nous n'avons aucun lien avec cela et nous n'approuvons pas de lui la mécréance, pas plus que nous lui demandons de s'enorgueillir de la mécréance ou encore de se satisfaire de la mécréance.

Un musulman qui questionne un mécréant quant à sa religion, lui effleure-t-il seulement l'esprit qu'il répondra par l'agrément de la mécréance, la fierté de démentir l'Islam, l'entêtement envers et contre le Prophète ﷺ ? Comment donc contraignent-ils le musulman par ce qu'il ne lui vient pas en tête et encore moins par ce qu'il estime n'être même pas effectif dans la réalité, chose qu'il n'a en aucun cas désirée ?

Les auteurs de cette fatwa conseillent à celui qui veut épouser une mécréante dont il ignore si elle est des gens du Livre de la questionner sur la religion de son père afin de savoir quelle est sa religion.

Certains d'eux ont explicitement statué par la mécréance de celui qui lui demanderait quelle est sa religion. D'autres d'entre ces personnes ont déclaré qu'il ne mécroit pas par le simple fait d'avoir posé la question. Notre question s'adresse à ces derniers : pourquoi interdisez-vous de poser la question à cette femme sur sa religion si par la simple question, celui qui interroge ne mécroit pas tout en sachant qu'elle est mécréante ? Vos avis sont-ils donc vraiment bien assis concernant le jugement de la questionner sur sa religion ?

---

[21] Et lorsque se produit un litige chez un juge, que vient un individu dont l'apparence montre qu'il n'est pas musulman et que le juge a besoin de savoir de quelle religion il est, comment donc devrait faire le juge ? Et si le juge lui demande : « quelle est la religion de ton père ? » et que l'individu répond : « je ne connais pas mon père » ou « je ne sais pas quelle est la religion de mon père », que lui demandera-t-il ?

[22] Un exemple de cela, c'est ce que m'a écrit un frère, à savoir qu'il connait un individu qu'il pensait être musulman, puis lorsqu'il sût qu'il était yazidite, ce yazidite eût terriblement honte de lui-même et lui dit : « j'aime l'Islam et les musulmans ». Ce yazidite, lorsqu'il dit qu'il était yazidite, fût-il fier de sa mécréance ou eût-il l'intention de persister ou la ferme résolution de demeurer sur cela ?

[23] Ce passage, un certain innovateur le rapporta après l'avoir tronqué, supprimant des paroles au milieu et à la fin, puis déclara après cela : « fin de sa stupéfiante parole, citée à la lettre », comme cela sera exposé dans ce livre.

L’étudiant avancé en sciences n’ignore pas que les savants ont exposé une quantité indénombrable de paroles de mécréance dans leurs livres. Ils ont donné de nombreux exemples pour chaque sorte. Existe-t-il donc dans leurs exposés le fait que celui qui questionne un mécréant « quelle est ta religion ? » tout en sachant qu’il indiquera une autre religion que l’Islam provoquerait la sortie de l’Islam de celui qui interroge en raison de sa question ?

Une affaire qui se répète de façon aussi élevée aurait-elle donc échappé aux indications des savants de la Loi ? Le jugement de la question « quelle est ta religion ? » leur aurait donc échappé jusqu’à ce que parviennent, après 14 siècles, à déceler cela un groupe de gens ?

Qui donc est la personne qui aurait décelé ce que la Oummah aurait négligé, en passant par les siècles des Compagnons, de leurs successeurs et des successeurs de ces derniers, parmi tous ceux qui auraient donc nécessairement vu en cela le besoin d’en connaître le jugement ? Quel donc est le jugement de tous les musulmans qui ont questionné des mécréants sur leurs religions de toutes ces époques passées ?

Nous exposerons donc dans ce livre les paroles des savants des livres d’exégèses, de commentaires du Hadith, ainsi qu’autre que cela. Exposition qui met en lumière que les savants qui ont commenté ces textes, qui ont expliqué le cas comme une question avec la connaissance préalable de quelle serait la réponse, eux dont aucun n’a prétendu qu’il ne s’agissait pas d’une question, sans parler de tous ceux qui ont explicité qu’il s’agit bien d’une question dont le questionneur savait pertinemment ce qu’allait répondre le questionné. Aucun n’a dit que le questionneur mécroirait.

Comme tu le verras aussi frère lecteur, les paroles des savants sont très nombreuses en la matière et se rejoignent dans leurs conclusions. Je ne me limiterai donc pas à la parole d’un, deux ou trois savants, ceci afin de démontrer que la recherche sur le sujet a été complète dans un grand nombre de livres de savants et afin de te démontrer que nul n’a précédé les gens que voilà dans leur fatwa qui implique la déclaration de mécréance d’un grand nombre de musulmans qui demandent au mécréant : « quelle est ta religion ? » tout en sachant par avance qu’il mentionnera une autre religion que l’Islam.

Exposition concernant les termes « juif » et « chrétien » :

Saches que le terme « juif » est un démonstratif d'appartenance. Sa signification est aujourd'hui l'individu qui a embrassé la religion judaïque. Les juifs sont mécréants en raison du fait qu'ils sont tombés dans l'anthropomorphisme et autre que cela parmi les mécréances. Ils n'ont en outre pas cru en notre maître Mouhammad ﷺ. La terme « yahoudiyy » s'employait autrefois aux musulmans qui suivaient Mousa ﵇. Il se dit donc d'eux : « yahoud musulmans » ou « yahoud croyants ». Pareillement, le terme « nasraniyy » s'employait pour les musulmans suiveurs du Messie ^Isa ﵇. Par la suite, ce terme s'employa pour les chrétiens, comme c'est le cas aujourd'hui. Ils sont eux aussi mécréants et ne sont pas des suiveurs de ^Isa ﵇ dans la croyance ni non plus dans la Loi, pas plus qu'ils ne croient en notre maître Mouhammad ﷺ.

Quand une personne dit : « untel est juif », il ne lui vient pas nécessairement à l'esprit une chose de la croyance des juifs. Pareillement, lorsqu'on dit : « untel est musulman », ceci n'est pas obligatoirement accompagné de la présence à l'esprit d'un point précis de la croyance des musulmans, comme par exemple la prononciation des deux témoignages, la foi en le Qour'an, la qiblah ou les affaires de l'au-delà.

Si un juif est questionné : « quelle est ta religion ? », la réponse à la question est : « le judaïsme ». Si c'était un musulman, la réponse serait : « l'Islam » et ainsi de suite.

Initialement, l'objectif de la question c'est de savoir quelle est la religion de l'individu questionné. Cet objectif est rempli lorsque l'individu questionné répond par la mention de la religion à laquelle il est affilié. Il n'a pas besoin pour remplir cet objectif d'avoir présent à l'esprit les croyances comprises dans la religion en question et qui sont mentionnées dans les ouvrages de sa religion. Nombre d'entre eux en ignorent d'ailleurs la plupart de ces croyances. L'individu questionné pourrait même être du nombre de ceux qui aiment l'Islam. Ces gens-là, nous ne pouvons en nier l'existence. Il pourrait aussi respecter grandement le Prophète[24] ﷺ, quand bien même il serait d'une autre religion que l'Islam.

La prétention de certains des innovateurs que le juif s'il dit « je suis juif », sa signification serait qu'il dit : « moi, je crois en une croyance de mécréance, je la confirme, je ne glorifie pas le Prophète, ni le Qour'an, je ne crois pas le Prophète Mouhammad etc. ». Leur prétention que voilà n'est pas appuyée de preuve comme le démontreront les détails à venir.

Cela ressemble à prétendre que lorsqu'un musulman questionné sur sa religion répond « je suis musulman », c'est donc qu'il a présent à l'esprit en disant cela : « je crois en l'Unicité de Dieu, qu'Il est attribué de toute Perfection digne de Lui, exempt d'imperfection, en l'ensemble des Prophètes dont le premier est notre maître Adam ﵇ et le dernier notre maître Mouhammad ﷺ, en les Anges, les Livres révélés aux Messagers et le reste des impératifs de la croyance ».

[24] Comme Abou Talib et les deux juifs qui lui avaient attesté de sa prophétie sans se convertir pour autant comme cela sera présenté.

Quand bien même cela existerait, ce serait exceptionnel. Mais qui donc parmi les gens parviendrait à réunir ces choses mentionnées en son esprit tout en répondant à une évidence et sans réflexion : « je suis musulman » ?

C'est pourquoi nous disons que la prétention selon laquelle deviendrait mécréant celui qui demande à un mécréant « quelle est ta religion ? » car celui qui répondrait qu'il est juif ou chrétien constituerait une augmentation en mécréance de la part du mécréant puisque celui-ci le dirait par fierté et par agrément de la mécréance, signifiant par-là la non glorification de Dieu etc. est une prétention erronée et sans preuve.

Comment donc avec tout cela serait montée de toutes pièces la déclaration de mécréance de celui qui questionne un mécréant afin de savoir sa religion car cela signifierait l'expression de sa fierté de la mécréance ? Est-il dans nos attributions d'imposer une règle forgée à cette personne qui questionne, dont l'esprit n'a même pas été effleuré par l'idée que le mécréant répondrait par fierté, par opposition à l'Islam ?

Que répondrions-nous donc à un musulman qui nous dirait : « moi je l'ai questionné sur sa religion, sa réponse n'implique pas la fierté et l'agrément de la mécréance. Tout ce que cette personne a eu en tête en répondant à ma question, c'est de m'informer du nom de sa religion et strictement rien d'autre » ? Devrait-on juger ce musulman mécréant selon les opposants, alors qu'il n'imagine même pas toutes ces extravagances qui n'ont jamais effleuré son esprit ?

Réplique aux inventions[25] :

Il ne fait aucun doute que l'exposition des preuves de la part des Prophètes et des savants œuvrant ainsi que leurs débats vis-à-vis des égarés n'a pour autre but que de les guider afin qu'ils reviennent de leurs fourvoiements. Il n'y a pas de doute non plus que bon nombre des paroles lors des débats sont dites en vue de renier, démonter, humilier, décrier et démontrer la stupidité de la voie de leurs opposants. Nul parmi les gens de raison ne renierait que beaucoup de questions posées par ceux qui débattent sont des questions en vue de démontrer la preuve, dans l'effort fourni pour guider les égarés.

Je ne renie rien de cela. Non seulement je ne le renie pas, mais il n'y a rien en mes propos qui s'oppose à cela. Mes livres sont à disposition sur le site almunawi.com et ma page Facebook est consultable. Quiconque veut s'en assurer peut vérifier cela de lui-même.

En revanche, ce qu'il convient de dire, c'est que certains innovateurs ont inventé à mon encontre et m'ont affublé la prétention que notre maître Mouhammad ﷺ et notre maître Ibrahim ﵇ auraient questionné pour faire dire de la mécréance. Certains d'eux ont prétendu que j'affirmais que notre maître Ibrahim ﵇ aurait questionné son peuple en disant : « qu'adorez-vous ? » afin qu'ils répondent par tout ce qu'ils ont effectivement répondu, qui comporte la fierté pour leur religion. J'ai pourtant explicitement mentionné dans la première édition de cet ouvrage qu'ils avaient répondu à davantage que ce qui leur était demandé par notre maître Ibrahim ﵇. J'ai parfaitement expliqué que sa question : « qu'adorez-vous ? » était une question quant à l'entité de ce qu'ils adoraient et que la réponse à cette question les concernant était : « des idoles ».

Ma parole que voilà est pourtant conforme à ce qu'a dit après cela l'un de leurs plus grands chaykhs lorsqu'il expliqua que si cette question était posée, elle porterait sur l'entité. Il rajouta en outre : « la réponse à cette question est « de la pierre, du bois ». Cet innovateur déclara qu'il n'y avait pas en cela de déclaration de mécréance et que la signification de cette réponse n'est pas : « je glorifie le bois ».

Il apparaît en ces propos que cet innovateur a tenu des propos conformes à ma parole. Moi, j'ai dit que la réponse est : « des idoles ». L'innovateur a dit : « la réponse est des pierres, du bois »[26]. Comment donc m'attribue-t-on que j'aurais affirmé que notre maître Ibrahim ﵇ aurait questionné son peuple pour leur faire dire de la mécréance ? Ou serait-il permis aux innovateurs d'attribuer à notre maître Ibrahim ﵇ le fait de questionner sur l'entité et cela me serait interdit ?

[25] Les inventions qui provinrent des innovateurs à ce sujet concernant les gens de science sont nombreuses. C'est pourquoi je ne rapporterai pas tout ce qu'ils ont inventé dans ce livre afin de ne pas nous éparpiller.

[26] Alors que cet innovateur a clairement mentionné que la question de notre maître Ibrahim ﵇ concerne la réalité de ce qu'ils adorent et avec cela il fît suivre cela par l'affirmation que notre maître Ibrahim ﵇ les questionna quant à l'entité de ce qu'ils adorent afin qu'ils n'y répondent pas !! Où donc serait le danger chez lui qu'il les ait questionnés pour qu'ils répondent : « des pierres », « du bois » ou « du fer » ?

Les significations de l'interrogation

Les innovateurs furent perturbés quant aux significations d'une interrogation. Cela les mena à s'embrouiller concernant l'exégèse des versets et hadiths qui a été pleinement exposée sur l'objet du litige. Il apparût de la part de certains des plus grands d'entre eux qu'ils ne distinguaient pas entre l'interrogation en vue de s'informer, l'interrogation en vue de confirmer, qu'il ne connaissait pas non plus la signification de l'interrogation sélectrice (comme je l'ai rapporté de al Khatib al Baghdadiyy), en l'interprétant d'une façon telle que la personne attentive restera bouche bée, comme nous l'exposerons en son temps.

J'ai jugé bon ici d'exposer la signification de l'interrogation en vue de savoir et qu'elle n'est pas associée à la confirmation (selon la signification comprise de certains innovateurs).

Je dis donc, et c'est Allah qui accorde la réussite :

« L'interrogation en vue de savoir, consiste à demander le savoir. Toute interrogation en vue de savoir constitue aussi une interrogation en vue de comprendre. L'inverse n'est pas vrai, car la demande du savoir est plus précise et particulière que la demande en vue de comprendre, en raison du fait que tout ce qui peut se comprendre ne peut pas forcément se savoir, mais il peut se penser, se supposer, se déduire et se conjecturer.

Toute interrogation en vue de s'informer est une question. L'inverse n'est pas vrai car l'interrogation en vue de s'informer consiste à demander l'information, tandis que la question se dit aussi pour la requête et la sollicitation, comme lorsque tu dis : « je lui ai demandé telle chose », tandis que pour l'interrogation en vue de s'informer, elle consiste à dire : « je lui ai demandé à propos de telle chose ».

Toute interrogation en vue de comprendre est une interrogation en vue de demander l'information, l'inverse n'est pas vrai. En effet, par Sa Parole à Lui, exempté de défauts qui signifie : {est-ce toi qui a dit aux gens […] ?} est une question en vue de demander l'information, aucunement en vue de demander la compréhension.

Toute interrogation en vue de demander l'information (en arabe) agrémentée du reniement signifie la confirmation[27]. »

Fin de l'explication tirée de Al Koulliyyat avec modification et résumé. L'ensemble de cette partie sera exposé par la suite.

À présent, nous allons nous pencher sur la réplique aux ambiguïtés produites par les innovateurs qui ont déclaré mécréant celui qui demande au mécréant « quelle est ta religion ? », en voulant par cela savoir son type de mécréance.

[27] Al Koulliyyat.

ANNULATION DES AMBIGUÏTÉS DES INNOVATEURS AU SUJET DU QUESTIONNEMENT D'UN MECREANT QUANT À SA RELIGION :

Première ambiguïté : compter la parole du juif : « je suis juif » au nombre des paroles de mécréance et prétendre que celui-ci, en prononçant cela commettra une nouvelle mécréance

Une partie des innovateurs ont fait une analogie entre la parole du juif « je suis juif » et la parole d'un musulman qui dirait « je suis juif ». Il est connu que si un musulman dit à son propre sujet qu'il est juif, il aura en cela apostasié et sera sorti de l'Islam. Cela est d'ailleurs mentionné dans les livres des savants et nous ne divergeons pas en cela.

En revanche, leur analogie entre la parole d'un juif et la parole d'un musulman, est comme s'ils avaient fait l'analogie entre celui qui dirait d'un juif « c'est un juif » et celui qui dirait d'un musulman : « c'est un juif ». Il est évident qu'il y a une différence entre les deux situations : notre affirmation concernant un juif : « c'est un juif » ne comporte strictement rien, tandis que dire d'un musulman : « c'est un juif » revient à dénommer l'Islam mécréance. C'est pourquoi celui qui dit cette affirmation mécroit s'il n'a pas d'interprétation qui l'empêche de mécroire.

Ils argumentent avec les paroles des savants qui expliquent les paroles qui font sortir de l'Islam pour de là, déduire que le juif qui dit à son propre sujet qu'il est juif mécroirait puisque si le musulman dit de lui-même qu'il est juif mécroit. Mais cette argumentation-même impose donc de dire que celui qui dit à un juif : « ô juif » est similaire à celui qui dirait à un musulman : « ô juif ». Ceci, nulle personne douée de raison ne le dirait, il est donc invalide de rendre toute parole qui fait sortir le musulman de l'Islam comme étant de la mécréance pour le mécréant s'il dit la même parole.

C'est ainsi que certains de ces innovateurs se mirent à rassembler des paroles des livres des savants concernant les paroles qui font sortir de l'Islam le musulman pour de là, prétendre que ces paroles-mêmes feraient tomber le mécréant dans la mécréance en dépit du schisme entre eux.

Désigner le mécréant par la mécréance n'est pas comme désigner le musulman par la mécréance.

Voilà pourquoi il n'y a aucune preuve dans ce qu'ils se sont évertués à rassembler comme paroles de la part des savants sur le jugement de désigner un musulman par la mécréance.

Ils ont dupé les gens par leurs paroles dans le but de rétorquer à quiconque ne les suit pas en leurs prétentions. Certains d'eux prétendirent donc : « les hadiths que tu as utilisé en preuves sont invalides et ne peuvent donc constituer de preuve qu'il est permis de demander à un mécréant de dire de la mécréance ». Quel vil truchement pour faire croire aux gens que je prétends qu'il est permis de faire dire de la mécréance à un mécréant, afin de faire fuir les gens qu'ils ont réussi à duper et leur voiler ce que j'ai rapporté de la part des gens de science.

C’est là une tromperie et une invention claire, j’ai très explicitement dit que faire dire de la mécréance à un mécréant, c’est de la mécréance. L’endroit du désaccord, c’est : est-ce que la parole du mécréant à son propre sujet : « je suis juif » par exemple, ceci est-ce au nombre des paroles de mécréance ? Et celui qui questionne un adorateur d’idoles : « qu’adores-tu ? », puis qu’il réponde : « des idoles » mécroit-il ?

Ces innovateurs ont entrepris dans leurs répliques à mon égard au sujet de ce que je rapporte de la part des gens de science de rendre cela une mécréance claire au sujet de laquelle il y a l’Unanimité. De là, ils se mirent à vociférer contre moi sur la base de ce qu’ils avaient eux-mêmes inventé à mon sujet : que je rendrais licite de demander à quelqu’un de mécroire. Je demande à Dieu la protection contre cette calomnie éhontée.

Le cœur du problème concerne l’information que le juif donne au sujet de sa religion. Cela produit-il une nouvelle mécréance à chaque fois qu’il donne cette information ou non ? Chez ces innovateurs c’est ainsi. En revanche, chez les gens de science tout au long des temps, depuis l’ère des Compagnons jusqu’à nos jours, nul d’entre eux n’affirma que ceci faisait partie des paroles de mécréance, qui sont de la mécréance en soi.

J’ai pourtant à maintes reprises et de façon explicite demandé à ce que l’on prenne les savants de notre époque en juge entre nous, ils refusèrent cela. Bien au contraire, certains d’entre eux allèrent jusqu’à déclarer égarés tous les chaykhs et toutes les Dar al Ifta à qui j’ai posé la question. Ils se mirent à dire que je répandais l’hérésie du fait que j’avais rapporté les paroles des gens de science comme ils les ont dites.

Je les ai encore invités lors de ^Achoura’, en fin du mois de Septembre 2018, soit depuis 5 mois environ, à que l’on se penche conjointement sur la question, moi et celui ou ceux qu’ils auraient choisi comme chaykhs, en présence des gens de science en un lieu neutre des parties belligérantes, tout en filmant cela, ou à défaut, de le faire sur internet sur une plateforme appropriée. Ils n’acceptèrent pas.

Ils optèrent plutôt pour répandre ce qu’ils appellent des « répliques scientifiques », qui sont en réalité, hormis les versets cités, les hadiths et les paroles générales, remplies d’égarements, de fourberies, de tromperies, d’inventions et d’ignorance. J’ai d’ailleurs répliqué réellement à ces ambiguïtés dans ce livre-même, cela est à venir.

Que la personne équitable observe donc attentivement le fait :

- qu’ils n’ont pas une seule parole de savant qui constituerait une preuve sur ce qu’ils disent. Toutes les paroles qu’ils rapportent en témoin selon eux ne concernent pas l’objet du désaccord.

- qu’ils ont altéré l’exégèse de la parole de notre maître Ibrahim ﷺ : « qu’adorez-vous ? »

- qu’ils ont renié tous les hadiths démontrant qu’ils sont en erreur, sauf le hadith de l’interrogatoire de la tombe, pour lequel ils ont donné une interprétation que nul n’a donnée avant eux et dont aucune des personnes de science interrogées n’a partagé.

La seconde ambiguïté : la prétention qu'inévitablement, le mécréant qui donne en information le nom de sa religion le ferait par fierté et par agrément de la mécréance[28]

Cette prétention-là a pour but de parvenir à rendre la réponse du mécréant parmi les paroles de mécréance tout comme insulter Allah, ainsi que rendre celui qui l'interroge semblable à celui qui demande à un mécréant de dire de la mécréance.

Ce groupe a prétendu que celui qui dit « je suis juif », immanquablement lorsqu'il le dit, c'est par fierté de la mécréance, ainsi qu'en étant satisfait de la mécréance, tout en étant farouchement opposé à l'Islam. Ils ont avancé que celui qui dit : « je suis juif » est en train de dire : « je crois en la croyance de mécréance, je confirme l'exactitude de cette mécréance, je ne glorifie pas Allah, ni le Qour'an, je ne crois pas au Prophète » jusqu'à la fin de la liste de leurs imaginations et traquenards tendus à ceux qui leur font confiance parmi les gens du commun.

Ce groupe veut imposer au musulman qui questionne un mécréant : « quelle est ta religion ? » ce qu'ils disent eux-mêmes à ce sujet, quand bien même ce musulman n'aura pas en tête que le mécréant répondra par fierté, ni par agrément de la mécréance, pas plus qu'il ne croira que le mécréant répondra en ayant en tête ce qu'ils ont mentionné. Comment donc imposent-ils au musulman qui ne veut cela ni ne le vise, sans qu'il ne comprenne lui-même cela de sa propre question, pas plus qu'il ne le comprend de la réponse du mécréant lorsqu'il l'informe du nom de sa religion ?

Mais d'où ont-ils donc puisé que lorsqu'une personne dit : « je suis juif » il aurait présent à l'esprit le démenti du Qour'an et toute cette liste de choses qu'ils ont mentionnées ? Ou devrais-je demander : qui donc aurait prétendu que tout zoroastre a forcément entendu parler du Qour'an, de telle sorte à que sa parole : « je suis zoroastre » puisse signifier qu'il ne glorifie pas le Qour'an ?

Regarde par toi-même leurs paroles, en page 4 de leur exposé :

وزيادة في البيان نقول لا يخفى أن قول الكافر أنا كافر أو مجوسي أو يهودي أو
غيره ذلك كفر إلا أن معناه أني أعتقد العقيدة الكفرية وأقر بها وأني لا أعظم الله ولا
القرءان ولا أصدق النبي فمن استحث الكافر لينطق به أو حثه عليه أو أمره به فهو داع

Ils ont dit : « et en surplus de démonstration, nous disons qu'il n'est pas caché que la parole du mécréant : « je suis mécréant » ou « je suis zoroastre » ou « je suis juif » ou autre que cela est de la mécréance, puisque sa signification est : « moi, je crois telle croyance de mécréance, je la confirme, je

[28] Alors que certains innovateurs se contredirent ultérieurement, confirmant que l'individu peut dire cela sans que ce ne soit par fierté mais jugèrent tout de même par la déclaration de mécréance de celui qui questionne le mécréant sur sa religion en sachant qu'il répondra, même sans fierté. Où serait donc la nécessité de l'évocation de la fierté afin de la rendre une cause de la déclaration de mécréance ?

ne glorifie pas Allah, ni le Qour'an, je ne crois pas le Prophète ». Or, quiconque laisse la liberté au mécréant à le dire, le pousse à cela ou le lui ordonne, il appelle [...] »

Ils ont donc rendu l'interrogation du mécréant afin qu'il informe sur quelle est sa religion semblable à une demande de mécroire par la langue. Ils ont prétendu dans cet exposé qu'ils ont envoyé : « quiconque répond qu'il est juif par exemple, c'est donc qu'il dit : « je crois en une croyance de mécréance, je la confirme et l'approuve, je ne glorifie pas le Prophète, ni le Qour'an, je ne crois pas au Prophète ».

Ainsi, selon leur voie, quiconque demande à un mécréant : « quelle est ta religion ? » serait en train de lui demander de répondre ce qu'ils ont mentionné, mais en revanche, s'il y a chez celui qui questionne une probabilité que le questionné ne réponde pas, alors il ne mécroirait pas !

Cette voie-même leur impose que celui qui demanderait à un mécréant de renier l'existence de Dieu, d'insulter Dieu mais qu'il penserait qu'il y a une probabilité que l'autre ne réponde pas, alors celui qui questionne ne mécroirait pas !

Ceci, aucun musulman ne le dit. Si un musulman, lorsqu'il questionne un mécréant : « quelle est ta religion ? » pour qu'il s'exprime et non pas par remontrance et raillerie, selon ce qu'implique la parole des innovateurs eux-mêmes, cela serait comme lui demander : « dis-nous en quoi tu crois comme croyances de mécréance ». Mais dans ce cas, serait-il sauf de la mécréance chez eux, s'il suppose que le mécréant va se taire et ne pas répondre à ce qui lui a été demandé ?! Que Dieu nous préserve de l'égarement.

Leurs prétentions leur imposent aussi que lorsqu'un musulman dit : « untel est juif », c'est donc qu'il dit : « untel croit en des croyances de mécréance, qu'il les confirme et les approuve, qu'il ne glorifie pas le Prophète, ni le Qour'an, qu'il ne croit pas au Prophète... ». La réalité les contredit bien, car ceci, toutes ces mentions, ne sont habituellement pas présentes à l'esprit du musulman en informant qu'untel est juif.

La vérité, c'est que beaucoup de gens répondent à celui qui leur demande quelle est leur religion en étant distraits, sans réflexion aucune, se bornant à répondre par le nom de leurs religions, comme c'est le cas dans certaines administrations pour des documents officiels.

Certaines personnes ont donc prétendu que celui qui dit : « je suis juif » serait donc en train de le dire avec la fierté du judaïsme, de dire qu'il dément l'Islam, qu'il ne croit pas au Prophète ﷺ, qu'il ne glorifie pas Allah.

Leur prétention démontre leur ignorance, la parole du juif : « je suis juif » n'implique pas en soi la présence à l'esprit de ces croyances lors de la prononciation.

Ce qu'il est notable de mentionner, c'est que ce groupe sait parfaitement qu'il y a parmi les gens ceux qui disent des paroles de mécréance sans croire en leurs significations, sans s'en satisfaire et sans fierté, mais que malgré cela, ils mécroient quand même, ce qui est exact. Ce qui est voulu c'est qu'eux-mêmes, de leur propre bouche, ils reconnaissent que ce n'est pas toute parole dite qui est crue dans

sa signification, ni dite avec fierté. En effet, ils enseignent aux enfants que quiconque dit une parole de mécréance tout en n'approuvant pas la mécréance mécroit quand-même, car se satisfaire de la parole de mécréance n'est pas une condition pour tomber dans la mécréance, sauf pour le menacé de mort. Ceci est confirmé dans l'un des livres qu'ils enseignent à l'ensemble de leurs disciples[29].

Ils ont par ailleurs confirmé cela dans leur impétueux exposé, empli de mensonges et de fourberies, comme vous pouvez le voir en page 5 :

يَكفرُ ولم يُفرّقوا في ذلك بينَ أن يَعتقدَ أنَّ ما يقولُهُ حقٌّ أو لا أو أن يقولَه مفتخرًا أو لا
فمَن طلَبَ من شخصٍ أن يقولَ مثلَ هذا الكلامِ أو حثَّهُ عليهِ أو شجَّعهُ عليهِ بكلمةٍ

Ils ont dit : « il mécroit et ils n'ont pas fait la distinction entre celui qui croit ce qu'il dit ou non, qu'il le dise par fierté ou non : celui qui demande à un individu de dire pareille parole ou le pousse à cela ou le motive à cela par une parole […] »

Vois-donc comment ce groupe se contredit, tantôt ils disent que la personne peut prononcer une parole de mécréance sans croire en cette mécréance, ni s'en satisfaire et sans fierté puis tantôt les voilà asséner que celui qui dit « je suis juif », nécessairement il le dirait avec fierté de la mécréance et avec l'agrément de celle-ci, tout en accompagnant sa parole de l'opposition formelle à l'Islam.

Il doit donc leur être répondu : « d'où donc auriez-vous su que toute personne informant de sa religion autre que l'Islam le ferait par fierté au regard de vos propres enseignements ? Cette affaire, ce qu'il y a en son cœur lors de la réponse, nul ne le sait à part lui, vous n'avez aucun moyen de confirmer que tout mécréant aura présent à l'esprit et en son cœur ce que vous prétendez ».

La réalité encore nous informe que l'affaire est autre que leurs prétentions, comme nous le savons, certains parmi les Chafi^ites éprouvent des difficultés à avoir l'intention présente pour la prière lors de la takbirah[30]. Oui, certaines personnes ont des difficultés à avoir cette intention, c'est pourquoi nous pouvons trouver des gens qui répètent plusieurs fois la takbirah. Si l'intention était liée nécessairement à la takbirah, présente dès que la takbirah est présente, nul n'aurait eu à penser, à se concentrer pour avoir présent en son cœur l'intention de la prière obligatoire, ni de spécifier cette intention pour la prière du Dhouhr ou du ^Asr.

D'ailleurs celui qui prie le Dhouhr par exemple, il se peut qu'il ne pense pas lors [du pilier] de l'intention au nombre de rak^ah, ni à l'orientation vers la qiblah, ni à l'intention sincère pour Dieu. C'est d'ailleurs pourquoi les savants ont déclaré ceci recommandé. Ainsi, ton intention de faire la prière du Dhouhr implique que tu t'es orienté vers la qiblah, que tu as le woudou', que tu prieras quatre rak^ah, que tu liras at-tahiyyat dans l'assise médiane de façon recommandée, puis dans l'assise finale de façon

[29] Ils mentionnèrent cela dans la réplique à ceux qui mettent en condition pour tomber dans la mécréance le fait de s'en satisfaire.
[30] [Ndt : parole d'entrée en rituel de la prière : « Allahou 'akbar »]

obligatoire, que tu finiras ta prière par le premier salam. Tout ceci se produit-il dans le cœur du prieur lors de la takbirah d'entrée en prière ?

Pareillement d'ailleurs pour le woudou', as-tu présent en ton cœur lors du pilier de l'intention les membres que tu laveras, ce que tu essuieras, les choses que tu feras dans le woudou' par obligation et celles que tu feras par recommandation ? Quant à ce qui te fait perdre le woudou', la sortie de gaz, uriner, le sommeil et le toucher d'une femme, cela aussi l'as-tu dans le cœur lors de l'intention ?

Quant au jeûne, lorsque tu as l'intention de jeûner le lendemain pour le Ramadan, as-tu présent en ton cœur que le jeûne c'est de l'aube au coucher du disque solaire, que tu te priveras de rapports, de te faire vomir ou encore de mettre des gouttes dans les oreilles ? C'est pourtant bien là ce qu'implique ton intention de jeûner. Ce qui est exact, c'est que ces implications, elles ne transitent pas nécessairement en ton esprit lors de l'intention, peut-être même que tu es inattentif à l'ensemble de cela lors de l'intention.

Pareillement à cela, celui qui dit de lui-même : « je suis juif », il ne transite pas [nécessairement] en son esprit la moindre fierté, pas le moindre sentiment d'agrément pour sa religion, pas plus que n'apparaissent en son esprit les croyances juives ou le démenti de la meilleure des créatures ﷺ.

Cela tout comme lorsque le musulman est questionné sur sa religion et répond d'évidence : « je suis musulman », il n'est pas indispensable qu'il ait présent à l'esprit lors de cette simple réponse qu'il n'est nul autre que Dieu qui mérite d'être adoré, que notre maître Mouhammad ﷺ est le Messager de Dieu à l'ensemble des hommes et des jinn, qu'il est arabe de la tribu de Qouraych, qu'il est né à la Mecque et qu'il y a reçu la révélation, qu'il a émigré à Medine et qu'il y est enterré, qu'il est véridique en tout ce qu'il rapporte. Il n'est pas non plus inévitable qu'il ait présent en son cœur lorsqu'il répond à cette question la croyance en Dieu, en les Anges, les Livres, les Messagers, le Jour du Jugement Dernier, la prédestination, ce qui est de bien et ce qui est mal de prédestiné, que la Résurrection est vraie, que le Rassemblement, la Pesée, le Bassin sont vrais, que ^Isa عليه السلام n'a ni été tué ni crucifié, que Adam عليه السلام est le premier des Prophètes. Il n'est pas non plus obligatoire qu'il ait présent en son esprit lors de la réponse l'interdiction de la fornication, de la consommation de l'alcool et les autres points qui sont connus d'évidence dans la religion.

Oui, ce qui est de sa croyance, c'est en son cœur et cela est et reste sa croyance. Mais il se peut bien sûr qu'il ne se renouvelle aucune présence à l'esprit de tout cela, ni de fierté de tout ce qui a été évoqué parmi les points de sa croyance par le fait qu'il dise : « je suis musulman ».

Celui qui prétend le lien obligatoire de l'un à l'autre, le lien de la parole dite à la présence en l'esprit de ce qui a été évoqué, demandons-lui donc : « cette nécessité que tu prétends, est-elle obligatoire rationnellement de telle façon à ce que cela ne puisse manquer ? Ou bien cette nécessité avancée est-elle une nécessité dans le sens commun du terme et qui peut donc manquer ? » Ou encore, demandons : « est-ce que l'individu qui questionne croit que le questionné s'il est mécréant et informe du nom de sa religion aura immanquablement l'agrément de la mécréance à l'esprit et la fierté de cette mécréance et le démenti du Prophète ﷺ lors de sa réponse ? »

La réalité, la raison, la science et l'habitude témoignent – obligatoirement – de l'inexistence de cette nécessité prétendue.

Met cela en exergue le fait que si tu étais questionné sur la religion d'untel, que tu répondes : « juif », ou que si tu entendais un juif dire : « je suis juif », ces points mentionnés te traversent-ils l'esprit ? Que ce juif soit fier de sa mécréance, qu'il dément le Prophète ﷺ, qu'il dit que ^Ouzayr est le fils de Dieu, qu'il fait ressembler Dieu à sa créature, qu'il attribue à des Prophètes des turpitudes, que ce juif ne glorifie pas Allah ?

Cette nécessité et cette obligation de lien prétendue n'existent pas majoritairement : cela n'existe que dans les fictions de ceux qui ont fait et adopté la fatwa du takfir.

Lorsqu'un homme est questionné : « qu'es-tu ? », puis qu'il réponde : « un homme », est-il indispensablement nécessaire qu'il le dise avec fierté et agrément d'être un humain ? Sa réponse a-t-elle été liée inextricablement à la présence à l'esprit qu'il est doté d'un cœur, d'une âme, de sang, d'un foie, de deux reins, de deux poumons, qu'il mourra inéluctablement, qu'il est né comme les gens naissent, qu'il est descendant de Adam ﵇ ? Sa réponse : « je suis un homme » n'implique pas nécessairement la présence à l'esprit de ce qui est compris par le fait d'être un homme.

Il nous apparaît ainsi que celui qui dit : « je suis juif » ou « je suis chrétien » ou bien « je suis musulman », il n'a pas obligatoirement à l'esprit lors de la réponse ce qui est induit par sa réponse. Pareillement, celui qui dit : « je témoigne que Mouhammad est le Messager de Dieu », combien ne pensent pas au fait que le Prophète ﷺ est arabe, de Qouraych, fils de ^Abdou l-Lah et Aminah fille de Wahb, et qu'il est véridique en tout ce qu'il rapporte, quand bien même tout cela est enraciné en leur croyance, mais simplement que la prononciation de la Chahadah n'implique pas ipso facto la présence à l'esprit de ce qui est induit et qui n'a été mentionné ici que globalement, non pas dans les moindres détails.

La troisième ambiguïté : le fait de rendre le jugement du questionnement d’un mécréant sur sa religion parmi les questions de la croyance.

Après plus de 1400 années depuis l’avènement de la Mission prophétique de la meilleure des créatures ﷺ, années comprenant les trois siècles bénis, apparut une innovation que l’Humanité n’avait alors connu. Cette innovation, consiste à rendre le questionnement du mécréant sur sa religion parmi les questions de croyance ainsi que la prétention que cette question constitue un point fondamental, une base parmi les fondements de la croyance, sans pourtant que la preuve prétendue à son sujet ne fasse l’objet d’une preuve tranchante et irréfutable.

C’est ainsi que l’un d’entre eux prétendit, afin de répondre à l’utilisation des hadiths qui mentionnent le questionnement du mécréant sur sa religion : « comment donc utilisent-ils ce hadith dans cette affaire éminente ? ». Cette expression est tirée du commentaire de Al Kawthariyy qui répondait à ceux qui attribuent à Allah la position allongée sur le Trône ! Regarde donc comment chez ces innovateurs le jugement du questionnement d’un mécréant sur sa religion constitue un élément fondamental de la Religion, la remontant au niveau de l’anthropomorphisme – que Dieu nous préserve ! Cette innovation a des traits communs avec ceux qui renient le Tawassoul, lorsqu’ils innovèrent que le sujet du Tawassoul faisait partie des fondamentaux de la croyance, en dépit du fait que les savants l’indiquèrent au chapitre des recommandations dans les bonnes œuvres à effectuer durant le jour et la nuit.

Peut-être que les innovateurs se sont fourvoyés sur cette mas’alah, supposant qu’elle faisait partie des bases de la croyance en raison du fait que savoir que la religion de l’Islam est la vérité et que savoir que toute religion autre que l’Islam est erronée fait partie des bases de la croyance, ce qui les a menés à extrapoler sur la base de leurs illusions que le questionnement d’un mécréant sur sa religion faisait lui aussi partie des bases de la croyance.

Cela ressemble encore à l’ambiguïté des illusions des négateurs du Tawassoul et de al Istighathah par des créatures de Dieu comme étant parmi les bases de la croyance. En effet, ces derniers ont supposé que ce point fût relié au sujet de l’Unicité du point de vue de nos actions et que cela s’opposait à la croyance que le Seul et Unique Créateur est Allah, que le Tawassoul et al Istighathah par des créatures de Dieu reviendrait à demander à autre que Dieu ce que nul ne peut si ce n’est Allah ainsi que d’autres illusions qui hantent leurs esprits.

Si la question adressée au mécréant sur sa religion constituait une base de la croyance, car c’est relié au fait de distinguer le croyant du mécréant, les questions de la Jiziyah [Ndt : prélèvement que fait le Calife sur certains types de mécréants au détriment d’autres, mécréants sous l’autorité et la protection de l’État musulman] serait aussi alors du nombre des bases de la croyance, pareillement pour les jugements de la Zakah, puisque la Jiziyah ne se prend que sur des catégories de mécréants définies et que la Zakah ne se verse qu’aux musulmans. Il en serait de même encore pour les jugements de la trêve, du Jihad, des prises de guerre et bien d’autres choses encore, qui seraient des bases de la croyance – selon ces affabulations – car cela requiert de savoir envers qui le Jihad est obligatoire, de savoir qui nous est-il obligatoire de combattre et de qui l’on peut prendre le butin de guerre.

Il n’est en réalité pas caché que toutes ces affaires relèvent des jugements de la jurisprudence, c’est pourquoi les Imam les ont insérées dans les livres de Fiqh. Nul d’entre eux ne mit le jugement de la question adressée au mécréant sur sa religion parmi les questions de la croyance et à fortiori dans les sujets des fondements de la croyance.

Ainsi, selon ces affirmations farfelues de la part des innovateurs, à savoir la déclaration de mécréance de celui qui demande à un mécréant « quelle est ta religion ? », les savants auraient abandonné une des affaires relatives à la croyance, n’en exposant pas la teneur dans leurs livres de croyance pas plus que dans leurs livres de jurisprudence, qui eux d’ailleurs, contiennent les chapitres de l’apostasie et dont cette question est totalement absente.

Effectivement, le jugement du questionnement d’un mécréant sur sa religion est un point religieux jurisprudentiel, au même titre que les jugements relatifs à l’apostasie survenue d’un individu est un point de jurisprudence, comme ne l’ignorent pas les Talib al ^Ilm. Parmi les preuves à ce sujet, c’est que tu ne trouveras pas de traité de croyance qui expose les différentes sortes d’apostasie, les règles qui la régissent. Tu ne trouveras de livre sur la croyance la déclaration explicitant la mécréance de celui qui mécroit que de façon inhabituelle, parenthèse d’ailleurs sortant du sujet de la croyance vers le sujet de celui qui contrevient à la croyance des musulmans, comme c’est le cas de certains ouvrages spécifiques aux groupes. Il n’y a pas de chapitre « apostasie » dans les livres de croyance. Les Imams ont démontré que la déclaration de mécréance est une affaire de jurisprudence, ce n’est pas propre aux savants de la science du Kalam.

À l’instar de ceux qui ont déclaré mécréants les musulmans qui font le Tawassoul par le Prophète ﷺ après sa mort en rendant le Tawassoul parmi les bases de la croyance, certains innovateurs ont rendu le questionnement d’un mécréant sur sa religion un sujet primordial concernant la croyance. Ceci les mena à rendre mécréants la plupart des musulmans avec une prétention sans précédent dans les siècles passés.

Aucun d’entre eux n’est capable d’apporter une confirmation quelconque que le questionnement d’un mécréant sur sa religion serait une question croyance, aussi assurément qu’aucun négateur du Tawassoul ne peut apporter une confirmation quelconque qu’il s’agirait d’une question croyance.

Voilà donc comment leurs prétentions qu’il s’agit là d’un sujet des bases de la croyance, au même titre que la confirmation des Attributs de Dieu – sujet sur lequel on ne peut se baser que sur des preuves tranchantes, irréfutables – se trouvent nulles et non avenues.

À partir de la confirmation de la nullité de leur prétention mentionnée, il est limpide que l’on ne peut conditionner, dans la démonstration de preuves, la confirmation du jugement de la personne qui questionne un mécréant sur sa religion qu’avec ce qui constitue une preuve dans les questions de jurisprudence, à l’instar du hadith Sahih ou même Hasan, selon les conditions évoquées par les Mouhaddith et les jurisconsultes. Al ^Iraqiyy a dit dans sa « Alfiyyah » :

Avec les sortes du hadith Sahih il est rejoint

En l’apport de preuves même s’il ne l’atteint.

Plus encore : les savants ont mentionné que même le hadith Da^if, à partir du moment où la Oummah l'a accepté, nous œuvrons en sa signification, comme c'est le cas pour le hadith qui signifie : « tout prêt engendrant un intérêt est de l'usure ». C'est un hadith Da^if du point de vue de sa chaîne de transmission, cependant le fait que la Communauté l'a accepté le rend utilisable dans la pratique.

Cela met en avant le fait que les hadiths dans lesquels nous trouvons que le Prophète ﷺ a demandé à des gens qui n'étaient pas sur l'Islam : « quelle est ta religion ? » sont tellement répandus dans les livres de la Sirah[31], les recueils de Hadith, les exégèses, les interprétations des hadiths contenant ces paroles du Prophète ﷺ, qui lui attribuent cela, en déclarant par exemple : « Sa parole ﷺ telle et telle signifie ceci et cela » constitue une affirmation de leur part que la parole est sauve, que ces hadiths ne constituent pas un problème, sans quoi, si cela revenait à attribuer la mécréance au Prophète ﷺ, ils l'auraient bien évidemment rejeté, recherchant plutôt qui donc aurait bien pu forger un hadith d'une telle abomination !

Il n'est pas tenable d'attribuer aux Imams le silence concernant l'attribution de la mécréance au Prophète ﷺ durant 14 siècles. Cela comporte une déclaration de trahison de la Communauté, de leur attribuer d'avoir communément délaissé la parole face au blâmable. Est-il seulement besoin d'expliquer l'invalidité d'une telle posture ? Celui qui attribue à la Oummah le fait d'être traîtresse, ne peut rien être d'autre qu'un égaré.

Tout ceci, dans le cas où il n'y aurait pas eu dans le Qour'an ce qui concerne l'objet même du désaccord en soi serait déjà bien suffisant. Il faut bien rajouter à cela ce qu'il y a dans le Texte du Qour'an au sujet de notre maître Ibrahim ﵇ en sens : « Il dit à son père et à son peuple : « qu'adorez-vous ? » Ils dirent : « nous adorons des idoles ». Cela est un texte explicite sur la mas'alah. Personne parmi les exégètes ne prétendit que la parole de notre maître Ibrahim ﵇ sur ce sujet était une question en vue qu'ils ne répondent pas.

Les innovateurs allèrent à l'exégèse d'un autre passage signifiant : « mais qu'adorez-vous donc ?! De faux dieux adorez-vous au lieu d'adorer Allah ? » et puisèrent dans les exégèses à cet endroit. De là, ils intervertirent cette interprétation pour l'appliquer au passage précédent, qui se trouve dans Sourate Ach-Chou^ara' [les poètes], alors que ces deux paroles furent dites à deux occasions distinctes. Les deux interventions de notre maître Ibrahim ﵇ ne constituent pas une seule et même intervention, comme vous pourrez le constater de la part des exégètes dans les textes à venir et qui mettent en exergue cela[32], qui mettent en évidence que cette question dans Sourate Ach-Chou^ara' est une question pour qu'ils répondent.

---

[31] Histoire de la vie du Prophète ﷺ.

[32] Ceci est la parole du docteur linguiste Fadil Salih as-Samira'iyy, le savantissime Irakien bien connu. Il montre dedans la différence entre : « qu'adorez-vous ? » et « mais qu'adorez-vous donc ?! » et ce depuis quelques années dans l'une des séances de son programme « lamasatou bayaniyyah » :
Question : l'histoire de notre maître Ibrahim dans Sourate al Anbiya' et as-Saffat se ressemblent du point de vue de la moquerie et du fait de confondre les mécréants de façon claire et il y a là orientation vers la destruction des idoles, mais la question dans {lorsqu'il dit à son père et à son peuple « mais qu'adorez-vous donc ?!} (as-Saffat :85) et dans [Sourate] al Anbiya' : {lorsqu'il dit à son père et à son peuple : « quelles sont donc ces statues pour lesquelles vous vouez dévotion ? »}. Quelle est donc la différence entre « qu' » [ما] et « mais que … donc » [ماذا] ? Et qu'a-t-il dit exactement ?Le docteur Fadil : chacun des deux : « mais que … donc » est composé de

Il est étonnant de voir aussi, que certains innovateurs reconnurent que notre maître Ibrahim عليه السلام « les questionna sur l'entité de ce qu'ils adorent »[33], c'est ce que nous disons nous-mêmes, ainsi que je l'ai mentionné dans la première édition de ce livre. Cela implique que ces innovateurs se contredisent eux-mêmes en prétendant qu'il a questionné sans que ce ne soit pour qu'ils répondent, mais qu'il aurait questionné uniquement pour blâmer et renier, puis de là, ils déclarèrent mécréant quiconque affirmerait qu'il les a questionnés pour qu'ils répondent[34].

Ils se contredisent eux-mêmes par cela et apportent la preuve de leur propre part à leur encontre, car à la question au mécréant « quelle est ta religion ? », la réponse est « le judaïsme » si la personne est juive. La question porte donc sur l'entité de la religion sur laquelle est le mécréant questionné. Par cela, il y l'invalidation de leur prétention qu'il serait mécréance de demander à un bouddhiste : « qui adores-tu ? » car cette question porte sur l'entité de ce qu'ils adorent, s'agit-il d'un homme, d'une pierre ? etc.

« que » avec adjonction de « mais … donc », mais il dit chacune des deux à une occasion distincte. [ماذا] c'est [ما] avec [ذا] et [ماذا] peut constituer un seul nom interrogatif et [ما] peut être dans le sens de « celui » et [ذا] un démonstratif venant donc le tout dans le sens de « quelle chose adorez-vous ? ». [ما] tout seul peut être un nom interrogatif et [ماذا] peut être un nom interrogatif.
L'intervenant : la base de [ماذا] est donc dans le sens de [ما] et [ذا] ?
Le docteur Fadil : à présent le sens a changé, comment donc cela s'emploie-t-il ?
L'intervenant : il reste le choix ici et là entre [ما] et [ماذا]
Le docteur Fadil : dans [ماذا] il y a un surcroît dans la question plus puissant. Il dit dans [Sourate] ach-Chou^ara' : {lorsqu'il dit à son père et à son peuple : « qu'adorez-vous ? » (70) Ils dirent « nous adorons des idoles et nous demeurons à leur vouer dévotion » (71)} et dans [Sourate] as-Saffat il dit : {lorsqu'il dit à son père et à son peuple : « mais qu'adorez-vous donc ?! (85) De faux-dieux en dehors de Dieu souhaitez-vous donc ? » (86)}.
Dans [Sourate] ach-Chou^ara' il y a un débat entre eux : {lorsqu'il dit à son père et à son peuple : « qu'adorez-vous ? » (70) Ils dirent « nous adorons des idoles et nous demeurons à leur vouer dévotion » (71)} selon la voie des questions-réponses, débat. {Il dit : « vous entendent-elles seulement quand vous les invoquez ? (72) Ou vous produisent-elles profit ou nuisance ? » (73)}, ce à quoi ils répondirent : {ils dirent : « cependant, nous avons trouvé nos pères agir de la sorte » (74)} étant alors dans la voie : parole-réplique.
Dans [Sourate] as-Saffat, il n'est pas dans la même position, mais il est selon la voie de l'assaut puissant, il dit directement : {lorsqu'il dit à son père et à son peuple : « mais qu'adorez-vous donc ?! (85) De faux-dieux en dehors de Dieu souhaitez-vous donc ? » (86)} ne leur laissant possibilité de parler. D'ailleurs jusqu'au résultat que se passa-t-il ?
Dans ach-Chou^ara' il dit : {« voyez-vous donc ce que vous adorez (75) vous ainsi que vos pères reculés (76) ils sont assurément des ennemis pour moi, je n'adore que le Seigneur des mondes (77)}. Dans as-Saffat cela finit par la destruction des idoles et la tentative de le brûler par le feu : {il se glissa alors vers leurs divinités et dit « ne mangez-vous pas ? » (91} – {ils dirent : « construisez-lui un foyer et jetez-le dans la fournaise ! » (97)}. Il y a en cela une vive puissance quant au sujet.
Il s'agit donc de deux situations : une scène de débat, ceci était la première fois entre lui et son peuple, tandis que l'autre scène, mécontent de son peuple, il restreint leurs manœuvres par des paroles acérées. Il prononça donc ces deux paroles car il s'agit de deux situations différentes, disant une fois : « qu'adorez-vous ? » et une autre fois : « mais qu'adorez-vous donc ?! ». Chacune fût employée de façon appropriée quant à la puissance et la vivacité. »

[33] Ceci est présent dans l'exposition qu'ils ont produite et l'un de leurs grands l'a dite.
[34] Cependant, certains innovateurs inventèrent à mon sujet en m'attribuant que j'aurais prétendu que notre maître Ibrahim عليه السلام les aurait questionnés afin de leur faire dire de la mécréance. Je n'ai tout simplement jamais dit cela.

La quatrième ambiguïté : la prétention de certains innovateurs que celui qui affirme que Ibrahim ﷺ a demandé à son peuple « qu'adorez-vous ? » afin qu'ils répondent lui aurait attribué de leur demander de dire de la mécréance, en raison de ce que cela comporterait comme fierté de la mécréance.

La réponse c'est que notre maître Ibrahim ﷺ – chose admise par les innovateurs – les a questionnés sur l'entité de ce qu'ils adorent, ce que nous disons nous même comme nous ont précédés en cela les exégètes. Ces derniers ont démontré que la réponse à cette question est : « des idoles » mais que les mécréants ont rajouté à cette réponse suffisante, faisant preuve de zèle comme ceci sera observable dans les textes des savants du Tafsir.

Nous n'avons jamais prétendu qu'il leur aurait demandé de répondre par tout ce qu'ils ont effectivement répondu. La réponse à la question consistait à dire : « des idoles ».

Ce qu'ils ont rajouté à cette réponse ne fût pas demandé par le Prophète de Dieu Ibrahim ﷺ, d'ailleurs les opposants et nous-mêmes sommes de commun accord quant au fait que ces mécréants ont dit des paroles de rajout dans la réponse. C'est pourquoi il n'y a aucun sens à l'invention de l'adversaire qui nous taxe d'affirmer que notre maître Ibrahim ﷺ leur aurait demandé de répondre des paroles de mécréance[35].

Il est absolument stupéfiant, après tout cela, que l'un des innovateurs émit la fatwa que si une personne demande à un adorateur d'idole : « qu'adores-tu ? » et que celui-ci réponde : « des pierres » ou « du bois », alors celui qui répond ainsi ne mécroit pas et que sa réponse n'inclut pas ipso facto la glorification de ce bois ou de ces pierres !

Mais pourquoi s'est-il donc à ce point entêté à s'en prendre à celui qui dit que la question de notre maître Ibrahim ﷺ était pour avoir la réponse : « des idoles » afin d'argumenter par derrière pour démontrer l'invalidité d'une telle adoration ?

J'avais pourtant clairement mentionné dans la première édition de cette épitre que la question de notre maître Ibrahim ﷺ visait l'entité de ce qu'ils adoraient, soit quelle est leur réalité ! Puis voilà cet innovateur confirmer qu'il n'y a pas de mécréance en cela[36]. Cependant, il a renié farouchement que la question de notre maître Ibrahim ﷺ visait une réponse de leur part, avec la confirmation de sa part que sa question portait sur l'entité, soit la réalité de ces idoles.

---

[35] Cette ambigüité pourrait d'ailleurs être retournée aux innovateurs qui permettraient de questionner le mécréant par « quelle est ta religion ? » si le questionneur ne sait pas quelle sera sa réponse, quand bien-même le mécréant dirait ce qui comporte de la mécréance. Le questionneur serait-il donc tombé dans la mécréance ou disent-ils que le mécréant a alors répondu par ce qui ne lui était pas demandé ?

[36] Lorsque cet innovateur a dit : « celui qui questionne un adorateur d'idoles : « qu'adores-tu ? » et qu'il répond « pierre et bois » », cet innovateur a bien dit : « il n'y a pas dans cette réponse-là de mécréance, ceci ne signifie pas la glorification de la pierre et du bois » !

La cinquième ambiguïté : la prétention des innovateurs que les savants comme at-Tabaraniyy auraient rapporté de la mécréance attribuée au Prophète ﷺ et se seraient tus sur cela.

Afin de répliquer à cette ambiguïté, il convient de bien démontrer l'interdiction claire de rapporter des hadiths forgés sans en exposer le cas.

Les innovateurs s'attelèrent à annuler l'utilisation en preuve de ce qui a été rapporté dans les hadiths, la Sirah et dans les exégèses concernant le questionnement d'un mécréant sur sa religion.

Nous avons pourtant expliqué que ces textes, s'ils comprenaient de la mécréance – comme le prétendent les innovateurs – les savants ne se seraient restés silencieux et l'auraient mis en exergue, de même qu'il ne serait pas permis de les rapporter sans souligner leur nullité et qu'ils seraient faussement attribués au Messager de Dieu ﷺ.

Les innovateurs trouvèrent un hadith rapporté par at-Tabaraniyy et dont ce dernier n'a pas mentionné qu'il serait faux, traitèrent le hadith comme contenant une mécréance claire et de l'anthropomorphisme avéré, puis de là considérèrent avoir trouvé la preuve que les Imams peuvent rapporter de la mécréance attribuée au Prophète ﷺ sans en faire de remarque, à l'instar de at-Tabaraniyy selon leurs prétentions – que Dieu nous préserve de l'égarement. Cette affirmation comporte l'attribution de la trahison de la part des savants de l'Islam comme nous l'exposerons dès lors.

Par ailleurs, il leur a échappé le fait que nombreux sont les savants qui ont rejeté le hadith de at-Tabaraniyy et qui ont indiqué que c'est un texte rejeté, il ne peut donc y avoir ici d'Unanimité silencieuse quant à son rejet. D'autres savants ont interprété ce texte et l'ont porté vers un sens différent bien sûr du sens anthropomorphique, comme tu le verras par toi-même sur les textes de Al Bayhaqiyy, ibn Fourak et Ibn Jama^ah.

Remarque très importante : avant de démolir cette ambiguïté, je rappelle au lecteur que la croyance de Ahlou s-Sounnah wa l-Jama^ah intégralement comporte la croyance que Dieu est exempt du corps, des membres, des organes, de toute ressemblance avec les créatures, que la croyance des musulmans c'est que Dieu existe sans endroit, que les imaginations ne peuvent l'atteindre, que les idées ne peuvent Le cerner, que quoi qu'imagine l'être humain en son esprit, Allah en est différent, car le Créateur ne ressemble pas à la créature.

Ceci est tiré de Sa Parole signifiant : {Et nul ne lui est égal}, et {rien ne Lui ressemble, et Il est l'Entendant, le Voyant}. Les attributs de Dieu ne sont donc pas des membres et des organes, Dieu n'est pas constitué de parties, Il n'a pas de couleur, Dieu ne dépend pas du Trône ni d'aucune créature de moindre taille que le Trône. Tout texte authentique dont l'apparence fait penser à autre chose que cette croyance que nous venons de mentionner doit être interprété selon une signification digne de Dieu, comme ce qui peut être trouvé dans le Qour'an honoré ou dans le Sounnah purifiée. Tout texte qui est explicitement et inévitablement de l'anthropomorphisme, ce texte est rejeté, il est interdit d'y croire et quiconque y croit devient mécréant comme l'ont expliqué les savants de l'Islam, comme le

résume parfaitement la parole de l'Imam at-Tahawiyy : « et quiconque attribue à Allah une signification des humains aura mécru ».

À quiconque est présenté un texte mentionnant le Prophète ﷺ et dont l'apparence fait penser que Dieu aurait une image, un membre, un endroit, une couleur ou autre que cela parmi les propriétés des créatures, qu'il revienne aux gens de science afin qu'ils lui exposent le sens réel ou le cas échéant lui démontrent que le Prophète ﷺ n'a pas dit cela.

Ici, je vais exposer des hadiths dont l'apparence fait penser que Dieu a des membres, un endroit et une image. La signification réelle n'est bien évidemment pas le sens apparent, ce dernier étant impossible au sujet de Dieu l'exempt d'imperfection. En effet, les savants ont expliqué le sens exact de ce qui est parvenu des hadiths honorés.

Il convient aussi de souligner que certains des hadiths de ce type ne sont pas confirmés de la part du Messager de Dieu ﷺ, mais ont étés rapportés avec des faiblesses quant à la chaîne de transmission, ce qui n'empêcha pas les savants d'en donner des interprétations valables dans le cas où ils auraient quand même étés dits par le Messager qui est prémuni de l'erreur. Il y a aussi des hadiths qui sont forgés, inventés et que le Prophète ﷺ n'a pas dits. Ces derniers, nous les renvoyons à celui qui les a rapportés, il ne nous est pas nécessaire d'en rechercher une interprétation. Fin de cet avertissement.

Certains innovateurs ont apporté l'ambiguïté suivante : que at-Tabaraniyy aurait rapporté un hadith attribuant au Messager de Dieu ﷺ la mécréance en attribuant à Allah le Transcendant la ressemblance avec les créatures, la position allongée, en ayant un pied disposé sur l'autre. Transcendance à Dieu ! Il est exempt de toute ressemblance avec les créatures.

Ils s'appuyèrent dans leur argumentation sur le silence de at-Tabaraniyy sur ce qu'il avait lui-même rapporté[37], prétendant donc que les savants rapportent de la mécréance de la part du Messager de

[37] Dans Moujma^ou z-zawa'id wa manba^ou l-fawa'id : 13182 – « de ^Oubayd ibn Hounayn, de Hounayn qui a dit : « alors que j'étais assis, Qatadah ibn an-Nou^man vint et dit : « viens avec moi Ibn Joubayr chez Abou Sa^id. Nous partîmes jusqu'à parvenir chez Abou Sa^id al Khoudriyy. Nous le trouvâmes allongé en ayant surélevé le pied droit sur le pied gauche. Nous avons passé le salam puis nous sommes assis. Qatadah ibn an-Nou^man leva sa main en direction du pied de Abou Sa^id et le pinça très fortement. Abou Sa^id lui dit : « soubhana l-Lah ô Ibn Oumm ! Tu m'as fait mal ! ». Il lui dit « c'est ce que je voulais. Car le Messager de Allah – salla l-Lahou ^alayhi wa sallam – a dit [littéralement] : « lorsque Allah a fini sa création « istalqa » et disposa son « rijl » sur l'autre et dit : « Il ne convient pas à l'une de mes créatures de faire cela ». Abou Sa^id a alors dit : « Par Allah, je ne le ferais jamais ! »
Rapporté par at-Tabaraniyy de trois chaykhs : Ja^far ibn Soulayman an-Nawfaliyy, Ahmad ibn Richdin al Misriyy et Ahmad ibn Dawoud al Makkiyy. Ahmad ibn Richdin est faible [Da^if]. Les deux autres, je ne les connais pas. Le reste de ses hommes sont des hommes de l'authentique [Sahih] »
Al matalibou l-^aliyah : « at-Tabaraniyy l'a rapporté (18 :13/19), Ja^far ibn Soulayman an-Nawfaliyy, Ahmad ibn Richdin al Misriyy et Ahmad ibn Dawoud al Makkiyy nous ont raconté en disant : « Ibrahim ibn al Moudhir al Khouza^iyy nous a raconté et a dit : « Mouhammad ibn Foulayh ibn Soulayman nous a raconté de son père, de Sa^id ibn al Harith, de ^Oubayd ibn Hounayn qui a dit : « alors que j'étais assis ». Al Haythamiyy a dit dans al moujma^ (8/100) : « at-Tabaraniyy l'a rapporté de trois, Ahmad ibn Richdin est faible [Da^if] et les deux autres, je ne les connais pas » »
Un des chercheurs a dit : « je dis que ce supplément est rejeté [Mounkar] et ne fait pas partie de la parole du Messager de Allah – salla l-Lahou ^alayhi wa sallam – mais c'est plutôt là la parole des juifs que Dieu les maudisse.
Comment donc ?! Alors que Allah ta^ala dit dans le son Livre honoré en sens : {Nous avons certes créé les cieux et la terre} [Qaf :38]. Ce qui est stupéfiant dans la parole de al Haythamiyy après avoir rapporté le hadith de at-

Dieu ﷺ – que Dieu nous préserve – sans en exposer l'invalidité tout en sachant que c'est de la mécréance.

Ceci est faux bien sûr et comporte une déclaration de trahison envers et contre les savants. Si l'un d'entre nous rapportait de la part d'un de ces innovateurs un récit erroné comportant une mécréance qui lui serait attribuée à lui ou à son chaykh, le tout sans en exposer l'erreur, cela serait une calomnie ignominieuse, une invention basée sur le faux.

C'est ainsi que parmi les contradictions de ces innovateurs, il y a le fait que certains d'entre eux innovèrent la prétention qu'il y a dans le Sahih al Boukhariyy et le Sahih Mouslim des hadiths falsifiés, présents dans toutes les versions manuscrites de Boukhariyy et Mouslim (elles sont très nombreuses) ainsi que dans les versions imprimées. En douze siècles, nul ne les a précédés en cela.

Cette affirmation mène à faire douter les musulmans quant à leur Héritage religieux, à croire qu'ils se soient mis d'un commun accord pour se transmettre des livres qui comportent de la mécréance, livres enseignés avec des chaînes de transmission de type Tawatour [Ndt : le plus haut degré de fiabilité des textes] des musulmans jusqu'à l'auteur, vague après vague, génération après génération, de l'époque des Salafs jusqu'à notre temps présent, ce à quoi il faut ajouter les interprétations monumentales des interprètes du Hadith, sommités indubitablement reconnues, qui nous ont expliqué les sens de ces hadiths.

Aucun de ces savants n'a prétendu que ces hadiths-là étaient faux ou comprenaient ce qu'il ne convenait pas d'attribuer au Messager de Dieu ﷺ. Cela démontre comment ces innovateurs se sont joués de certains gens du commun de ce groupe. Aucune de ces personnes n'est en mesure d'apporter

---

Tabaraniyy, c'est qu'il commente en disant : « untel est faible et untel je ne le connais pas », car pareil à ce hadith, cela constitue une offense envers Allah et touche au joyau de la croyance, il est donc obligatoire de mettre en avant son état et de le déclarer forgé ».
Dans « al Asma'ou wa s-sifat » de al Bayhaqiyy : « quant au hadith que nous a raconté Abou ^Abd Allah le Hafidh, Abou l-^Abbas Mouhammad ibn Ya^qoub nous a informé que Mouhammad ibn Ishaq as-Saghaniyy nous a informé que Ibrahim ibn al Moundhir al Hizamiyy nous a informé que Mouhammad ibn Foulayh nous a informé, de son père, de Sa^id ibn al Harith, de ^Oubayd ibn Hounayn qui a dit : « alors que j'étais assis à la mosquée quand vint Qatadah ibn an-Nou^man, il s'assit, il raconta alors des gens se groupèrent vers lui, puis il dit : « venez avec moi chez Abou Sa^id al Khoudriyy, on m'a raconté qu'il s'est plaint ». Nous allâmes jusqu'à rentrer chez Abou Sa^id al Khoudriyy que nous trouvâmes allongé, le pied droit sur le gauche, nous passâmes le salam puis nous nous sommes assis. Qatadah leva sa main en direction du pied de Abou Sa^id al Khoudriyy et le pinca alors très fortement. Abou Sa^id s'exclama : « soubhana l-Lah ô Ibn Oumm ! Tu m'as fait mal ! ». Il lui dit « c'est ce que je voulais. Car le Messager de Allah – salla l-Lahou ^alayhi wa sallam – a dit [littéralement] : « lorsque Allah a fini sa création « istalqa » et disposa son « rijl » sur l'autre et dit : « Il ne convient pas à l'une de mes créatures de faire cela ». Abou Sa^id a alors dit : « nul doute, je ne le ferais jamais ! » » Ce hadith est rejeté [Mounkar] et je ne l'écris que pour le signifier. Foulayh ibn Soulayman tout en étant de ceux qui remplissent les conditions de al Boukhariyy et Mouslim, ils ne rapportèrent par son hadith que voilà dans les Sahih, hadith qui est chez certains Hafidh inemployable en preuve. Il a d'ailleurs une autre cause [de rejet] : à savoir que Qatadah ibn an-Nou^man est mort durant le Califat de ^Oumar ibn al Khattab ‎رضي الله عنه et ^Oumar pria sur lui, quant à ^Oubayd ibn Hounayn, il mourut l'an cent cinq, à l'âge de soixante-quinze ans selon la parole de al Waqidiyy et Ibn Boukayr, ainsi sa transmission de Qatadah s'en trouve rompue » [Fin de citation].
Ibn Kathir a dit : « cette chaîne de transmission est très *étrange* [Gharib jidda], cela contient une chose vraiment très blâmable. Peut-être que cela fait partie des « Isra'iliyyat » [juiveries] qui ont perturbé certains transmetteurs et le firent remonter au Messager de Allah ﷺ » [Fin de citation de « al masanidou wa s-sounan » (7/91)

un seul manuscrit du Sahih al Boukhariyy ou du Sahih Mouslim sans qu'il n'y ait dedans ces hadiths en question à propos desquels ils sont allés imaginer qu'il s'agissait de falsifications.

Voilà donc leur voie au grand jour : ce groupe a estimé que le hadith rapporté par at-Tabaraniyy, dont ils n'ont compris autre chose que l'attribution de la mécréance claire au Messager de Dieu, le fait de donner des ressemblances à Allah ^azza wa jall, serait un hadith falsifié.

Ils disent cela en voulant, toujours selon leur voie, penser le bien sur at-Tabaraniyy, car il fait partie des grands savants des musulmans, tout comme ils ont estimé qu'il y avait des falsifications de Sahih al Boukhariyy puisqu'ils ne réussirent qu'à comprendre de tels hadiths l'émission de fatwa sans science de la part du Messager de Dieu ﷺ et toujours selon la même méthode d'autres hadiths desquels ils comprenaient ce qui ne sied pas au Messager de Dieu ﷺ.

Encore et toujours selon cette même voie – selon leurs prétentions – il faudrait donc juger un grand nombre de hadiths comme falsifiés en raison du fait que leurs sens apparents est anthropomorphique, ce qui revient à renier un grand nombre de hadiths Sahih, à ne plus avoir confiance en les livres de hadiths, y compris le plus authentique recueil de hadiths chez Ahlou s-Sounnah : Sahih al Boukhariyy.

Je vais donc exposer un certain nombre de hadiths de Sahih al Boukhariyy, Sahih Mouslim et autre qu'eux deux parmi les grands Imams du Hadith, hadiths dont l'apparence est de l'anthropomorphisme, hadiths auxquels se sont attachés les anthropomorphistes, ont cru en leur sens apparent et sont devenus des égarés.

Il y a alors face à ce groupe qui déclare mécréant celui qui demande à un mécréant : « quelle est ta religion ? » deux choix :

- Soit ils confirment ces hadiths et confirment qu'ils ont une interprétation. En reconnaissant cela, ils se contredisent en prétendant que le hadith de at-Tabaraniyy est clair dans l'anthropomorphisme au détriment des autres hadiths.

- Soit ils affirment que ces hadiths sont falsifiés, dans el Boukhariyy, Mouslim et ceux des autres livres de Hadith, ils se contrediront alors en exemptant al Boukhariyy d'avoir rapporté de la mécréance attribuée au Messager de Dieu ﷺ mais en affirmant que at-Tabaraniyy lui l'aurait fait, en rapportant de la mécréance claire attribuée au Messager ﷺ tout en se taisant à ce sujet, ce qui est formellement interdit, comme l'ont expliqué les savants de Ahlou s-Sounnah wa l-Jama^ah.

Exposition de certains hadiths dont le sens apparent est de l'anthropomorphisme :

Sahih al Boukhariyy : hadith 7440 dont le sens apparent est : « Le Prophète ﷺ a dit : […] ils iront alors voir ^Isa qui leur dira : « je ne suis pas celui-ci, allez-donc voir Mouhammad ﷺ, ce serviteur à qui Allah a pardonné toutes ses fautes, ce qui précède et ce qui suit, alors ils viendront à moi, je demanderai

alors audience à Allah en sa demeure[38], puis lorsque cela me sera accordé, je me prosternerai à sa vue, Il me laissera ainsi ce que Dieu a voulu que je reste, puis Il me dira : « relève toi, ô Mouhammad, parle et tu seras entendu, demande d'intercéder et tu intercéderas, demande et tu auras ». Je lèverai alors la tête, louerai dignement mon Seigneur par des louanges qu'Il m'enseignera, j'intercéderai alors que me sera imposée une limite, je sortirais alors pour en faire entrer au Paradis. Ensuite, pour la seconde fois, je demanderai audience à mon Seigneur en sa demeure, elle me sera accordée, je me prosternerai à sa vue et Il me laissera prosterné ce que Dieu veut que je reste, puis Il me dira : « relève-toi, ô Mouhammad, parle et tu seras entendu, demande d'intercéder et tu intercéderas, demande et tu auras ». Je lèverai alors la tête, louerai dignement mon Seigneur par des louanges qu'Il m'enseignera, j'intercéderai alors que me sera imposée une limite, je sortirais alors pour en faire entrer au Paradis. […] Puis, pour la troisième fois, je demanderai audience à mon Seigneur en sa demeure, elle me sera accordée, je me prosternerai à sa vue »

Sahih al Boukhariyy : hadith 7439 dont le sens apparent est : « […] jusqu'à ce qu'il reste d'eux ceux qui adoraient Allah, qu'ils soient obéissants ou désobéissants, et il leur sera dit : « qu'est-ce qui vous retient alors que les hommes sont partis ? » Ils diront : « nous les avions quittés, alors que nous avions grand besoin d'eux, contrairement à aujourd'hui. En effet, nous avons entendu un héraut appeler : « que chaque peuple rejoigne ce qu'il adorait », mais nous, nous attendons notre Seigneur. » Al Jabbar viendra alors à eux dans une autre image[39] que la sienne, celle sur laquelle ils l'ont vu la première fois, et Il leur dira : « Je suis votre Seigneur », ils diront : « certes, Tu es notre Seigneur ». Nul ne lui parlera alors si ce n'est les Prophètes. Il leur dira alors : « Y a-t-il donc un signe de reconnaissance en vous et Lui ? », ils diront alors : « le tibia ». Son tibia[40] sera alors dévoilé, les croyants se prosterneront alors tous, cependant demeureront ceux qui se prosternaient par ostentation […][41] »

Sahih Mouslim : le hadith dit en sens apparent : « […] jusqu'à ce qu'il ne reste plus que ceux qui adoraient Allah ta^ala, obéissants et désobéissants. Le Seigneur des mondes viendra alors à eux, exempt d'imperfections Il est, sous une apparence différente de celle qu'ils avaient vue et Il dira : « qu'attendez-vous ? Toute communauté a suivi ce qu'elle adorait ». Ils diront alors : « ô Seigneur, nous avions délaissé les gens dans la dounya tandis que nous avions besoin d'eux, nous ne les côtoyions pas ». Il leur dira alors : « Je suis votre Seigneur ». Ils diront : « que Dieu nous protège de toi, nous n'associons rien à Dieu ! » deux ou trois fois, jusqu'au point où certains d'entre eux failliront vaciller, alors Il leur dira : « y avait-il entre vous et Lui un signe de reconnaissance ? », ils répondront : « oui », alors un tibia sera dévoilé. Nulle personne qui se prosternait sincèrement pour Allah ne sera privée de

[38] Dans an-nihayatou fi gharibi l-hadith de Ibn al Athir [littéralement] : « je demanderai alors audience à mon Seigneur en sa demeure », c'est-à-dire [littéralement] : « en son auguste présence ». Il a été dit : « dans son Paradis », le Paradis étant appelé « la demeure de la félicité ». C'est Allah as-Salam ».

[39] Fathou l-bari de Ibn Hajar : « il a dit : quant à sa parole après cela [littéralement] : « Il viendra alors à eux dans son image, celle qu'ils connaissent », ce qui est voulu par cela, c'est l'Attribut et la signification. Allah est Transcendant par ses Attributs par lesquels ils le connaissent. Ils le reconnaîtront par l'Attribut quand bien même ils ne l'auraient jamais vu précédemment, car ils verront alors Celui qui ne ressemble pas aux créatures, or ils savent bien qu'Il ne ressemble à aucune créature, ils sauront donc qu'Il est leur Seigneur. Alors ils diront : « Tu es notre Seigneur ! ». L'Attribut a été signifié ici [littéralement] par « l'image » en raison de la similitude du genre lexical et en raison de la mention du terme « image » précédemment. » » [Fin de citation]

[40] « L'expression « youkchafou ^an saq » signifie : « une difficulté sera levée ». Le sens de « kachfou s-saq » c'est la disparition de la peur et de l'effroi ». Fin de citation tirée de Fathou l-Bari

[41] Aussi rapporté par ad-Daraqoutniyy par la voie de al Boukhariyy aussi, dans le chapitre « la vision de Allah »

pouvoir se prosterner tandis que nulle personne qui se prosternait par ostentation ne sera en mesure de se prosterner, Allah rendra leur dos inflexible, chutant en arrière à chaque fois qu'ils voudront se prosterner. Puis ils relèveront la tête tandis qu'Il se sera métamorphosé dans l'apparence qu'Il avait la première fois et Il leur dira alors : « Je suis votre Seigneur », ils répondront alors : « Tu es notre Seigneur », alors sera jeté le Pont sur l'enfer, l'intercession débutera et ils diront : « Ô mon Dieu, accorde le salut, accorde le salut ! » »

Sahih Mouslim : le hadith dit en sens apparent : « […] ainsi Allah réunira les gens le Jour du Jugement et Il dira : « quiconque adorait une chose, qu'il la suive ». Alors ceux qui adoraient le soleil suivront le soleil, ceux qui adoraient la lune suivront la lune, ceux qui adoraient autre que Dieu suivront ce qu'ils adoraient d'autre que Dieu et enfin il restera cette communauté, y compris les hypocrites. Allah Exalté et Très-Haut viendra à eux dans une autre apparence qu'ils connaissaient et leur dira : « Je suis votre Seigneur ». Ils diront alors : « que Dieu nous protège de toi, nous resterons à cette place jusqu'à ce que vienne à nous notre Seigneur, car lorsque notre Seigneur viendra, nous le reconnaîtrons. Allah Le Très-Haut viendra alors à eux dans l'apparence qu'ils connaissaient et leur dira : « Je suis votre Seigneur », ils répondront alors : « C'est bien Toi notre Seigneur » alors ils Le suivront[42]. Le Sirat sera alors étendu entre les deux flancs de l'Enfer, je serai moi le premier de ma communauté à le franchir, nul ce jour-là ne parlera si ce n'est les Messagers, dont la parole ce jour-là sera : « ô Allah, accorde le salut, accorde le salut ! » »

Sunan Ibn Majah : hadith 4262 dont le sens apparent, concernant l'âme bonne après la mort : « […] il ne cesse alors de lui être dit cela jusqu'à qu'elle finisse dans ce ciel où est Allah ^azza wa jall »[43]

Sahih al Boukhariyy : hadith 6502 dont le sens apparent est : « […] Le Messager de Dieu ﷺ a dit que Dieu dit : « quiconque prend l'un de mes saints pour ennemi, Je lui déclare la guerre. Mon serviteur ne se rapproche pas de Moi par une chose plus qu'en effectuant ce que je lui ai rendu obligatoire. Mon serviteur ne cesse de se rapprocher de moi par des actes surérogatoires jusqu'à ce que Je l'aime. Lorsque Je l'aime, Je deviens son ouïe[44] avec laquelle il entend, sa vue avec laquelle il voit, sa main avec laquelle il attrape, son pied avec lequel il marche et s'il me demande, assurément Je lui accorde. S'il recherche la protection par Moi, Je la lui accorde, et il n'y a pas une chose que J'hésite le plus à

[42] « Le terme [littéral] : « ils Le suivront », ^Iyad a dit : « c'est-à-dire qu'ils suivront on Ordre, ou les Anges qui seront chargés de cela » ». Fin de citation tirée de Fathou l-Bari.
[43] Sa chaîne de transmission est authentique [Sahih]. Choubabah : c'est Ibn Siwar al Mada'iniyy. Ibn Abi Dhi'b : c'est Mouhammad ibn ^Abd ar-Rahman. Rapporté aussi par an-Nasa'iyy dans « al koubra » (11378) et (11925) par la voie de Ibn Abi Dhi'b avec cette chaîne. Il est dans le Mousnad de Ahmad (8769)
[44] Fathou l-Bari de Ibn Hajar : « al Khattabiyy a dit : « il s'agit-là de figures de métaphores dont le sens est le fait que Allah accorde la réussite à son serviteur dans les œuvres qu'il accomplit avec ces organes-là, qu'Il lui facilite l'accès à son Agrément par eux, notamment en préservant ces membres de l'accomplissement de ce que Allah n'agrée pas, comme le fait d'écouter les stupidités, de regarder ce que Allah a interdit d'y poser le regard, de s'emparer avec sa main de ce qui lui est interdit et de se déplacer vers l'interdit par ses pieds. Ad-Dawoudiyy alla en ce sens et pareillement pour al Kalabadhiyy. Par Sa Parole Il a indiqué : « Je le préserve et il n'agit ainsi que dans ce que J'agrée », car quand il est agréé, il lui est détestable d'agir dans ce que Allah condamne de sa part. Septièmement, al Khattabiyy a aussi dit qu'Il a indiqué par-là la promptitude à l'exaucement de l'invocation, la réussite dans la demande, car les œuvres de l'Homme toutes entières sont par le moyen de ces organes mentionnés.

faire parmi ce que Je fais, que lorsque J'hésite à prendre l'âme du croyant : il déteste la mort, quant à Moi, Je déteste lui faire un tort ». »

Al Mou^jam al Kabir de At-Tabaraniyy : hadith 7880 qui dit en sens apparent : « […] quiconque nuit à l'un de Mes saints, il s'oppose en duel à Moi par animosité. Ô fils de Adam, tu ne parviendras à avoir ce qu'il y a chez Moi qu'en effectuant les obligations que Je t'ai imposées. Mon serviteur ne cesse d'être plus aimé de Moi par les actes recommandés, jusqu'à que Je l'aime, alors Je deviens son cœur avec lequel il raisonne, sa langue avec laquelle il parle, sa vue avec laquelle il voit. Lorsqu'il M'invoque, Je lui accorde et lorsqu'il Me demande, Je lui accorde. De même, s'il Me demande le secours, Je le secours et l'adoration de mon serviteur que Je préfère, c'est le conseil »

Sahih al Boukhariyy : hadith 4811 dont le sens apparent est : « […] un rabbin est allé au Messager de Allah ﷺ et lui a dit : « Ô Mouhammad, nous trouvons que Dieu met les cieux sur un doigt[45], les terres sur un doigt, les arbres sur un doigt, l'eau et la terre sur un doigt et le reste des créatures sur un doigt et qu'Il dit : « Je suis le Roi ». ». Alors le Prophète ﷺ rit au point que l'on put distinguer ses prémolaires, en confirmation de ce qu'a dit le rabbin ».

Moustakhraj Abi ^Ouwanah : hadith 459 qui dit en sens apparent : « […] Le Messager de Dieu ﷺ a dit : « [ils] seront jetés en enfer, l'enfer dira : « y en a-t-il davantage ? » jusqu'à ce qu'Il pose son pied[46] dessus, alors l'enfer dira « Stop ! Stop ! […] »

---

[45] Fathou l-Bari de Ibn Hajar : « al Khattabiyy a dit : « la mention du « isba^ » n'est pas dans le Qour'an ni dans le hadith par lequel on tranche formellement. Or il a été répété que « al yad » n'est pas le membre, ainsi la confirmation de « al yad » ne mène automatiquement à la confirmation de « al 'asabi^ ». C'est plutôt-là un point d'arrêt quant à ce terme [al yad] qui a été mentionné par Celui qui fait les Lois et on ne doit pas lui appliquer un comment ni lui donner de ressemblance. La mention du terme « 'asabi^ » en revanche pourrait même provenir du contact avec le juif. En effet, les juifs sont anthropomorphistes et dans ce qu'ils prétendent être la Torah il y a ce qui est du champ lexical de l'anthropomorphisme et qui n'est pas en concordance avec la voie des musulmans. Quant à son rire – salla l-Lahou ^alayhi wa sallam – après la parole du rabbin, il est possible que ce soit par approbation ou par réprobation. Quant à la parole du rapporteur du hadith : « en confirmation de ce que dit le rabbin », c'est une supposition et une supputation de sa part, le hadith nous est parvenu par de nombreuses voies sans ce supplément-là. En adoptant cette supposition comme effective, d'autres pourraient interpréter la rougeur du visage comme signe de honte et le jaunissement du visage comme signe d'épouvante alors que l'affaire pourrait parfaitement être différente : la rougeur peut provenir d'un accroissement de circulation sanguine dans le corps et le jaunissement en raison d'un état de bile ou autre encore. Dans le cas où tous ces écueils seraient évités, il faudrait comprendre ce texte comme Sa Parole ta^ala littéralement {et les cieux seront pliés dans sa main droite}, c'est-à-dire Sa Toute-Puissance pour plier les cieux et la facilité de l'affaire pour Lui, de les rassembler ainsi, aussi assurément que l'expression : « untel a réuni telle chose dans sa main », réussissant facilement, sans même qu'en réalité il n'ait rempli sa main de quoi que ce soit. Plus encore : « il le fait avec quelques doigts », comme il est parvenu parmi leurs exemples : « ceci lui est facile à un doigt » ou « il le fait avec son pouce » [Ndt : nous autres de la francophonie, nous utilisons par exemple l'expression : « sur le bout des doigts » pour signifier une connaissance parfaite] ». Fin de citation résumée ». [Fin de citation de la parole de Ibn Hajar ici]

[46] Fathou l-Bari de Ibn Hajar : « nombre de savants ont discuté l'interprétation de cela. Certains dirent qu'il s'agissait ici d'une humiliation de la Géhenne qui alla loin dans la demande de supplément, alors Allah l'a humiliée [littéralement] « en la mettant sous le pied » et ce qui est voulu, ce n'est pas un pied au sens littéral, les arabes utilisent les termes des membres pour des métaphores sans en vouloir nullement le membre lui-même, comme lorsqu'ils disent : « à son nez » [Ndt : « et à sa barbe » chez nous] ou « ça lui est tombé dans la main » [Ndt : nous

Sahih al Boukhariyy : hadith 4850 signifiant en apparence : « [...] quant à l'enfer, il ne sera rempli jusqu'à ce qu'Il y pose son pied, alors l'enfer dira « Assez ! Assez ! » [...] »

Moukhtasar Sahih Mouslim de al Moundhiriyy : hadith 1465 qui dit en sens apparent : « [...] le Messager de Dieu ﷺ a dit : « Allah ^azza wa jall dira le Jour du Jugement : « ô fils de Adam, Je suis tombé malade et tu ne m'as pas visité », la personne dira alors : « ô mon Seigneur, comment te visiterais-je alors que Tu es le Seigneur des mondes ? ». Dieu dira : « n'as-tu pas su que mon serviteur untel est tombé malade et tu ne l'as pas visité ? Ne sais-tu pas que si tu l'avais visité, tu M'aurais trouvé chez lui ? Ô fils de Adam, Je t'ai demandé à manger et tu ne M'as pas nourri ! ». La personne dira : « Ô Seigneur, comment te nourrirais-je alors que Tu es le Seigneur des mondes ? ». Dieu dira : « Ne sais-tu pas que Mon esclave untel t'as demandé de le nourrir et tu ne l'as pas nourri ? Ne sais-tu donc pas que si tu l'avais nourri, tu aurais trouvé cela chez Moi ? Ô fils de Adam, Je t'ai demandé à boire et tu ne M'as pas abreuvé ! ». La personne dira : « Ô mon Seigneur, comment t'abreuverais-je alors que Tu es le Seigneur des mondes ? ». Dieu dira : « Mon serviteur untel t'a demandé à boire et tu ne l'as pas abreuvé. Si tu l'avais abreuvé, tu aurais trouvé cela chez Moi » »

Sahih Ibn Hibban : hadith 269 dont le sens apparent est : « [...] Allah jalla wa ^ala dit au serviteur le Jour du Jugement : « Ô fils de Adam, Je suis tombé malade et tu ne m'as pas visité [...] ne sais-tu pas que si tu l'avais visité, tu M'aurais trouvé [...] Ô fils de Adam, Je t'ai demandé à boire et tu ne M'as pas abreuvé [...] Ô fils de Adam, Je t'ai demandé à manger et tu ne M'as pas nourri [...] » ». [Ndt : très abrégé, c.f. hadith précédent]

Il a aussi échappé à ces gens-là que le hadith, qu'ils ont déclaré être explicite dans la mécréance, eux qui se sont permis de dire que at-Tabaraniyy a rapporté de la mécréance attribuée au Messager de Dieu ﷺ sans évoquer la fausseté du hadith tout en étant impossible que ceci provienne de la part du Prophète ﷺ, a aussi été interprété par plus d'un savant ach^arite expliquant qu'il est à interpréter et qui ont donc rejeté le sens apparent qui fait penser à donner des ressemblants à Dieu. Parmi ceux qui ont interprété le hadith, il y a al Bayhaqiyy dans son livre « al Asma' wa s-Sifat », Ibn Fourak dans « Mouchkil al hadith wa bayanouh »[47].

employons : « tomber sous la main », toujours métaphoriquement]. Il a aussi été dit que ce qui est voulu par le terme « al qadam » l'abondance précédemment disposée, c'est-à-dire que Allah mets dedans ce qu'il a disposé [qaddama] pour elle des gens du châtiment... Ibn al Jawziyy prétendit que la version dans laquelle parvint le terme « ar-rijl » est une falsification provenant de la part de certains rapporteurs car il supposa que ce qui est voulu par le terme « qadam » c'est le membre, alors il en rapporta le sens et il s'est trompé. Puis il dit qu'il est possible que le sens voulu par le terme « ar-rijl », si le texte venait à être sauf, ce serait alors le grand groupe, comme lorsque tu dis « un rijl » de criquets. Ainsi l'évaluation est : « Il y disposera un très grand groupe » et l'annexion à « Lui » [linguistiquement] est une annexion de particularisation ».

[47] La parole de ces innovateurs-là leur impose à eux-mêmes que celui qui rapporte du Prophète ﷺ un hadith – dont ils comprennent l'anthropomorphisme – aura attribué au Prophète immunisé ﷺ la chute dans la mécréance, le fait de ne pas l'innocenter de cela, que Allah ta^ala nous préserve. De pareilles versions existent en nombre dans les livres du Hadith comme le Sahih al Boukhariyy. Seulement, l'ignorance du commun des gens quant à l'interprétation de ces hadiths ne signifie pas que les Imams auraient attribué la mécréance au Messager de Allah ﷺ. Cette innovation-là, peut-être n'est-elle elle aussi apparue qu'en notre époque présente, forgée pour soutenir l'innovation que les savants auraient attribué la mécréance au Messager de Dieu ﷺ en demandant à certaines

Paroles des savants qui ont interprété le hadith de at-Tabaraniyy :

Mouchkil al hadith wa bayanouh : « (explication du Hadith) mention d'un autre récit qui implique une interprétation et dont le sens apparent laisse penser à de l'anthropomorphisme : ce qui est rapporté [dont le sens apparent est] que Allah ta^ala lorsqu'Il régla la création, Il s'allongea et posa un pied sur l'autre, puis le récit indique qu'il ne convient pas à une personne de faire cela et ils ont confirmé cela par ce qui est rapporté de la part de Ka^b qu'il a interdit à Al 'Ach^ath ibn Qays de mettre l'un de ses pieds sur l'autre et qu'il aurait dit : « c'est l'assise du Seigneur ta^ala ! ».

L'interprétation de cela : saches que sa parole : « lorsqu'Il régla la création » signifie lorsque les créations furent terminées d'être créées, à savoir ce que Dieu voulait créer des cieux et des terres et de ce qu'il y a entre cela. Cette formule a des semblables dans la langue, comme lorsqu'on dit « untel a réglé ses dettes ou sa prière », c'est-à-dire lorsqu'il a fini de les faire et les a remplies. Une formule identique se trouve dans Sa Parole [en sens] : {et Il les régla en sept cieux}, soit lorsqu'il les créa, ou {et lorsque tu as réglé la prière}, soit lorsque tu as effectué celle-ci et que tu t'en es acquitté.

Quant au terme « Istalqa » [littéralement : Il s'est allongé], les savants ont interprété cela de deux façons :

- La première : c'est que ce qui est voulu par-là, c'est que Allah ^azza wa jall, ayant créé les cieux et les terres ainsi que ce qu'il y a entre, Il mit un terme à cela ne fit pas qu'il y ait leurs semblables qui soient créés indéfiniment, et si Allah l'avait voulu, ceci se serait produit. Cette signification est sélectionnée en raison du fait que ce terme s'emploie régulièrement, linguistiquement aussi bien que dans l'habitude, selon ce sens-là. Il se dit de façon semblable à cela concernant une personne qui fait des actions puis s'arrête de faire semblable à ces actions-là de façon persistante. C'est d'ailleurs tout autant le cas dans l'adage qu'emploient les gens, ils disent : « untel a bâti sa maison, l'a remplie, puis s'est « istalqa » [littéralement : allongé] sur son dos » quand bien même la personne ne se serait pas étendue. Cette expression est donc employée de façon métaphorique et se dit de celui qui est en état d'avoir fini son ouvrage et ne désire plus réitérer ce qu'il a fini d'accomplir.

- La seconde interprétation : c'est que lorsque Allah a créé ce qu'Il a voulu créer de ces choses mentionnées dans ces phrases, « Istalqa » [littéralement : Il s'est allongé] dans le sens de « Alqa » [littéralement : Il a envoyé. Comprenez : Dieu a disposé…] ces choses les unes sur les autres, Il a disposé le ciel au-dessus de la terre, ainsi l'adjonction de la lettre « sin » et la lettre « ta' » [du mot إِسْتَلْقَى] dans le mot « Alqa » [أَلْقَى] vient ici dans le sens de la parole d'une personne qui dirait « istad^a » ou « istabra' » ou pareil à cela quand la personne veut faire la signification du terme « dou^a' » ou « bara'ah ». Ainsi Allah a voulu qu'une fois les créatures mentionnées créées, les disposer [alqa] les unes sur les autres. Il se dit : « istalqa » dans le sens de « Alqa » une de ces choses sur l'autre, ceci selon la forme usuelle bien connue.

Quant à l'expression « wada^a 'ihda rijlayhi ^ala l-'oukhra » [littéralement : Il disposa un pied sur l'autre], il y a également deux voies pour l'interprétation :

- la première : c'est que ce qui est voulu par-là, c'est que Allah ^azza wa jall les a créés en deux groupes [rijl] distincts et par couples [deux à deux] : promis à damnation et promis à la félicité, riche et pauvre, sain et malade etc. Il a donc appelé chacun des deux groupes « rijl » et les disposa l'un au-dessus de

personnes de mécroire en Allah en demandant à telle personne – non musulmane – « quelle est ta religion ? » ou « n'es-tu pas rakousiyy ? » et autre que cela encore.

l'autre, c'est-à-dire qu'il a surélevé des gens par rapport à d'autres. Ainsi Il rendit les uns rois, les autres esclaves, les uns des exemples de bien, les autres des calamités.

- la seconde interprétation : c'est que Allah ta^ala a nommé les deux groupes deux « rijl » [litt. pieds] car les arabes nomment les groupes très populeux « rijl ». C'est ainsi qu'ils disent : « est passé chez nous un « rijl » de criquets », c'est-à-dire un très grand nombre.

Quant à l'annexion de ce terme à Lui-Même [linguistiquement], c'est dans le sens de l'Action et de la Possession [que c'est Dieu qui a créé cela et que ça Lui appartient], tout comme Il a annexé l'âme de Adam à Lui-Même [linguistiquement].

Et pour ce qui est rapporté de la part de Ka^b, à savoir d'avoir interdit à Al Ach^ath de poser un pied sur l'autre, il a été dit que Ka^b prenait la science directement des livres, or dans les livres il y a des falsifications comme nous en a avertis le véridique qu'ils ont falsifié et modifié, sachant que Ka^b n'a pas non plus parlé de quel « rabb » il s'agissait, or ce terme est polysémique : il se pourrait que cette expression soit portée vers la signification que cette assise constitue la position des tyrans, ainsi ils auraient blâmé de prendre une position qui le ferait ressembler à ces despotes, car les arabes disent concernant une personne à statut élevé : « ar-rabb » et la validation des propos que voilà se trouve dans les propos de Al Hakam ibn ^Outaybah à propos de Abou Moujliz : « je l'ai questionné à propos de l'homme qui s'assoit et qui dispose un pied sur l'autre, il répondit : « il n'y a pas de soucis en cela. Les gens du Livre ont désapprouvé cela car ils ont prétendu que Allah – Exempté – a créé les cieux et la terre en six jours puis qu'Il s'est installé sur le Trône le samedi et qu'Il s'est assis de cette façon-là. Or Allah a révélé en sens : {Et Nous avons créé les cieux et la terre ainsi que ce qu'il y a entre en six jours sans que la fatigue ne Nous gagne}. Ceci est parvenu aux oreilles de Al Hasan d'ailleurs et il a dit que c'est une chose que les juifs déclaraient, puis quand les musulmans sont arrivés, ils blâmèrent cela » ». [Fin de citation de Ibn Fourak]

Al Asma' wa s-Sifat, al Bayhaqiyy : « Nous a informé Abou Zakariyya ibn abi 'Ishaq, nous a rapporté Abou l-^Abbas al Asamm, nous a rapporté de Bahr ibn Nasr, nous a rapporté ibn Wahb, nous a informé Younous, de la part de Chihab qu'il dit que ^Amr ibn ^Abd al ^Aziz m'a rapporté que Mouhammad ibn Nawfal l'a informé qu'il a vu Ousamah ibn Zayd dans la mosquée du Messager de Allah ﷺ allongé avec l'un de ses pieds sur l'autre. Le chaykh a dit : « certains parmi les gens de l'étude concernant le hadith de Qatadah ibn an-Nou^man dont la signification est que lorsque les créations voulues par Allah furent finies, Allah ne fit pas qu'il y ait semblables à nouveau, et s'Il l'avait voulu, cela aurait persisté ». Ceci c'est comme l'emploi de l'expression, lorsqu'une personne finit de faire ce qu'il voulut : « untel s'est « istalqa ^ala dhahrih » [litt. il s'est allongé sur son dos], quand bien même il ne se serait pas allongé réellement. Il est aussi valable que le sens de « istalqa » soit « Alqa » [litt. jeter], ainsi le sens de ce texte serait que Allah a disposé les cieux les uns au-dessus des autres, enraciné des montagnes afin de stabiliser la terre, ainsi la lettre « sin » vient dans le sens de la confirmation, tout comme lorsque tu emploies : « istad^a » ou « istabra ».

Quant à l'interprétation de sa parole : « puis Il disposa l'un de ses deux « rijl » sur l'autre « rijl », c'est qu'Il a élevé des gens les uns au-dessus des autres, les uns étant des notables, les autres des esclaves car le « rijl » c'est le grand nombre, qu'Il a rendu en deux parties concernant la damnation et la félicité, la richesse et la pauvreté, la santé et la maladie ». [Fin de citation de al Bayhaqiyy]

Idahou d-dalil fi qat^i houjaji ahli t-ta^til : « Le hadith numéro vingt-huit : « Et lorsque la création fut finie, Allah « istalqa » puis déposa l'un de Ses « rijl » sur l'autre. »

Ce hadith est nul et non avenu, faux et ne disposant d'aucune base sur laquelle se fier, avec des failles sous plusieurs rapports, telle l'émission par Ibrahim ibn al Moundhir ainsi que ^Oubayd ibn Joubayr desquels ne sont pas authentiques les hadiths selon les savants du Hadith. Quant à la version de Foulayh ibn Soulayman, Yahya déclara qu'on ne s'appuie pas sur ses hadiths. Parmi ses transmetteurs, il y a Qatadah ibn an-Nou^man qui ne l'a pas rencontré, plus encore : sa naissance n'eût lieu que six ans après le décès de Qatadah.

S'il avait été authentique, la réponse [à la problématique] serait en deux voies :

- **La première** c'est que le Prophète ﷺ l'aurait dit en rapportant les propos des juifs, en les dénonçant, puis que Qatadah ibn an-Nou^man aurait manqué la première partie de l'explication, à savoir qu'il s'agirait d'un discours rapporté à propos des juifs. Il aurait alors eu l'illusion qu'il s'agissait de la parole du Prophète ﷺ, donnant une information au sujet de son Seigneur alors qu'il s'agissait d'un discours rapporté de la part des juifs. Il a d'ailleurs été rapporté que Az-Zoubayr aurait blâmé Qatadah en cela, l'informant qu'il avait manqué le début des propos.

- **La seconde**, c'est que sa signification [du hadith] c'est que Allah a fini cela. On dit : « untel a fini cela puis s'est allongé [istalqa] sur le dos » en lieu et place de la mention du fait qu'il ne lui reste plus rien à faire de cette tâche. Quant à « al istilqa' » et le fait de mettre un « rijl » sur l'autre, cela se produit de celui qui se trouve fatigué ou éreinté. C'est pourquoi lorsque les juifs ont dit qu'Il S'est reposé, le Prophète ﷺ s'est énervé envers leurs propos. Allah ^azza wa jall les a démentis par Sa Parole – Transcendance à Lui – en sens : « Et Nous n'avons pas étés atteints par la fatigue ».

- **Il y a une troisième voie** : certains ont expliqué que le terme « istalqa » est sur le schème « istaf^ala » mais dans le sens de « alqa », soit qu'Il a disposé les cieux les uns au-dessus des autres. Quant à la parole qu'Il a disposé un « rijl » sur un « rijl », c'est qu'Il a surélevé des créatures sur d'autres, car les arabes dénomment une assemblée très populeuse par un « rijl » » [Fin de citation de Ibn Jama^ah]

Ce qui est étonnant chez ces innovateurs-là, c'est qu'ils connaissent parfaitement le hadith dans lequel est mentionné en sens : « quant à l'enfer, il ne sera rempli que lorsqu'Il y dispose son « rijl », comme nous l'avons déjà cité précédemment. Ils interprètent (à raison) ce hadith et ils n'y voient pas d'anthropomorphisme. Mais malgré cela, ils rendirent at-Tabaraniyy auteur d'avoir commis le fait d'attribuer la mécréance au Prophète de Allah ﷺ !

Ceci c'est en raison de leur non-retour vers les interprétations des savants ach^arites concernant le hadith de at-Tabaraniyy, alors même que ces savants-là, qui ont interprété ce hadith font partie de ceux que ces innovateurs prennent comme arguments dans les fondamentaux de la croyance.

Ce hadith sur lequel s'est basé l'opposant afin d'accuser les savants de pouvoir rapporter de la mécréance attribuée au Messager de Dieu ﷺ tout en se taisant quant à prévenir les musulmans de ce danger, délaissant la démonstration de l'invalidité d'attribuer pareille chose à la meilleure des créatures, est un hadith au sujet duquel en réalité, des savants ont dit qu'il est un hadith blâmé, tandis que d'autres l'ont interprété.

La prétention de l'opposant suggérant que des savants peuvent attribuer la mécréance au Messager de Dieu ﷺ sans n'en rien exposer de l'invalidité, que les savants tout au long des siècles n'auraient pas exposé cela est une prétention nulle et non avenue.

Cette démonstration démontre bien que les savants n'ont pas laissé une affaire attribuée au Prophète ﷺ et qu'il ne convient pas de lui attribuer sans exposer le problème explicitement. Soit ils l'invalidèrent si le texte n'acceptait pas d'interprétation plausible, en le rejetant clairement et en mettant en garde contre ce texte afin de ne pas être concernés par la menace bien connue dans le hadith signifiant : « quiconque ment délibérément à mon sujet, qu'il se prépare à une place en enfer », soit le hadith accepte une interprétation valable et est rapporté par des gens dignes de confiance, alors ils l'interprètent en conformité avec les règles de la Charte Islamique. Dans le traité de croyance de Salahou d-Din, la Salahiyyah, le grand savant Mouhammad ibn Hibah al Makkiyy a dit :

Ainsi, au sujet de ce qui parvint dans les récits,

Portants sur le Prophète élu, lui le choisi,

Tout ce qui est rapporté d'une seule voie,

Imposant anthropomorphisme et impiété,

Renvoie donc cela au visage qui l'a rapporté

Et qu'il l'a assurément inventé convaincs-toi.

S'il est en revanche rapporté par digne de transmission,

Confirme-le et ne crains de te répandre en interprétations.

Observes-donc sa parole : « S'il est en revanche rapporté par digne de transmission, confirme-le et ne crains de te répandre en interprétations » ; observe comment il a explicitement dit que ce qui est « imposant anthropomorphisme et impiété » (c'est-à-dire n'acceptant pas l'interprétation) doit être obligatoirement rejeté, car la mécréance est impossible au sujet du Prophète ﷺ.

Il n'est donc pas permis aux savants de se taire concernant l'attribution de la mécréance au Messager de Dieu ﷺ tout en se taisant sur l'exposition de l'état de ce texte. Ceci n'est d'ailleurs pas plus permis pour le commun des musulmans de répandre ce texte ainsi, ceci est pire que de propager la turpitude parmi les musulmans !

Il est tout à fait à propos de rappeler ici qu'il n'y a nul livre des gens de science qui mentionnerait le rejet du hadith dans lequel le Prophète ﷺ a dit à ^Addas en sens : « quelle est ta religion ? », ni non plus le fait qu'il a questionné ^Adiyy ibn Hatim ou encore Housayn, en raison du fait que le hadith contiendrait l'attribution de la mécréance au Messager de Dieu.

Si l'affaire était telle, ils auraient tranché pour sa nullité sans discussion aucune et il n'aurait été permis de le rapporter qu'avec la mention explicite de son invalidité.

Mais qu'avons-nous donc trouvé dans les faits ? Nous vîmes qu'un grand nombre de savants qui rapportèrent ces hadiths expliquèrent les termes qu'ils contenaient, exposant ce qu'ils comprirent de la volonté du Messager de Dieu ﷺ. Nous exposerons donc dans cette épître de nombreux textes des savants qui se sont appuyés sur ces hadiths-là, en ont expliqué les termes et en ont même tiré des jugements.

Ceux qui ont rapporté ces hadiths, attribuant au Prophète ﷺ d'avoir questionné ^Adiyy ibn Hatim et Housayn, non pas en croyant qu'il voulait d'eux l'augmentation en mécréance, croient que c'était dans l'objectif de leur montrer la vérité. La question du Prophète ﷺ n'est pas pour que le questionné répète de la mécréance ou s'obstine dans la mécréance.

La question du Prophète ﷺ à Housayn par exemple, n'est que pour demander le nombre de dieux qu'il adore, pas plus que cela. La parole de Housayn « sept » constitue l'envoi de l'information sur le nombre de ceux qu'il adore.

Pareillement pour la question du Prophète ﷺ adressée à ^Adiyy ibn Hatim en sens : « n'es-tu pas rakousiyy ? » à laquelle il répondit : « si ». Ainsi le Prophète ﷺ le questionna afin de lui apporter la preuve au sujet de sa religion à lui, ^Adiyy, qu'il n'est pas permis dans la religion ar-rakousiyyah de consommer le mirba^ [Ndt : quartier de butin, soit un quart]. Il ne l'a pas questionné pour qu'il s'enorgueillisse de sa religion, par le fait d'être un rakousiyy.

Il est insuffisant pour invalider ce que nous avons précédemment mentionné de dire par exemple : « la chaîne de transmission du hadith de Housayn est faible (selon ceux qui l'ont affaibli), on ne peut donc pas le prendre en preuve pour affirmer que le Prophète posa effectivement cette question ».

Il est connu qu'il est interdit d'attribuer au Prophète ﷺ la mécréance, puis de se contenter de dire : « l'affaire revient au rapporteur », ou de se contenter de dire : « la chaîne de transmission est faible » [Da^if], car ce qui est connu, c'est que ce qui est impossible de parvenir du Prophète ﷺ, c'est strictement forgé [Mawdou^] et il est interdit de le rapporter sans mentionner son état, comme al ^Iraqiyy l'a dit dans sa Alfiyyah :

Quel qu'il soit ils ne permirent pas son évocation,

Pour quiconque le sait et ne démontre sa situation.

Fath al Baqi, interprétation de la Alfiyyah de al ^Iraqiyy : [Sciences du Hadith] « Quel qu'il soit » le Hadith forgé [Mawdou^], c'est-à-dire qu'elle qu'en soit la signification relativement aux jugements, histoires, choses souhaitables, choses à éviter ou autre que cela, « ils ne permirent pas », c'est-à-dire les savants « son évocation » par le récit ou autre que cela, comme l'employer en preuve ou moyen d'appeler à une chose « pour quiconque le sait » […] qu'il est forgé, en raison du récit qui signifie : « quiconque rapporte à mon sujet un hadith dont on voit – c'est-à-dire on pense – qu'il est mensonger est l'un des menteurs » […] « et ne démontre sa situation », c'est-à-dire celui qui mentionne le récit. S'il expose son cas en disant par exemple : « ceci est un mensonge » ou « c'est faux » alors il est permis de le mentionner ». [Fin de citation]

Or, certains innovateurs de la fatwa de la déclaration de mécréance de celui qui demande à un mécréant quelle est sa religion ont imprimé un livre du chaykh ^Abdou l-Lah ibn as-Siddiq al Ghoumariyy : « Mourchid al ha'iri libayani wad^i hadithi jabir » dans lequel nous pouvons trouver à la fin en sens :

« Ce que nous trouvons dans les livres sur la naissance du Prophète en termes de hadiths qui n'ont ni queue ni tête fait partie des exagérations que Dieu nous a interdites, ainsi que son Messager. Il est donc interdit de lire tels livres et rejeté est le prétexte à leurs sujets que cela concerne les bonnes œuvres. En effet, nous pouvons déjà nous aider quant aux bonnes œuvres avec les hadiths faibles

[Da^if]. En revanche, le hadith mensonger, il n'est pas accepté dans les bonnes œuvres à l'Unanimité, mais plutôt il est interdit d'en faire la narration [sauf en exposant qu'il est forgé].

Le Prophète ﷺ nous a signifié : « quiconque raconte un hadith à mon sujet dont on voit qu'il est mensonger, il est certes l'un des menteurs ». [Fin de citation].

Ces innovateurs-là on contredit ce qu'ils répandent eux-mêmes dans le livre susmentionné. Ce qu'ils disent aux gens en termes d'interdiction de récit d'un hadith forgé sans clarification s'oppose à leur affirmation que certains savants du Hadith auraient rapporté de la mécréance en l'attribuant au Prophète ﷺ tout en restant silencieux à ce sujet.

Il y a là une déclaration imputant la trahison des savants : le hadith de Housayn, les Mouhaddith ont expliqué ses termes en les imputant au Prophète ﷺ, puis s'exprimèrent à leur sujet, parlant notamment de l'invocation que le Prophète ﷺ a enseignée à Housayn après qu'il se convertit à l'Islam, ils dirent à ce sujet, comme cela suivra dans cette épître : « ce hadith fait partie des paroles d'abondance ». Nul parmi les savants rapporteurs de ce hadith ne renia le récit et l'attribution de cela au Prophète ﷺ, ce qui en ferait selon les prétentions de ces innovateurs, des personnes ayant attribué la mécréance au Prophète ﷺ ou tout du moins ayant gardé le silence tous ensemble au lieu de le rejeter clairement.

Si le premier hadith – comme le prétendent ces gens-là – était de la mécréance, pourrait-on donc employer la fin de ce même hadith et dire qu'il fait partie des paroles d'abondance ?

Que non ! Si c'était ainsi, les savants du Hadith auraient tranché concernant ce hadith par l'attribution de hadith forgé [Mawdou^], car il y aurait en son sein – selon les innovateurs – l'imputation de la mécréance claire au Messager de Dieu ﷺ.

Le chaykh Zakariyya al Ansariyy a dit dans son explication de la Alfiyyah de al ^Iraqiyy en sens :

« « le forgé se reconnaît » pour le hadith « par identification » […] de celui qui l'a forgé, « et » par « ce qui est du même degré » […] « et il peut aussi se reconnaître », c'est-à-dire son statut de forgé « par la faiblesse » des termes employés, ce qui mène à l'absence d'éloquence et ce qui s'y rapporte, alors même qu'il y a explicitement mentionné que cela serait de ses termes, ou encore en raison de la signification comportant une impossibilité rationnelle [litt. la réunion de deux opposés], la négation du Créateur, l'éternité sans début des corps etc. ou en raison de ces deux choses ensembles [Ndt : faiblesse linguistique + signification impossible rationnellement].

Il a été rapporté de la part de ar-Rabi^ ibn Khouthaym le successeur qu'il a dit : « le hadith peut être aussi lumineux que la lumière du jour, tu l'admets alors, ou sombre telles les ténèbres de la nuit, tu le rejettes ainsi ». Ibn al Jawziyy a dit : « le hadith mauvais, la peau de l'étudiant en science de la Religion s'en horripile, la plupart du temps son cœur s'en détourne ». Ceci est dû au fait que celui qui narre le hadith, en raison de sa grande répétition des termes du Prophète ﷺ, se voit prodigué une aptitude interne, une forte capacité – comme l'a dit Ibn Daqiq al ^Id – par lesquelles il sait ce qu'il est possible qu'il soit du nombre des termes prophétiques et les distingue de ce qu'il n'est pas possible. » [Fin de citation]

As-Souyoutiyy a dit dans at-tadrib (1/277) en sens : « quelle bonne parole fut dite : « lorsque tu vois que le hadith s'oppose à la raison, contredit le texte, se heurte aux fondements, saches qu'il est forgé [Mawdou^] » »

Et dans al mawdou^at (1/106) : « tout hadith que tu vois contredire la raison, annuler les fondements, saches qu'il est forgé, ne te charge donc pas de le prendre en considération ».

Par cela, il est mis en exergue que la prétention des innovateurs mène à croire qu'il existe des hadiths forgés [Mawdou^] répandus en grand nombre dans les livres de la Sunnah, de la Sirah, du Tafsir et de l'interprétation du Hadith, hadiths qui attribueraient la mécréance à la meilleure créature ﷺ, le tout sans qu'aucun de la Oummah qui est préservée de se réunir sur l'égarement !

Parmi eux, le hadith où il est mentionné en sens : « n'es-tu pas rakousiyy ? » qu'un des innovateurs a rendu rejeté, expliquant que la version saine est celle qui comporte en sens : « n'étais-tu pas rakousiyy ? » et comporte une question sur la religion qu'il avait dans le passé, contrairement à la première version, version comportant de la mécréance attribuée au Messager de Dieu ﷺ dit-il. Il prétendit qu'il était obligatoire de ramener cette version dans laquelle il croit qu'il y a de la mécréance attribuée à la meilleure des créations ﷺ à la version où il n'y a pas de mécréance ! Il rendit cette dernière explicative de l'autre. Il y a là lieu d'avoir tout étonnement : est-il seulement permis d'interpréter une version incluant imputation de la mécréance au Prophète ﷺ par une autre version afin d'en accorder la réunion ?

Existe-t-il dans la Communauté une personne réunissant ainsi deux versions, l'une de mécréance avec une autre exacte ? Est-il permis de dire qu'une version de mécréance se porte à une version saine afin d'en réunir les versions ? Les savants du Hadith, du Tafsir, de la Sirah et du Fiqh auraient-ils donc étés à ce degré d'ignorance quant aux rapporteurs au point de rapporter des hadiths dans leurs significations et de là, exprimer une signification de mécréance pour finalement la décrire comme ayant été produite par le Prophète ﷺ ?

Pourquoi les innovateurs n'optèrent-ils donc pas pour cette méthodologie afin d'accorder entre des versions de certains hadiths desquels ils avancèrent qu'ils étaient falsifiés dans Sahih al Boukhariyy et Mouslim à cause du fait qu'ils s'illusionnèrent qu'ils contenaient des fatwas émises sans science de la part du Messager de Dieu ﷺ ?

Cela met en avant la contradiction de leur voie : tu les vois prendre une version d'un hadith dans laquelle ils s'imaginent qu'il y a de la mécréance attribuée au Prophète ﷺ pour l'interpréter par une autre version ne contenant pas cela afin d'accorder les versions, tout en les voyant rejeter un hadith confirmé, authentique [Sahih] unanimement reconnu authentique [متفق عليه] car ils ont cru qu'il y avait dedans l'attribution de la fatwa sans science au Prophète ﷺ ! Lequel donc des deux hadiths serait prioritaire à être jugé faux ? Celui qui attribuerait la fatwa sans science ou celui qui attribuerait la mécréance (selon eux) ?

Par ailleurs, certains d'entre eux ont aussi rejeté le hadith contenant le fait que de la sorcellerie aurait été faite au Prophète ﷺ, car ils se sont imaginé que le hadith en question impliquerait que le Prophète

ﷺ aurait eu sa réflexion altérée. C'est là une fiction erronée dénotant l'absence de retour aux savants qui ont expliqué le hadith par ce qui exempte le Messager ﷺ, ce qui démontre que Allah a exempté sa raison de la confusion.

C'est ainsi que je rappelle au lecteur – comme cela sera présenté en cette épître – qu'il est fameusement mentionné dans les livres de la Sirah que le Prophète ﷺ a question ^Addas le chrétien en sens : « quelle est ta religion ? » et nous n'avons trouvé de savant ayant annoté quant à ce hadith le jugement du fait de questionner un mécréant sur sa religion et aucun ne dit non plus que le Prophète ﷺ le questionna sans vouloir qu'il ne réponde ou qu'il l'aurait questionné afin qu'il réponde qu'il est musulman !

La sixième ambiguïté : la prétention de certains innovateurs que celui qui rapporte une mas'alah d'un innovateur prendrait de lui sa religion[48]

Certains innovateurs s'attelèrent à rechercher au sein des noms des savants que j'ai questionnés concernant le jugement du fait de questionner un mécréant sur sa religion, afin de trouver dans leurs propos antérieurs un trébuchement ou une erreur afin de l'utiliser en réplique.

Ils s'attaquèrent donc à deux d'entre eux comme nous l'exposerons, puis de là ils élargirent l'attaque en prétendant que l'ensemble des chaykhs que j'ai questionnés font partie du commun des gens ignorants, alors que la plupart d'entre eux sont des gens de science de haut niveau, connus des savants de Ahlou s-Sounnah wa l-Jama^ah.

En réalité, il suffit en humiliation à cette horde d'innovateurs le fait de s'attaquer aux savants de l'Islam au sujet desquels il y a reconnaissance consensuelle de leur orthodoxie religieuse[49]. Ils sont les savants qui portent l'étendard de l'Islam, répandant la science et donnant la réplique aux innovateurs, à l'athéisme ainsi qu'à l'anthropomorphisme, eux qui répandent la science, soutiennent tels des piliers la préservation de l'enseignement islamique, distillant la voie de l'Islam, simple, simplifiante, éloignée de l'exagération et de l'outrance dans la déclaration d'apostasie.

Ces innovateurs firent d'ailleurs de même concernant les Dar al Ifta desquelles je rapportais la fatwa : l'un d'eux rapporta de l'une de ces Dar al Ifta une fatwa contraire à ce sur quoi est Ahlou s-Sounnah wa l-Jama^ah, pour de là me taxer de prendre ma religion des gens de l'égarement. Il fît ainsi alors que les leaders même de cet innovateur demandent aux autres chaykhs, transmettent d'eux leurs réponses du moment où elles sont en conformité avec leurs positions, tout en les déclarant égarés sur d'autres questions. Cela sera mis en avant par certains exemples.

Assurément : ils rapportent de la part des Imams les paroles qui les confortent dans leurs positions tout en déclarant nombre d'entre ces Imams égarés sur d'autres questions où ils ne convergent pas. Ils s'étalent alors envers et contre ces Imams-là par des supputations d'égarements, d'ignorance. Parfois ils optent pour la déclaration d'insertion de falsifications dans les livres des Imams desquels ils souhaitent garder le bon soupçon. Ceci les mena à diviser les livres des Imams en deux catégories (sauf rares exceptions) : un groupe de livres dont les auteurs sont selon eux des égarés, un second groupe de livres truffés de falsifications comportant mécréances et égarements.

[48] Le mensonge de ceux qui prétendent que le questionnement d'un mécréant sur sa religion serait une affaire de croyance a déjà été exposé, ainsi que le fait que cela ressemble aux dénégateurs du Tawassoul, ceux qui prétendent que le Tawassoul est une affaire de croyance pour finir par terroriser et déclarer mécréants les musulmans.

[49] Comme le chaykh et savantissime at-Tahir Ayat ^Aljat al Jaza'iriyy qui est selon les innovateurs un savant digne de confiance. Ils ont répandu un livre qu'ils lui attribuent sur la croyance et la jurisprudence qu'ils enseignent à certains de leurs élèves dans certains pays. Parmi eux le chaykh et savantissime, le Faqih Chafi^iyy Sayyid Chaltout, chargé de Dar al Ifta en Egypte, il est l'un des mémorisateurs du Qour'an avec les dix lectures et fait partie des Ahl al Bayt al Achraf. Parmi eux encore le chaykh Ahmad Fal ach-Chinqitiyy de qui l'un des innovateurs imprima un livre dans la croyance intitulé : « Boughyatou r-ra'id ». Il y en a encore beaucoup d'autres comme cela, comme ça apparaît clairement à celui qui connait les gens de science des temps présents.

Ils ne laissèrent un Imam (à quelques rares exceptions) sans qu'ils ne le vilipendent pour égarements ou dénoncent certains de ses livres pour avoir étés falsifiés. Ils coupèrent ainsi la confiance en l'héritage des Imams, c'est pourquoi l'innovateur ne revient guère vers ces livres afin d'en tirer enseignement quant à ce qu'il ignore au sujet des questions qu'il reçut de la part de son groupe. Il ne revient aux livres qu'en recherche de ce qui correspond à sa croyance et s'il trouve autre chose que cela, il considèrera qu'il s'agit d'une erreur, d'un égarement, et pourra même aller jusqu'à mettre en garde contre l'auteur ou l'ouvrage en question.

Il y a là de quoi être consterné et amusé tout à la fois. Si tout individu mentionnant une parole de vérité provenant d'un chaykh, d'un étudiant en sciences de la religion ou même d'un ignorant se retrouverait affublé de prendre sa religion de cette personne, il s'agirait là de l'état d'un grand nombre d'Imams. Nombre d'Imams rapportèrent des hadiths de la part d'innovateurs, tels les rafidah (chiites), kharijites, mou^tazilites et autres encore. Ils adoptèrent même des adorations pour Allah de ces hadiths qu'ils rapportèrent d'eux. Plus encore : l'Imam ach-Chafi^iyy disait : « j'accepte le hadith des groupes dévoyés, sauf des khattabites ».

Celui qui prend le Hadith prophétique honoré et en tire des jugements pour des adorations, des œuvres de bienfaisance et plus encore à partir des hadiths des innovateurs égarés n'ayant pas atteint la mécréance, il n'est pas convenable de dire de lui : « il prend sa religion des gens de l'égarement », sans quoi l'équité imposerait de déclarer que parmi les plus grandes têtes de ceux qui prennent leur religion des gens de l'égarement, il y a l'imam ach-Chafi^iyy, al Boukhariyy et autre qu'eux deux parmi les plus grands savants au sujet desquels il y a Unanimité de la Communauté quant à leur rectitude. Ceci revient à s'attaquer aux savants de la religion et à semer le doute quant à la bonne réception de la Charte à nos jours. Cela mène notamment à répandre l'incertitude sur les livres de Hadith et de jurisprudence, ceux au sujet desquels la Oummah s'est Unanimement accordée sur la licéïté de sa transmission ainsi que le fait d'œuvrer en concordance avec ce qu'ils contiennent.

Celui qui cherche à avoir de plus amples informations, qu'il regarde donc dans les explications de la Alfiyyah dans la terminologie du Hadith de l'Imam al ^Iraqiyy à sa parole :

La divergence quant à l'innovateur non déclaré mécréant :

Il fût déclaré rejeté strictement et déterminé honni.

Il fût dit aussi : seulement s'il permet mensonge délibérément.

Secourant sa voie, vue attribuée à ach-Chafi^iyy.

Déclarant accepter d'autres que les khattabiyy.

Sur ce qu'ils rapportent en termes de récits.

La plupart quant à eux et les plus dignes virent

Suffisant de rejeter leurs prosélytes seulement.

Ibn Hibban rapporta à ce sujet Unanimement.

Des innovateurs dans le Sahih ils rapportèrent leurs dires.

Ibn as-Salah dit : « les livres des Imams sont pleins de hadiths provenant d'innovateurs non prosélytes. »

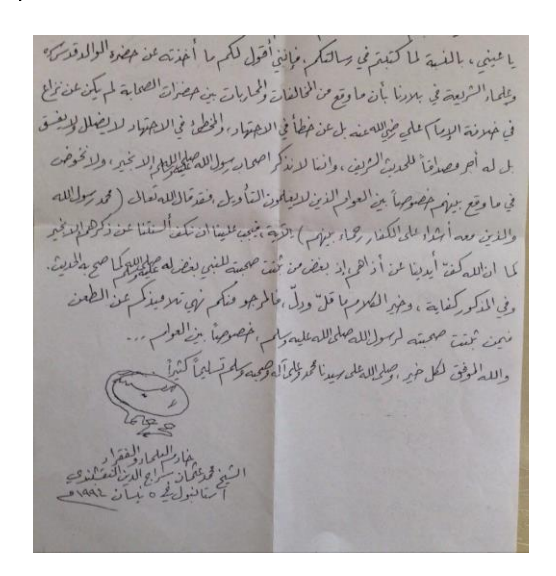
Ainsi l'école de l'Imam ach-Chafi^iyy est l'acceptation du Hadith de la part de l'innovateur mou^tazilite, kharijite, rafidite [chiite] n'ayant pas atteint la mécréance. Les argumentations en preuves basées sur ce qu'ils ont rapporté du préservé de l'erreur ﷺ constituent ce par quoi sont tirés des jugements de la Charte et utilisé pour adorer Dieu.

Ces savants « prennent-ils leur religion des innovateurs » ?

Cela n'est d'ailleurs pas limité chez ces innovateurs aux Imams du passé, ils prennent preuves dans les propos de leurs contemporains aussi, en ce qui comporte la concordance avec leurs paroles, tout en déclarant égarées ces mêmes personnes sur d'autres points. Parmi les exemples remarquables, il y a leur emploi en preuve des paroles de notre chaykh, le Charif, le guide, le chaykh ^Outhman Sirajou d-Din ath-Thani an-Naqchabandiyy que Dieu lui fasse miséricorde, lorsqu'il démontrait l'interdiction de l'aide à un pécheur pour son péché. C'est en parallèle de cet emploi qu'ils le décrièrent comme un égaré dans des questions différentes, comme par exemple sa position quant à la question de ce qui s'est passé entre les Compagnons, affirmant que ces batailles étaient le fruit d'un Ijtihad[50] [Ndt : de part et d'autre].

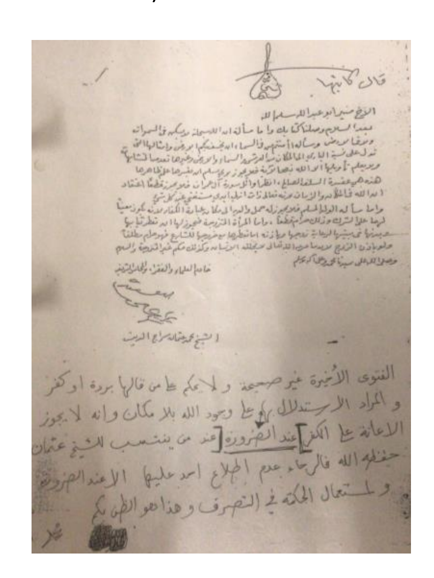
Ils rendirent d'ailleurs cette parole comme étant une parole de mécréance, faisant sortir son auteur de l'Islam, puisqu'ils la considérèrent comme un démenti du Qour'an ainsi que du Hadith honoré. Comment donc prennent-ils preuves auprès de celui à qui ils attribuent paroles de mécréance[51] ?

[50] Voici la photo d'une lettre du chaykh ^Outhman Sirajou d-Din. Il dit notamment dedans : « les meilleures paroles sont les paroles brèves qui prouvent ». Cette expression est interdite selon certains innovateurs. J'ai d'ailleurs répliqué à cela dans le livre « les mille et une mas'alah ». Il y a une autre photo qu'ils utilisent en utilisant en preuve sa parole dans une question tout en répliquant à ses propos sur une autre question dans la même lettre (tu peux voir les deux lettres en annexes avec une meilleure résolution) :



يا عيني، بالنسبة لما كتبتم في رسالتكم، فإنني أقول لكم ما أخذته عن حضرة الوالد قدس سره
وعلماء الشريعة في بلادنا بأن ما وقع من المخالفات والمحاربات بين حضرات الصحابة لم يكن عن نزاع
في خلافة الإمام علي رضي الله عنه بل عن خطأ في الاجتهاد، والمخطئ في الاجتهاد لا يضلل ولا يفسق
بل له أجر مصداقاً للحديث الشريف، وإننا لا نذكر أصحاب رسول الله صلى الله عليه وسلم إلا بخير، ولا نخوض
في ما وقع بينهم خصوصاً بين العوام الذين لا يعلمون التأويل، فقد قال الله تعالى (محمد رسول الله
والذين معه أشداء على الكفار رحماء بينهم) الآية، فيجب علينا أن نكف ألسنتنا عن ذكرهم إلا بخير
كما أن الله كفّ أيدينا عن أذاهم إذ بغض من ثبت صحبته للنبي بغض له صلى الله عليه وسلم كما صح به الحديث.
وفي المذكور كفاية، وخير الكلام ما قلّ ودلّ، فالمرجو منكم نهي تلاميذكم عن الطعن
فيمن ثبتت صحبته لرسول الله صلى الله عليه وسلم، خصوصاً بين العوام...
والله الموفق لكل خير، وصلى الله على سيدنا محمد وعلى آله وصحبه وسلم تسليماً كثيراً

خادم العلماء والفقراء
الشيخ محمد عثمان سراج الدين النقشبندي
استانبول في ٥ نيسان ١٩٩٢م



الشيخ محمد عثمان سراج الدين

الفتوى الأخيرة غير صحيحة ولا يحكم على من قالها بردة أو كفر
والمراد الاستدلال على وجود الله بلا مكان وأنه لا يجوز
الإعانة على الكفر [عند الضرورة] عند من ينتسب للشيخ عثمان
حفظه الله فالرجاء عدم اطلاع أحد عليها إلا عند الضرورة
واستعمال الحكمة في التصرف وهذا هو الظن بكم

[51] Attention à un point ici, à savoir que certains de ces innovateurs-là tout en déclarant mécréant celui qui dit que Mou^awiyah utilisa un Ijtihad pour combattre ^Aliyy, disent que celui qui ne connaît pas la réalité de ce qui s'est passé entre les Compagnons et dit cela ne mécroit pas. Ainsi, l'auteur de telles paroles chez eux est soit un

Seraient-ils donc selon les positions de certains de ces mêmes innovateurs des gens qui prennent leur religion de mécréants contredisant Allah ainsi que son Messager ?! Que Dieu nous protège.

Ainsi il apparaît clairement qu'ils emploient certaines missives du chaykh ^Outhman, que Dieu lui fasse miséricorde, pour s'appuyer sur ses dires d'une part, tandis que de l'autre versant ils mettent en garde concernant une autre question et ce, sur la même lettre !

Pourquoi donc se permettent-ils à eux-mêmes cela tout en décriant sévèrement cela pour autrui ? Pourquoi décrivent-ils celui qui fait cela comme prenant sa religion des mécréants et des ignorants ? S'ils avancent qu'il ne s'agit pas de la parole de ^Outhman, ce qu'ils reprochent et considèrent faux et falsification du scribe, comment donc considèrent-ils authentique une partie de la même lettre alors que celle-ci lui est attribuée, tamponnée par sa main même et écrite par son tracé, le tout avec de la falsification ?

Dans l'une de ses répliques, l'une des têtes de ces innovateurs utilisa en preuve un exégète qui lui-même utilise pour preuve Ibn al Qayyim[52]. Cela signifierait-il que les leaders de cet innovateur prennent leur religion d'un mécréant[53] ? Cela signifierait-il que les propos écrits par cette tête des innovateurs est nul et non avenu en raison du fait qu'il emploierait les dires d'un exégète qui lui-même utilise en argumentation Ibn al Qayyim, le tout en raison de la prétention d'un innovateur qui trouva un élément négatif chez certains de qui j'ai rapporté et qui, de là extrapola que tous les chaykhs de qui j'ai rapporté font partie des ignorants parmi les gens du commun ?

Quant à moi-même, je n'ai pas appris d'un innovateur le jugement de la question adressée à un mécréant sur sa religion. Ce que j'ai fait, c'est questionner un certain nombre de savants que je connaissais, d'autres qui selon l'apparence sont des chaykhs de Ahlou s-Sounnah. J'ai rapporté les propos d'autres chaykhs que je ne connais pas, qui ont étés questionnés par certains frères sur la question et surtout, j'ai exposé à de nombreuses reprises le fait que je ne demandais pas par-là pour

---

mécréant qui dément Allah et son Messager, soit un ignorant ! Comment donc prennent-ils leur religion d'une personne qui est attribuée chez eux de l'un de ces deux qualificatifs ?

[52] Quelques emplacements où cet exégète mentionne les propos de Ibn al Qayyim :

1) Tafsir : hada'iqou r-rouhi wa r-rayhan fi rawabi ^ouloumi l-qour'an : « et Ibn al Qayyim a dit : « Allah fit tomber cette nuit-là la pluie […] »
2) Tafsir : hada'iqou r-rouhi wa r-rayhan fi rawabi ^ouloumi l-qour'an : « Ibn al Qayyim a dit : « ce qui est exact, c'est que celui qui tue est concerné par trois […] »
3) Tafsir : hada'iqou r-rouhi wa r-rayhan fi rawabi ^ouloumi l-qour'an : « […] à ce sujet, il y a ce à quoi a répondu Ibn al Qayyim dans son livre : « al 'ighathatou l-koubra », il a dit […] »
4) Tafsir : hada'iqou r-rouhi wa r-rayhan fi rawabi ^ouloumi l-qour'an : « Ibn al Qayyim a dit : « quant aux femmes du Paradis, il n'est pas confirmé […] »

[53] Il y a d'ailleurs parmi ce que dit cet exégète ce sur quoi ces innovateurs tranchent comme étant de la mécréance strictement :

Tafsir : hada'iqou r-rouhi wa r-rayhan fi rawabi ^ouloumi l-qour'an : « et dans le verset il y a deux emplacements propres à tirer des leçons : Allah rétribue celui qui fait le bien, quand bien-même il s'agirait d'un polythéiste, car cela laisse en lui une trace qui est à même de constituer l'emplacement de la récompense, alors il lui est allégé le châtiment, comme ce qui est parvenu des hadiths, à savoir que les polythéistes auront le châtiment allégé en raison de certaines œuvres qu'ils firent, Hatim at-Ta'iyy pour sa générosité, Abou Talib pour son soutien au Prophète – salla l-Lahou ^alayhi wa sallam – et le secours qu'il lui porta, Abou Lahab pour avoir affranchi Thouwaybah lorsqu'elle lui annonça la naissance du Prophète – salla l-Lahou ^alayhi wa sallam ».

apprendre ce jugement, demandant par là une fatwa effective, mais que cela était pour mettre en lumière que tous les musulmans connaissent ce jugement[54].

Cette exposition démontre et met en avant l'égarement et l'hypocrisie de ces innovateurs, leurs duperies vis-à-vis des gens, leurs viles dépréciations des savants dont la chair est empoisonnée et dont certains sont même des saints de Dieu, tandis que certains des innovateurs les traitent d'ignorants et prétendent démontrer leur ignorance et leurs égarements. Qu'ils aient donc annonce d'un cataclysme de la part de Dieu, Lui qui défend ses Saints.

Si cet innovateur avait été équitable, il aurait su que ses chaykhs[55] utilisent en preuves des personnes qu'ils jugent mécréants, rapportant d'eux parfois même sur les fondements de la croyance. Parmi ceux-là, citons par exemple Ibn Hazm qu'ils utilisent en preuve pour avoir rapporté l'Unanimité de l'entrée en existence du monde et la déclaration de mécréance de celui qui contredit cela. Ils emploient cette parole qui se trouve dans son livre « maratibou l-ijma^ » alors même qu'ils jugent Ibn Hazm strictement mécréant.

Pareillement, ils s'appuient en preuves sur la déclaration de Sahih ou Da^if faite par adh-Dhahabiyy quant à des hadiths sur lesquels sont fondés des jugements religieux. Ils s'appuient même sur certains de ses livres, comme « siyar a^lam an-noubala' ». Ils rapportent de lui des hadiths confirmant la

[54] La prétention que celui qui interroge un individu sur le jugement de celui qui questionne un mécréant sur sa religion prendrait de lui sa religion de ce chaykh qu'il n'a peut-être même pas rencontré et duquel il n'a pas pris la science, mais avec lequel le maximum que l'on puisse dire c'est qu'il lui a soumis la réponse de Dar al Ifta de Jordanie comme je l'ai fait moi-même, c'est une prétention fausse et injuste qui n'échappe pas au doué de raison. J'ai pris ma science des savants dignes de confiance dont j'ai reconnu l'habilitation en cela et j'ai d'ailleurs œuvré dans la quête de la science de la religion de ceux en qui j'ai confiance quant à la religion depuis mon enfance. J'ai ensuite voyagé pour apprendre d'un nombre important de savants, j'ai pris d'eux la science et Allah m'a accordé ainsi de réussir cette entreprise jusqu'à connaître la croyance de Ahlou s-Sounnah wa l-Jama^ah, elle que j'ai prise de nombreux chaykhs dans de nombreux pays. J'ai ainsi acquis la science sur la Jurisprudence et autre que cela et je ne me suis pas limité à un chaykh ou deux, mais plutôt j'ai multiplié les chaykhs afin d'échapper au suivisme aveugle, afin d'augmenter en clairvoyance et afin de percevoir les erreurs que j'ai pu prendre sur tel ou tel point que j'aurais fait compris de façon erronée et au sujet duquel mon chaykh se serait lui-même trompé ou au sujet duquel celui qui m'aurait transmis de la part du chaykh se serait trompé. La multiplicité des chaykhs dans la quête de la science est un bienfait incommensurable et c'est la voie des gens de science des Salaf et des Khalaf. Ce qui est confirmé chez les gens de science, c'est que tu ne t'aperçois des erreurs de ton chaykh qu'en t'asseyant avec d'autres chaykhs. La quête de la science auprès de nombre de chaykhs n'est pas à concevoir sous l'angle du doute au sujet du chaykh de qui prends l'étudiant en science de la religion, mais doit se comprendre par l'accroissement en science, puisque le chaykh de qui il prendra n'est pas exempt de l'erreur : il pourrait s'être trompé sur une ou des questions. C'est-là la voie que j'arpente avec mes frères qui prennent notamment de moi la science de la religion : je leur indique d'aller chez d'autres chaykhs et que s'ils se contentent de prendre la science de moi, ils tomberont sûrement sur des erreurs qu'ils ne pourraient pas dévoiler en ne restant qu'avec moi, or toute personne on peut prendre de lui et délaisser sauf le Messager de Allah ﷺ.
Il y a aussi une autre remarque : le chaykh qui enseigne d'arpenter le chemin au mourid afin de parvenir à la correction de l'âme et comment la contraindre, s'il est apte à cela, il suffit en cela d'un seul chaykh. Il convient même qu'il n'y en ait pas plusieurs simultanément, car il est tel le médecin : l'individu ne recherche pas le soin de deux médecins pour une seule et même maladie identifiée au même moment. Cependant, tu peux aller d'un chaykh à l'autre en arpentant le sentier, mais il n'est pas souhaitable que ceci soit en raison du désir de l'âme, car arpenter la voie s'oppose au suivi du désir de l'âme.
[55] Si j'en ressentais le besoin, je réunirais de nombreux exemples en photos des livres de ses chaykhs ainsi que des livres des savants sur lesquels ils s'appuient afin de les exposer et mettre en lumière que cette affaire-là est très répandue chez eux. Ils ne trouvent pourtant pas de défectuosité de leur part en cela. Cependant, certains de leurs innovateurs blâment ceux avec qui ils divergent avec lui afin de parvenir à le déclarer égaré sur ce qu'ils se permettent à eux-mêmes.

permission de faire le Tabarrouk [recherche de bénédictions] par les traces honorées, la particularité pour être exaucé des invocations à la tombe des vertueux. Ils s'appuient encore sur lui pour confirmer que le livre « ar-radd ^ala l-jahmiyyah » n'est pas de l'Imam Ahmad. Ils font bien tout cela, tout en considérant adh-Dhahabiyy égaré.

Ces innovateurs ne voient pas non plus d'inconvénient à dire[56] : « toutes les religions furent unanimes quant à l'entrée en existence de tout autre que Dieu, comme les juifs, les chrétiens et même les zoroastres [majous] ». Peut-on affirmer que leur propos que voici constitue le fait de prendre leur religion des juifs, chrétiens et mazdéens ? Ou plutôt est-il exact d'affirmer qu'en mentionnant les propos de ces gens, bien qu'ils soient égarés, ils soulignent qu'ils furent en accord avec les musulmans sur cette question portant sur les éléments essentiels de la croyance ?

Voilà comment les savants de la croyance œuvrent : ils mentionnent les divergences quant aux questions de la croyance, puis ils exposent ceux qui, comme les mou^tazilites et autres ont étés en accord avec Ahlou s-Sounnah. Il ne s'agit pas ici de se baser sur les mou^tazilites pour prouver les sujets de la croyance, pas plus que le fait de rapporter les propos des mou^tazilites conformes aux propos des sunnites ne constituerait le fait de prendre leur religion d'eux, comme l'implique la parole de l'un de ces innovateurs.

Mais ces innovateurs se sont aveuglés, ou furent aveuglés au point de ne pas se rappeler que j'ai publiquement répandu, au début de la mention de l'ensemble des noms de chaykhs que j'ai questionnés, que je questionnerai à ce sujet tout musulman que je pourrais afin d'exposer le fait qu'apparaisse clairement aux gens l'isolement, l'esseulement de ce groupe sur la déclaration de mécréance du musulman pour une chose qui est attribuée au Prophète ﷺ dans les livres de Hadith et de Sirah sans blâmeur aucun. En outre, cela est parvenu dans le Qour'an honoré, avec la confirmation des exégètes expliquant le passage en question par ce qui s'oppose à la fatwa des innovateurs.

J'avais clairement dit que je questionnerai des savants et autre que des savants, jusqu'à même des gens du commun, que ceci n'était pas un questionnement qui revenait à demander la fatwa à des gens du commun, mais pour exposer que tous les musulmans connaissent ce jugement. Je continuerai d'ailleurs à questionner toute personne présentée en chaykh sunnite, quand bien-même il ne serait pas un savant, même s'il n'était que du niveau d'un étudiant en science de la religion. Je ne m'impose pas de rechercher la connaissance du for intérieur de chaque personne questionnée, ne cherchant pas ici une fatwa, mais cherchant à mettre en avant aux gens que cette affaire est assurément connue, aussi assurément que le musulman sait que les cinq prières sont obligatoires.

Trouvez ici deux captures d'écran issues de ma page Facebook datant des alentours de fin Août 2018 exposant le pugilat que j'eusse à subir de la part des innovateurs en raison du fait que j'avais questionné une personne chez laquelle ils trouvèrent dans une vieille publication des erreurs. L'observateur équitable pourra constater que le questionnement des contemporains, s'il ne s'agit pas de savants ne constitue pas une demande de fatwa, pas plus qu'une demande d'enseignement de leur part ce que j'ignorerais, ni non plus pour prendre ma religion d'eux. Il trouvera en outre que j'ai

[56] Ils ont mentionné cela dans l'un de leurs livres en reprenant la parole de l'Imam as-Sanousiyy que Allah l'agrée.

clairement explicité que je questionnerais même le commun des étudiants en sciences de la religion, démontrant en cela que cette question est connue de tous, du savant comme de l’ignorant :



Rashed Fayed
لكن يحسن ان تلتزم بسؤال الفقهاء... فسؤال غير اصحاب الاختصاص ليس امرا علميا...
ابق منهجك علميا بحتا

Il serait préférable que tu te limites à questionner les jurisconsultes… Questionner autres que les gens spécialisés n’est pas une affaire scientifique. Conserve ta vois scientifique.



أبو الطيب يوسف المناوي
وهناك غيري ممن تفاجؤوا وكانوا من قبل يفتون بالتكفير بدؤوا بسؤال العلماء في المشارق والمغارب

Mais il y a là des gens autres que moi qui ont étés surpris car ils donnaient auparavant la fatwa du takfir et qui ont commencé à demander aux savants d’est en ouest.

Like · Reply · 10w



أبو الطيب يوسف المناوي Rashed Fayed شكرا لك اخي الكريم، ولكن أوضحت لك ان سبب عدم الاقتصار على الفقهاء ليس لاستفتائهم حقيقة بل لبيان ان هذا امر اطبق عليه من على وجه البسيطة ومن في بطنها الا طائفة قليلة توهمت ان هذا السؤال فيه طلب الوقوع في الكفر


1



Merci à toi frère honorable. Mais je t’ai expliqué Rashed Fayed que la cause de la non limitation aux jurisconsultes n’est pas pour demander la fatwa réelle, mais c’est pour exposer que cette affaire est connue de ceux sur terre ainsi que ceux dans ses entrailles, sauf un petit groupe qui s’est illusionné que cette question reviendrait à demander de chuter dans la mécréance.

Rashed Fayed
ليس الموضوع انها تخفى ام لا... القصد انك حتى تكون علميا و تأصيليا عليك ان تجمع مادتك من آراء الفقهاء لأنهم اهل الاختصاص لا اهل التفسير او الحديث او المتكلمين مثلا... هذا قصدي

Le sujet n’est pas si tu caches ou non… Ce qui est visé c’est que tu sois scientifique, tu te dois d’apporter en la matière les avis des jurisconsultes, car ils sont spécialisés, pas les gens du Tafsir, du Hadith ou les savants du Kalam par exemple… C’est ça que je visais..



أبو الطيب يوسف المناوي Rashed Fayed عندك وجهة نظر صحيحة لو كان المراد الاستفتاء على حقيقته.
ولكن سوالي ليس للاستفتاء عندما اسأل غير الفقهاء، بل هو لبيان ان اهل الارض مجمعون على الإجابة بعدم الكفر، وهذا يبطل دعوى من حكم بالزندقة على من افتى بعدم التكفير،
ومن الفقهاء الذين سألتهم: الشيخ اباه وهو معروف لكل طالب علم مالكي في الارض،
وسالت الشيخ عبد السلام شنار وهو من اشهر مشايخ الحنفية في زماننا والشيخ شلتوت وهو فقيه شافعي وهو امين دار الافتاء المصرية وغيرهم كثير

Une partie de ton argumentation est juste : dans le cas où je voudrais demander une fatwa réelle. Mais mon questionnement n’est pas pour demander la fatwa lorsque je demande à autre qu’un jurisconsulte, mais pour montrer que les gens de la terre répondent unanimement par la non mécréance. Ceci montre la nullité de la déclaration d’hérésie de ceux qui font la fatwa par l’absence de mécréance. D’ailleurs parmi les jurisconsultes que j’ai questionnés, il y a le chaykh Oubbah, lui qui est connu chez tout Talib ^Ilm Malikite sur terre. J’ai questionné le chaykh ^Abd as-Salam Channar, l’un des plus célèbres savants Hanafites dans notre époque, le chaykh Chaltout qui est jurisconsulte Chafi^ite, lui qui est Émir de Dar al Ifta’ en Egypte ainsi que nombre autres qu’eux.

وسياتي الوقت الذي اسأل فيه عوام طلاب العلم بحيث يظهر للناس انه لا احد يجيب بانه كفر فهو كالمعلوم من الدين بالضرورة

Viendra un temps où je questionnerais le commun des Talib al ^Ilm afin qu’apparaisse aux gens que nul ne répond par l’affirmation que ce serait du koufr : c’est comme ce qui est connu d’évidence dans la religion.

Je suis en débat avec des gens qui renient une chose connue de tous les musulmans, mon ressenti est tel si je devais débattre avec une personne qui renierait que la prière du Dhouhr contient quatre Rak^ah, puis je lui aurais ramené les paroles des Imams, des savants de jurisprudence, des exégètes, mais qui, malgré tout cela, continuerait à s'entêter, puis de là, me mettre à questionner les savants présents afin de lui démontrer son erreur, mais qu'il persisterait encore dans l'entêtement, pour finir par questionner savant comme ignorant afin qu'il puisse constater que l'affaire est Unanime chez les musulmans. Puis, après cela, il serait allé creuser dans les noms des personnes citées, que je lui aurais apportées en démonstration, et trouvant chez l'un d'entre eux qu'il est un innovateur et un ignorant. Y aurait-il ici l'once d'une preuve pour cette personne pour affirmer : « ce sont là des ignorants ! », ou pour qu'il me déclare : « tu prends ta religion des innovateurs ! » ?

Est-ce que celui qui questionne certaines personnes du commun concernant un jugement qu'il a pris des grands savants afin de convaincre l'entêté, qu'il voit que ce jugement est connu du savant aussi bien que du commun des gens devrait être considéré comme prenant sa religion des ignorants ?

Est-ce que toute personne qui questionne un chaykh pour entendre de lui la confirmation de la vérité serait en train de prendre sa religion d'un égaré ?

Par la suite, j'exposerai l'engouement des innovateurs pour rechercher les défauts de ceux qui divergent d'opinion avec eux, alors que cette pratique constitue l'une des causes pour mourir mécréants. Celui qui recherche assidûment les défauts des musulmans, Allah l'exposera lui et ceux qui lui ordonnent de faire cette basse besogne. Quand bien même il échapperait à l'humiliation ici-bas, la réalité sera dévoilée au Jour du Jugement. Il sera exposé aux gens, quand il sera trop tard pour agir, ceux qui suivent assidument les défauts des musulmans, ceux qui s'activent pour répandre des scandales sur les musulmans, scandales qu'ils leur collaient à la peau.

Cela est ce qui apparaît de la préoccupation des innovateurs : toute personne qui dirait la vérité sur cette question aura une analyse détaillée de sa vie numérique, son compte Facebook analysé même jusqu'à de nombreuses années en arrière afin de débusquer une publication, une parole de ce pauvre hère qui se retrouvera exposé quant à son erreur, ou à un phantasme d'erreur présent en leur esprit. Cet infortuné pourrait même être revenu de cette parole quelques lignes à peine après l'avoir dite, ils coupent les propos erronés seulement, pour conclure par une déclaration d'égarement de l'ensemble des chaykhs questionnés.

Ils sont un groupe connu pour trafiquer les livres des savants, même les livres de croyance ach^arite ne furent saufs de leurs falsifications comme ils le firent avec le traité de croyance « as-Salahiyyah », le livre « Az-Zoubad » de Ibn Raslan. En outre, j'ai moi-même entendu l'un de ces innovateurs travaillant pour la maison d'édition qu'il avait retranché tout un paragraphe complet d'un livre d'un grand savant ach^arite, en raison du fait qu'il considérait le passage comme inconforme à ce qu'il estimait lui être la vérité.

En résumé, ainsi que précédemment mentionné, la mention des contemporains est afin de confirmer que la Oummah entière est Unanime concernant la non déclaration de mécréance de celui qui demande à un mécréant de l'informer sur quelle est sa religion. C'est ainsi que j'ai questionné un grand nombre de savants et de chaykhs dont certains n'étaient pas des savants, certains pouvaient n'être que des étudiants en sciences de la religion.

Quand bien même certains auraient étés des égarés, ceci n'augmenterait que d'avantage la confirmation que la Communauté en ce qu'elle comporte de savants, gens du commun, ignorants, déviants et innovateurs, en allant même jusqu'à élargir aux plus violents groupes se réclamant de l'Islam, eux-mêmes, les plus extrémistes, les plus ignorants, les plus démesurés dans le takfīr renient comme tous cette déclaration de mécréance adressée à celui qui questionne un mécréant sur sa religion.

La septième ambiguïté : le maquillage des innovateurs quant à l'exégèse d'un passage du Qour'an dans Sourate ach-Chou^ara' en rapport à un autre passage du Qour'an dans Sourate as-Saffat pour faire croire qu'il s'agit d'une seule et même histoire.

Il est parvenu dans le Qour'an honoré la question de notre maître Ibrahim ﵇ à son peuple en sens : « qu'adorez-vous ? », ils dirent : « nous adorons des idoles ». Ceci dans Sourate ach-Chou^ara'. Il est parvenu aussi que notre maître Ibrahim ﵇ leur dit en sens : « quelles sont ces statues auxquelles vous vouez dévotion ? » dans Sourate al Anbiya'.

Certains innovateurs prétendirent que les deux histoires n'en font qu'une, ce qui est l'apparence de la parole de al Matouridiyy dans son tafsir[57] et qui n'est pas unanime à son sujet. Mais plutôt l'apparence du Qour'an témoigne de l'inverse ainsi que la parole des exégètes. La parole de al Matouridiyy ne constitue pas une preuve irréfutable.

D'ailleurs dans son exégèse, il y a des paroles que les innovateurs ne prennent pas, comme la parole suivante dans son exégèse de Sourate Mouhammad ﷺ : « les écarts et les manquements des Prophètes ne sont pas comme les écarts des autres ; les écarts des autres, c'est de commettre des péchés, grands et petits. Les écarts des Prophètes sont le délaissement de ce qui est le mieux, sans rien commettre de péché en cela. Dieu est celui qui accorde de voir juste »[58]. Il dit aussi : « C'est ce que nous rappelons concernant l'inhibition des Prophètes ^alayhimou s-salam vis-à-vis de l'associationnisme et des péchés, bien qu'ils soient prémunis de cela, sachant que prémunition n'empêche l'inhibition, cela en raison du fait que la prémunition prémunit à partir du moment où il y a de quoi prémunir. Ainsi et de là, il est valable de considérer ce qui a été évoqué comme inhibition de s'orienter vers, d'élever la voix vers, de s'exprimer vers cela comme une épreuve de Sa part à leur endroit, quand bien même il n'y a rien de tout cela initialement et Dieu sait plus »[59].

Les innovateurs acceptent-ils sa parole que voici afin de lever la divergence au sujet de l'exemption des Prophètes ?

En réalité, il y a dans l'exégèse de al Matouridiyy ce que ces innovateurs considèrent comme égarement et mécréance.[60]

---

[57] Sa parole n'est pas explicite quant au fait que notre maître Ibrahim ﵇ n'aurait dit qu'une seule des deux expressions. Il n'y a pas dans sa parole le fait que « qu'adorez-vous ? » devrait obligatoirement être porté par « mais qu'adorez-vous donc ?! », pas plus qu'il n'aurait prétendu que Ibrahim ﵇ les aurait questionnés pour qu'ils ne répondent pas.

[58] Ces innovateurs-là disent que notre maître Mouhammad aurait commis un péché réellement [حقيقية], or cette expression, nul ne l'employa avant eux de parmi Ahlou s-Sounnah. La divergence avec ces gens-là concerne l'attribution au Prophète ﷺ d'avoir commis le péché : ils affirment formellement qu'il aurait vraiment, lui le meilleur de la création, commis un péché véritable. Ils ne se limitent pas à la parole qu'il aurait été possible qu'il provienne de lui un péché.

[59] Tafsirou l-matouridiyy ta'wilatou 'ahli s-sounnah

[60] Car ils prétendent que le terme honoré « Allah » est le Nom de Allah al a^dham à l'Unanimité. Ils disent que celui qui dit d'un autre Nom – seul – autre que celui-ci serait le Nom de Allah al a^dham mécroit !
Parmi leurs contradictions il y a le fait de déclarer égaré celui qui dit que le saint peut perdre la sainteté et puis tomber dans la mécréance alors que certains d'entre eux expliquent une c'est une parole de al Matouridiyy !

Il a été rapporté par Ibn ^Abbas qu'il a dit : « certes, le Nom de Allah al A^dham c'est : Al Hayyou l-Qayyoum ». Observe dans l'exégèse du début de la Sourate Ali ^Imran.[61]

Voici une partie des paroles qui confirment que les deux histoires mentionnées n'en font pas qu'une, quand bien même l'apparence des paroles de al Matouridiyy laisse pressentir cela :

Asrarou t-takrari fi l-Qour'ani wa l-bourhan fi tawjihi moutachabihi l-Qour'an : « Sa parole ta^ala dans l'histoire de Ibrahim : « qu'adorez-vous ? » et dans As-Saffat : « mais qu'adorez-vous donc ? » car l'interrogation dans la première vient pour demander, alors ils répondirent : « nous adorons des idoles », l'interrogation « mais que… donc ?! » contient quant à elle surenchérissement impliquant donc dans as-Saffat le sens du blâme. Et lorsqu'il leur fit remontrance, il dit : « de faux dieux en-dehors de Dieu souhaitez-vous donc ? » « Que pensez-vous donc du Seigneur des mondes ? » et vint dans chaque Sourate ce qui est impliqué par ce qui précède et ce qui suit ».

Malakou t-ta'wili l-qati^ bi dhawi l-'ilhadi wa t-ta^til : « « mais qu'adorez-vous donc ? De faux dieux en dehors[62] de Dieu souhaitez-vous donc ? Que pensez-vous donc du Seigneur des mondes ? », Sourate as-Saffat, il questionne avec un surplus au sein de l'interrogation, surplus absent dans Sourate ach-Chou^ara'. La réponse à cela est que les histoires des Messagers – ^alayhimou s-salam – avec leurs communautés ne vinrent pas dans le Qour'an selon une seule voie quant à l'appel et à la réponse, la réplique et le dialogue. Ceci n'est pas possible en raison des différentes natures des peuples, des objectifs différents, des situations différentes et en toute situation, il y a une parole appropriée.

Ainsi, parfois tu vois l'histoire tel un appel avec un déploiement de preuves accompagné de remontrance, sans qu'il ne soit rien mentionné de la réponse de ceux qui reçurent l'appel si ce n'est l'information de leur démenti. Parfois il est fait mention de façon concise la teneur de leurs propos aux Messagers qui leurs furent envoyés. Parfois c'est de façon étendue que sont exposés les dialogues entre les Prophètes et les communautés.

Parmi la première sorte, il y a la parole de Ibrahim – ^alayhi s-salam – dans Sourate as-Saffat : « mais qu'adorez-vous donc ?! » jusqu'à la fin de l'histoire, il ne fût nullement mentionné de réplique de leur part, pas un seul mot, malgré la mention de leurs propos par : {ils dirent : « édifiez un édifice à sa destination et jetez-le dans la fournaise ! »} (As-Saffat 97), mention qui ne comporte nulle réplique envers lui, ni réponse à ses propos, ^alayhi s-salam.

Parmi la seconde sorte, il y a le verset de Sourate ach-Chou^ara' où il est fait mention de la teneur de leurs propos par Sa Parole ta^ala nous informant à leur sujet en sens : {ils dirent : « nous adorons des idoles et nous demeurons à leur vouer dévotion »} (Ach-Chou^ara' 71), puis lorsqu'il les questionna

---

[61] Tafsirou l-matouridiyy ta'wilatou 'ahli s-sounnah

[62] [Ndt : dans le dictionnaire Trésor : **c)** *P. ext.*
– À l'exclusion, à l'exception de :
11. Le monde se bornait habituellement à M. Swann, qui, *en* **dehors** de quelques étrangers de passage, était à peu près la seule personne qui vînt chez nous à Combray, quelquefois pour dîner en voisin (...), quelquefois après le dîner, à l'improviste. Proust, *Du côté de chez Swann,* 1913, p. 13.
– En plus, en sus de :
12. Je savais bien qu'*en* **dehors** des grosses planètes comme la terre, Jupiter, Mars, Vénus, auxquelles on a donné des noms, il y en a des centaines d'autres qui sont quelquefois si petites qu'on a beaucoup de mal à les apercevoir au téléscope. Saint-Exupéry, *Le Petit Prince,* 1943, p. 420.]

^alayhi s-salam, avec blâme et remontrance à leur égard et leur dit : « vous entendent-elles lorsque vous les invoquez ? Vous sont-elles seulement profitables ou nuisibles ? » (Ach-Chou^ara' 72-73) alors ils répondirent avec leur parole : {ils dirent : « mais c'est que nous avons trouvé nos parents sur cela »} (Ach-Chou^ara' 74) ».

Tafsir an-Naysabouriyy ghara'ibou l-Qour'an wa gha'ibou l-Fourqan : « la seconde histoire, c'est celle de Ibrahim – ^alayhi s-salam – qui savait qu'ils étaient des adorateurs d'idoles mais qui les a questionnés afin de les confondre et de les blâmer. Les connaisseurs des significations ont mis cela en avant par la formule dite au commerçant : « qu'est ta marchandise ? » alors qu'il sait que sa marchandise est des esclaves, puis il lui dit : « l'esclave est beauté[63], pas un simple matériel ». Cependant, il dit dans Sourate as-Saffat : « mais qu'adorez-vous donc ?! » [as-Saffat :85} avec l'ajout de « mais […] donc » car il voulut ici le surplus de réprimande, c'est pourquoi il formula la parole avec ce rajout, qu'il fit suivre de : « est-ce donc de faux dieux en dehors de Dieu que vous souhaitez ? » [as-Saffat :86]. Ayant ici exposé explicitement le blâme, ils ne lui répondirent pas tandis que là-bas, ils crurent qu'il posait la question réellement, c'est pourquoi ils lui répondirent. Cependant ils s'étalèrent dans la réponse et ne se contentèrent pas de la réponse : « des idoles ». Ils rajoutèrent le verbe[64] de plus qu'ils firent suivre la parole par « et nous demeurons à les servir », exposant ici allégresse et fierté. »

Malakou t-ta'wili l-qati^i bi dhawi l-'ilhadi wa t-ta^til[65] (2/348) : « leurs réponses dans les deux emplacements ne sont pas les réponses d'une seule question. Il a été rapporté réponses à deux questions, réponses différentes selon le cas. La question dans le verset de Sourate al Anbiya' est une question concernant ce qu'ils adorent : qu'est-ce ? Ceci après qu'il les ait vus leur vouer adoration, leur dévotion à leur égard ainsi que l'aspect des idoles. Il dit : « qu'est-ce donc que ces statues pour lesquelles vous vouez dévotion ? », c'est-à-dire « dévouez tant », ils ne trouvèrent alors rien à répondre, si ce n'est la reconnaissance qu'il s'agit bien là de statues fabriquées et sculptées. Les statues sont des représentations faites sur la base d'un exemple à partir duquel on peut reproduire l'image. Ils reconnurent alors leur incapacité à produire une réponse convaincante, ressentant ce qu'ils devaient nécessairement ressentir en optant pour adorer ce qu'ils fabriquaient de leurs mains, leurs propres existences ayant précédé leur existence à elles. C'est ainsi qu'ils revinrent en réponse au suivi de leurs pères comme cela a été mentionné précédemment.

En revanche, dans le verset dans Sourate ach-Chou^ara', Ibrahim, ^alayhi s-salam, leur adressa la question : « qu'adorez-vous ? », question portant sur l'entité de ce qu'ils adorent et sa réalité, tout comme s'il ne les avait jamais vues. Il savait qu'ils adoraient ce qu'il ne mérite pas l'adoration. Il les questionna donc sur l'entité de ce qu'ils adorent, ils lui répondirent alors : « nous adorons des idoles et nous demeurons à leur dévouement ». Ils lui répondirent donc bien par la reconnaissance de l'entité de ce qu'ils adoraient, conformément à ce qu'il leur avait demandé de lui dire et ainsi leur réponse concorda à la question. C'est alors qu'il fit suivre, ^alayhi s-salam, cela d'une autre question, voulant par cela les confondre et leur couper court à leur voie en leur disant : {il dit : « vous entendent-elles

[63] [Ndt : soit l'esclave se mesure en beauté et n'est pas qu'une simple marchandise. Peut porter autre signification].

[64] [Ndt : en arabe, il est mentionné qu'ils ont rajouté ce qui rend mansoub, son « nasib », à savoir le verbe « na^boudou » qui a rendu le terme « asnaman » mansoub. Gramm.]

[65] Abou Ja^far Ahmad ibn Ibrahim ibn az-Zoubayr ath-Thaqafiyy al ^Asimiyy al Gharnatiyy 627 – 708 H

lorsque vous les invoquez ? Vous profitent-elles seulement ou nuisent-elles ? »} (ach-Chou^ara’ :72-73) » [Fin de citation]

Ainsi il apparaît que notre maître Ibrahim ﷺ dit une fois en sens : « qu’adorez-vous ? » et une autre fois : « mais qu’adorez-vous donc ?! ». Chacun de ces évènements a son exégèse. La prétention des innovateurs est donc erronée, à savoir d’arbitrairement porter l’une des paroles comme étant l’autre, en opposition aux paroles des savants de l’exégèse.

La huitième ambiguïté : la tromperie des innovateurs en altérant le sens de la question de confirmation et la question de sélection[66].

Tromperie par leurs interprétations de tout ce qui est parvenu et dont l'apparence est une question sur la religion, comme leur prétention que la question du Prophète ﷺ en sens : « n'es-tu pas rakousiyy ? » ainsi que la question de notre maître Ibrahim ﷺ : « qu'adorez-vous ? » seraient constituées de l'absence de volonté d'une réponse.

Avant d'exposer la signification du sens de la question de confirmation et de la question de sélection, nous exposons :

Versatilité de la voie des innovateurs quant à la compréhension des textes :

Parmi les contradictions de ces innovateurs, il y a le fait qu'ils portent la signification des textes selon l'apparence dans certains endroits, à partir du moment où cela est en correspondance avec leurs positions, s'appuyant envers quiconque les contredirait sur le fait que la base, concernant la parole, c'est l'apparence, que l'interprétation sans preuves est nulle et non avenue.

C'est ainsi qu'ils trouvèrent l'audace envers la meilleure des créatures ﷺ : ils lui attribuèrent le fait d'avoir péché d'un péché formellement, se basant sur l'apparence des textes, se détournant de toutes les preuves qui innocentent le Prophète ﷺ d'avoir effectivement commis un péché réel.

Mais là, sur cette question, ils firent sortir tout ce qui est parvenu du questionnement des mécréants sur leur religion du sens apparent, du sens réel de la question, comme la question de notre maître Ibrahim ﷺ : « qu'adorez-vous ? » et ils prétendirent que toutes ces questions n'étaient pas pour demander une réponse, mais qu'au contraire, c'étaient des questions dont il était attendu l'absence de réponse. Ils sortirent donc le questionnement de son sens littéral sans aucune autre preuve que leurs imaginations fécondes, ces dernières leur suggérant que si un mécréant venait à dire : « je suis chrétien », alors il augmenterait en mécréance et pareillement si un idolâtre était questionné : « qu'adores-tu ? » et que ce dernier répondait : « des idoles », alors il se rajouterait aussi une mécréance. Ils firent cela en contradiction avec les exégètes dont un grand nombre ont textuellement explicité que ceci ne constitue pas une mécréance.

C'est ainsi qu'ils innovèrent ce que nul exégète ne dit avant eux, alors qu'eux-mêmes prétendent la nullité de faire sortir un texte de son sens littéral sans preuve aucune.

[66] [Ndt : j'ai ici opté pour la traduction du terme « tafwid » [تفويض] par « sélection ». Une autre traduction pourrait être prioritaire, à savoir « la question de délégation », car la question de tafwid, c'est délaisser le choix de la réponse au questionné. Afin de ne traduire que par un seul mot, j'ai dû faire un choix et j'ai privilégié le terme « sélection » sur le terme « délégation » en raison du fait que cette forme de question est dans le Qour'an de la part de Allah adressée à des mécréants. Une traduction demeure une traduction. D'autres termes étaient possibles encore comme : « délaissement », « cession », « passation », « concession », « attribution », « choix », « option » etc.].

Voilà comment il apparaît à la personne équitable et douée de raison la forme bancale de la voie de ces innovateurs. Ils ne suivent guère la preuve pas plus qu'ils ne suivent la voie majoritaire. Ils recherchent dans les textes ce qui pourrait, par tout moyen, être porté dans le sens de leurs compréhensions, usant même de troncatures et de falsifications, sans en parallèle avoir de véritable voie claire. Tu les vois tantôt interpréter sans aucune preuve en dissonance avec la Oummah et tantôt s'attacher à l'apparence qu'ils crurent comprendre, innovant ce en quoi nul ne les précéda.

C'est la raison pour laquelle nous leur disons : qui donc vous aurait précédé parmi les humains quant à la prétention que la question du Prophète ﷺ adressée à ^Adiyy ibn Hatim serait adressée avec la volonté d'absence de réponse de ^Adiyy ? Et qui donc parmi les exégètes aurait dit que la question de notre maître Ibrahim ﷺ en sens : « qu'adorez-vous ? » aurait été posées avec la volonté qu'ils ne répondent pas ?

La même question s'adresse à eux concernant toutes les preuves que nous avons mentionnées : qui donc parmi les Imams aurait dit que ces questions auraient étées adressées avec l'intention qu'ils ne répondent pas ?

Tous ceux qui ont étés questionnés auraient donc cru à tort qu'il leur était demandé de répondre et de là ils répondirent ?

Mais alors pourquoi aucun exégète ni aucun interprète du Hadith n'expliqua que ces questions étaient adressées avec la volonté de délaissement de réponse à ces mêmes questions ?

L'un des innovateurs fit une bien piètre interprétation de la signification de la question de confirmation : il prétendit que la question de confirmation n'incluait nullement d'attendre la moindre réponse que ce soit. Il dit à peu de choses près la même chose d'ailleurs concernant la question de sélection.

Il fût bien inattentif cet innovateur que voilà au fait que si nous questionnions : « quelle est ta religion ? » sans vouloir de sa part aucune réponse, mais en ne visant par cela que et uniquement le fait de blâmer, ou selon l'expression de cet innovateur : « lui laisser le choix de l'affaire afin qu'il raisonne et choisisse », cette personne questionnée aura présent alors en son cœur la religion sur laquelle il est présentement, religion autre que l'Islam. C'est-à-dire qu'il aura en son cœur présent par exemple : « je suis juif », ce qui mène selon ce qu'implique la prétention-même des innovateurs de persister dans la mécréance en son cœur, puisque cela implique – toujours selon leur prétentions – qu'il se dise en son cœur : « je ne crois pas en Dieu, je ne glorifie pas Dieu, je ne crois pas en Mouhammad … [jusqu'à la fin de la longue liste de ce que cela impliquerait] » parmi ce qui fût mentionné par les innovateurs.

Quelle est donc cette différence chez lui entre le fait qu'il soit demandé à un mécréant de dire cela par sa langue et le fait qu'il ait présentement au cœur ces mêmes choses ? Ce mécréant n'est-il donc pas dans la persistance dans la mécréance dans les deux états, qu'il dise de par sa langue ou qu'il fasse surgir cela en son cœur, toujours selon ce qu'implique la parole de l'innovateur ?

Aussi leurs adressons-nous la question : « m'est-il permis de questionner un mécréant en lui demandant : « qu'adores-tu ? » tout en sachant qu'il surgira en son cœur la réponse à cette question, comme par exemple le fait que ce qu'il adore ce sont des idoles ou bouddha ? »

Questionnons-les encore : « me serait-il permis de questionner un mécréant sur le contenu de ses croyances de mécréances en lui disant : « que dis-tu sur telle chose ? » en voulant par ma question qu'il ne réponde pas, mais afin qu'il réfléchisse quant à ses croyances de mécréances, dans lesquelles il contredit Allah et son Messager ﷺ, le tout afin qu'il choisisse ce qu'il veut ? »

N'y aurait-il donc là aucun rappel à ce mécréant menant à ce qu'il ait présent en son cœur qu'il croit des croyances de mécréances, qu'il y persiste, etc. jusqu'à la fin des paroles des innovateurs ?

L'incompréhension des innovateurs de l'explication de al Khatib al Baghdadiyy :

Dans la première édition de cet ouvrage, j'ai rapporté la parole de al Khatib al Baghdadiyy concernant le questionnement de l'adversaire au sujet de sa religion et de ce qu'il adore. L'un des innovateurs vit cela et se mit à en falsifier la signification afin de la distordre jusqu'à la rendre concordante avec son innovation.

Remarque : il convient au lecteur de ne pas comprendre de par parole de Al Khatib al Baghdadiyy qu'il rendrait permis le fait de faire dire de la mécréance au mécréant. C'est justement l'explication où il montre que celui qui questionne un mécréant en lui demandant : « qu'adores-tu ? » ou « quelle est ta religion ? » ne mécroit pas.

Ils finirent donc de falsifier un pan complet de sa parole. Mais voici la parole de ce savant :

Al faqihou wa l-moutafaqqihou de al Khatib al Baghdadiyy [fondements de la jurisprudence et règles jurisprudentielles] : « Une partie sont les questions que l'interrogateur peut poser à l'adversaire, comme en lui disant : « que dis-tu sur cela ? » en lui laissant sélectionner la réponse, quand bien même il saurait par avance sa réponse. En effet Allah ta^ala a dit dans le Qour'an, informant quant à la teneur des propos de Ibrahim ﷺ en sens : {lorsqu'il dit à son père et à son peuple : « qu'adorez-vous ? », ils dirent : « nous adorons des idoles »} alors même qu'il savait ce qu'ils répondraient. Cela s'appelle la question de sélection.

S'il voulait poser une question de démonstration de preuve et disait : « pourquoi avez-vous adoré les idoles ? » ou « pourquoi avez-vous affirmé qu'elles méritent adoration ? » en raison de sa connaissance de leurs paroles qui mentionnent cela, cela est permis : Allah ta^ala dit dans le Qour'an en sens : {« pourquoi adores-tu ce qui n'entend ni ne vois, pas plus qu'il ne te préserve de quoi que ce soit ? »} » [Fin de citation]

Cet innovateur expliqua donc la question sélectrice sans évoquer nul savant sur lequel il se serait basé. De là, il prétendit que la question de sélection revient à laisser le choix à celui qui est interrogé : dans la signification que l'interrogateur ne veut de cela aucune réponse ! Il dit donc que cela revient à laisser le choix à l'interrogé afin qu'il réfléchisse et choisisse, abandonnant le choix entre les mains de l'interrogé, ne lui opposant rien, n'attendant de la personne interrogée tout simplement rien ! Il affirma aussi qu'il était permis de questionner sans attendre une réponse spécifique de sa part !

Peu s'en fallut qu'il ne rajoute encore : « en lui demandant par-là de revenir à la vérité ». Mais pourquoi donc alors questionne-t-on l'adversaire dans un débat, si nulle réponse n'est attendue en rien ?

Serait-ce donc-là la signification de la parole de al Khatib al Baghdadiyy quand il dit « interroger l'adversaire » ? Reste-t-il donc un adversaire après avoir questionné la personne sans en attendre quelque réponse que ce soit, en lui délaissant le choix, sans n'attendre rien de sa part, sans lui opposer quoi que ce soit ? Mais pourquoi donc le questionneur interroge l'adversaire ?!

Pourquoi a-t-il interprété la parole de al Khatib al Baghdadiyy par ce que sa parole ne peut signifier, par ce qui ne peut découler de son verbe ? Cela peut-il être interprété comme il le fit autrement qu'en raison de son innovation de déclarer mécréant celui qui interroge un mécréant sur sa religion[67] ?

S'il n'avait réfléchi qu'un peu au contenu de ce qu'il disait, il aurait bien compris la nullité de ce qu'il avançait. Où donc y aurait-il le fait de laisser le choix de décider [selon ses compréhensions] dans la question sélectrice ? La volonté de notre maître Ibrahim ﷺ aurait-elle donc été de leur laisser libre choix ou de leur apporter la preuve ? Depuis quand pourrait-on dire que le débat se déroule pour laisser le choix à l'opposant sans attendre de lui une réponse tout en n'en demandant aucune ?!

Serait-il donc permis à celui qui débat de poser une question à un mécréant tout en lui laissant la liberté de choisir ce qu'ils veulent choisir[68] ?

Comment aussi affirmer que notre maître Ibrahim ﷺ les aurait questionnés non pas pour les disputer au sujet de leur adoration d'idoles alors que c'est lui-même qui a cassé les idoles sauf la plus grande ? Comment donc prétendre qu'il les aurait interrogés afin de ne pas les disputer puis, après leur réponse qu'il leur ait adressé en sens : {« vous entendent-elles lorsque vous les invoquez ? Vous profitent-elles ou vous nuisent-elles seulement ? ». Ils dirent : « c'est que nous avons trouvé nos pères agir ainsi ». Il dit : « voyez-vous donc ce que vous adoriez, vous ainsi que vos pères éloignés ? Assurément, j'ai inimitié à leur égard, je n'adore que le Seigneur des mondes, Lui qui m'a créé et me guide, Lui qui me nourrit et m'abreuve, puis lorsque je tombe malade, c'est Lui qui me guérit, c'est Lui encore qui me fera mourir puis ressusciter, Lui de qui j'espère qu'Il passera sur mon écart le Jour du Jugement} ?!

---

[67] Avec le fait que ces innovateurs ont blâmé celui qui interprète ce qui est parvenu par ce qui disculpe le meilleur des créations ﷺ d'avoir commis un péché. Les innovateurs ont considéré que cette interprétation-là n'est pas conforme à l'apparence et priorisèrent donc le fait de prendre l'apparence en excluant l'interprétation. Comment donc interprètent-ils la parole de al Khatib al Baghdadiyy (et autres parmi les savants) si ce n'est par une interprétation qui soutient leur innovation ?
Pareillement, l'un des innovateurs s'est déchaîné contre ceux qui suivent les Moufassir qui ont renié la chute dans la mécréance des frères de notre maître Yousouf ﷺ. Ces innovateurs ont dit que l'apparence de ces versets prouvent que les frères de Yousouf ﷺ ont mécru et certains d'eux ont donc affirmé que l'interprétation de ces textes par ce qui n'implique pas leur chute dans la mécréance serait une interprétation sans preuve.
Ces exemples sont peu en comparaison de tout ce qu'il y a et ne sont cités que pour souligner que ces individus renient ce qu'ils voient comme interprétations non avenues quand celles-ci ne sont pas en conformité avec leurs positions tout en interprétant ce qui est explicite afin de secourir leur voie. Ils n'ont donc pas de voie établie quant à l'œuvre vis-à-vis des textes, versets et hadiths honorés, pas plus qu'avec les paroles des savants.

[68] Par équité, je mentionne ici que cet innovateur, lorsqu'il fût questionné à ce sujet, après avoir dit ce qu'il dit, déclara que leur souhait par la question est que l'individu réfléchisse pour choisir la vérité.

L’apparence de ces versets confirme-t-elle la prétention de cet innovateur, assurant que notre maître Ibrahim ﷺ les aurait questionnés en leur abandonnant l’affaire sur les bras, sans rien n’en attendre en réponse, qu’il les aurait questionnés en vue de ne point les disputer ?!

Observe donc l’exégèse des savants en cette matière à la Parole de Allah ta^ala qui signifie : {Comment donc mécroyez-vous en Allah alors que vous étiez morts [privés de vie] et qu’Il vous donna la vie ?}, là où plus d’un expliquèrent qu’il s’agissait ici d’une question de sélection. Est-il valable de prétendre que ce qui est voulu par cette question ne contient opposition aux mécréants en leurs mécréances en Allah ta^ala ? Allah aurait-il donc donné le choix aux mécréants de mécroire s’ils le choisissent, ce qu’impliquerait la parole de cet innovateur-là ?

Regarde bien ces deux textes rapportés des gens de science concernant la question sélectrice. Est-il valable selon les innovateurs que Dieu ^azza wa jall ait dit cela dans le sens de donner le choix aux mécréants de croire ou mécroire en Lui, sans leur opposer en cela ?

Nawahidou l-‘abkar wa chawaridou l-‘afkar, complément de as-Souyoutiyy sur le tafsir de al Baydawiyy : en sens : « l’auteur de al Miftah a dit : « {Comment} est une question sur l’état. Cela peut contenir tous les états, or les mécréants dès lors qu’ils mécroient, inéluctablement ils sont dans l’un des deux états suivants : soit ils savent que Dieu existe, soit ils l’ignorent. Lorsqu’il a été dit : {comment donc mécroyez-vous en Allah ?} cela indique : « est-ce dans l’état de science que vous mécroyez en Allah, ou est-ce dans l’état d’ignorance ? ». Ceci est la signification de la sélection dans le verset. » [Fin de citation]

Al Koulliyyat : en sens : « {comment donc mécroyez-vous en Dieu ?} cela se trouve être sur la forme linguistique apparente de la stupéfaction. {Comment ?} se trouve être en tête de la parole et ce qui se trouve être en tête de la parole, nulle chose n’agît dessus [grammaticalement] si ce n’est la préposition du « jarr » et ce qui est annexé [Moudaf]. Il s’agit là d’une question sélectrice en raison de son application [Ndt : du terme « comment »] comme : {comment mécroyez-vous donc en Dieu ?}, il n’en est pas de même pour la [question avec] « hamzah », qui elle apporte questionnement exclusif et temporel. Ainsi tu dis : « Est-il venu sur une monture ou en marchant ? » [Ndt : question avec hamzah أ] » [Fin de citation]

Que la personne raisonnable regarde donc la teneur des propos des exégètes à venir plus loin dans ce livre afin de constater qu’ils ont explicité le fait que Ibrahim ﷺ questionna afin de bâtir sur leurs réponses ce qui démontre la nullité de leurs adorations. Regardez à titre d’exemple :

- Abou Hayyan dans son tafsir dit en sens : « Il les questionna afin de leur montrer que ce qu’ils adoraient ne méritait nullement l’adoration, en raison de ce qu’impliquait leur réponse sur la description de ce qu’ils adorent, ce qui dénote la non validité du mérite d’être adoré ».
- Al Fakhr ar-Raziyy dit en sens dans son tafsir : « il – ^alayhi s-salam – adressa cette parole-là en débutant lui-même afin de regarder dans ce qu’ils pourraient bien répondre comme ambiguïtés afin de leur répliquer en cela et l’annuler ».

- Abou s-Sou^oud dit en sens dans son tafsir : « il – ^alayhi s-salatou wa s-salam – les questionna à ce sujet afin de bâtir sur leurs réponses l'argumentation que ce qu'ils adorent est à l'antipode de mériter l'adoration »
- Abou Ja^far al Gharnatiyy dit en sens dans son tafsir : « {« qu'adorez-vous ? »} constitue une question sur l'entité de ce qu'ils adorent ainsi que son image, comme s'il ne les avait pas vues. Il savait pourtant bien qu'ils adoraient ce qui ne s'adore pas[69]. Il les questionna quant à l'entité, ce à quoi ils répondirent : {« nous adorons des idoles et nous demeurons à leur vouer dévotion »}. Ils répondirent donc en reconnaissant l'entité de ce qu'ils adorent, répondant ainsi à cela à sa question. Leur réponse correspondit donc bien à sa question ».
- At-Tahir ibn ^Achour dit en sens dans son tafsir : « Il leur posa donc cette question afin qu'ils soient eux ceux qui commencent à expliquer la réalité de leur adoration ainsi que ce qu'ils adorent ».

Ce qui échappa aussi à cet innovateur, c'est de consulter le reste de la parole de al Khatib al Baghdadiyy et, s'il s'était accordé à lui-même un brin de réflexion quant aux propos de al Khatib sur la question sélectrice et la question de preuve, il aurait bien su qu'il n'a rien compris de sa parole. Quelle est donc la différence entre la question sélectrice et la question de preuve dans son esprit ? Est-ce que dans la question de preuve, le questionné n'a pas de choix, ou est-il attendu de lui une réponse ? S'il répond à cette dernière : « oui », il aura lui-même démoli son innovation qui consiste à croire qu'il s'agit là de faire dire de la mécréance au questionné !

Quant à la déformation de l'innovateur de la question de confirmation pour l'amener à signifier ce que ne disent pas les savants, il s'agit là d'une supercherie manifeste doublée d'une escroquerie par rapport à la science. Nous exposerons donc cela par la parole des savants en la matière.

Cependant, avant de commencer à citer les Imams, je vais donner quelques exemples démontrant que la question de confirmation n'induit pas le silence du questionné, contrairement aux prétentions de certains innovateurs.

Parmi ces choses-là, il y a ce que la plupart des musulmans savent le caractère recommandé, après lecture du verset signifiant {Allah n'est-Il pas le plus sage de ceux qui jugent ?}, de dire en sens : « Si ! Et je suis en cela du nombre des témoins ! ».

Il y a aussi l'approbation du Prophète ﷺ de la réponse faite par les Jinn lorsqu'ils entendirent la Parole de Dieu signifiant : {lequel donc, des bienfaits de votre Seigneur renieriez-vous ?}[70]. Ceci annule bien la prétention que ce genre de questions induirait le silence du questionné.

[69] C'est-à-dire ce qui ne mérite pas l'adoration.
[70] C'est là une affaire bien répandue dans les exégèses. Chez at-Tirmidhiyy, selon Jabir qu'il a dit : « le Messager de Allah ﷺ sortit à ses Compagnons et leur récita Sourate {ar-Rahman} du début à la fin et ils se turent. Puis il dit en sens : « je l'aie récitée sur les Jinn la nuit des Jinn et ils répondirent mieux que vous : à chaque fois que je citais : {lequel donc des bienfaits de votre Seigneur renieriez-vous ?} ils répondirent : « aucun de tes bienfaits nous ne renions ô notre Seigneur, à Toi la louange ! ». Il dit : ceci est un hadith *étrange* [Gharib].

Dans ce qui suit, il y aura une partie des paroles des gens de science sur la question de confirmation, expliquant que la base à ce sujet c'est le fait de mener le questionné à confirmer et reconnaître une chose qui est bien en lui [Ndt : en sa réalité] et non comme l'innovateur en a falsifié le sens, prétendant qu'il s'agit d'une question dont on n'attend pas de réponse !

Dans la plupart de ce que je vais mentionner ici de parmi les textes des savants, il y a des exemples explicites quant à la question de confirmation avec réponse effective. Dans beaucoup de ces cas même, il n'est guère convenable que le questionné ne réponde pas, comme dans Sa parole en sens : {est-ce toi qui a dit aux gens : « prenez-moi ainsi que ma mère pour dieux en dehors de Dieu » ?} ou {qu'est-ce dont dans ta main droite ô Mousa ?} et la parole du Prophète ﷺ en sens : « se rétrécit-il en séchant ? » et autre que cela dans de nombreux hadiths où, si les Compagnons s'étaient tus, ne donnant réponse, cela aurait constitué un manque de bon comportement.

Rajoutes à cela que les savants ont mentionné que ces questions-là sont toutes des questions de confirmation. L'exégèse de l'innovateur est donc invalide au sujet de la question de confirmation, l'expliquant par autre que ce qui a été répété chez les savants. Il a échoué dans sa prétention que la question de confirmation induirait de ne pas demander réponse.

La question de confirmation dans les livres des savants de la langue :

Moughni l-labib ^an koutoubi l-'a^arib : « la hamzah peut induire autre chose que la question réelle, elle peut avoir huit significations, […] la quatrième signification c'est la confirmation. Cela veut dire que tu portes le questionné à confirmer et reconnaître une chose effective à son sujet, que ce soit en confirmation ou en négation. Il est obligatoire qu'elle soit suivie de cette chose effective que tu lui fais confirmer par cette question. Par exemple tu dis pour la confirmation avec verbe : « as-tu frappé Zayd ? », avec le sujet : « est-ce toi qui a frappé Zayd ? », avec le complément d'objet direct : « est-ce Zayd que tu frappas ? », comme cela est imposé pour ce qui est questionné à son sujet. Il y a aussi Sa Parole ta^ala en sens [Ndt : informant de la parole des idolâtres] : {« est-ce toi qui fît cela ? »}, question qui peut supporter le sens de la question réelle, comme s'ils n'avaient su que c'était lui qui les avait cassées et la question peut être pour demander confirmation, c'est-à-dire qu'ils savaient, il ne s'agit pas d'une question portant sur le verbe, ni sur une confirmation de celui-ci puisque la hamzah ne lui est pas juxtaposée et en raison de sa réponse ^alayhi s-salatou wa s-salam puisqu'il leur répondit avec le verbe [littéralement] : {« Le fit plutôt la grande que voici »} »

Ham^ou l-hawami^ fi charhi jam^i l-jawami^ : « la plupart du temps, elle – la hamzah – s'emploie pour la confirmation, c'est-à-dire mener le questionné à confirmer et reconnaitre l'effectivité de ce qui suit »

Ham^ou l-hawami^ fi charhi jam^i l-jawami^ : en sens : « et la confirmation » c'est-à-dire mener le questionné à la confirmation »

Hachiyatou s-sabban ^ala charhi l-'achmouniyy li 'alfiyyati bni malik : « car la question de confirmation a pour vue de mener le questionné à la confirmation du jugement qu'il connait, en confirmation

comme en sens : {N'avons-nous pas ouvert pour toi ta poitrine ?} [Ach-Charh :1], {Allah ne suffit-Il donc pas à son serviteur ?} [Az-Zumar :36] ou en dénégation comme en sens : {Est-ce toi qui a dit aux gens : « prenez-moi ainsi que ma mère pour dieux en dehors de Dieu » ?} [Al Ma'idah :116], mais non pas systématiquement de mener le questionné à reconnaître le contenu de ce qui suit la hamzah. »

Charhou chafihiyati bni l-hajibi r-radiyyi l-'astrabadhiyy : « et « hal » est pour la question de confirmation, c'est-à-dire porter la personne interrogée à la confirmation ».

Al 'idahou fi ^ouloumi l-balaghah : en sens : « les buts de l'éloquence de laquelle découle la forme des questions […] : parmi elles, il y a la confirmation : il est conditionné de faire suivre la hamzah par ce sur quoi porte la confirmation, comme lorsque tu dis : « As-tu fait ? » lorsque tu voulus le faire confirmer que l'action provint bien de lui. Comme ta parole aussi : « Est-ce toi qui a fait ? » lorsque tu voulus confirmer et souligner qu'il est bien lui l'auteur de l'action.

En outre, le chaykh ^Abdou l-Qahir et as-Sakkakiyy ainsi qu'autres qu'eux deux identifièrent Sa Parole en sens, {« Est-ce toi qui fîs cela à nos idoles ô Ibrahim ? »}, fait partie de cette sorte-là de questions.

Le chaykh a dit : « ils ne lui ﷺ demandèrent pas cela en afin qu'il leur confirme qu'il y eût bien cassure des idoles, mais plutôt qu'il reconnaisse que cela provint bien de sa part à lui. Comment en serait-il autrement alors qu'ils l'ont indiqué par l'attribution du verbe par leur parole en sens {« Est-ce toi qui fît cela ? »}. Il dit ﷺ [littéralement] : {« c'est plutôt la grande que voici qui le fît »}. Si la confirmation avait porté sur le verbe dans leur parole en sens {« est-ce toi qui fît ? »}, une réponse à cette question serait de l'ordre de : « je fis » ou « je ne fis pas ». Il y a d'ailleurs matière à analyse quant à la possibilité que la hamzah se trouverait ici selon sa base initiale [Ndt : il vise par-là que la question serait vraiment une question pour savoir] car en effet il n'y a dans l'énoncé ce qui démontre qu'ils savaient que c'était lui ﷺ qui avait cassé les idoles. Pareillement à si tu dis : « est-ce Zayd que tu frappas ? », lorsque tu veux faire confirmer que celui qui fût frappé est Zayd. » » [Fin de citation]

Al balaghatou l-^arabiyyah : en sens : « explication de la question employée pour la confirmation : on peut aussi la dénommer la question confirmatrice et ce qui est voulu par elle, c'est de porter le questionné à confirmer et reconnaître une chose dont la science à son sujet lui est confirmée, ou sinon une chose qu'il est dans sa possibilité de savoir, que ce soit par les sens ou par la réflexion, que ce soit positivement ou négativement. Ainsi, celui qui prétend que tu vins alors que tu ne vins pas à lui, tu peux lui poser la question confirmatrice suivante : « est-ce moi qui suis venu à toi ? » ou « quand suis-je venu à toi ? » ou « qu'en était-il quand je t'ai rencontré ? », ceci afin de lui imposer la confirmation et la reconnaissance que tu n'es pas venu à lui. Pareillement, celui qui veut mettre en exergue le reniement que tel évènement s'est produit, il posera à l'autre une question confirmatrice et d'admission en disant : « telle chose ne s'est-elle pas produite ? » ou « n'ai-je pas fait ainsi ? » ou « n'as-tu pas fait telle et telle chose ? », le disputant ainsi pour lui imposer la confirmation et la reconnaissance d'un évènement qui s'est produit effectivement, réellement. » [Fin de citation]

La question de confirmation depuis les livres des fondements de la jurisprudence (Ousoulou l-fiqh) :

Ghayatou l-wousoul fi charhi loubbi l-‘ousoul : « Le vingt-sixième point : « est-ce que [hal] » pour demander la confirmation positive s’utilise très souvent [...] Et cela s’utilise aussi pour la confirmation négative, sortant de la signification de base du questionnement pour aller vers la confirmation de ce qui est formulé sous la forme négative comme en sens : {N’avons-Nous pas ouvert pour toi ta poitrine ?} à quoi il est répondu : « si », autant que tu peux rester dans la question au sens réel, comme ta parole adressée à une personne qui dit n’avoir pas fait telle chose : « ne l’as-tu pas fait ? », ce qui veut dire : « ne l’as-tu vraiment pas fait ? ». Il répond alors par « oui » ou « non » ».

Hachiyatou l-^attar ^ala charhi l-jalali l-mahalli ^ala jam^i l-jawami^ : en sens : « Sa parole en sens {« avez-vous vu ? »}, soit « donnez-moi l’information », c’est une question confirmatrice.

Charhou moukhtasari r-rawdah : en sens : « comme sa parole – salla l-Lahou ^alayhi wa sallam – quant à la vente de produits frais en contrepartie de dattes, parole qui signifie : « le produit frais rétrécit-il en séchant ? », ils dirent « oui », puis il répondit : « dans ce cas non ». Il s’agit là d’une question confirmatrice, non pas une question de demande de science selon sa formulation. » [Fin de citation]

Moukhtasarou r-rawdah : en sens : « l’une d’elles : c’est de questionner sur une chose manifeste, qui n’échappe pas au doué de raison, puis il évoque le point à sa suite. En cela, cette chose au sujet de laquelle la question porte est la cause même de la position mentionnée. En exemple de cela, lorsqu’il fut questionné concernant le fait de vendre un produit frais [contenant humidité] en contrepartie de dattes, il dit en sens : « le produit frais rétrécit-il en séchant ? », ils dirent : « oui », à ce moment il répondit « ainsi non » ; ou comme Sa Parole – soubhanahou wa ta^ala – en sens : {qu’est-ce cela dans ta main droite ô Mousa ?} [Taha :17], pour qu’il confirme que ce qu’il a est un bâton, afin qu’il ne soit pas hésitant lorsqu’il se transformera en serpent, ou afin d’induire sa sérénité. Ceci n’est pas de l’ordre du questionnement afin de savoir, puisqu’il est connu de toute personne douée de raison qu’un produit humide rétrécit lorsqu’il sèche, humidité qui impose un surplus en volume ainsi qu’en poids. » [Fin de citation]

Kachfou l-‘asrar charhou ‘ousouli l-bazdawiyy : en sens : « s’il dit : « ne me devais-tu pas mille dirhams ? » et que celui qui questionne rajoute « si ! », mais que le questionné renie la confirmation du fait de devoir l’argent, il le fera en raison de la question posée sous la forme de confirmation, tout comme Allah ta^ala dit en sens : {Allah ne suffit-Il donc pas à son serviteur ?} [Az-Zumar :36]. La signification de la confirmation est : « tu m’as bien dû de l’argent » et la réponse faite par le questionneur lui-même : « si ! » est la confirmation positive à cette question confirmatrice. » [Fin de citation]

La question de confirmation à partir des livres du Tafsir et des sciences du Qour'an :

Al bahrou l-mouhitou fi t-tafsir : « Al Kirmaniyy a dit : « dis aux mécréants ô Mouhammad : {Qui est le Seigneur des cieux et de la terre ?} », c'est une question de confirmation et le fait de les faire s'exprimer, afin qu'ils disent : « Allah ! ». « Puis, lorsqu'ils le disent, dis [ô Mouhammad] : « Allah ! » », soit : « c'est comme vous dites ». Il a été dit : « vois s'ils te répondent [ô Mouhammad], sinon dis : « Allah ! » », puisqu'il n'y a de réponse autre que cela. » [Fin de citation]

Al bahrou l-mouhitou fi t-tafsir : « Il dit en sens : {ô Iblis, qu'est-ce qui t'a empêché de te prosterner ?} et dans al A^raf : {qu'est-ce qui t'empêcha, au point de ne te prosterner ?}, ce qui indique « [empêcha] de te prosterner » dans ce passage, marquant que la négation se trouve en supplément. Le sens indique aussi cela, car Il ne questionna qu'au sujet de ce qui empêcha Iblis] de faire prosternation : c'est là une question de confirmation et de blâme. » [Fin de citation]

Al-loubab fi ^ouloumi l-kitab : « et Il a dit ce qui signifie : {le Jour où Nous les rassemblerons tous}, c'est-à-dire ceux qui te démentent, puis en sens : « alors Nous dirons aux Anges » [...] Qatadah a dit : « ceci est une question de confirmation comme Sa Parole ta^ala à ^Isa en sens : {est-ce toi qui a dit aux gens de te prendre toi et ta mère pour dieux ?} [al Ma'idah :116] et {est-ce vous qu'ils adoraient ?}, alors les Anges s'innocenteront de cela en disant en sens : « Transcendance à Toi ! », c'est-à-dire exemption à Toi « Tu es certes notre Allié en dehors d'eux ! » ». [Fin de citation]

At-tahrih wa t-tanwir : « {N'avons-Nous pas ouvert pour toi ta poitrine [...] ?}. C'est une question de confirmation exprimée sous forme négative. Ce qui est voulu, c'est la confirmation de la reconnaissance de ce qui est exprimé sous la forme négative, comme ceci a été mentionné précédemment plus d'une fois ». [Fin de citation]

Al bahrou l-mouhitou fi t-tafsir : en sens : « l'interrogation dont le sens est la demande de confirmation, c'est extrêmement fréquent dans leurs paroles, particulièrement sous la forme négative, comme en sens : {Mais Allah ne sait-Il pas mieux ce qui se trouve dans les poitrines de tout le monde ?} et {Allah n'est-Il donc pas le plus Sage ?} et {« Ne t'avons-nous pas élevé chez nous quand tu étais enfant ? »} et {N'étais-tu pas orphelin, alors Il t'a accueilli ?} et {N'avons-Nous pas ouvert pour toi ta poitrine ?}. Tout ceci sont des questions qui ne reviennent pas à demander pour qu'il soit apporté savoir puisque ce sont des questions dont ce qui en est voulu est la confirmation. [...] » [Fin de citation]

Al bahrou l-mouhitou fi t-tafsir : « {De quoi a-t-il été créé ?} c'est une question de confirmation quant à la petitesse de ce à partir de quoi il fût créé. Puis Il exposa cette chose à partir de laquelle il fût créé : en sens : {d'une goutte de sperme Il le créa et le détermina} ». [Fin de citation]

Ma^ani l-Qour'an wa 'i^rabouhou li z-zajjaj : « Sa Parole ^azza wa jall en sens : {s'est-il écoulé un laps de temps durant lequel l'homme ne fût même pas une chose mentionnable ?}. [...] Makkiyy a dit :

« pour la confirmation, elle fait partie des sortes de questions. « Le mieux, c'est que tu considères cela comme une question dont la signification est la confirmation, cela constitue une confirmation pour celui qui renie la résurrection, car inévitablement il dira : « oui, il s'est bien passé un temps long sans qu'il n'y ait d'humains. [...] » » [Fin de citation abrégée]

Tafsirou bni Kathir : « Sa Parole en sens : {qu'est-ce cela dans ta main droite ô Mousa ?}, une partie des exégètes dirent : « certes Il a dit cela afin d'apporter sérénité à Mousa ». Il a été dit aussi : qu'Il a dit cela dans le sens de la confirmation, soit : « n'est-ce pas que ceci, ce que tu as dans ta main droite c'est ton bâton que tu connais ? Alors tu verras ce que Nous en ferons maintenant », et en sens : {qu'est-ce cela dans ta main droite ô Mousa ?} constitue une question de confirmation, {il dit : « ceci est mon bâton sur lequel je m'appuie »} » [Fin de citation]

Tafsirou l-îzzi bni ^abdi s-salam : « {qu'est-ce cela ?} est une question de confirmation. Sa réponse est en sens : {« c'est mon bâton} [...] »} » [Fin de citation]

At-tahrir wa t-tanwir : « et donc, la signification de : {questionne donc ceux qui lisaient le Livre avant toi}, c'est-à-dire les gens du livre, c'est qu'il s'agit d'une question de confirmation et de constitution de témoins par rapport aux spécificités de ces informations, ils donnent eux-mêmes des informations similaires à ce que tu leur donnes comme informations. Par cela, les doutes s'évaporent dans les cœurs de ceux qui doutent, car il n'est pas envisageable que tu aies comploté avec les gens du Livre concernant une particularité de ces informations. Ce qui est voulu par le verset, c'est apporter la preuve aux polythéistes en utilisant en témoins les gens du Livre, juifs et chrétiens, coupant court à leurs tentatives d'esquive ».

Tafsirou l-khazini loubabou t-ta'wil fi ma^ani t-tanzil : « Sa Parole ^azza wa jall en sens : {qu'est-ce donc cela dans ta main droite ô Mousa ?} est une question de confirmation. La sagesse de cela, c'est de porter son attention au fait qu'il s'agit d'un bâton, ainsi lorsqu'il se transformera en serpent, il saura qu'il s'agit d'un miracle. {C'est mon bâton} dit-il en sens. »

Tafsirou l-baghawiyyi 'ihya'ou t-tarath : « Sa Parole ^azza wa jall en sens : {qu'est-ce cela dans ta main droite ô Mousa ?} est une question de confirmation [...] »

Al hidayah 'ila bouloughi n-nihayah : « Sa Parole qui signifie : {qu'est-ce qui t'empêcha, au point de ne te prosterner ?}, le verset. Cette question de la part de Allah, c'est une question de confirmation et de blâme, puisqu'Il ta^ala, savait cela de lui parfaitement ».

Ma^ani l-qour'an wa i^rabouh : « quant à Sa Parole en sens : {et arrêtez-les : ils seront questionnés}. Ils seront questionnés d'un questionnement de blâme, pas qu'un questionnement pour savoir de leur part. Ainsi Il a dit en sens : {lorsque la fillette enterrée vivante sera questionnée (8) pour quel péché a-t-elle été tuée ? (9)}. Elle sera questionnée pour blâmer celui qui l'a tuée. Pareillement pour Sa Parole

en sens : {est-ce toi qui a dit aux gens de te prendre toi et ta mère pour dieux en dehors de Dieu ?}. Ce qui sera questionné à son sujet le Jour du Jugement, c'est pour confirmation et pour blâme, et Allah – ^azza wa jall – sait de toute éternité ce qui est, sachant chaque chose de tout cela, petite affaire ou grande. »

Zadou l-masir fi ^ilmi t-tafsir : en sens : « Sa Parole ta^ala qui signifie : {Avez-vous donc trouvé vrai ce que votre Seigneur vous a promis ?} c'est-à-dire en châtiment. C'est une question de confirmation et d'humiliation, puis : {ils dirent : « oui »} »

Tafsirou l-qourtoubiyy : « Sa Parole ta^ala qui signifie : {Assurément, Nous questionnerons ceux à qui Nous envoyâmes des Messagers} démontre que les mécréants devront rendre des comptes, et dans la révélation en sens : {Ensuite, c'est à Nous de leur demander compte}. Dans Sourate al Qasas en sens : {et les criminels ne seront pas interrogés sur leurs péchés !}, c'est-à-dire lorsqu'ils seront établis dans la situation de châtiment. Ainsi, dans l'au-delà il y a plusieurs stations : dans une station ils seront questionnés, une station dans laquelle ils ne seront pas questionnés. Leur questionnement est pour confirmation, blâme et exhibition de leurs méfaits ».

Rouhou l-bayan : « et cela est comme dans Sa Parole en sens : {est-ce toi qui a dit aux gens de te prendre toi et ta mère pour dieux ?}, il s'agit d'une question de confirmation, non pas une question pour demander la compréhension.

Tafsirou l-mawardiyyi an-noukatou wa l-^ouyoun : « {qu'est-ce donc cela dans ta main droite ô Mousa ?} n'est pas une question pour demander compréhension, mais c'est une question de confirmation, afin qu'il n'en ait aucun doute lorsqu'il y aura sa transformation en serpent [...] »

Tafsirou l-matouridiyy ta'wilatou 'ahli s-sounnah : « [...] et comme Sa Parole en sens : {le Jour où Il les appellera et leur dira : « qu'avez-vous donc répondu aux Messagers ?}. Ou qu'il s'agisse du questionnement du peuple d'un questionnement de confirmation de ce qui les concerne et donc la confirmation qu'ils reniaient la transmission qui leur fût faite. Comme encore Sa Parole en sens : {est-ce toi qui a dit aux gens de te prendre toi et ta mère pour dieux en dehors de Dieu ?} : ceci est une question de confirmation et d'humiliation, pas une chose différente, car Il sait parfaitement qu'il [^Isa ﷺ] ne leur a jamais dit cela, mais Il les questionna d'un questionnement de confirmation, afin qu'ils confirment cela, pour qu'ils ne puissent dire : « c'est lui qui nous a dit cela ! », car en effet, ils prétendent bien que c'est ^Isa qui leur a dit cela. [...] »

Tafsirou th-tha^labiyy al kachfou wa l-bayan ^an tafsiri l-qour'an : « {Il les prit à témoins à leur propre égard} et Il leur dit {Ne suis-Je pas votre Seigneur ?} : question de confirmation. Ils dirent unanimement : « Si ! Tu es notre Seigneur ! » »

Al bahrou l-madid fi tafsiri l-qour'ani l-majid : « je dis [que la Parole en sens :] {de leurs dos} est un substitutif des {enfants de Adam}, c'est-à-dire : de l'apparition des enfants de Adam. {Leur descendance] est un complément d'acté avec lui et : {« si ! »} c'est une préposition de réponse [gramm.]. On répond avec cette préposition à la question sous forme négative introduite par une hamzah, question s'étant alors détachée de la question pour savoir vers la question de confirmation ; cette dernière consistant à mener l'interlocuteur à confirmer ce qui est demandé à la suite de la forme négative »

Zadou l-masir fi ^ilmi t-tafsir : « Sa Parole ta^ala qui signifie : {Ne suis-Je pas votre Seigneur ?} est une question de confirmation. Ils dirent en sens : {Si ! Nous témoignons que Tu es notre Seigneur} »

Hachiyatou ch-chihab ^ala tafsiri l-baydawiyy ^inayatou l-qadi wa kifayatou r-radi : « Sa parole : « une question : c'est une question de confirmation quant au genre ou à l'attribut [...] »

Ahkamou l-qour'ani lil jassas : « Sa Parole ta^ala en sens : {ce Jour-là, nul homme, nul jinn ne sera questionné quant à ses péchés}, il a été expliqué à ce sujet : « nul ne sera questionné par une question de demande de compréhension, ce ne seront là que des questions de confirmation et de blocage ». Cela a aussi été expliqué ainsi : « nul ne sera questionné lors de la première étape de leur présence le Jour du Jugement, en raison de leur stupéfaction et de leur ahurissement. Puis ils seront questionnés ultérieurement ». »

Al bourhan fi ^ouloumi l-qour'an : « Troisièmement : la question peut être sortie de son sens littéral, advenant notamment de celui qui sait et n'a pas besoin de demander compréhension.

Les sortes de questions sont deux : informatives et constitutives.

Premièrement : la question informative. Elle est de deux catégories : l'une d'elles : négation, l'autre : confirmation. Ce qui arrive pour nier, cela s'appelle une question de reniement. Ce qui vient pour confirmer se nomme une question de confirmation, car il est demandé à l'interlocuteur dans le premier cas de nier ce qui, dans le second de confirmer. »

Al bourhan fi ^ouloumi l-qour'an : « La seconde sorte : la question constitutive et elle, elle est de plusieurs catégories :

La première : elle vient en vue de demander, c'est-à-dire l'ordre, comme Sa Parole ta^ala en sens : {Ne réfléchissez-vous pas ?} soit : « réfléchissez ! »

[...]

La treizième : donner la sérénité comme en sens : {qu'est-ce cela dans ta main droite ô Mousa ?}. Ibn Faris a dit : « ce qui est voulu par cela, c'est faire comprendre ». Assurément, Allah ta^ala savait parfaitement qu'il [le bâton] constituerait une affaire qui était masquée à Mousa ^alayhi s-salam. Il lui fit donc savoir [ensuite] à son sujet ce qu'il ne savait pas.

Il a été dit : « c'est une question de confirmation, afin qu'il porte attention à ce qui était en sa main afin qu'il ne trésaille pas lorsqu'il se transformera en serpent.



[…]

Quatrième point utile : une seule et unique question peut réunir le reniement et confirmation, comme Sa Parole en sens : {lequel donc des deux partis est le plus à même d'être en sécurité ?}, soit : « les mécréants ne sont pas en sécurité tandis que les croyants sont plus à même d'être en sécurité », bien que la plupart des cas comprennent confirmation sans reniement, Il a dit en sens : {ceux qui ont cru et qui ne troublèrent par leur foi par l'associationnisme}.

Une question peut aussi supporter les deux cas de figure comme Sa Parole en sens : {L'un d'entre vous aimerait-il manger la chair de son frère mort ?}. Cette parole supporte le fait d'être une question de confirmation, une question qui revient à demander de leur part la confirmation de ce qui est bien confirmé en eux à ce sujet. C'est pourquoi Moujahid a dit : « son estimation est : « non » ». Ainsi, par le fait qu'ils furent questionnés par une question de confirmation, question n'acceptant aucune autre réponse que « non », les questionnés furent portés comme ayant dit cette parole. Ceci est la parole de al Farisiyy et de az-Zamakhchariyy »

Al bourhan fi ^ouloumi l-qour'an : « quant au second : c'est la question de confirmation, et la question de confirmation c'est : mener ton interlocuteur à la confirmation et la reconnaissance d'une chose établie en lui […]

Il est obligatoire que la formule interrogative soit suivie par la chose par laquelle tu demandes confirmation et tu dis donc pour confirmer un acte : « As-tu frappé Zayd ? » ou sinon [tu commences] par le sujet : « est-ce toi qui a frappé ? » ou par le complément d'objet : « Est-ce Zayd que tu frappas ? », pareillement à l'obligation dans la question au sens littéral.

Sa Parole ta^ala en sens [informant de la parole de mécréants] : {« Est-ce toi qui fit ? »} supporte le sens de la question au sens littéral, c'est-à-dire qu'ils ne savaient pas qu'il l'avait fait et supporte aussi le sens de la confirmation[71], à savoir qu'ils savaient. Cela n'est pas une question portant sur l'acte ni une confirmation quant à l'acte, la mention de l'acte ne suivant pas [la formule interrogative] et en raison du fait qu'il répondit en réévoquant l'acte par sa parole [littéralement] : {« c'est plutôt la grande qui le fît »} »

Al itqan fi ^ouloumi l-qour'an : « le troisième : c'est mener l'interlocuteur à la confirmation et la reconnaissance d'une chose avérée à son sujet. Ibn Jinniyy a dit : « et ceci ne s'emploi pas avec « hal » autant que cela s'emploie avec autre que « hal » parmi les formules de questionnement ». Al Kindiyy : « beaucoup de savants allèrent dans le sens que Sa Parole qui signifie : {« vous entendent-elles lorsque vous les invoquez, vous sont-elles seulement utiles ? »}, la question avec « hal » s'associe à la hamzah dans la signification de la confirmation et du blâme », sauf que je vis que Abou ^Aliyy refusa cela et il est excusé en cela, car cela est envoyé en forme dénégatrice […] La réalité de la question de confirmation est une question de dénégation, le reniement étant dénégation à propos-même d'un reniement, or le la négation de la négation est une confirmation, comme par exemple en sens : {Allah

[71] Observe sa parole : « cela supporte le sens de la confirmation », cela signifie que le questionnement du peuple de Ibrahim عليه السلام pourrait être une question de confirmation. Un doué de raison pourrait-il dire qu'ils questionnèrent Ibrahim عليه السلام pour qu'il ne réponde pas ?

ne suffit-Il donc pas à son serviteur ?} et {Ne suis-Je pas votre Seigneur ?}[72]. Az-Zamakhchariyy compta parmi cela [la Parole] qui signifie : {Ne sais-tu pas que Allah est sur toute chose Tout-Puissant ?} »

Mou^tarakou l-‘aqran fi i^jazi l-qour’an : « Chapitre : parmi les sous-parties des paroles constitutives : la question. C’est demander la compréhension, cela vient donc dans le sens du fait de demander l’information. Il a été dit : « la question de demande d’information concerne ce qui a été énoncé préalablement et dont la compréhension réelle n’a pas été eue, alors si tu questionnes à ce sujet secondement, il s’agit là d’une question pour comprendre », comme l’a dit Ibn Faris dans « Fiqhou l-loughah » […] Certains Imams ont dit : « ce qui est parvenu dans le Qour’an sous la forme de questions, cela s’applique concernant la Parole de Allah ta^ala dans le sens que celui à qui s’adresse la Parole détient la science de cette chose, impliquant que la confirmation ou la dénégation est effectivement [en sa connaissance]. La forme interrogative peut se retrouver en autre que cela de façon métaphorique. Chamsou d-Din ibn as-Sa’igh a fait un livre qu’il a appelé : « rawdou l’afham fi ‘aqsami l-istifham » [Ndt : « le jardin des compréhensions concernant les sortes de questions »]. Il a dit dedans : « les arabes se sont élargis en externalisant le questionnement réel vers des significations diverses, significations qu’ils irriguèrent abondamment. Ceci n’est d’ailleurs pas spécifique à la hamzah, contrairement à ce que dit as-Saffar.

Premièrement : la question de reniement, dont la signification est la dénégation. Ce qui la suit est ce qui est à dénier. C’est d’ailleurs pourquoi elle est accompagnée de « sauf » [Ndt : et les autres termes explicitant exceptions], comme Sa Parole en sens : {qui donc serait anéanti, si ce n’est les gens pervers ?} et {Sanctionnerions-Nous [pour cela] autre que le mécréant ?}, mais aussi ce qui est associé [gramm.] dénégativement comme Sa Parole en sens : {qui donc peut guider celui que Allah égare ? Ils n’ont certes guère de secoureur}, c’est-à-dire qu’il ne se retrouve pas guidé. Il y a aussi en sens : {« croirions-nous en toi alors que t’ont suivi les plus vils ? »} et {« croirions-nous en deux humains semblables à nous ? »} cela veut dire : « nous n’y croyons pas » et {aurait-Il [Allah] les filles tandis que vous auriez les garçons ?} et {serait-ce à vous le garçon et à Lui la fille ?} c’est-à-dire : « ceci n’est pas ! » et {auraient-ils donc assisté à leur propre création ?} c’est-à-dire : « ils n’ont certes pas assisté à cela » et beaucoup de fois c’est ainsi accompagné du démenti, présenté sous la forme du passé dans la signification : « ceci n’a pas eu lieu », sous la forme du futur dans le sens : « cela n’est et ne sera pas », comme en sens : {votre Seigneur vous aurait-Il réservé les garçons […] ?} c’est-à-dire : « Il ne fit cela ! » et {« pourrions-nous vous l’imposer alors que vous la répugnez ? »} soit : « cette imposition ne peut être ! »

Deuxièmement : la question de blâme. Certains le rendirent aussi parmi les questions de reniement, sauf que le premier est un reniement d’invalidation, tandis que celui-ci est un reniement de blâme. La signification de ce questionnement, c’est que ce qui suit [la formule interrogative] est avéré, propre à être nié. En cela, la dénégation est orientée tout comme la confirmation en cela est orientée, contrairement à ce qui précéda. Cela est notamment exprimé par apposition comme en sens : {aurais-tu contrevenu à mon ordre ?} ou {« adorez-vous donc ce que vous sculptez ? »} et {« invoquez-vous Baal et délaissez-vous le Créateur ? »}. La plupart du temps, le blâme se pose quant à une affaire avérée, le blâme tombant quant à cette action-là, tout autant qu’il tombe sur le délaissement d’une action qu’il convenait de faire effectivement, comme Sa Parole en sens : {ne vous avons-donc pas

[72] Vois comment il a considéré Sa Parole ta^ala en sens : {Ne suis-Je pas votre Seigneur ?} comme étant une question de confirmation. Ils répondirent : « si ». Une personne raisonnable pourrait-elle prétendre que Allah les a créés et questionnés pour qu’ils ne répondent pas ?

accordé une vie suffisante afin que celui qui réfléchit puisse réfléchir ?} et {la terre de Dieu n'était-elle donc pas assez grande pour émigrer en son sein ?}

Troisièmement : la question de confirmation. Elle a lieu pour mener l'interlocuteur à la confirmation et la reconnaissance d'une chose qui est effective à son égard. » [Fin de citation]

Il y a en ce qui précède l'exposition de l'invalidité de l'innovateur qui interpréta la question de confirmation par ce qui n'existe ni dans la langue arabe, ni dans les paroles des savants. Il ne fit cela qu'afin de confirmer son innovation, l'innovation de déclarer mécréant celui qui questionne un mécréant sur sa religion !

La question de confirmation depuis les livres de la Sunnah et ses livres d'explications (Charh al Hadith) :

Il y a là une partie des textes issus des livres de la Sunnah qui confirment que l'on peut vouloir de la question de confirmation une réponse.

Mirqatou l-mafatih charhou michkati l-masabih : explication du hadith 1851 en sens : « de la part de Anas, un homme parmi les Ansar vint au Prophète – salla l-Lahou ^alayhi wa sallam – pour le questionner […] et lui dit : « n'as-tu rien dans ta maison ? » » avec une hamzah de question de confirmation, alors il répondit : « Si, un hils[73] » soit : « il y a dedans un hils ».

Charhou l-qastallaniyy irchadou s-sariyy li charhi sahihi l-boukhariyy : « « quel est ce mois ? », question de confirmation, « nous dîmes : « certes Allah sait mieux et son Messager sait mieux » », il y a en cela le respect de la bienséance en ne cherchant à s'avancer, mais en attendant l'information de la part de Allah et de son Messager, « il se tut alors » ^alayhi s-salam « jusqu'à ce que nous nous mirent à supposer qu'il le dénommerait d'un autre nom que le sien, puis il dit » ^alayhi s-salatou wa s-salam : « n'est-ce pas Dhou l-Hijjah ? » […] « nous dîmes : « Si ! » »

Dalilou l-falihin li tarfi riyadi s-salihin : « « lorsqu'un bédoin passa près de lui » c'est-à-dire de Ibn ^Oumar, [il lui dit] : « n'es-tu pas untel fils d'untel ? », c'est une question de confirmation […] »

Dalilou l-falihin li tarfi riyadi s-salihin : explication du hadith 1393 en sens : « de la part de Abou Mousa que Dieu l'agrée, le Prophète – salla l-Lahou ^alayhi wa sallam – a dit : « lorsque meurt l'enfant du serviteur…» et ceci englobe le pubère ainsi que le non pubère, le mâle et non-mâle, « … Allah ta^ala dit à ses Anges : « vous avez pris … » [litt. empoigné] avec une fathah sur la lettre « ba' », la question étant ici implicite, soit en fait : « avez-vous pris… ? ». C'est là une question de confirmation ou, selon son apparence afin d'avertir quant au grand mérite et aux grandes récompenses de celui qui patiente.

[73] Une sorte de matelas.

Bien évidemment, Il est exempt des questions pour savoir en raison du fait que sa Science englobe toute chose […] »

Charhou l-qastallaniyy irchadou s-sariyy li charhi sahihi l-boukhariyy : « « ô vous les gens ! » parole adressée aux présents avec lui à ce moment, « quel jour est-ce que celui-ci ? », question de confirmation, « ils dirent : « un jour sacré ! ». Il dit : « et quelle région est-ce que celle-ci ? », ils dirent « une région sacrée ! ». Il dit : « quel mois est-ce que celui-ci ? », ils dirent « un mois sacré ! » » ».

Dalilou l-falihin li tarfi riyadi s-salihin : « « Housayn lui dit » dans « ach-Chifa' » : « nous lui dîmes », ce qui est plausible en raison de leurs rapports avec lui, aussi plausible que cela provienne bien de Housayn en leur attribuant cette version, puisque cela est en accord avec ce qu'ils voulurent dire. « Et quant aux gens de sa Demeure ô Zayd ? N'est-ce pas… ? » question de confirmation, ce qui est en vue de porter l'interlocuteur à confirmer ce qui est en son sein, soit : en confirmation de ce qui est impliqué par notre parole : « n'est-ce pas… ? » « … que ses épouses font partie des gens de sa Demeure ? » « Il dit : « ses épouses font partie des gens de sa Demeure ! » » reprenant par sa réponse l'intégralité du contenu de la question afin d'apporter une concordance parfaitement claire entre la question et la réponse. En effet, les meilleures réponses, ce sont celles qui comportent les termes de la question comme l'a mentionné al Baydawiyy dans son tafsir.

Charhou l-qastallaniyy irchadou s-sariyy li charhi sahihi l-boukhariyy : « « … qu'un homme des gens du Paradis… » avec une fathah sur la hamzah de « 'an » en lieu et place du complément d'objet [gramm.] « … demanda permission à son Seigneur… » ^azza wa jall, soit il demanda à son Seigneur et explicita l'information quant à l'affaire avérée qui suivra, même si l'expression est au passé « pour » entreprendre « l'ensemencement », c'est-à-dire qu'il Lui demanda ta^ala [la possibilité] d'ensemencer. « Il lui dit… », c'est-à-dire son Seigneur ta^ala : « … n'es-tu pas… ? » et dans la version de Mouhammad ibn Sinan : « n'es-tu donc pas » avec adjonction du « waw », c'est une question de confirmation, soit en signification : « n'es-tu donc pas… » « … dans ce que tu voulais être ? » concernant la finalité, « il dit : « si ! » », soit : « c'est effectivement ainsi ! » ».

Charhou l-qastallaniyy irchadou s-sariyy li charhi sahihi l-boukhariyy : « « Il dit » – salla l-Lahou ^alayhi wa sallam – : « n'était-il donc pas du nombre des gens de Badr ? », c'est une question confirmatrice et al Harith rajouta chez Abou Ya^la, « ^Oumar dit : « Si ! Mais il transgressa et aida tes ennemis contre toi » »

At-tamhid lima fi l-mouwatta'i mina l-ma^ani wa l-'asanid : « quant à sa parole – salla l-Lahou ^alayhi wa sallam – « le produit frais rétrécit-il en séchant ? », au sujet de ce que contient ce hadith à ce sujet, les savants ont deux voies : l'une d'elles, celle qui est la plus faible, c'est qu'il s'agit d'une question qu'il posa en interrogeant à ce sujet les gens au fait des affaires des palmeraies et les connaisseurs des dattes ainsi que des produits humides (frais), puis qu'il délaissa l'affaire en leurs mains concernant la connaissance du rétrécissement du produit frais en séchant. Ceux qui prétendirent cela dirent que c'est-là la base concernant la connaissance des défauts et des détériorations : remettre l'affaire entre les mains des maîtres en la matière.

L'autre voie, celle qui est la plus exacte des deux, c'est que le Messager de Dieu – salla l-Lahou ^alayhi wa sallam – n'interrogea pas pour avoir compréhension à ce sujet, mais il porta plutôt ses Compagnons à confirmer le rétrécissement de la denrée humide lorsqu'elle sèche, ceci afin de leur exposer la raison pour laquelle il y a interdiction. En leur disant : « le produit humide rétrécit-il en séchant ? » cela veut dire : « n'est-ce pas que le produit humide rétrécit en séchant ? Il vous a bel et bien été défendu de vendre des dattes en contrepartie de dattes, sauf si c'est d'identique à identique ». Ceci est donc une confirmation de sa part et un blâme, non pas une question dans son sens littéral, puisqu'une telle chose ne peut pas être ignorée du Prophète ﷺ et en raison du fait que le questionnement dans la parole des arabes vient dans le sens de la question de confirmation en grand nombre ainsi qu'en blâme, ainsi que Allah ^azza wa jall dit, en disant à ^Isa fils de Maryam en sens : {est-ce toi qui a dit aux gens : « prenez-moi ainsi que ma mère pour dieux » ?} : ceci est sous la forme d'une question et le sens est une question de confirmation[74]. Ce n'est pas une question signifiant la demande de compréhension de ce qu'Il aurait ignoré, Transcendance et Exemption à Lui de tout cela.

Fait aussi partie des confirmations sous la forme de questions, Sa Parole ^azza wa jall en sens : {« serait-ce Allah qui vous permit cela ou inventez-vous des choses concernant Allah ? »} et {mais Allah est-Il meilleur ou ce que vous Lui associez ?} et {qu'est-ce donc cela dans ta main droite ô Mousa ? Il dit : « c'est mon bâton »} et ce qui est de cet ordre est très nombreux.

Ainsi, dans ce hadith, la parole du Prophète salla l-Lahou ^alayhi wa sallam en sens : « le produit frais rétrécit-il en séchant ? » est du même ordre que sa parole en sens : « vois-tu donc si Allah a interdit de consommer le fruit pris par l'un d'entre vous sur les biens de son frère ? ». Assurément, il a dit en sens : « n'est-ce pas que le produit frais rétrécit en séchant ? Comment donc voudriez-vous vendre des dattes en contrepartie de produits frais alors qu'il n'est permis de vendre les dattes en contrepartie de dattes que si leur état est équivalent ? » Et l'équivalence en cela est bien connue, ils ne devaient donc vendre des dattes sèches par des dattes humides en aucun cas : ceci c'est la base quant à la gestion des biens en cela. C'est donc une question de confirmation attribuée au Prophète ﷺ chez ceux qui l'exemptèrent de l'ignorance quant au fait qu'un fruit frais rétrécit en séchant, et c'est ceci la vérité si Dieu le veut et c'est Lui qui accorde la réussite. » [Fin de citation]

Charhou z-zourqaniyyi ^ala l-mawahibi l-ladouniyyah bi l-minahi l-mouhammadiyyah : « « il dit : « approche-toi de moi », il s'approcha de lui. Il dit : « tu as le vitiligo [ou la lèpre] et tu le caches ? », c'est une question confirmatrice de laquelle fut voulu la reconnaissance de cela afin d'apporter une réponse à la réponse elle-même, le questionné étant ainsi exposé à la démonstration de preuve. Il lui ordonna de s'approcher de lui en raison du fait qu'il savait qu'il le cachait. Il dit : « oui », c'est-à-dire : « c'est bien en moi », cependant il ajouta : « par celui qui t'a envoyé avec la vérité, nul ne l'a vu parmi les gens et nul ne le sut ! », c'est-à-dire : « à part toi ». Ceci est parmi ses signes salla l-Lahou ^alayhi wa sallam « il dit : « alors c'est cela » », c'est-à-dire que cette couleur sur ton enfant vient du vitiligo dont tu es atteint. » »

[74] Regarde comment il a considéré la Parole de Allah ta^ala en sens : {est-ce toi qui a dit aux gens : « prenez-moi ainsi que ma mère pour dieux » ?} comme étant une question de confirmation. Serait-il convenable que notre maître ^Isa ﷺ ne réponde pas en appliquant l'explication forgée par les innovateurs quant à la question de confirmation ?

Charhou z-zourqaniyyi ^ala l-mawahibi l-ladounniyyah bi l-minahi l-mouhammadiyyah : « « il dit : « mon Seigneur et le tien dit : « tu sais comment J'ai élevé ta renommée ? », j'ai dit : « Allah sait mieux », Il dit : « lorsque tu es évoqué, tu es évoqué avec la mention de mon Nom » ». Cela a été mentionné par at-Tabaraniyy et rendu authentique [Sahih] par Ibn Hibban.

« Tu sais [...] ? » est une question dont la formule interrogative a été effacée [en arabe] par allègement en raison de son très grand emploi. Dans une version : « sais-tu » avec la formule interrogative maintenue. Ceci n'est pas littéral en raison de son impossibilité pour Celui qui sait les choses cachées. Au contraire : c'est une question confirmatrice, afin qu'il confirme son non savoir quant à cela, afin qu'Il lui fasse savoir de Sa part. »

Charhou z-zourqaniyyi ^ala l-mawahibi l-ladounniyyah bi l-minahi l-mouhammadiyyah : en sens : « Alors le Messager de Dieu – salla l-Lahou ^alayhi wa sallam – dit : « as-tu prié ô ^Aliyy ? », il dit : « non ». La parole « As-tu prié ô ^Aliyy » est une question confirmatrice, afin qu'il fasse suivre de sa réponse son appel à faire la prière ainsi que pour démontrer un miracle ; ou sinon c'est une question réelle. »

La question de confirmation depuis les livres de jurisprudence :

Hachiyatou l-boujayramiyy ^ala charhi l-manhaji t-tajrid linaf^i l-^abid , [Fiqh Chafi^iyy] : « ceci est prouvé par sa parole : « le fruit humide rétrécit-il ? ». « Sa parole : « le fruit humide rétrécit-il ? » » est une question confirmatrice concernant la cause du jugement. Ce n'est pas une question réelle [littéralement], car ceci n'échappe à personne. Chawbariyy. »

Hachiyatou l-boujayramiyy ^ala charhi l-manhaji t-tajrid linaf^i l-^abid , [Fiqh Chafi^iyy] : « « il dit – salla l-Lahou ^alayhi wa sallam – à ^Abdou l-Lah ibn ^Amr ibn al ^As en sens : « Ne fus-je pas informé que tu jeûnes la journée et que tu veilles en prières de nuit ? ». Je dis : « Si ! ». Il me dit : « ne fais pas » ».

[Explication de al Boujayramiyy] : sa parole « Ne fus-je pas informé [...] ? » est une question confirmatrice, portant sur ce qui se trouve après la forme négative, figure de style du type {Allah ne suffirait-Il pas à son serviteur ?} [Az-Zumar :36] en sens. Soit : « confirmes-tu que j'ai été informé ? » ».

Al mabsoutou li s-sarkhasiyy , [Fiqh Hanafiyy] : « Chapitre : la confirmation par la question. Il a dit – que Dieu lui fasse miséricorde – un homme dit à un autre : « ne m'as-tu pas emprunté mille dirhams hier ? », puis le débiteur dit : « si ! », il aura ainsi renié ce qui est ici confirmé [Ndt : c'est-à-dire renié la négation de devoir et donc il reconnait la dette], la dette étant à sa charge. Ceci car sa parole : « ne m'as-tu pas emprunté ? » est une question qui vient dans le sens de la confirmation, tout comme Allah ta^ala dit en sens : {Allah ne suffirait-Il donc pas à son serviteur ?} [Az-Zumar :36] et la signification de la confirmation ici c'est : « tu m'as assurément emprunté [de l'argent] ». La parole du débiteur : « si ! » est une reconnaissance dans la confirmation. Pareillement s'il dit : « ne m'avais-tu pas emprunté hier ? » ou « ne m'eus-tu pas emprunté hier ? », tout ceci c'est des questions venant dans le sens de

la confirmation. Allah ta^ala dit en sens : {des Messagers d'entre vous ne sont-ils donc pas venus à vous ?} [Al An^am :130]

Al koulliyyat : en sens « toute demande d'information est une question sans contraire, car la demande d'information revient à demander l'information justement. La question quant à elle peut venir dans le sens de la sollicitation, si tu dis : « je lui ai demandé telle chose ». Ceci se dit aussi pour la question d'information, mais alors tu dis : « je lui ai demandé à propos de telle chose ».

La question de demande de compréhension : toute demande de compréhension est une demande d'information sans contraire, en effet, Sa Parole ta^ala en sens : {Est-ce toi qui a dit aux gens} jusqu'à la fin, c'est une question afin que soit mentionnée l'information, ce n'est pas une demande de compréhension.

Il a été dit que la question dans le verset est une question de demande de compréhension au sens réel, littéralement, car cette demande de compréhension a été portée à autre que Lui parmi ceux qui demandent justement compréhension à ce sujet et ceci n'est pas impossible.

La question de demande de science : toute question de demande de science est une question de demande de compréhension sans contraire, car la question de demande de science revient justement à demander la science, ce qui est plus particulier que demander la compréhension puisque tout ce qui se comprend ne se cerne pas forcément par la science, mais cela peut être évalué par la présomption et la conjecture.

Toute question de demande de compréhension introduite par une formule interrogative négative constitue une question de confirmation. » [Fin de citation]

Avec ce qui a précédé des textes, l'ignorance de cet innovateur qui s'avança sur la question de sélection et la question de confirmation apparaît au grand jour. Il innova en cela ce qui ne correspond pas aux paroles des gens de science.

La neuvième ambiguïté : la tromperie de la part de certains innovateurs par rapport à leurs suiveurs en prétendant que j'aurais questionné les chaykhs par une voie malhonnête.

Certains innovateurs[75], innovateurs qui fraudent par la troncature des paroles des savants ainsi que par la falsification de leurs livres, prétendirent que j'ai posé les questions aux chaykhs par une voie malhonnête. Ils prétendirent que dans la manière dont était posée la question aux savants, je leur aurais attribué, à eux les innovateurs, de déclarer mécréants ceux qui posent la question à un mécréant sur sa religion de façon absolue. C'est-à-dire qu'ils prétendirent avoir étés accusés de déclarer mécréant la personne qui poserait la question à un mécréant quant à sa religion sans même vouloir de ce dernier une réponse.

C'est là une affaire bien risible. Celui qui demande à un mécréant : « quelle est ta religion ? », il lui pose cette question pour savoir quelle est sa religion, il ne veut pas de lui qu'il se taise. Il n'y a aucun autre objectif à sa question que de demander une réponse. Nous n'avons nullement parlé de celui qui dirait à un mécréant pour l'humilier : « quelle est ta religion ?! ».

Aussi, afin de mettre en avant la trahison de ces innovateurs que voilà, en ce qu'ils m'attribuèrent, je joins en fin de ce livre les questions que j'ai envoyées aux savants textuellement, le texte lui-même envoyé aux D<u>a</u>r al Ift<u>a</u>. Celui qui le désire peut aussi voir les images des réponses des chaykhs dans les commentaires de la vidéo du chaykh ^Abdou l-B<u>a</u>^ith al Katt<u>a</u>niyy sur ma page Facebook. Dans nombre d'entre elles, il y a présence de la question ainsi que la réponse, afin que la personne équitable puisse constater les mensonges de ces innovateurs-là ainsi que leur trahison à l'égard de leurs suiveurs[76].

Il est aussi possible à celui qui le veut d'écouter l'enregistrement vocal sur ma page lorsque j'ai questionné le grand savant des M<u>a</u>likites à notre époque présente : le chaykh Mou<u>h</u>ammad F<u>a</u>l Oubb<u>a</u>h. Il aura ainsi la certitude que j'ai été juste dans mes questions, reproduisant fidèlement la parole des innovateurs telle qu'elle l'est et pas autrement.

Pareillement, il est possible d'entendre mes questions à nombre de chaykhs de Mauritanie sur mon Facebook ainsi que la réponse des savants, réponses qui mettent bien en lumière la vérité sur cette question et que ce groupe a manqué ce qui est juste.

D'ailleurs la prétention des innovateurs qui affirment qu'ils ne généralisent pas la déclaration de mécréance de celui qui pose la question à un mécréant : « quelle est ta religion ? » tout en sachant qu'il est mécréant, c'est une prétention fausse : celui qui les a côtoyés le sait parfaitement, car ils déclaraient mécréant celui qui fait cela. Ils ne disaient pas « en raison de la question, il ne mécroit pas ».

Ils ne rajoutèrent cela, cette restriction, qu'après qu'un enregistrement fût déployé d'une personne en qui ils ont confiance et qui disait « en raison de la question, il ne mécroit pas ». En parallèle, certains d'entre eux doutèrent quant à l'authenticité de l'enregistrement, prétendant qu'il était possible que l'enregistrement soit falsifié. Mais ils considérèrent finalement que la porte de sortie consisterait à dire : « en raison de la question, il ne mécroit pas », en comprenant de la parole « en raison de la question » : « celui qui pose la question ne demandant pas du mécréant qu'il dise par exemple qu'il

[75] Ceci se trouve sur les pages internet.
[76] Je joins en annexes de cet ouvrage certaines preuves de la formulation employée lors des questions.

est juif ou chrétien ou zoroastre, mais peut-être plutôt qu'il se taira », ou encore en encore qu'il voulût en posant la question qu'il se taise !

Mais si l'affaire était vraiment ainsi, pourquoi donc ont-ils répandu que celui qui demande à un mécréant « quelle est ta religion ? » mécroit ? Il se peut dans tous les cas de figure que l'individu se taise, alors pourquoi ?

Le silence du questionné ne change strictement rien à l'affaire : celui qui questionne veut une réponse, alors qu'il sait bien qu'il est mécréant. Il veut simplement savoir sur quelle religion il est.

(Je vois un intérêt à vous copier ce passage ici, bien que vous l'ayez vu précédemment, en raison de sa grande importance)

Ils ont donc rendu l'interrogation du mécréant afin qu'il informe de quelle est sa religion comme une demande de mécroire par la langue. Ils ont prétendu dans cet exposé qu'ils ont envoyé : « quiconque répond qu'il est juif par exemple, c'est donc qu'il dit : « je crois en une croyance de mécréance, je la confirme et l'approuve, je ne glorifie pas le Prophète, ni le Qour'an, je ne crois pas au Prophète ».

Ainsi, selon leur voie, quiconque demande à un mécréant : « quelle est ta religion ? » est en train de lui demander de répondre ce qu'ils ont mentionné, mais en revanche, s'il y a chez celui qui questionne une probabilité que le questionné ne réponde pas, alors il ne mécroirait pas !

Cette voie-même leur impose que celui qui demanderait à un mécréant de renier l'existence de Dieu, d'insulter Dieu mais qu'il penserait qu'il y a une probabilité que l'autre ne réponde pas, alors celui qui questionne ne mécroirait pas !

Ceci, aucun musulman ne le dit. Si un musulman, lorsqu'il questionne un mécréant : « quelle est ta religion ? » pour qu'il s'exprime et non pas par remontrance et raillerie, selon ce qu'implique la parole des innovateurs eux-mêmes, c'est comme lui demander : « dis-nous en quoi tu crois comme croyances de mécréance », mais dans ce cas, serait-il sauf de la mécréance chez eux, s'il suppose que le mécréant va se taire et ne pas répondre à ce qui lui a été demandé ?! Que Dieu nous préserve de l'égarement.

La dixième ambiguïté : l'excuse des innovateurs concernant la question du Prophète ﷺ à ^Adiyy ibn Hatim, que cela aurait été à un moment de doute quant à sa religion et leur prétention que la version : « n'es-tu pas rakousiyy » devrait être interprétée par la version : « n'étais-tu pas rakousiyy ? »

Certains innovateurs dirent que la question adressée à ^Adiyy au sujet de sa religion concernait sa religion dans le passé, car il est venu au Prophète ﷺ en doutant sur la religion sur laquelle il était. Il y a à ce sujet la parole : « n'étais-tu pas rakousiyy ? » il répondit « si » etc. De là, ils décidèrent arbitrairement d'interpréter la version où il y a : « n'es-tu pas rakousiyy » par la version où il y a « n'étais-tu pas rakousiyy ? », tentant désespérément de fuir du trou dans lequel ils sont tombés, afin de secourir coûte que coûte leur innovation de déclarer mécréant celui qui demande à un mécréant de l'informer sur sa religion.

Ils considérèrent donc la question comme étant une question portant sur la religion que ^Adiyy avait avant d'être questionné par le Prophète ﷺ.[77]

Sauf que cette supputation imposerait que ^Adiyy aurait quitté la religion rakousiyyah pour une autre religion au moment de la question, rendant ainsi, selon la voie de ces innovateurs, le polythéiste non convaincu de sa religion commet n'étant pas de religion polythéiste.

Nombre de points les contredisent :

- Parmi eux, il y a le fait que les versions que j'ai pu trouver – après recherches – dans les livres de Hadith qu'ils ne contiennent nullement : « n'étais-tu pas rakousiyy ? ». Je n'ai pu trouver cette formulation que dans quelques livres de la Sirah, dont nombre ne comportent pas même une chaîne de transmission comme nous l'exposerons. Comment donc les innovateurs priorisèrent l'expression que voilà, se trouvant dans certains livres de la Sirah, sur l'expression qui fût rapportée par les Mouhaddith, alors qu'eux-même s'appuyèrent sur le fait que les Mouhaddith ne rapportèrent pas l'histoire de ^Addas dans les livres de hadiths ? Cela fait partie de leurs contradictions pour soutenir leurs innovations.
- Il y a aussi le fait que l'expression « n'étais-tu pas » dans le hadith doit se comprendre par le fait qu'il [^Adiyy] l'était toujours [rakousiyy] à ce moment, pour deux raisons :
    - Le contexte de la parole : le Prophète ﷺ lui dit ensuite en sens : « peut-être, ô ^Adiyy, rechignes-tu à entrer dans cette religion ce que tu vois de leurs besoins […] », ainsi que sa parole ﷺ en sens : « ceci ne te fût pas permis dans ta religion ». La voie des innovateurs implique donc la prétention que ceci n'était pas permis à ^Adiyy dans sa religion dans le passé, alors qu'à présent, à l'instant du dialogue, cela lui aurait été permis dans sa religion !

[77] L'un des innovateurs prétendit que ^Adiyy n'était pas rakousiyy lorsque le Prophète ﷺ le questionna et dans la même assemblée il mentionna plus d'une fois ce qui implique qu'il était rakousiyy. Ces contradictions-là et ce méli-mélo, leur cause est le fait de se détourner des paroles des savants.

- La composition des termes eux-mêmes : le terme « étais [78]» s'emploie très souvent avec la signification « est encore », comme Sa Parole ta^ala en sens : {la terre de Dieu n'était-elle pas assez vaste pour émigrer en son sein ?} et {l'honorification de Dieu à ton égard était éminente} et {il refusa, s'enfla d'orgueil et était du nombre des mécréants}[79]. Al Moukhtar ibn Bounah a dit dans son « Al Ihmirar » :

  Il ne rivalisa pas longtemps

  Dieu était Scient et Voyant

  Et parmi cela encore la parole de Qays ibn al Khatim :

  J'étais un homme qui ne fit entendre ignominie au temps,

  Ignominie aucune, sans découvrir son assombrissement.

- Il y a encore ce qui sera rapporté de la part de al Jassas le Hanafite, confirmant que ^Adiyy ibn Hatim était toujours rakousiyy lorsque le Prophète ﷺ le questionna. En effet, al Jassas et autres que lui s'appuyèrent sur ce hadith pour juger que le chrétien qui n'applique pas rigoureusement les préceptes de sa religion ne sort pas du christianisme pour autant. Ceci prouve que la religion de ^Adiyy ibn Hatim à ce moment-là était ar-rakousiyyah.
- Il y a la parole de ^Adiyy ibn Hatim lui-même qui déclara : « je fais partie de gens d'une religion », et que le Prophète ﷺ lui dit en sens : « je connais mieux ta religion que toi ». Il y a là une confirmation explicite que la religion de ^Adiyy était ar-rakousiyyah lors de la question. Ceci sera rappelé dans nombre de versions du hadith.
- Il y a le fait que nul parmi les savants ne dit que la version dans laquelle il est mentionné « n'es-tu pas rakousiyy ? » doit être portée à interprétation par la version dans laquelle il y a « n'étais-tu pas rakousiyy ? ». Les innovateurs auraient-ils donc un prédécesseur en cette prétention que voilà parmi les gens de la Qiblah ?
- Il y a aussi le fait que selon les innovateurs, la première version attribue de la mécréance au Prophète ﷺ. Ceci mène à la prétention que la version hérétique devrait être interprétée par la seconde version, version salutaire !
- Parmi ces points, le fait que cela mène à la prétention que des Mouhaddith rapportent de la part du Prophète ﷺ de la mécréance, ne prenant pas garde à ce qu'ils attribuent en termes au Prophète ﷺ. Une telle personne, accepterait-on de lui sa parole sur les hadiths alors qu'il attribuerait la mécréance au Prophète ﷺ exempté de l'erreur quant à la Religion ?
- Parmi eux encore, le fait que les savants experts de « al jarhou wa t-ta^dil » [Ndt : ceux qui sont chargés de dévaloriser et avaliser les rapporteurs] se sont tus quant à l'exposition de l'état des rapporteurs qui auraient altéré les termes du hadith en question, menant selon les

[78] [Ndt : en français, l'imparfait s'emploie pour des actions inachevées. Il existe aussi « le passé simple de vérité générale » aussi bien qu'il existe le « présent de vérité générale ». Cela s'emploie d'ailleurs aussi avec le futur de l'indicatif, le passé composé et sûrement davantage encore. C'est pourquoi dire : « Allah était alors qu'il n'y avait pas d'endroit et Il est tel qu'Il était » est rigoureusement exact et plus proche de l'expression en arabe que de dire : « Dieu existe de toute éternité alors qu'il n'y a pas d'endroit de toute éternité et Il est maintenant tel qu'Il est de toute éternité ». Si la répétition est classique en arabe pour marquer les niveaux d'importance, en français il convient de proscrire la redondance].

[79] La terre de Dieu n'est-elle pas vaste maintenant ? La description de Iblis comme ayant été du nombre des mécréants signifie-t-elle qu'il ne resta pas sur la mécréance jusqu'à maintenant ? L'honorification de Allah pour le Prophète ﷺ était-elle éminente seulement dans le passé, puis ceci aurait-il eu un terme ?

innovateurs à attribuer la mécréance au meilleur de toutes les créatures ﷺ. Les innovateurs rendraient-ils licite le silence quant à l'état de rapporteurs attribuant la mécréance à notre Prophète ﷺ ?

Il suffit pour exposer l'égarement de leur fatwa de déclaration de mécréance faite à celui qui questionne un mécréant sur sa religion, afin de savoir quelle est sa religion, le fait que les innovateurs déclarent permise la question à un mécréant « quelle est ta religion ? » à partir du moment où ce mécréant serait en doute quant à sa religion. Cette prétention que voilà mènerait aussi à que sa parole, par exemple : « je suis chrétien », ne serait pas de la mécréance, puisqu'il ne serait pas convaincu de la justesse de sa religion. Acquiescent-ils donc ?

Qu'ils nous apportent donc cette fameuse version dans laquelle ^Adiyy ibn Hatim aurait été en doute quant à sa religion, ce qui l'aurait soi-disant fait sortir du fait d'être rakousiyy ! Ce qui a été rapporté au regard de ce que j'ai trouvé, c'est que la plupart des versions mentionnent qu'il a dit en sens : « j'ai dit : « par Dieu, si je trouvais cet homme, s'il était menteur, il ne me nuirait point et s'il était véridique, j'aurais su ! » » et ce qui est du même ordre.

En revanche, dans le livre « ousoudou l-ghabah » il a dit : « j'ai alors dit : « si je trouvais cet homme, s'il était menteur, assurément, cela ne m'échapperait pas et s'il était véridique, je le suivrais alors[80]. » ». Cependant, dans cette même version se trouve ce qui démontre que ^Adiyy était bel et bien sur la religion de ar-rakousiyyah, car il est mentionné dedans en sens : « Il dit : « n'es-tu pas rakousiyy ? Ne consommes-tu pas le mirba^ ? » j'ai dit : « si. », il dit alors : « ceci n'est pas permis dans ta religion » » [Fin de citation][81]

Sur quoi donc se seraient appuyés les innovateurs pour affirmer que ^Adiyy ibn Hatim était en doute quant à sa religion et qu'il n'était pas sur ar-rakousiyyah quand le Prophète ﷺ le questionna ? Les versions sont pourtant limpides sur le fait qu'il était sur la religion de ar-rakousiyyah, comme tu le verras des différentes versions qui seront citées à l'emplacement qui leur est dédié.

Dans la plupart des versions, il n'y a pas d'indice qui laisserait penser qu'il voulait se convertir à l'Islam avant de rencontrer le Prophète ﷺ, pas plus qu'il n'aurait été en proie au doute sur sa religion et encore moins qu'il l'aurait quittée.

Sa parole : « s'il était véridique, je le saurais » ne suffit pas à prétendre qu'il aurait conditionné son entrée en Islam par cela : toute personne qui a su que le Prophète ﷺ était véridique ne le suivit pas forcément, comme cela est bien connu de l'histoire des deux juifs qui questionnèrent le Messager de

---

[80] Un seul des imams aurait-il dit : « la parole de ^Adiyy que voilà l'a fait sortir du fait d'être rakousiyy » ? Celui qui doute quant à la véracité du Prophète ﷺ ou dit : « s'il était véridique, je le suivrais » aurait-il de ce fait quitté la mécréance sur laquelle il est ?
Celui qui retourne aux paroles éloquentes des savants constate que « si » [إِنْ] s'emploie fréquemment dans ce qui est peu probable et même dans ce qui est impossible. Va-donc voir à l'exégèse de Sa Parole ta^ala dans Sourate ach-Choura verset 48 au passage en sens {et si un malheur les atteint} et autre que cela parmi les versets desquels tu peux constater les différences entre « si » [إِنْ] et « lorsque » [إِذَا]

[81] Il a été mentionné aussi dans as-Siratou l-halabiyyah ce qui ressemble à cela. Il a quand-même été mentionné que ^Adiyy était rakousiyy à ce moment, regarde : as-siratou l-halabiyyah 'insanou l-^ouyoun fi sirati l-'amini l-ma'moun

Dieu ﷺ sur les neufs signes[82], signes au sujet desquels il apporta l'information demandée. Ils dirent clairement : « nous témoignons que tu es un Prophète ! » et lui embrassèrent les mains et les pieds. Il leur dit en sens : « mais qu'est-ce qui vous empêche de vous convertir à l'Islam ? », ils répondirent : « nous craignons que les juifs ne nous tuent si nous nous convertissions ».

Toujours est-il que quand bien même nous admettrions qu'il aurait mis son entrée en Islam au conditionnel de cela, ceci ne le fait pas sortir du fait d'être rakousiyy.

Ainsi, même si nous concédions en base les versions indiquant qu'il comptait se convertir à l'Islam s'il lui était démontré la véracité du Messager de Dieu ﷺ, ces versions elles-mêmes confirment que le Prophète ﷺ l'a questionné sur sa religion, ^Adiyy ibn Hatim répondant en confirmant qu'il est rakousiyy, ce qui explicite formellement qu'il n'avait alors pas quitté la religion rakousiyyah.

Rappelons aussi l'histoire de Souraqah ibn Malik ؓ qui a vu de lui-même le miracle du Messager de Dieu ﷺ, il avait su qu'il était bel et bien le Prophète de Dieu, mais qui malgré cela retarda son entrée en Islam.

Il y a aussi Abou Talib, l'oncle du Prophète ﷺ, qui était formel quant à la véracité du Messager de Dieu ﷺ en tout ce qu'il disait. Ceci ne l'empêcha pas, lorsque le Prophète ﷺ lui intima de prononcer l'attestation de Foi de dire : « si ce n'était la crainte des moqueries de Qouraych, je t'aurais comblé les yeux ».

Ces reconnaissances de la part de ces personnes de la véracité du Prophète ﷺ les ont-elles fait quitter leurs religions ? Les deux juifs ont-ils quitté leur judaïsme par cela ? Souraqah ibn Malik et Abou Talib eurent-il alors quitté la mécréance sur laquelle ils étaient ?

Non et le Qour'an explicite lui-même ce qui est plus clair que cela encore, à Sa Parole ta^ala en sens : {ceux à qui Nous donnèrent le Livre le reconnaissent aussi assurément qu'ils reconnaissent leurs enfants}. Le texte même du Qour'an mentionne la mécréance de ceux qui ne croient pas en le Prophète ﷺ et ne le suivent pas, quand bien même ils auraient la certitude absolue de sa véracité et qu'il est bien un Prophète de Dieu, aussi assurément qu'ils reconnaissent leurs enfants[83]. Quel serait alors l'état de ^Adiyy ibn Hatim en voulant savoir si le Prophète ﷺ était véridique ?

---

[82] Sounanou t-tirmidhiyy : 3144 – « de Safwan ibn ^Assal, que l'un de deux juifs dit à l'autre : « viens avec moi chez ce Prophète qu'on le questionne ». Il dit : « ne dis pas de lui « Prophète » ! Imagine qu'on t'entende dire « Prophète », alors qu'il a quatre yeux » [Ndt : peut-être est-ce une expression comme : « les murs ont des oreilles »]. Ils allèrent donc au Prophète ﷺ et le questionnèrent quant à la Parole de Allah ^azza wa jall en sens : {Nous avons certes donné à Mousa neuf Signes éclatants} [al Isra' :101]. Le Messager de Allah ﷺ dit : « [c'est :] n'associez pas à Allah quoi que ce soit, ne forniquez pas, ne tuez pas une personne sans droit, ne volez pas, ne faites pas usage de la sorcellerie, ne portez pas atteinte à l'innocent auprès du sultan afin qu'il le tue, ne consommez pas l'usufruit, n'accusez pas les chastes d'avoir eu des rapports extra-conjugaux, ne fuyez pas du champ de bataille, – Chou^bah eût un doute – et pour vous les yahoud particulièrement : ne transgressez pas le Samedi ». Ils lui embrassèrent les mains et les pieds et dirent : « nous témoignons que tu es Prophète ! ». Il dit : « mais qu'est-ce qui vous empêche de vous convertir à l'Islam ? ». Ils dirent : « Dawoud a invoqué Allah afin qu'il ne cesse d'y avoir dans sa descendance des Prophètes. Nous craignons si nous nous convertissions que les juifs ne nous tuent » ». Ceci est un hadith *bon-authentique* [Hasan Sahih] »

[83] Selon l'une des deux exégèses des savants.

D’ailleurs, cette affaire que voilà, nous la connaissons parfaitement à notre époque présente : nous entendons des gens dire, lorsque nous les invitons à entrer en Islam, telles sortes de propos : « je veux bien entrer en Islam, mais pas maintenant ». Ceci en raison du fait qu’il veut connaître davantage sur l’Islam avant d’embrasser cette religion. Cette personne, serait-elle sortie de sa religion pour entrer en Islam par le fait de désirer clairement entrer en Islam ou en hésitant à le faire ?

Voilà donc comment, même s’il était concédé aux innovateurs le doute de ^Adiyy ibn Hatim à propos de sa propre religion, tout comme c’est le cas de nombre de mécréants qui ne sont pas formellement convaincus de la véracité de ce qu’ils ont comme croyance, cela rendrait-il permis – selon les innovateurs – de questionner une personne qui douterait sur sa croyance de mécréance : « quelle est ta croyance ? » ou « quelle est ta religion ? » ou encore de questionner une personne qui vient en exposant sa réflexion quant au désir d’entrer en Islam : « qu’adores-tu ? », puisqu’il ne serait pas formellement convaincu que ce qu’il adore présentement mérite adoration ? Et puis la réponse en retour, de cette personne-même, si elle disait : « j’adore bouddha » ou « j’adore des idoles » ne serait pas de la mécréance selon ces innovateurs-là ?!

Ces questions restent adressées à ces innovateurs, s’ils avaient une quelconque réponse à apporter.

Onzième ambiguïté : l'analogie des innovateurs concernant le takfi̱r d'un juif qui dit : « je suis juif » avec le takfi̱r d'un musulman qui dirait : « je suis juif ».

Certains innovateurs prétendirent que lorsqu'un juif dit : « je suis juif », il mécroit à nouveau, d'une nouvelle mécréance et ce, à l'Unanimité. Ils s'appuyèrent sur cela sur les paroles des savants qui ont expliqué dans les chapitres de l'apostasie que lorsqu'un musulman dit : « je suis juif » ou « je suis chrétien », il devient mécréant à cause de cette parole.

Il s'agît-là d'une tromperie : si les savants ont classifié la parole du musulman : « je suis juif » ou « je suis chrétien » parmi les paroles qui font sortir de l'Islam, c'est en raison du fait qu'il aura alors appelé l'Islam judaïsme ou christianisme. Assurément, nommer la religion de l'Islam d'un nom d'une religion de mécréance est une mécréance qui fait sortir de l'Islam.

Mais, la parole d'un juif qui dit : « je suis juif » ne comporte pas le fait de nommer l'Islam mécréance.

Les innovateurs ne pourront pas amener la parole d'un seul savant qui expliquerait que si un juif dit : « je suis juif », il aurait alors de façon absolue augmenté en mécréance.

Tous les textes que les innovateurs tentèrent de prendre en preuves parmi les paroles des savants sur le sujet, ce sont des paroles d'apostasie : ce qui fait sortir de l'Islam. Cela ne concerne nullement la parole du juif par exemple, qui dirait : « je suis juif ».

Mets davantage en exergue ce point-là le fait que celui qui dit d'un musulman : « untel est un juif », il mécroit s'il n'a pas d'interprétation, car il aura appelé l'Islam mécréance. Celui qui dit d'un juif : « untel est juif », il ne commet rien, puisqu'il n'aura pas nommé l'Islam mécréance[84].

[84] Cette expression pourrait paraître difficile à comprendre pour ceux qui ont étés abreuvés par autre que ce qui est juste sur cette mas'alah.

La douzième ambiguïté : la fourberie de certains innovateurs en rapprochant le fait que nous utilisions en preuves le hadith de Housayn du fait que les anthropomorphistes l'utilisent pour attribuer l'emplacement à Allah.

Cette comparaison est loufoque et pitoyable. Les savants de Ahlou s-Sounnah ont rapporté ce hadith. Ils en ont aussi interprété et expliqué les termes et expliqué son attribution au Messager de Allah ﷺ. Ils ont expliqué qu'il ne doit pas être compris littéralement, littéralisme évoquant une direction pour Allah Lui-Même.

Les savants ont aussi tiré de ce hadith le jugement de la recommandation de l'invocation qu'il contient. Le fait que les anthropomorphistes l'emploient pour parvenir à leur anthropomorphisme ne peut annuler le fait que l'on puisse s'appuyer sur ce hadith pour autre chose que l'anthropomorphisme.

Les anthropomorphistes utilisent le Qour'an pour parvenir à leur anthropomorphisme. Devrait-on en raison de cela annuler les preuves tirées par les gens de la vérité concernant les versets non explicites ? Devrait-on alors renier « al istiwa' »[85] mentionné dans le Qour'an car les anthropomorphistes se sont attachés à ce terme pour de là attribuer à Allah ce dont Il est exempt ? Devrait-on ne plus employer en preuve Sa Parole ta^ala littéralement : {et Il est avec vous où que vous soyez} car certains ignorants se fourvoyèrent quant à sa compréhension, attribuant à Allah le fait d'être avec nous par son Être ?

S'il était obligatoire de délaisser l'argumentation en preuves concernant tous les textes que les innovateurs utilisent, cela mènerait à l'abandon d'un nombre important de versets du Qour'an honoré et plus encore de textes issus de la Sunnah purifiée.

Alors devrions-nous délaisser les hadiths authentiques [Sahih] sur lesquels se sont basés les anthropomorphistes en argumentation pour soutenir leurs innovations ? Et devrions-nous nous en prendre rudement à ceux de Ahlou s-Sounnah qui prirent en arguments des hadiths dont l'apparence illusionne des choses dont Dieu est exempt, si leurs argumentations sont conformes à la vérité ?

at-Tabaraniyy aurait-il emprunté le chemin des anthropomorphistes en rapportant le hadith de Housayn, s'appuyant dessus pour affirmer la recommandation de l'invocation comprise dans le texte ? Mais que dire donc, de at-Tabaraniyy, alors qu'il déclara, avant la mention du hadith de Housayn : « j'ai fait ce livre avec des chaînes transmises, héritées du Messager de Allah salla l-Lahou ^alayhi wa sallam » ? Les innovateurs vont-ils le scandaliser car il a rapporté l'un des hadiths sur lesquels s'appuient les anthropomorphistes ?

En réalité, ces innovateurs que voilà, ils se permettent à eux-mêmes cela même qu'ils décrient vigoureusement de la part autres. Ils interprètent ainsi « al istiwa' » au sujet de Allah par « al istila' »[86], tout en ne voyant aucunement matière à être blâmé, bien que ce soit là une interprétation bien connue des mou^tazilites (tout en étant simultanément la parole de certains Imams de Ahlou s-Sounnah).

[85] Nous y croyons plutôt selon une signification convenable à Allah, sans anthropomorphisme, sans Le faire ressembler à la créature, sans Lui attribuer un comment, sans croire qu'Il serait un corps.

[86] Cette interprétation de « al istiwa' », certains des gens de science ont blâmé son interprétation. Ce qui est vrai, c'est que ceci n'est pas blâmé, il n'y a rien dans cette interprétation-là qui attribuerait à Allah ce qui ne convient pas.

Pourquoi donc ne délaissent-ils pas cette interprétation afin que leurs propos ne coïncident pas avec ceux des mou^tazilites ?

La treizième ambiguïté : le leurre employé par les innovateurs quand ils disent que l'histoire de ^Addas n'est pas mentionnée dans les livres de Hadith.

Ils rappelèrent cela afin de parvenir à la disqualification de l'utilisation de cela en preuve. La réponse est que, bien qu'il soit vrai que cette histoire ne soit pas mentionnée dans les livres de hadiths, cette histoire est largement répandue dans les livres de la Sirah, à tel point qu'il n'est pas possible de prétendre qu'elle soit fausse : aucun parmi les savants – tout au long des siècles – ne la décria comme étant une histoire imputant la mécréance au Messager de Dieu ﷺ.

Rendre le questionnement d'un mécréant sur sa religion comme étant un égarement inclut le silence de la Oummah sur le fait de répandre de l'égarement dans les livres de la Sirah, sans même qu'un seul savant d'entre eux n'en émit la moindre mise en garde, que le Prophète ﷺ ne voulut point par sa question : « quelle est ta religion ? » de réponse, qu'il y eût chez le Prophète ﷺ la possibilité qu'il se taise ou encore qu'il réponde : « je suis musulman ! ».

Par quelle étrangeté tout cela aurait-il échappé à l'ensemble des savants de la Sirah et du Tafsir qui ont dit que le Prophète ﷺ a questionné ^Addas en lui disant en sens : « quelle est ta religion ? »

L'apport de preuve de la part des chaykh – dont j'ai retranscrit les propos – par l'histoire de ^Addas n'est pas fondée sur l'authenticité du récit, mais bel et bien sur le fait qu'elle soit si répandue dans les livres des savants sans nul blâmeur aucun, comme cela sera présenté, tout en soulignant le fait qu'aucun de parmi les savants ne s'y opposa en déclarant qu'il s'agirait là d'un égarement

Observe donc, à tire d'exemple, la parole de al Baghawiyy, ath-Tha^labiyy, al Khazin et al Qourtoubiyy dans leurs tafsir là où chacun d'eux dit : « les exégètes ont dit » ou plus précisément encore à la parole de al Qourtoubiyy qui indique que cela nous a été rapporté par Ibn ^Abbas, Sa^id ibn Joubayr et Moujahid, que ce sont eux qui nous rapportèrent donc la parole du Prophète ﷺ lorsqu'il questionna ^Addas au sujet de sa religion.

Tafsir al Baghawiyy : en sens : « les exégètes ont dit : « lorsque mourut Abou Talib, le Messager de Dieu sortit ﷺ seul vers at-Ta'if […] et le Messager de Dieu ﷺ lui dit : « de quelle région es-tu ô ^Addas ? Et quelle est ta religion ? ». Il dit : « je suis chrétien, je suis de Ninawa[87] » » »

Pareillement chez ath-Tha^labiyy, dans son tafsir en rapportant des exégètes :

Tafsirou th-tha^labiyy al kachfou wa l-bayan ^an tafsiri l-qour'an : en sens : « les exégètes ont dit : « lorsque mourut Abou Talib, le Messager de Dieu ﷺ sortit […] et le Messager de Dieu lui dit : « des gens de quelle région es-tu ô ^Addas ? Et quelle est ta religion ? ». Il dit : « je suis chrétien » » »

[87] Ninive, ancienne ville d'Assyrie. Actuellement située à Mossoul en Irak.

Tafsirou l-khazin loubabou t-ta'wil fi ma^ani t-tanzil : en sens : « les exégètes ont dit : « lorsque mourut Abou Talib, l'oncle du Messager de Dieu [...] et le Messager de Dieu ﷺ lui dit : « de quelle région es-tu ô ^Addas ? Et quelle est ta religion ? ». Il dit : « je suis chrétien, je suis un homme de Ninawa » » »

Tafsirou l-qourtoubiyy : en sens : « les exégètes Ibn ^Abbas, Sa^id ibn Joubayr et Moujahid et autres qu'eux ont dit : « lorsque mourut Abou Talib, le Prophète ﷺ sortit seul vers at-Ta'if espérant trouver soutien en la tribu de Thaqif. Il entreprit son action vers ^Abd Yalil, Mas^oud et Habib, ils sont frères – fils de ^Amr ibn ^Oumayr – chez qui il y avait une femme de Qouraych des Banou Joumah. Il les appela à la foi et leur demanda de les soutenir contre son peuple. L'un d'eux lui dit : « Il effilocherait le tissu de la Ka^bah s'Il avait fait de toi un Messager ! ». L'autre lui dit : « Dieu n'a-t-Il donc trouvé personne d'autre que toi à envoyer ?! ». Le troisième dit : « Par Allah, je ne t'adresserai jamais la moindre parole ! Si Dieu t'avait envoyé comme tu le prétends… Je te crois plutôt dangereux au point de ne t'adresser mot ! Si tu mens, à quoi bon te parler ? ». Leurs petites gens ainsi que leurs esclaves le suivirent alors en l'insultant et se moquant de lui, jusqu'à ce qu'un rassemblement se réunit contre lui. Il s'abrita dans un jardin, chez ^Outbah et Chaybah les deux fils de Rabi^ah. Il dit alors à la femme de Joumah : « que nous est-il donc parvenu de la part de ta belle-famille ?! ». Puis il dit [en sens approché, retourner au texte] : « Ô Allah, c'est à Toi que je me plains de mon manque de forces, de mon manque de moyens pour me tirer de l'embarras et de l'outrage que je subis des gens. Ô le plus Miséricordieux des miséricordieux, Tu es le Seigneur de ceux qui sont pris pour faibles, Tu es mon Seigneur. Suis-je laissé à la merci de celui qui m'afflige, ou à la merci d'un ennemi qui aurait sur moi la mainmise ? Si je ne suis sujet à Ta réprobation ni à Ton blâme, certes à Toi je me soumets voulant que Tu m'agrées, Il n'est de force de puissance que par ce que Tu accordes ». Les deux enfants de Rabi^ah lui firent miséricorde et dirent à un serviteur chrétien à leur service dénommé ^Addas : « prends du raisin, mets-le dans ce plateau et dépose le devant cet homme ». Lorsqu'il l'eût déposé devant le Messager de Dieu ﷺ, le Messager de Dieu ﷺ dit : « bismi l-Lah » puis mangea. ^Addas fixa son visage puis dit : « par Allah, les gens de cette contrée ne disent pas une telle parole ! ». Le Prophète ﷺ dit : « de quelle région es-tu ô ^Addas ? Et quelle est ta religion ? ». Il dit : « je suis chrétien, des gens de Ninawa ». Le Prophète ﷺ lui dit alors : « tu viens donc du village de cet homme vertueux Younous ibn Matta ? ». Il lui dit : « et que saurais-tu donc ce qu'il en est de Younous ibn Matta ? ». Il dit : « c'est là mon frère ! Il était un Prophète tout comme je suis un Prophète ». ^Addas s'approcha alors et embrassa la tête du Prophète ﷺ, ses mains et ses pieds. Les enfants de Rabi^ah lui demandèrent : « Mais pourquoi as-tu fait cela ?! ». Il dit : « ô mon maître, il n'y a pas sur terre meilleur que celui-ci, il m'informa d'une affaire que seul un Prophète sait » ». [Fin de citation]

Nous savons qu'il y a nombre de paroles invalides dans les exégèses, mais les savants ne se privèrent pas, tous sans aucune exception, de démontrer cela et d'y répondre. D'ailleurs nombre de ces paroles invalides, les exégètes eux-mêmes les font très souvent suivre de l'exposition de leur invalidité.

Mais seulement, cette histoire-là, répandue dans les livres de la Sirah et du Tafsir, la Oummah s'est Unanimement tue à son sujet, ne mettant guère en garde contre elle. Personne parmi les savants ne dit que la question d'un mécréant [sur sa religion] ne peut provenir du Prophète ﷺ. Si c'était ainsi, il aurait été obligatoire de mettre en garde contre ce texte et obligatoire de croire qu'elle serait une histoire inventée à l'encontre du meilleur de la création ﷺ, de même qu'il ne serait pas permis de la mentionner sans en exposer l'invalidité et de mettre en garde contre elle.

Y a-t-il un seul savant qui aurait mis en garde contre cette version et ses semblables avant que n’apparaisse l’innovation de la déclaration de mécréance de celui qui questionne un mécréant sur sa religion ?

La quatorzième ambiguïté : le qualificatif donné par les innovateurs sur les hadiths[88] et les ‘athar dans lesquels furent mentionnés la question sur la religion : « des hadiths recalés ».

Parmi les duperies des innovateurs, il y a le fait d’avoir déclaré faible tout hadith à ce sujet sur lesquels ils avaient un moyen quelconque de l’affaiblir tout en interprétant tout hadith dont ils ne purent établir quelque faiblesse que ce soit.

Ils interprétèrent d’ailleurs la parole contenant la question de notre maître Ibrahim ﷺ en sens : « qu’adorez-vous ? » par le fait que cela aurait été une question ne comprenant pas demande de réponse. Ceci c’est car ils ne peuvent pas affaiblir le texte du Qour’an !

Ils ont interprété les hadiths de l’interrogatoire dans la tombe car ce sont là des hadiths authentiques répandus dans les livres de la Sounnah, de plus qu’ils sont présents dans les livres de leurs chaykhs. C’est pour cela qu’ils ne purent ni les affaiblir, ni prétendre qu’ils ont étés falsifiés, sans quoi la contradiction aurait été fragrante de leur part après en avoir reconnu l’authenticité. Quant au ‘athar authentique [Sahih] de notre maître ^Aliyy – qui viendra – je n’ai jusqu’alors entendu nulle réponse de leur part à son sujet.

Sur ces bases mentionnées, ils dupèrent ceux qui leur ont fait confiance, jetant l’opprobre sur ceux qui utilisent en preuves les hadiths qu’ils jugèrent faibles. L’un d’entre eux dit : « comment donc pourrait-on s’appuyer en preuves sur ces hadiths dans une telle affaire, affaire qui concerne les sujets de la croyance et constitue une base des fondements de la croyance[89] !! »

Ils s’aveuglèrent ou firent mine de ne pas voir que l’apport de preuves sur ces hadiths – dont certains sont faibles – n’était pas fondé sur leur authenticité, mais sur leur étalement dans les livres de jurisprudence, de Hadith, de Tafsir avec en plus des interprétations des savants sur les hadiths eux-mêmes qui imputent la parole incriminée au Prophète ﷺ.

S’il s’agissait de hadiths « recalés » ils auraient pourtant montré cela, exemptant le Messager de Dieu ﷺ de ce qui serait de la mécréance selon les innovateurs. L’apport de preuves est effectif par la

[88] Exception faite du hadith de l’interrogatoire dans la tombe

[89] Ceci en raison de l’ignorance de ces innovateurs qui ne distinguent pas entre les questions de croyance et les questions de jurisprudence. Ils ne savent pas que les jugements de l’apostasie et l’exposition de ce qui fait sortir de l’Islam fait partie des chapitres de la Jurisprudence et que le questionnement du mécréant sur sa religion a son jugement jurisprudentiel, puisque cela ne constitue pas une analyse sur l’exposition des erreurs de croyances ni non plus pour démontrer l’exactitude de la croyance des musulmans. Il ne s’agit-là que d’une question sur l’appartenance à tel ou tel groupe. Pareillement, le jugement de la Jiziyah, du Jihad sont des jugements jurisprudentiels. Je ne parviens pas à retrouver dans ce que j’ai pu observer celui qui leur serait ressemblant, dans le fait de prétendre que le questionnement d’un mécréant : « quelle est ta religion ? » ferait partie des bases de la croyance, si ce n’est les dénégateurs du Tawassoul qui ont eux aussi rendu le sujet du Tawassoul comme étant une des bases de la croyance en rapportant cela à la liaison à la Divinité de Allah et prirent donc cela en moyen et prétexte pour parvenir à la déclaration de mécréance du musulman.

confirmation des savants que le sens de ces hadiths est juste, puisque s'il était mécréance, ils auraient dit que ceci est impossible d'avoir été commis par le Prophète ﷺ.

Ceci se produisit en raison de leur inattention concernant le fait que ces hadiths soient répandus en nombre dans les recueils de hadiths, avec les explications des savants à leur sujet. Les innovateurs se contentèrent de se baser sur l'affaiblissement de certains rapporteurs concernant certaines chaînes pour en tirer bien hâtivement la conclusion de l'impossibilité de se baser sur ces hadiths en preuves.

C'est cette négligence-même qui les empêcha de se pencher sur l'appui en preuves de certaines de ces versions par des savants, comme l'a fait l'Imam et Moujtahid Moutlaq Abou Yousouf al Qadi, le compagnon de Abou Hanifah. En effet, il utilisa en preuve le 'athar qui a été rapporté de ^Oumar lorsqu'il demanda à un juif : « de quel groupe des gens du livres es-tu ? », il lui répondit : « juif ».

L'utilisation en preuve d'un hadith par un Moujtahid, indépendamment du fait qu'il remonte au Prophète ﷺ ou s'arrête à un compagnon, c'est une preuve que le savant Moujtahid a jugé ce hadith authentique [Sahih]. Voilà pourquoi il n'est pas valable d'attaquer cet emploi de preuve, le Moujtahid l'ayant lui-même employé. Nous apporterons ce récit et exposerons le fait que l'emploi fait par un Moujtahid d'un hadith constitue l'authentification de ce dernier par ce savant[90].

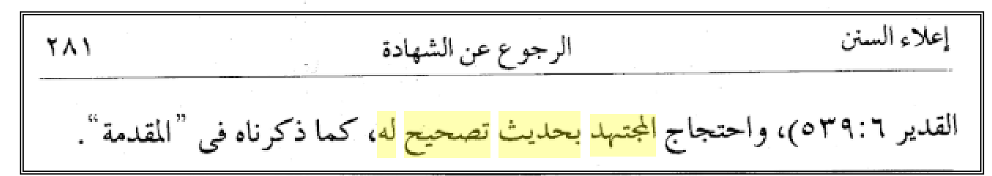
Mais quel est donc le jugement de Abou Yousouf al Qadi auprès des innovateurs ? Selon leur innovation, ce savant se serait appuyé en preuve sur un récit attribuant la mécréance à l'Émir des Croyants en confirmant ce récit, le mettant d'ailleurs dans un livre envoyé à l'Émir des Croyants de son époque pour qu'il apprenne ce qu'il y a dedans.

Parmi ce que le juge Abou Yousouf a dit dans l'introduction de son livre « al Kharaj »[91] il y a :

« L'Émir des croyants, que Allah ta^ala le soutienne, m'a demandé de lui composer un ouvrage de référence pour la gestion des prélèvements auprès des pactisés, des prélèvements des Zakah sur terres dont les gens se sont convertis et des terres revivifiées, des aumônes légales, des expatriés et autre que cela, concernant ce qu'il est une obligation de s'y référer ainsi que d'agir en sa conséquence [...]. Alors je t'ai écrit ce livre que tu m'as ordonné de rédiger, je te l'ai en outre expliqué et exposé. Comprends-le donc, tires-en les enseignements, répètes sa lecture jusqu'à le mémoriser, j'ai prodigué mes efforts pour toi en ce sens et certes, je ne cesserai de d'appuyer toi, ainsi que les musulmans en conseils, recherchant par-là l'agrément de Allah ainsi que ses récompenses, tout en craignant son châtiment [...]. Je t'ai mis des hadiths bons [Hasan] comportant objectifs et incitations concernant ce que tu as sollicité à son sujet, cela par quoi il convient d'agir si Dieu le veut. » [Fin de citation]

---

[90] Les textes démontrant cela son à venir. Parmi eux il y a ce qui est dans « I^la'ou s-sounan » :


إعلاء السنن — الرجوع عن الشهادة — ٢٨١

القدير ٦:٥٣٩)، واحتجاج المجتهد بحديث تصحيح له، كما ذكرناه في "المقدمة".

« Et l'emploi du Moujtahid d'un hadith constitue une authentification de celui-ci, comme nous l'avons mentionné dans l'introduction »

[91] Ce texte dans ce livre sera exposé plus complètement, je ne le fais ici que de façon résumée.

Voilà ce que contient notamment le livre « Al Kharaj ». Selon la fatwa de la déclaration de mécréance susmentionnée, l'Imam Abou Yousouf tira des jugements religieux à partir d'un hadith attribuant la mécréance à notre maître ^Oumar ibn al Khattab, rajoutant même à cela qu'il conseille à l'Émir des Croyants de le comprendre, en tirer enseignements, répéter sa lecture jusqu'à le mémoriser ! L'Imam Abou Yousouf a rapporté ce 'athar – comportant la déclaration de mécréance de notre maître ^Oumar selon la parole des innovateurs – en recherchant par cela l'agrément de Allah, comme il l'a explicité lui-même au début de son livre par sa parole : « en recherchant par-là l'agrément de Allah et ses récompenses tout en craignant son châtiment ».

Quelle est donc cette fatwa qui implique la déclaration de mécréance de Abou Yousouf al Qadi ?

Verrais-tu donc juste, ô toi le doué de raison, qu'un Moujtahid au sujet duquel il y a Unanimité quant à sa grande valeur, sa validation d'être digne, se voit affublé d'ordonner de « comprendre, tirer enseignements et répéter » l'attribution de la mécréance à notre maître ^Oumar ibn al Khattab ?

On peut en dire tout autant d'ailleurs concernant le 'athar rapporté de notre maître ^Aliyy concernant al Moustawrid, lui qui fût musulman puis embrassa le christianisme, lorsque ^Aliyy lui dit : « qu'as-tu ? » et qu'il répondit : « j'ai trouvé leur religion meilleure que la vôtre », ^Aliyy lui dit : « et quelle est ta religion ? »…

Nous apporterons ces textes à ce sujet et l'exposition que ach-Chafi^iyy déclara que cela est confirmé de la part de notre maître ^Aliyy.

Ach-Chafi^iyy aurait-il donc validé, lui ainsi que al Bayhaqiyy, at-Tahawiyy, al ^Ayniyy, Ibn al Jou^d et bien d'autres encore que ^Aliyy aurait mécru et serait sorti de l'Islam ?

Mais aussi : quel est le jugement de celui qui attribue la mécréance à l'Émir des croyants ^Aliyy, époux de notre dame Fatimah az-Zahra', lui qui fût décrit par n'étant détesté que par un hypocrite ?

La Oummah quant à elle, se serait-elle donc tue quant à l'attribution de la mécréance à nos maîtres ^Oumar ﷺ et ^Aliyy ﷺ durant plus de douze siècles ?

Ou serait-elle restée silencieuse quant au déversement de la mécréance dans les recueils de hadiths, leurs livres d'explications, les livres de la Sirah, qui auraient attribué la mécréance – Que Dieu nous protège – à notre maître Mouhammad ﷺ, al Mahi, celui par qui Allah efface la mécréance ?

Qui donc aurait sauvé la Oummah de l'égarement – répandu dans les livres de la Sounnah selon leurs prétentions – après plus de douze siècles ?

Contradictions des innovateurs au sujet de prendre en preuve des hadiths faibles [Da^if] ainsi que des hadiths sans chaîne de transmission :

Ces innovateurs se sont contredits, prenant en preuves dans le fondement de la croyance, la connaissance du Créateur et son exemption de toute ressemblance avec les créatures, des récits dépourvus de chaîne de transmission.

Parmi cela, il y a ce qu'a mentionné az-Zarkachiyy dans le livre « tachnifou l-masami^ », que l'Imam Ahmad ibn Hanbal a déclaré mécréant celui qui dit : « Dieu est un corps pas comme les corps », malgré l'absence de chaîne de transmission de cette parole que voilà. Nous reconnaissons bien sûr son sens comme étant exact.

Pareillement, ils emploient la parole de as-Souyoutiyy dans son livre « al achbahou wa n-nadha'ir », que ach-Chafi^iyy a dit littéralement : « je ne déclare personne mécréant des gens de la Qiblah excepté l'anthropomorphiste ». Cette parole aussi est dépourvue de chaîne de transmission, même si sa signification est exacte.

Pareillement, ils prennent en preuve ce qui a été rapporté de la part de notre maître ^Aliyy ؓ et qu'il a dit : « Dieu était alors qu'il n'y avait pas d'endroit, et Il est tel qu'Il était »[92]. Pourtant cette parole n'a aucune chaîne de transmission valable et peut-être même[93] que cette parole n'a pas même la moindre chaîne de transmission, même faible. Pourtant cette parole ne figure pas dans les livres de Hadith, ni dans ceux des 'athar revenant aux Compagnons, même si nous croyons en sa signification, que c'est une parole de vérité au sujet de laquelle nous n'éprouvons pas l'ombre d'un doute : il s'agit bien là d'une des bases de la croyance de Ahlou s-Sounnah wa l-Jama^ah[94].

Ils emploient aussi en preuve ce qui a été rapporté de la part de notre maître Idris ؑ (au sujet de quoi Ahlou s-Sounnah n'objecte nullement quant au contenu), qu'il nous est parvenu que Iblis vint à lui alors qu'il était en train de coudre, disant à chaque entrée et sortie : « soubhana l-Lah wa l-hamdou li l-Lah ». Iblis vint donc à lui en lui présentant une épluchure en lui disant : « Allah peut-Il mettre le monde dans cette épluchure ? », alors il lui répondit en sens : « Allah est Tout-Puissant pour mettre le monde dans le chas de cette aiguille », puis planta l'aiguille dans un œil de Iblis, le rendant ainsi borgne. L'Imam al Ach^ariyy tira d'ailleurs de nombreux enseignements de la réponse de Idris et mit en exergue que sa réponse etc.

Cette parole est présente dans les livres des ach^arites, dans des livres pris en considération par certains de ces innovateurs, alors même qu'ils reconnaissent que ceci n'est pas parvenu authentiquement de la part de ce Messager de Dieu ﷺ, mais ils expliquent : « quand bien-même cela ne serait pas authentiquement parvenu de la part du Messager de Dieu ﷺ, c'est tellement répandu que c'est d'une clarté à laquelle on ne peut objecter[95] ».

---

[92] Cette parole est extrêmement utile concernant l'exemption de Allah de l'endroit. Abou Mansour al Baghdadiyy l'a mentionnée sans chaîne de transmission.

[93] Si un lecteur lui trouve une chaîne de transmission, je souhaiterais pouvoir consulter cela. Je n'ai pu lui trouver de chaîne de transmission pour ma part.

[94] Avant que certaines personnes ne recommencent les inventions à mon sujet, comme le fait de m'attribuer que je serais contre la parole de ^Aliyy ؓ concernant l'exemption, je renvoie le lecteur vers mes livres, mes écrits dans la croyance qui contiennent de façon limpide l'exemption de Allah d'être localisé dans un endroit, de la direction, du corps et de la ressemblance avec tout ce qui pourrait traverser l'esprit avec les expressions les plus explicites. Ceci se trouve dans le site « Dar al Imam al Mounawiyy » sur la toile. Qu'il revienne aussi au traité de croyance « as-Salahiyyah » à savoir : « Hada'iqou l-fousoul » et à « al ^Aqidatou l-mourchidah » édités par mes propres soins. Qu'il consulte aussi « Moukhtasarou tanwiri l-qouloub » sur le même site.

[95] Voici le texte en question, texte envers lequel je ne m'oppose pas quant au contenu : « al Oustadh al Isfarayiniyy a mentionné dans son livre « at-tartibou fi 'ousouli l-fiqh » que le premier de qui l'expression « impossible » (c'est-à-dire l'impossible rationnel) fût prise et utilisée est « le Prophète de Allah » Idris salawatou l-Lahi ^alayh, lorsque vint à lui Iblis sous l'apparence d'un homme alors qu'il (Idris) était en train de coudre et à chaque entrée et sortie disait : « soubhana l-Lahi wa l-hamdou li l-Lah ». Il vint à lui (Iblis vint) avec une épluchure et dit : « Allah ta^ala (c'est-à-dire qu'il questionna si Allah ta^ala) peut-Il mettre le monde dans cette

Vois-donc, comment ils prennent en preuve même sur le sujet des Attributs de Dieu, comme la Puissance, ce qui est rapporté sans chaîne de transmission. Ils ne voient en cela nul embarras. Ils trouvent leur apaisement dans le grand déversement de ces textes. Mais comment donc rejettent-ils les hadiths répandus chez les Mouhaddith, les Moufassir, les interprètes du Hadith, les experts en jurisprudence et autres qu'eux, sachant que ces derniers n'ont émis nulle objection à leurs propos, bien au contraire : en attribuant les termes au Messager de Dieu ﷺ ?

Observe comment ils se permettent à eux-mêmes de prendre en preuves dans la confirmation des bases de la croyance, présentant aux dénégateurs ce qui n'a pas de chaîne de transmission, tout en blâmant à autres qu'eux ce qui a été confirmé de la part des savants quant à des hadiths attribués au Prophète ﷺ dans les sources de référence de la Sounnah purifiée, qui a été répandu très largement, blâme qu'ils fondent sur l'affaiblissement de certains hadiths.

Parmi leurs contradictions, il y a la parole d'un de leurs grands concernant une question au sujet de laquelle il répliquait à des innovateurs en disant : « si cela était haram, les savants ne l'auraient pas rapporté dans les sources de référence de la Sounnah ».

Par quel truchement rejettent-ils les hadiths qui ont étés répandus dans les sources de référence de la Sounnah et autres qu'eux, sans même qu'un seul savant n'ait émis de réplique, dès lors que cela n'est pas en conformité avec leur innovation ?

Font partie aussi de leurs contradictions les affaiblissements de certains hadiths rapportés par al Boukhariyy et Mouslim ou l'un des d'eux seulement. Certains d'entre eux prétendent même qu'il y a dans les deux Sahih des hadiths de mécréance qui font sortir de l'Islam ! C'est ainsi que certains d'entre eux, afin de porter selon eux le bon soupçon sur al Boukhariyy, déclarèrent qu'il y avait dans le Sahih des hadiths introduits subrepticement, falsifiés, alors même qu'ils sont présents dans tous les manuscrits du Sahih de al Boukhariyy, présents en même temps dans Sahih Mouslim.

La voie de certains d'entre eux est la suivante : rejeter les hadiths unanimement reconnus authentiques [Ndt : mouttafaq ^alayh, aussi souvent abrévié URA] dès lors qu'ils ne correspondent pas

---

épluchure ? » Il dit (notre maître Idris) : « Allah ta^ala est Tout-Puissant pour mettre le monde dans le chas (trou) de cette aiguille ! ». Il planta l'aiguille dans l'un des yeux de Iblis le rendant ainsi borgne.
Il dit (Abou Ishaq) : « quand bien-même cela ne serait pas parvenu du Messager de Allah ﷺ, c'est si répandu que cela ne peut être rejeté ». Il dit (que Allah lui fasse miséricorde) : « al Ach^ariyy prit de la réponse de Idris la réponse à de nombreuses questions de ce genre. Il mit en avant cette réponse et dit : « si celui qui questionne veut dire par sa parole : « Allah peut-Il mettre le monde dans cette épluchure ? » que le monde, dans l'état où il est et l'épluchure dans l'état où elle est, il n'aura pas dit une chose que la raison accepte : ces nombreux corps, il est impossible qu'ils se retrouvent dans cette épluchure. Si en revanche il a voulu dire par-là : « est-ce qu'Il (Allah) peut rendre le monde aux dimensions de cette épluchure et le mettre dedans » ou « qu'Il peut agrandir l'épluchure jusqu'aux dimensions du monde ou plus encore et qu'Il mette le monde dedans », par ma vie, Allah est Tout-Puissant pour cela et pour plus que cela ». Je dis : « certes, Idris ne lui développa pas la réponse et la réponse fût ce qu'elle fût (à savoir l'aiguille plantée dans l'un de ses yeux) car il (Iblis) est un entêté. C'est pour cela qu'il fît suivre cette question par le fait de lui crever l'œil et c'est là la voie à adopter pour tout questionneur semblable à lui » [Fin de citation]

à leurs hallucinations tout en employant des hadiths faibles ou même dépourvus de chaîne de transmission, dès lors qu'ils correspondent à leur voie.

J'ai aussi mentionné à d'autres emplacements de cet ouvrage qu'ils allèrent jusqu'à falsifier des paroles de savants lorsqu'elles sont en opposition avec leurs croyances, comme ils le firent avec le traité de croyance « as-Salahiyyah », le livre « az-Zoubad » de Ibn Raslan, l'explication des 40 Nawawiyyah de Ibn Daqiq al ^Id, « Riyadou s-Salihin » de an-Nawawiyy, « Moukhtarou s-Sihah » de ar-Raziyy, le tout de façon confirmée. J'en apporterai une partie à la fin de ce livre.

La quinzième ambiguïté : la façon des innovateurs de rendre la question de l’interrogatoire du mécréant dans la tombe semblable au questionnement d’un musulman qui était mécréant par le passé.

Certains innovateurs on dit que l’interrogatoire des deux Anges dans la tombe : « Qui est ton Seigneur et quelle est ta religion ? » est une question qui porte sur ce que l’individu croyait dans la vie d’ici-bas, regrettant alors cela et reconnaissant la vérité.

La réponse à cela, c’est que Abou Talib et autre que lui parmi les associateurs de Qouraych, même certains des plus farouches ennemis du Prophète ﷺ, savaient la vérité et savaient que notre maître Mouhammad ﷺ était bien le Messager de Dieu, qu’il était véridique en tout ce qu’il informait. Cela les aurait-il fait sortir du fait d’être mécréants ? Le savoir d’un mécréant quant au fait qu’il est sur une religion fausse et que l’Islam est la religion de vérité l’a-t-il fait sortir de sa religion de mécréance ?

Iblis ne sait-il pas de lui-même qu’il est mécréant ? Ne sait-il pas que notre maître Mouhammad ﷺ est le Messager de Dieu ? Bal^am ibn Ba^oura’ ne savait-il pas la vérité et malgré cela, ne tomba-t-il pas dans la mécréance alors qu’il savait la vérité ?

N’est-il pas parvenu à notre savoir que le Dajjal, il y a à son sujet ce qui prouve qu’il connait la religion de vérité ?

Serait-il alors permis de demander à quiconque serait dans cet état : « quelle est ta religion ? » tout en sachant sa réponse ? Le chrétien dira : « chrétien », le juif dira : « juif ».

Le juif qui reconnait le Prophète ﷺ par ses attributs et sa description aussi bien qu’il reconnait ses propres enfants, s’il dit : « je suis juif », cela ne serait pas de la mécréance selon ces innovateurs ?

Est-il permis de demander à un mécréant qui sait que l’Islam est la vérité : « quelle est ta religion ? Et que dis-tu sur cet homme Mouhammad ? » en sachant qu’il répondra : « je ne sais pas » ?

Ainsi notre question aux innovateurs : quel est le jugement de la parole du mécréant : « je ne sais pas » lorsqu’il est interrogé : « qui est ton Seigneur ? Quelle est ta religion ? Et que disais-tu sur cet homme Mouhammad ? » ?

La seizième ambiguïté : leur argumentation dans laquelle ils disent que celui qui dit : « je suis juif » aura agréé la mécréance et persiste dessus.

Les innovateurs ont forgé la déclaration de mécréance de celui qui interroge le mécréant sur sa religion en rendant sa réponse à son propre sujet, informant qu'il est sur autre que l'Islam comme étant une persistance dans la mécréance et un agrément de celle-ci.

La réponse en cela, c'est qu'indifféremment du fait qu'il donne l'information au sujet de sa religion, de la religion de son père, de son peuple ou qu'il ne donne pas l'information, le mécréant demeure sur sa mécréance. Son absence de réponse ne le sort pas de cette persistance sur la mécréance.

Quant à l'agrément de la mécréance, ceci n'est pas intrinsèquement lié à la mention du nom de la religion sur laquelle il est. S'il agrée sa mécréance, cet agrément se trouve en lui, qu'il se taise ou qu'il parle, ou même s'il n'était pas du tout questionné sur sa religion.

Intriquer et lier l'agrément de la mécréance ainsi que la persistance sur la mécréance à l'information donnée quant au nom de la religion sur laquelle il est n'est qu'un passe-passe pour en arriver à déclarer mécréant celui qui le questionne.

Celui qui questionne, dans l'immense majorité des cas, rien de toutes ces choses-là ne lui traverse même l'esprit, à moins bien sûr qu'il ne fasse partie des personnes qui se distinguèrent par cette fatwa…

Quelle est donc la différence chez eux entre celui qui va dire : « je suis juif » et celui qui dira : « mon père est juif »[96] concernant la persistance sur la mécréance et l'agrément de la mécréance ?

[96] Car ils disent que si tu veux épouser une mécréante et que tu souhaites savoir quelle est sa religion et que tu lui dis : « quelle est la religion de ton père ? » et qu'elle réponde : « juif » ou « chrétien », alors elle n'augmentera pas en mécréance !

La dix-septième ambiguïté : l’affaiblissement des « marasil[97] » de al Hasan al Bisriyy et le reniement du fait qu’il ait entendu de ^Imran ibn al Housayn.

Certains innovateurs tentèrent d’affaiblir le hadith de Housayn afin de renier que le Prophète ﷺ lui ait demandé en sens : « combien de dieux adores-tu aujourd’hui ? ». Ils dirent que al Hasan n’a pas entendu de ^Imran, rendant cela parmi les preuves de la faiblesse du hadith. L’équité de sa part aurait étée de signaler qu’il s’agit-là d’un point de divergence avec son opposant quant à son emploi en preuve. Mais non, il affirma cela au grand jour, faisant miroiter que cette affaire serait unanime à son sujet.

Plus encore, cet innovateur déclara : « Al Hasan n’a même pas rencontré ^Imran ibn Housayn ! ». Comment peut-il donc asséner pareilles affirmations alors que al Hasan a côtoyé ^Imran ibn Housayn de façon claire, il était avec lui à Bassorah plusieurs années, la prière du vendredi se déroulait alors à Bassorah dans une seule et unique mosquée. Comment donc peut-il prétendre que al Hasan n’eût même pas rencontré ^Imran ibn Housayn ? Ce qui est connu et reconnu, c’est que la rencontre n’implique pas nécessairement le fait d’avoir entendu de lui effectivement. Il y a divergence quant au fait qu’il ait entendu de lui comme cela sera exposé.

Il rajouta à cela : « les Mouhaddith n’acceptent pas les « marasil » de al Hasan al Bisriyy : ses marasil, c’est comme du vent », faisant croire à ses suiveurs par sa parole que voilà que l’affaire est limpide, unanimement reconnue chez les Mouhaddith. Il confirma cette position en disant : « cette affaire, le moindre étudiant en sciences de la religion le sait »[98]. Il imputa sans même le savoir en cela l’ignorance à l’Imam ach-Chafi^iyy – duquel prétend cet innovateur être de l’école – car il a bien utilisé en preuve le « moursal » de al Hasan al Bisriyy dans son livre « al Oumm ».

La réalité, c’est que ce point ne fait pas objet d’une unanimité : il y a parmi les Mouhaddith ceux qui ont accepté les « marasil » de al Hasan. Plus encore : le madh-hab de Abou Hanifah et celui de Malik et ceux qui les suivirent optent pour l’acceptation du « moursal » ainsi que l’œuvre en sa conséquence. Ces gens-là représentent actuellement plus de la moitié de la Communauté Islamique. Comment donc se permet-il de leurrer ainsi ses suiveurs en leur faisant croire que le moindre étudiant en sciences saurait que les « marasil » de al Hasan al Bisriyy seraient rejetés ?

Cet innovateur employa les voies de la duperie et de la tromperie pour décrédibiliser tout ce qui est employé en preuve, ceci afin de tenter de confirmer son innovation de la déclaration de mécréance de celui qui questionne un mécréant sur sa religion, s’évertuant à rejeter tout ce qui invalide son innovation que voilà.

[97] [Ndt : pluriel de « moursal ». Le hadith moursal, c’est un hadith dans la chaîne de transmission duquel un maillon n’est pas cité nomément. Le hadith dont tous les maillons sont cités, c’est un hadith mousnad]

[98] Il aura donc jugé par sa parole que voici Abou Zour^ah, Ibn al Madiniyy, l’imam ach-Chafi^iyy et autres qu’eux d’ignorants, car ils ont fait des éloges sur les marasil de al Hasan al Bisriyy. Ces textes seront exposés.

Ici suit l'exposition abrégée de l'artifice employé par cet innovateur concernant le point de al Hasan al Bisriyy.

Mise en exergue du fait qu'il y a divergence quant au fait que al Hasan ait entendu de ^Imran ibn Housayn :

Les gens de science ont divergé sur l'écoute de al Hasan al Bisriyy de ^Imran ibn Housayn. Il y a parmi eux ceux qui le renient, il y a parmi eux ceux qui le confirment.

Paroles de ceux qui renient que al Hasan ait entendu de ^Imran :

Ibn al Madiniyy dans « al ^ilal : 51 » a dit en sens : « Al Hasan n'a pas entendu de ^Imran ibn Housayn, cela n'est pas véridique par une voie confirmée »

Abou Hatim ar-Raziyy dans « al marasil :122 » a dit « Al Hasan n'a pas entendu de ^Imran ibn Housayn, cela n'est pas véridique par une voie confirmée »

Al Hakim, dans « al moustadrak : 4/567 » a attribué à al Boukhariyy et Mouslim le reniement que al Hasan ait entendu de ^Imran.

Paroles de ceux qui confirment que al Hasan a aurait entendu de ^Imran :

Al Bazzar, « Nasbou r-rayah :1/90 » a dit : « al Hasan a entendu de ^Imran ibn Housayn »

Ibn Kouzaymah a rapporté dans son Sahih (numéro 994) un hadith de al Hasan de la part de ^Imran, ce qui signifie que chez lui, le récit de al Hasan par ^Imran est lié, puisque parmi les conditions du hadith Sahih, il y a la liaison entre les maillons.

Ibn Hibban dans « al majrouhoun » (2 :153) a dit : « il [c'est-à-dire al Hasan] a certes entendu de Ma^qil ibn Yasar et de ^Imran ibn Housayn ». Il a aussi rapporté un hadith de lui (numéro 1804) duquel il dit ensuite : « al Hasan n'a rien entendu de Samrah[99], mais il a entendu de ^Imran ibn Housayn ce récit. Nous nous appuyons donc sur lui concernant ce récit de la part de ^Imran ibn Housayn [100] »

L'Imam al Mouzaniyy, l'élève de ach-Chafi^iyy a mentionné que certains Imams rapportent un hadith de al Hasan en remontant à ^Imran. Cela a été rapporté de lui par l'Imam des deux Haram [Ndt : al Jouwayniyy] comme cela sera mentionné ultérieurement.

[99] Ceci n'est pas un point d'accord entre les Mouhaddith

[100] Sahihou bni hibban : « Abou Hatim que Allah ta^ala l'agrée a dit : « al Hasan n'a pas entendu de Samrah quoi que ce soit mais il entendit de ^Imran ibn Housayn ce récit-là, aussi nous basons-nous à son sujet sur ^Imran et non sur Samrah »

Je rapporte ici les propos d'une personne affairée aux sciences du Hadith :

« Al Hasan al Bisriyy, que Dieu lui fasse miséricorde, a rencontré ^Imran ibn Housayn ﷺ de façon claire, ils furent contemporains en le même lieu durant une longue période durant laquelle il put entendre de lui sans doute […]. Le hadith de al Hasan al Bisriyy de la part de ^Imran ibn Housayn, cela a été rapporté par Abou Dawoud, at-Tirmidhiyy, an-Nasa'iyy, Ibn Majah. Ils rapportent de lui, de ^Imran quinze hadiths dont aucun ne comporte de mention explicite que al Hasan ait entendu [de lui], […] Je me suis penché sur les hadiths de al Hasan de la part de ^Imran, j'y ai trouvé des hadiths Sahihs et des hadiths invalides, pour un total d'environ soixante hadiths, hadiths authentiques et recalés compris. Adh-Dhahabiyy a mentionné que le « mousnad » de ^Imran ibn Housayn dépasse les cent quatre-vingt hadiths. Avec cela, il apparaît le grand nombre de hadiths rapportés de al Hasan de la part de ^Imran. Certains d'entre ces hadiths explicitent le fait que al Hasan a bien entendu [de lui].

Ces chaînes de transmission mentionnées préalablement, celles dans lesquelles vinrent l'explicitement de l'ouïe de al Hasan directement de ^Imran ainsi que sa rencontre avec lui, comportent toutes des défaillances attaquables. C'est pourquoi un groupe de gens de science renia l'authenticité de l'écoute de al Hasan à ^Imran et que cela n'a pas été confirmé par une chaîne de transmission authentique [Sahih].

Cependant, Al Hasan vécut en même temps que ^Imran et ils étaient tous deux à Bassorah, c'est pourquoi la probabilité qu'il ait entendu de lui est très élevée. C'est aussi pour cela que je me suis basé sur le hadith de Hicham ibn Hasan susmentionnée pour confirmer l'ouïe. Il est aussi parvenu semblable à cela de la part de Simak ibn Harb.

La conclusion : al Hasan al Bisriyy a été contemporain à ^Imran ibn Housayn de façon claire. Il était avec lui à Bassorah durant quinze ans environ, depuis l'arrivée de al Hasan à Bassorah, jusqu'à ce que mourût ^Imran ibn Housayn. Les gens de science ont divergé quant à s'il a entendu de lui, ce qui est le plus apparent, c'est qu'il a entendu » [Fin de citation]

La divergence des Imams concernant les « marasil » de al Hasan al Bisriyy :

Il y a en cela réplique à la prétention de l'innovateur que les Mouhaddith n'acceptent pas les « marasil » de al Hasan al Bisriyy, au point de rendre cela comme étant connu de n'importe quel étudiant en sciences de la religion. Il aura traité par sa parole-ci ignorants Abou Zour^ah, Ibn al Madiniyy, l'Imam ach-Chafi^iyy et autres qu'eux qui firent des éloges sur les « marasil » de al Hasan al Bisriyy.

Lui aurait-il donc échappé, ce que tout étudiant en sciences du Hadith sait, le fait que les Imams ont divergé quant à l'acceptation ou non des « marasil » et le fait de les utiliser en preuves ?

Parmi les livres qu'apprends l'étudiant débutant en sciences de la religion, il y a al Bayqouniyyah. C'est là le plus condensé des Matn [livre de base] dans la science de la terminologie du Hadith. Il est

mentionné dans l'explication de az-Zourqaniyy de la Bayqouniyyah (ce charh est une explication résumée rendue accessible au commun des étudiants en sciences de la religion) :

١٤٤ ——— القسم السادس عشر : الحديث المرسل

حكاه ابن الصلاح والنوويّ عن الفقهاء والأصوليين ، وبه قطع الخطيب(١) .
واختلفوا في الاحتجاج بالمرسل فذهب مالك وأحمد في المشهور عنهما وأبو حنيفة وأتباعهم من الفقهاء والأصوليين والمحدثين إلى الاحتجاج به في الأحكام وغيرها، واحتج لهم بأنه ﷺ أثنى على عصر التابعين، وشهد له بالخيرية ثم للقرنين بعد قرن الصحابة(٢)، وبأن تعاليق البخاريّ المجزومة

« Cela a été dit par ibn as-Salah, an-Nawawiyy et par les jurisconsultes experts dans les fondements, pareillement cela fût tranché par al Khatib.

Ils divergèrent sur le « Moursal ». Malik et Ahmad, l'avis célèbre chez ces deux, Abou Hanifah ainsi que leurs suiveurs parmi les jurisconsultes, les savants des fondements, les Mouhaddith optèrent pour l'acceptation de son utilisation en preuves ainsi qu'en jugements et autre que cela. […] »

Cette affaire est mentionnée dans les résumés et les livres détaillés dans la science du Hadith. Ce qui est stupéfiant, c'est que cet innovateur prétendit : « se baser sur les marasil de al Hasan al Bisriyy, c'est comme du vent et ceci, même le plus petit étudiant en la science de la religion le sait », faisant miroiter en cela que celui qui dirait autre chose serait un ignorant, l'ensemble afin de renier tout ce qui anéantit son innovation.

Les « marasil » constituent un sujet à divergence bien connu chez les Imams. Cette divergence n'était d'ailleurs pas répandue jusqu'à ce que ach-Chafi^iyy s'occupa à répliquer aux « marasil » et dont les détails peuvent être sus dans les livres de la terminologie du Hadith.

En ce qui suit, il y a exposition qu'il y avait accord quant à l'acceptation des « marasil » provenant des dignes de confiance avant l'Imam ach-Chafi^iyy. Mouhammad ibn Jarir at-Tabariyy a dit : « les successeurs furent Unanimes quant à l'acceptation du moursal, nul d'entre eux ne rejeta cela ni non plus d'aucun des Imams qui succédèrent jusqu'au début des années deux-cent », fin de citation ainsi que l'a rapporté an-Nawawiyy dans son « Majmou^ », son exposition est à venir.

Parmi ceux qui s'appuyèrent en preuves sur les marasil, il y avait l'Imam Abou Hanifah, l'Imam Malik – le chaykh de l'Imam ach-Chafi^iyy – et les suiveurs de ces deux Imams, eux qui forment la majorité de la Oummah. Pareillement, il y avait Soufyan ath-Thawriyy, l'Imam Ahmad selon la plus répandue des deux versions qui lui sont attribuées, tout comme cela est l'avis d'un ensemble de Mouhaddith et même la plupart des jurisconsultes, comme l'implique la parole de an-Nawawiyy et de al Ghazaliyy.

Certains Imams considérèrent même le moursal plus fort que le mousnad[101], les détails de cela seront exposés en un autre lieu[102].

Point utile concernant le fait que la plupart de le Oummah et des Imams sont pour l'utilisation des marasil en preuves :

Ceci est une partie des paroles des Imams du Hadith concernant le jugement d'utiliser les marasil en preuves, en réplique à celui qui avança des fantaisies, prétendant que les marasil de al Hasan al Bisriyy seraient rejetés par l'ensemble des Mouhaddith, affirmant que « ceci fait partie de ce qui est enseigné dans les plus élémentaires des cours sur le Moustalah du Hadith ».

J'entame avec la parole de ach-Chiraziyy dans son livre al Louma^, car cet innovateur prétendait l'avoir lu et étudié longtemps, puis le résuma et en fit une explication :

Al louma^ li ch-chiraziyy : « chapitre du propos sur les marasil : le moursal, c'est ce qui a été coupé quant à la chaîne de transmission et c'est ce qui est rapporté de la part de celui qui n'a pas entendu de lui cela, laissant entre l'un et l'autre un [maillon manquant] au milieu. Cela se trouve donc nécessairement dans l'un des deux cas : soit c'est des marasil de Compagnons, soit c'est des marasil d'autres que les Compagnons. S'il s'agit de marasil de Compagnons, il est obligatoire de faire avec, car les Compagnons que Dieu les agrée sont jugés dignes de confiance de façon tranchée.

Chapitre : s'il s'agit de marasil d'autres qu'eux, alors tu observes. S'il s'agit de marasil d'autres que Sa^id ibn al Mousayyab, nous n'agissons pas selon eux. Malik et Abou Hanifah, que Dieu les agrée, ont dit : on fait avec, comme pour le mousnad. ^Isa ibn Aban : « s'il s'agit de moursal des successeurs ou des successeurs des successeurs, il est accepté. S'il s'agit de marasil d'autres qu'eux, ceci n'est pas accepté sauf si le celui qui fait le « irsal » est un Imam » [Fin de citation]

Regardez ce que cet innovateur a dit dans l'explication du résumé qu'il fit du livre al Louma^ en page 549 :

« Malik et ses compagnons, Abou Hanifah et ses compagnons ainsi qu'autres qu'eux ont dit : « le moursal prouve » » [Fin de citation au mot près]

Ceci est une reconnaissance de sa part que le moursal prouve chez la plupart de la Oummah, puisque les Hanafites et les Malikites représentent la moitié et plus de la Communauté.

Fathou l-moughith bi charhi 'alfiyyati l-hadith : « [la divergence sur la preuve par le moursal] L'utilisa en preuve l'Imam Malik, il est Ibn Anas, selon ce qui est célèbre à son sujet et ainsi l'Imam Abou Hanifah an-Nou^man ibn Thabit et leurs suiveurs, ceux qui suivent leurs écoles et ce qui est voulu c'est la majorité des deux groupes, mais aussi un groupe des Mouhaddith et l'Imam Ahmad dans une version,

[101] Les paroles des Hanafites, dans les livres de Ousoulou l-Fiqh apportent l'exposition de cela.
[102] Ceci sera exposa dans ce qui vient des textes.

comme l'a dit an-Nawawiyy, ibn al Qayyim, ibn Kathir et autres qu'eux. Par lui, c'est-à-dire le moursal, il se rapprochèrent, c'est-à-dire que par son contenu, chacun d'eux prit ce qui était moursal chez lui pour religion à mettre en œuvre dans les jugements et autre que cela. An-Nawawiyy l'a dit dans « charhou l-mouhadh-dhab » de la part d'un grand nombre de jurisconsultes ou de la plupart d'entre eux, il a dit : « al Ghazaliyy l'a rapporté de la plupart ».

Abou Dawoud a dit dans son épître : « quant aux marasil, la plupart des savants s'appuyaient dessus en preuves dans le passé, comme Soufyan ath-Thawriyy, Malik et Ahmad le suivit en cela ainsi que d'autres. ». Fin de citation. C'est comme si[103] celui qui n'évoqua pas Ahmad de ce groupe vit ce qu'il y avait dans « ar-risalah » plus fort, avec l'attention à porter à ce qu'il fît dans al ^ilal, comme cela sera exposé ultérieurement, mais aussi au fait qu'il employa le Da^if qui comprend déclinaison de moursal, ceci s'il ne trouva pas dans le chapitre en question autre que ce hadith comme cela a été expliqué précédemment. Puis il y eut divergence quant à son niveau : était-il plus élevé que le mousnad, moins élevé ou équivalent ? L'utilité de la divergence se distingue lors de l'opposition » [Fin de citation]

Fathou l-baqi bi charhi alfiyyati l-^iraqiyy : en sens : «

122 *Malik et an-Nou^man en preuves l'utilisèrent.*

Ils les suivirent en cela, en religion l'appliquèrent.

123 *Tandis que l'a rejeté la majorité des opposants*

En raison de l'ignorance du maillon manquant.

124 *L'auteur de « at-Tamhid » rapporta d'eux en texte*

Et Mouslim, la base de l'ouvrage en étant la tête.

L'Imam Malik, Ibn Anas, utilisa en preuve, selon ce qui est répandu à son sujet, et pareillement Abou Hanifah an-Nou^man ibn Thabit, et les suivirent jurisconsultes, savants des fondements et Mouhaddith en cela, c'est-à-dire pour le moursal et Ahmad aussi l'utilisa selon le plus célèbre des deux récits de sa part. En religion ils appliquèrent, c'est-à-dire qu'ils ont utilisé le moursal pour l'appliquer religieusement pour les jugements et autre que cela. » [Fin de citation]

Kachfou l-'asrar charhou 'ousouli l-bazdawiyy : « s'il est dit : « nous admettons cela pour les Compagnons, nous acceptons les marasil de leur part en raison de leur dignité de confiance strictement, en conformité avec les textes. En revanche, le débat a lieu sur ceux qui viennent après », alors nous disons : « il n'y a pas de différence entre un Compagnon ou un successeur du point de vue du moursal, car leur dignité de confiance a aussi été validée par le témoignage du Prophète, surtout si les successeurs concernés par le moursal sont comme ^Ata' ibn abi Rabah parmi les Mecquois, ou Sa^id ibn al Mousayyab des Médinois, ou de l'un des sept jurisconsultes, ou comme ach-Cha^biyy et an-Noukha^iyy des gens de al Koufah, Abou l-^Aliyah et **al Hasan al Bisriyy des gens de Bassorah**, Makhoul parmi les gens du Cham. Ils produirent du moursal et on ne peut penser d'eux que la véracité. D'ailleurs, de sa part, il a dit : « quand vous aurais-je donc dit : « untel m'a rapporté alors c'est le hadith

[103] À l'origine : « quant à… ».

d'untel et de nul autre » et quand donc vous aurais-je dit : « Le Messager de Dieu ﷺ a dit telle chose en prétendant que je l'aurais entendu de soixante-dix personnes ou plus » ? ». Ibn Sirin a dit : « nous ne liions [mousnad] pas le hadith jusqu'à ce qu'apparût la fitnah ». »

Al majmou^ charhou l-mouhadh-dhab [Fiqh Chafi^iyy] : « [...] jusqu'à ce que dit Mouhammad ibn Jarir at-Tabariyy que les successeurs, intégralement, étaient unanimes quant à l'acceptation du moursal et nul ne rapporta d'eux le rejet de cela, pas même d'un savant après eux jusqu'au début des années deux cent, jusqu'à ach-Chafi^iyy, que Dieu l'agrée, qui fût le premier qui refusa les marasil et Abou Dawoud as-Sijistaniyy fût proche de cela dans son épître qu'il écrit aux gens des villes concernant sa composition du livre « as-Sounan ». En revanche, les marasil, les savants les utilisaient en preuves dans le passé, comme le fit Soufyan ath-Thawriyy, Malik ibn Anas, al Awza^iyy, jusqu'à ce que vint ach-Chafi^iyy qui parla sur cela et il fut suivi par Ahmad ibn Hanbal et autres que lui [...] »

Jami^ou l-'ousoul : « Les gens divergent quant à l'acceptation des marasil. Abou Hanifah, Malik ibn Anas, Ibrahim an-Noukha^iyy, Hammad ibn abi Soulayman, Abou Yousouf, Mouhammad ibn al Hasan et ceux qui vinrent après eux parmi les savants de al Koufah acceptèrent les marasil, s'appuyant dessus en preuves, au point que l'un d'entre eux déclara : « ils sont plus authentiques que le lié [mousnad] : le successeur, lorsqu'il attribue une hadith, il se réfère en cela à qui il faut en la matière en référence, et lorsqu'il dit : « le Messager de Dieu salla l-Lahou ^alayhi wa sallam dit... », il ne le dit pas si ce n'est après un effort de vérification quant à son authenticité.

Les Ahlou l-hadith en revanche en totalité ou presque, chez eux les marasil sont très faibles, non employables en preuves, comme ce vers quoi tendit ach-Chaf^iyy, Ahmad ibn Hanbal, c'est aussi la parole de Ibn al Mousayyab, az-Zouhriyy, al Awza^iyy et ceux qui vinrent après eux parmi les jurisconsultes du Hijaz. Il y a parmi ceux-là, qui ont exprimé le rejet des marasil, ceux qui acceptent le moursal du compagnon en raison du fait qu'il provient justement d'un compagnon, car ils sont tous dignes de confiance. Certains encore parmi eux ajoutèrent à cela les marasil des successeurs, puisqu'ils rapportent des Compagnons. Parmi eux il y eût aussi ceux qui particularisèrent leur acceptation par les grands successeurs, comme Ibn al Mousayyab. Il est raconté que ach-Chafi^iyy était pour l'acceptation des marasil de Ibn al Mousayyab uniquement, et il fût argumenté en cela quant au fait qu'il l'aurait en réalité trouvé de façon mousnad. »

Charhou tanqihi l-fousoul : en sens : « Le Qadi ^Abdou l-Wahhab a dit dans son livre « al Moulakhkhas » : « l'apparent [adh-Dhahir] du madh-hab de ach-Chafi^iyy, c'est le rejet des marasil strictement, ce qui est la position des gens du Hadith. Parmi ses compagnons, il y a celui qui explique que son madh-hab est l'acceptation des marasil des Compagnons, puis quant aux successeurs, ils l'évaluent selon différents points :

- L'un d'eux, c'est que si l'apparence de son état de mousral se trouve être lié par autre que lui.
- Le second, c'est que ce qui a été moursal est dit par des Compagnons.
- Le troisième, c'est que c'est aux savants en général de donner la fatwa par cela.
- Le quatrième, c'est qu'il est connu de l'état de celui qui fait le moursal que lorsqu'il cite une personne, il ne cite pas un inconnu ni des personnes contenant une cause de rejet du hadith par sa faute.

Parmi ses compagnons, il y a ceux qui disent que son madh-hab est en fait l'acceptation des marasil de Sa^id ibn al Mousayyab et al Hasan, sans autres qu'eux. Il est raconté au sujet de certains qui acceptent les marasil qu'il est en condition que le moursal soit un moursal par compagnon ou successeur, en excluant les successeurs des successeurs, sauf si ce dernier est Imam. Ceci a été dit par ^Isa ibn Aban. » [Fin de citation]

Al bahrou l-mouhit fi 'ousouli l-fiqh : « et il a dit dans « al Mankhoul » : « les marasil sont rejetés chez ach-Chafi^iyy sauf les marasil de Sa^id ibn al Mousayyab et le moursal qui est mis en application par les musulmans ». Puis il dit : « le Qadi Abou Bakr a dit : « il a été confirmé que le madh-hab de ach-Chafi^iyy est l'acceptation des marasil » » ». [Fin de citation partielle, texte très long]

Nasbou r-Rayah : « conditions d'acceptation des récits[104]. Les Hanafites considèrent l'acceptation du récit moursal, si celui qui fait le irsal est digne de confiance, tout comme le récit mousnad. C'est ainsi que cela fût pour la majorité des jurisconsultes de la Oummah, Compagnons, successeurs, successeurs des successeurs jusqu'au début des années deux-cent. Il n'y a aucun doute quant au fait que délaisser le fait de prendre les moursal – tout spécialement le moursal des grands successeurs – comporte le délaissement d'un pan entier de la Sounnah.

Abou Dawoud, auteur des « Sounan » dit dans son épître adressée à la Mecque, chose bien connue du commun des gens de science en le Hadith : « quant aux marasil, les savants les utilisaient en preuves dans le passé, comme Soufyan ath-Thawriyy, Malik ibn Anas, al Awza^iyy, jusqu'à ce que vint ach-Chafi^iyy et il parla sur cela ».

Mouhammad ibn Jarir at-Tabariyy a dit : « les gens ne cessaient d'utiliser les marasil et de les accepter jusqu'à ce qu'advint après l'année deux ceux la parole qui en contient le rejet », tout comme cela est visible dans « le jugement des marasil » de as-Salah al ^Ala'iyy, dans la parole de Ibn ^Abd al Barr qui contient ce qui implique l'Unanimité à ce sujet […] » [Fin de citation partielle, texte très long]

Idahou l-mahsoul min bourhani l-'ousoul : en sens : « le deuxième point, c'est le récit fait par les écoles des marasil et l'œuvre en leur conséquence. Saches qu'il n'y a pas de divergence quant à la permission de faire le 'irsal d'un hadith, comme lorsque Malik, que Dieu l'agrée dit : « il m'a été rapporté que le Prophète… » ou que le jurisconsulte de notre époque dise : « Malik a dit… » et « Souhnoun a dit que Malik a dit… ». La divergence porte sur cela en le fait de donner l'avis par les marasil et d'œuvrer en leur sens ou non ?

Pour Abou Hanifah que Dieu l'agrée, nombre d'auteurs rapportent qu'il était de l'avis de l'acceptation des marasil, imposant l'œuvre en leur sens, tout comme des auteurs ajoutèrent à cette école le point de vue de Malik, en raison de ce qui parvint de ses propos qui indiquent le fait d'agir selon les marasil. Le Qadi ^Abdou l-Wahhab dit que l'apparent [Dhahir] de l'école, c'est leur acceptation et l'œuvre selon ce qu'ils comportent. Cependant, il évoqua après cela la voie de ceux qui allèrent vers la restriction de leur acceptation concernant les Compagnons, les successeurs, les successeurs des successeurs. Puis il

[104] Ceci fait partie de l'introduction de « Nasbou r-rayah » du chaykh Mouhammad Zahid al Kawthariyy selon ce qui en paraît.

dit : « c'est l'apparent du Madh-dhab chez moi ». J'ai connaissance de ceux qui indiquent accepter les marasil totalement.

Parmi les gens, il y a aussi ceux qui limitèrent l'obligation d'acceptation [des marasil] aux Compagnons exclusivement. Il dit : « ne sont acceptés que les marasil des Compagnons ». Parmi eux, il y a celui qui joignit à cela les successeurs et dit : « il est obligatoire d'accepter les marasil des Compagnons et des successeurs (pas de ceux qui vinrent après eux. Il y a parmi eux ceux qui rajoutèrent à ces deux générations-là la troisième et dit : « il est obligatoire d'accepter les marasil des Compagnons et des successeurs ») et des successeurs des successeurs.

Parmi les gens encore, ceux qui allèrent vers l'avis qu'il n'est pas obligatoire l'acceptation des marasil, ni donc l'œuvre en leur sens. Parmi eux encore, ceux qui n'acceptent pas le moursal, pas même du Compagnon, que Dieu l'agrée. Parmi eux ceux qui firent exception pour le Compagnon et acceptèrent de lui le moursal. Certains allèrent loin dans l'acceptation des marasil, jusqu'à les favoriser sur les moustanadat [mousnad], pour une raison que nous allons souligner.

Quant à ach-Chafi^iyy, les récits à son sujet sont éparpillés, j'ai vu parmi les auteurs de grandes disparités concernant ces récits. Cependant, le Qadi ibn at-Tayyib rapporta de lui qu'il ne voyait pas l'œuvre en le sens des marasil, si ce n'est avec des conditions apposées au hadith moursal, dont le fait d'être lié par autre que celui qui l'a rapporté moursal, dont le fait d'avoir été mise en application par un Compagnon, dont le fait d'avoir été mis en application par le commun [des gens], dont le fait que celui qui fait le 'irsal ne fasse irsal qu'à base de gens dignes de confiance. C'est pourquoi il a dit : « les marasil de Ibn al Mousayyab sont bons » […] » [Fin de citation partielle]

Eloges de plus d'un des grands Imams sur les marasil de al Hasan al Bisriyy :

Nihayatou l-matlab fi dirayati l-madh-hab[105] [Fiqh Chafi^iyy] : 7860 : « Ach-Chafi^iyy rapporte de al Hasan que le Messager de Dieu ﷺ a dit en sens : « pas de mariage sans tuteur et deux témoins dignes de confiance », mais c'est un hadith moursal. Ach-Chafi^iyy considère favorablement les marasil de al Hasan. Al Mouzaniyy a dit : « ceci a été rapporté par autre que ach-Chafi^iyy de la part de al Hasan de la part de ^Imran ibn al Housayn, par récit mousnad remontant [jusqu'au Prophète ﷺ]. Ibn ^Abbas a rapporté du Prophète ﷺ qu'il a dit en sens : « pas de mariage sans tuteur dirigeant et deux témoins dignes de confiance ». »

An-noukatou ^ala mouqaddimati bni s-salah li z-zarkachiyy : [Science du Hadith] : « L'imam des deux Haram [al Jouwayniyy] raconte de la part de ach-Chafi^iyy que les marasil de al Hasan al Bisriyy sont bons chez lui. Ceci a été raconté (de lui) par Ibn ar-Rif^ah dans « al matlab » à la parole concernant la prise de possession de ce qui est vendu, il a dit : « c'est pour cela qu'il l'a employé en preuve dans son

[105] Cet innovateur se prétend de l'école Chafi^ite et fît éloges du livre « Nihayatou l-matlab » de façon très vive. Voilà que nous exposons un texte de ce livre qui démontre que l'Imam ach-Chafi^iyy considérait favorablement les marasil de al Hasan al Bisriyy et qui confirme l'écoute de al Hasan de ^Imran, démantelant ses prétentions.

livre al Oumm ». Ibn Hazm dit : « certains prétendirent que lorsque al Hasan al Bisriyy rapportait un hadith, selon quatre compagnons, il le rapportait moursal, ceci est plus fort que le mousnad »

Tadribou r-rawiyy fi charhi taqribi n-nawawiyy : [Science du Hadith] : « les marasil de al Hasan étaient pour eux tel du vent. Le chaykh de l'Islam a dit : « sa chaine de transmission jusqu'à al Hasan est bonne, les marasil ont été évoquées élogieusement par Abou Zour^ah et Ibn al Madiniyy, il n'y a donc pas de preuve à les rendre invalides », fin de citation. L'affaire est comme il l'a dite » [Fin de citation de as-Souyoutiyy]

Al yawaqitou wa d-dourar charhou charhi noukhbati l-fikr : [Science du Hadith] : « Il n'y a aucune base en cela sur le hadith, sauf pour les marasil de al Hasan qui étaient pour eux tel du vent. L'auteur a dit : « mais sa chaîne de transmission jusqu'à al Hasan est bonne et ses marasil ont été mentionnées en éloges par ibn al Madiniyy »

Ibn Hajar a dit dans « tahdhibou t-tahdhib » : « et ad-Daraqoutniyy a dit : « les marasil de al Hasan contiennent faiblesse ». Il a aussi dit dans « tahdhibou t-tahdhib » : « et Mouhammad ibn Sa^d a dit : « al Hasan était rassembleur, savant, élevé, jurisconsulte, digne de confiance, digne de foi, fervent adorateur, observateur des rites, vaste en science, éloquent, beau et resplendissant. Ce qu'il rapporte de ceux qu'il a entendu de type mousnad constitue une preuve, ce qu'il rapporta de façon moursal ne constitue pas une preuve » ».

L'auteur de « tadribou r-rawi » a dit dans son « charh taqrib an-nawawiyy » : « et Ahmad ibn Hanbal a dit : « les moursalat de Sa^id ibn al Mousayyab sont les plus authentiques des moursalat. Les moursalat de Ibrahim an-Noukha^iyy : pas de soucis à leur égard. Il n'y a pas dans les moursalat plus faible que celles de al Hasan et de ^Ata' car ils prenaient de tout un chacun » » fin de citation.

Puis il dit après cette parole : « al ^Iraqiyy a dit : « les marasil de al Hasan sont chez eux tel du vent, le rejet de l'appui en preuves sur les marasil de al Hasan est l'avis prépondérant chez les Mouhaddith. Certains gens de science ont dit : « ils sont authentiques à partir du moment où ils nous parviennent de gens dignes de confiance ». Ibn Hajar dit dans « tahdhibou t-tahdhib » : « et Ibn al Madiniyy a dit : « les marasil de al Hasan, s'ils sont rapportés par dignes de confiance sont authentiques et très peu en sont les hadiths recalés » ». Abou Zour^ah a dit : « en tout point où al Hasan a dit : « le Messager de Dieu ﷺ a dit… », j'ai trouvé en cela une base authentique, si ce n'est pour quatre hadiths » » [Fin de citation]

Al mankhoul [Fondements du Fiqh et règles jurisprudentielles] : « le Qadi a dit : « j'ai pu tirer au clair que le madh-hab de ach-Chafi^iyy, que Dieu l'agrée, est l'acceptation des marasil, en effet il dit lui-même dans le « moukhtasar » : « une personne digne de confiance m'a dit… », il s'agit là du moursal en soi-même, or il l'a employé pour se baser dessus et s'appuyer dessus quant à son madh-hab. C'est d'ailleurs de là qu'il accepta les marasil de Sa^id ibn al Mousayyab, tout en rejetant ce qui émettait un doute en lui en leur sein ».

At-tawdih li charhi l-jami^i s-sahih [Explications du Hadith] : « ^Aliyy ibn al Madiniyy et Abou Zour^ah firent éloges des marasil de al Hasan, tandis que certains d'entre eux les jugèrent faibles »

Faydou l-qadir [Explications du Hadith] : « Le Hafidh Ibn Hajar fit suivre cela par la mention que ibn al Madiniyy a fait éloges aux marasil de al Hasan »

Faydou l-qadir [Explications du Hadith] : « quant aux marasil de al Hasan, il y a divergence : certains les jugèrent authentiques, certains dirent : « c'est comme du vent, puisqu'il prit de tout un chacun ».

Al 'asrarou l-marfou^ah fi l-'akhbari l-mawdou^ah [Les points faibles et les questions] : « Chaykh al Islam Ibn Hajar le fit suivre par la mention que al Madiniyy fit des éloges sur les marasil de al Hasan ».

Al binayah charhou l-hidayah [Fiqh Hanafiyy] : « la seconde sorte, c'est que ce hadith moursal parmi les marasil authentiques de al Hasan al Bisriyy, et ils sont acceptés chez nous, nous œuvrons avec. »

Al bidayah wa n-nihayah [Histoire] : « cela est un moursal parmi les bons marasil de al Hasan »

La dix-huitième ambiguïté : le rejet des innovateurs du hadith de Abou ^Oubaydah ibn Houdhayfah :

L'un des innovateurs prétendit que les hadiths que j'ai avancés en preuves contenaient des hadiths recalés[106], dont le hadith de ^Adiyy ibn Hatim par la voie de Abou ^Oubeydah ibn Houdheyfah. Il s'appuya dans son jugement sur la parole du Hafidh Ibn Hajar dans at-taqrib qu'il avait dit sur Abou ^Oubeydah : « *maqboul* » [litt. *accepté*], et que dans la terminologie qu'il a adoptée dans ce livre, celui qui était décrit comme « *maqboul* » n'était pas accepté s'il était seul.

Ce qui échappa à cet innovateur, c'est que la parole de Ibn Hajar au sujet d'une personne « *maqboul* » ne signifie pas que le hadith est réprouvé comme il le prétendit. Mais plutôt : si ce hadith contenait l'attribution de la mécréance au Messager de Dieu ﷺ, les savants l'auraient assurément considéré comme l'un des plus odieux hadiths forgés et mensongers à l'encontre du meilleur de la création ﷺ, et on ne dirait pas à son sujet « *maqboul* » s'il était appuyé par un autre hadith.

Il manqua aussi le fait que Ibn Hajar lui-même rapporta un hadith par sa voie [à Abou ^Oubeydah] qu'il décrivit comme étant rapportée avec une chaîne de transmission forte, de même qu'il dit que Ibn Hibban mentionna Abou ^Oubeydah ibn Houdheyfah parmi les dignes de confiance[107]. Comment donc pioche-t-il dans le livre de Ibn Hajar « at-taqrib » une parole pour lui faire dire ce qu'elle ne dit pas tout en éludant les paroles qu'il dit dans les autres livres ?

Pareillement, certains Imams ont considéré Abou ^Oubeydah ibn Houdheyfah comme digne de confiance, comme Al ^Ijliyy dans son livre « ath-thiqat ». En ce point, nous aurons donc mentionné deux parmi les savants qui l'ont considéré digne de confiance, comment donc pourrait-on affirmer que le hadith rapporté par lui serait recalé ?

Il convient aussi de rappeler que tout le reste des rapporteurs de la chaîne de transmission contenant Abou ^Oubaydah sont des gens du grade authentique [Sahih], excepté donc Abou ^Oubaydah qui fût néanmoins considéré digne de confiance par plus d'un savant comme tu as pu le voir. Comment donc déclarer qu'une telle chaîne de transmission devrait être considérée comme recalée ?

Dans ce qui suit, le jugement en dignité de confiance de Abou ^Oubaydah par les Imams. Je commence par la parole de Ibn Hajar dans son livre :

Al 'isabah fi tamyizi s-sahabah 11616 : « Fatimah bint al Yaman al ^Absiyyah : la sœur de Houdheyfah […] rapporta d'elle le fils de son frère Abou ^Oubaydah ibn Houdheyfah, tira des hadiths d'elle an-Nasa'iyy, Ibn Sa^d avec chaîne de transmission forte [qawiyy] […] »

[106] Hormis le hadith de l'interrogatoire de la tombe : il l'interpréta sans le rendre faible.

[107] Cet innovateur s'est fendu de l'emploi d'une version rapportée par Ibn Hibban pour affaiblir la version parvenue par Abou ^Oubaydah ibn Houdheyfah. Voilà ce que nous apportons : le jugement de dignité de confiance le concernant par Ibn Hibban. Peut-être tentera-t-il alors une fuite en prétendant que Ibn Hibban aurait été trop peu regardant dans l'attribution de la dignité de confiance. Avec cette méthode, il peut assurément rendre une version rapportée par Ibn Hibban comme juge pour une autre version tout en rejetant des propos de Ibn Hibban tout ce qui ne lui plaît pas.

Tahdhibou t-tahdhib 758 : « « س ق - Abou ^Oubaydah » ibn Houdheyfah ibn al Yaman al ^Absiyy al Koufiyy. Il rapporta de son père, sa tante paternelle Fatimah, ^Adiyy ibn Hatim, Abou Mousa al Ach^ariyy. Rapporta de lui Mouhammad ibn Sirin, Yousouf ibn Maymoun, Khalid ibn Abi Oumayyah al Koufiyy, Housayn ibn ^Abd ar-Rahman as-Soulamiyy, Yazid Abou Khalid al Wasitiyy, non pas ad-Dalaniyy. Abou Hatim dit : « il ne se mentionne même-pas ». Je dis : « Ibn Hibban l'a mentionné parmi les dignes de confiance » ». [Fin de citation de la parole du Hafidh Ibn Hajar]

Al ^Ijliyy a dit dans « ath-thiqat » : « Abou ^Oubaydah ibn Houdheyfah, de al Koufah, successeur, digne de confiance » [Fin de citation]

Ibn Hibban dans « ath-thiqat » : « Abou ^Oubaydah ibn Houdheyfah ibn al Yaman, rapporte de ^Adiyy ibn Hatim, rapporte de lui Mouhammad ibn Sirin » [Fin de citation]

Dans ce qui suit, le hadith de an-Nasa'iyy via Abou ^Oubaydah, le rapport de Ibn Hajar dans « Fath al Bari » de l'authentification de al Hakim en cela sans opposition de sa part :

As-sunanou l-koubra li n-nasa'iyy - 7454 : « Mouhammad ibn ^Abd al A^la nous informa, il dit : nous rapporta Khalid qui dit : nous rapporta Chou^bah qui dit : m'informa Housayn qui dit : j'ai entendu Abou ^Oubaydah ibn Houdheyfah, il rapportait de sa tante paternelle Fatimah qu'elle a dit [...] : « Il dit : « certes, les plus éprouvés des gens sont les Prophètes, puis ceux qui les suivent, puis ceux qui les suivent » »

Fathou l-bari li bni Hajar : « peut-être que l'indication par le terme « le premier puis le premier » doit se comprendre comme ce qui a été rapporté par an-Nasa'iyy, authentifié [Sahih] par al Hakim, par le hadith de Fatimah bint al Yaman, la sœur de Houdheyfah qu'elle a dit [...] : « il dit : « certes, les plus éprouvés des gens sont les Prophètes, puis ceux qui les suivent, puis ceux qui les suivent » ». [Fin de citation]

L'évidence est que Ibn Hajar a rapporté l'authentification de al Hakim quant à la chaîne de transmission contenant Abou ^Oubaydah ibn Houdheyfah sans faire suivre cela d'une quelconque remarque de sa part. Au contraire même : dans « al 'Isabah », le hadith contenant Abou ^Oubaydah ibn Houdheyfah fut qualifié d'être pourvu d'une « chaîne de transmission forte », comme cela fût souligné.

Comme cela est clair, plus d'un parmi les Imams ont considéré Abou ^Oubayah ibn Houdheyfah comme étant digne de confiance et par cela même, la prétention de l'innovateur selon laquelle le hadith de ^Adiyy serait recalé, en raison de la présence de Abou ^Oubaydah tombe à l'eau.

Les textes qui démontrent que les savants de l'Islam ne déclarent pas mécréant celui qui demande à un mécréant : « quelle est ta religion ? » ou « qu'adores-tu ? » ou « qu'est-ce que tu adores ? »

Premier : At-Tirmidhiyy et autre que lui ont rapporté que le Prophète ﷺ a demandé à Housayn en sens : « combien de dieux adores-tu aujourd'hui ? »

Deuxième : il est parvenu dans le hadith rapporté par l'Imam Ahmad, Ibn Abi Chaybah et autre qu'eux que le Prophète ﷺ a demandé à ^Adiyy ibn Hatim : « n'es-tu pas rakousiyy ? » il dit : « si ». Ar-rakousiyyah est un des groupes de mécréants de parmi les chrétiens, ou un groupe entre les chrétiens et les sabéens.

Troisième : il a été rapporté dans le hadith l'interrogatoire des deux Anges qui questionnent le mort – y compris le mort mécréant – par : « qui est ton Seigneur et quelle est ta religion ? »

Quatrième : il est parvenu dans les livres de la Sirah que le Prophète ﷺ a demandé à ^Addas qui était chrétien en sens : « quelle est ta religion ? »

Nous n'avons trouvé aucun – parmi les savants qui ont parlé en commentant ce hadith – qui aurait dit : « il n'est pas possible que le Prophète ﷺ ait fait cela, puisque c'est de la mécréance de demander à un mécréant : « quelle est ta religion ? » ou « combien de dieux adores-tu ? » ou « qui adores-tu ? » ».

Nous n'avons pas non plus trouvé[108] qui aurait dit : « les deux Anges, lorsqu'ils questionnent le mécréant dans la tombe savent que le mécréant répondra « je ne sais pas » de façon involontaire, cela serait tel un lapsus », comme le dirent ces gens-là. Quiconque pourrait trouver cela, qu'il nous en informe donc.

Si cela avait été une parole involontaire, auraient-ils fait suivi sa réponse par « tu n'as pas su et tu n'as pas suivi ! » avant de le frapper avec une masse de fer ? Cette question serait-elle la cause de ce châtiment pour une réponse dite involontairement ?

Cinquième : il est mentionné dans le Qour'an honoré que notre maître Ibrahim ﷺ a dit à son peuple en sens : {« qu'adorez-vous ? ». Ils dirent : « nous adorons des idoles »}

Sixième : notre maître Ibrahim ﷺ a questionné son peuple en sens : {quelles sont ces statues pour lesquelles faites preuve de dévotion ?}, les questionnant en cela quant à l'entité de ce qu'ils adorent.

Dans ces deux versets, il y a question de notre maître Ibrahim ﷺ et réponse de son peuple. Nous n'avons pas vu un seul exégète dire qu'il ne voulait pas les questionner et ne pas avoir de réponse.

Si l'affaire était comme le disent les innovateurs, nous aurions trouvé les exégètes s'empresser de mettre en garde les musulmans contre la croyance en le fait que notre maître Ibrahim ﷺ aurait questionné ainsi en voulant une réponse, puisque – selon leurs prétentions – deviendrait mécréant celui qui demande à un mécréant : « qu'adores-tu ? » ou « qu'est-ce que c'est que tu adores ? »

Septième : notre maître ^Oumar ibn al Khattab ﷺ a questionné un juif en lui disant : « de quel groupe des gens du Livres es-tu ? », lequel répondit : « juif ». ^Oumar se comporta ensuite aimablement avec lui et se montra bienfaisant. Il ne lui dit pas : « je ne t'ai donc pas demandé une réponse ! » ni « ne dis

[108] Je prétends ici n'avoir pas trouvé et non pas que cela n'existe pas. Celui qui trouverait, qu'il nous l'indique en le remerciant par avance.

pas cela ! En disant cela, tu te réjouis de ta religion, tu répètes la mécréance, tu attribues à Allah la position assise sur le Trône et tu attribues la fornication à nombre de Prophètes ! »

Huitième : notre maître, l'Émir des Croyants ^Aliyy ﷺ a questionné celui qui lui fut ramené après avoir changé sa religion et lui dit : « quelle est ta religion ? » comme cela est rapporté dans « as-sunanou l-koubra » et autre que ce livre, récit authentique [Sahih]

Ces textes contiennent tous le questionnement à un mécréant tel que : « quelle est ta religion ? » ou « n'es-tu pas rakousiyy ? » ou « qu'adorez-vous ? » ou « quelles sont ces statues pour lesquelles vous faites preuve de tant de dévotion ? »

La question se comprend comme : « le nom de la religion sur laquelle est l'individu ? ».

Elle porte sur « le nom de ce qui est adoré », ou sur sa réalité, ou sur le « genre de ce qui est adoré » soit : « de quoi est-il constitué ? ». Tout comme si tu demandes à un bouddhiste : « bouddha que tu adores, quand est-il né et quand est-il mort ? » ou « bouddha, cet être que tu adores, qui est son père ? » ou « celui que tu adores, bouddha, est-il un homme fait de chair et de sang ? ».

Une personne douée de raison déclarerait-elle mécréant une personne pour une pareille question ?

Comment donc ces gens-là en sont-ils arrivés à considérer que questionner le bouddhiste fils de bouddhiste à qui on demanderait : « ton père, qui adore-t-il ? » en sachant qu'il répondra « bouddha » ne comporterait rien du tout, mais que la question à cette même personne : « qui adores-tu ? » commettrait de la mécréance, pour avoir informé du nom de celui qu'il adore ?

Mais quelle est donc la différence entre cette question-là et la question de notre maître Ibrahim {« qu'adorez-vous ? ». Ils dirent : « nous adorons des idoles »} ?

La question de notre maître Ibrahim ﷺ que voilà – que Dieu nous protège – serait-elle donc de la mécréance ?!

LES PREUVES

La première preuve :

At-Tirmidhiyy et autre que lui ont rapporté de la part du Prophète ﷺ qu'il a questionné Housayn, le père de ^Imran en sens : « combien de dieux adores-tu aujourd'hui ? ». Il répondit : « sept » etc. Ce hadith a été rendu bon [Hasan] par at-Tirmidhiyy et a été rendu faible [Da^if] par d'autres.

Abou ^Isa at-Tirmidhiyy a pourtant assuré à la fin de ses « Sounan », chapitre « al ^Ilal » : « l'ensemble des hadiths contenus dans ce livre sont des hadiths par lesquels on œuvre, une partie des savants prirent l'ensemble sauf deux hadiths : le hadith de Ibn ^Abbas selon lequel le Prophète ﷺ aurait réuni entre le Dhouhr et le ^Asr alors qu'il était à Médine, ainsi qu'entre le Maghrib et le ^Icha' » sans qu'il n'y en ait pour cause la crainte ou la pluie, et le hadith dans lequel on voit que le Prophète ﷺ aurait dit : « s'il boit de l'alcool, fouettez-le, s'il recommence, à la quatrième fois tuez-le » » [Fin de citation]

Ceci invalide la prétention de certains innovateurs selon lesquels at-Tirmidhiyy aurait rapporté de la mécréance, l'attribuant au Prophète infaillible ﷺ en qualifiant cela par la suite de « ce hadith est *bon-étrange* [Hasan-Gharib]».

Dans ce qui suit, il y a mention des paroles des savants sur ce hadith, en rappelant de prêter attention au fait qu'aucun de ceux qui ont rapporté le hadith ou l'ont interprété ne prétendit qu'il n'était pas possible que ceci se soit produit de la part du Prophète ﷺ. (Nous rappelons aussi que nous n'avons aucun doute quant au fait que quiconque questionne un mécréant afin de lui faire prononcer de la mécréance – comme le fait d'insulter Dieu – est lui-même mécréant)

Mais plutôt, at-Tabaraniyy l'a rapporté dans son livre « ad-dou^a' » et a dit : « j'ai composé ce livre en rassemblant des invocations du Messager de Dieu ﷺ […], j'ai donc rédigé cet ouvrage avec des chaînes de transmission remontant au Messager de Dieu ﷺ […] ». Sa parole sera citée sous peu.

Al Boukhariyy l'a aussi rapporté dans son livre : « khalqou 'af^ali l-^ibad », le confirmant de la part de ^Imran ibn al Housayn sans que nul ne dit que ^Imran aurait attribué une parole de mécréance au Messager de Dieu.

Ibn al ^Arabiyy l'a mentionné dans son livre : « ahkamou l-qour'an » avec une expression de confirmation stricte de la part de ^Imran ibn Housayn, comme tu le verras dans cette épître.

Beaucoup de savants encore l'ont rapporté parmi les savants du Hadith et autres, rapportant l'invocation comprise dans le hadith, décrivant même cela comme faisant partie des « paroles d'abondance », ils s'exprimèrent sur l'interprétation de la parole de Housayn : « fi s-sama' », exprimant en cela que sa volonté n'était pas de confirmer un emplacement à Allah. Mais personne n'alla interpréter la parole du Prophète ﷺ : « combien de dieux adores-tu aujourd'hui ? ». Personne parmi

les gens de science n'invalida le hadith[109] parce qu'il contiendrait – selon les adeptes de cette fatwa – l'attribution de la mécréance au Messager de Allah ﷺ, que Dieu nous protège.

Quant à celui qui s'appuie sur le fait que le fait de n'avoir pas trouvé ne prouve pas l'absence d'existence de cette chose, qu'il nous apporte donc ce qu'il a trouvé, que nous puissions en tirer profit.

Khalqou 'af^ali l-^ibad li l-boukhariyy [Matn du Hadith] : « Ibn Mas^oud a dit quant à Sa Parole {thoumma istawa ^ala l-^arch} [al A^raf :54] : « le Trône est au-dessus de l'eau, Allah est au-dessus du Trône[110], Il sait tout de vos états ». Qatadah a dit quant à Sa Parole littéralement : {Il est Lui, au ciel, Dieu, et sur terre, Dieu} [az-Zoukhrouf :84] : « Il est adoré au ciel et Il est adoré sur terre ». Ibn ^Abbas a dit [que Sa Parole littéralement] : {du ciel à la terre, Il administre l'affaire, laquelle monte vers Lui en un jour dont la valeur est de mille ans de ce que vous comptez} [as-Sajdah :5] « des jours de l'année » et Allah dit en sens apparent : {êtes-vous à l'abri de Celui qui est au ciel, qu'Il vous ensevelisse dans la terre, celle-ci tremblant ? Ou seriez-vous donc à l'abri de Celui qui est au ciel qu'Il ne vous envoie un ouragan ?} [Al Moulk :17]. ^Imran ibn Housayn que Dieu l'agrée a dit : « le Messager de Dieu ﷺ a dit à mon père : « ô Housayn, combien de dieux adores-tu aujourd'hui ? », il répondit [littéralement] : « sept, six sur terre et un au ciel ». Il dit : « et sur lequel d'entre eux comptes-tu pour tes besoins et tes craintes ? », il répondit [littéralement] : « Celui qui est au ciel ». Il lui dit alors : « si tu te convertissais à l'Islam, je t'enseignerais deux paroles qui te seraient utiles ». Quand al Housayn se convertit, il dit : « ô Messager de Allah, enseigne-moi les deux paroles que tu m'as promises ». Il lui dit : « ô Allah, inspire-moi ma guidée, préserve-moi du mal de mon âme » ».

Al ^ilalou l-kabir li t-Tirmidhiyy tartibou ^ilali t-tirmidhiyyi l-kabir (Page 364), 667 :

« Ahmad ibn Mani^ nous a rapporté, Abou Mou^awiyyah nous a rapporté, de la part de Chabib ibn Chaybah, de la part de al Hasan al Bisriyy, de la part de ^Imran ibn Housayn qu'il a dit : « le Prophète ﷺ a dit à mon père : « ô Housayn, combien de dieux adores-tu aujourd'hui ? », il dit [littéralement] : « sept, six sur terre et un au ciel ». Il dit : « et sur lequel d'entre eux comptes-tu pour tes besoins et tes craintes ? », il répondit [littéralement] : « Celui qui est au ciel ». Il lui dit alors : « si tu te convertissais à l'Islam, je t'enseignerais deux paroles qui te seraient utiles ». Quand al Housayn se convertit, il dit : « ô Messager de Allah, enseigne-moi les deux paroles que tu m'as promises ». Il lui dit : « dis : ô Allah, inspire-moi ma guidée, préserve-moi du mal de mon âme ». J'ai questionné Mouhammad quant à ce hadith, il ne le connaissait pas, si ce n'est par la voie de Mou^awiyah.

Mouhammad [111] a dit : « ce hadith a été rapporté par Mousa ibn Isma^il de la part de Jouwayriyah ibn Bachir, de la part de al Hasan, de la part du Prophète ﷺ de façon moursal. » Abou ^Isa a dit : « le hadith de al Hasan de la part de ^Imran ibn Housayn en cela est le plus ressemblant chez moi et le plus authentique ». Ce hadith a été rapporté selon une autre variante selon ^Imran ibn Housayn. Isma^il a

[109] Il est tout-à-fait à propos de rappeler ici que certains des plus fameux adeptes de cette fatwa jugèrent certains hadiths reconnus de al Boukhariyy et Mouslim comme forgés, hadiths rapportés par autres qu'eux parmi les Imams. Ces gens-là prétendirent que ces hadiths étaient introduits par malice car ils considérèrent avoir vu dedans de la mécréance, selon leurs compréhensions et interprétations par lesquelles ils se sont singularisés.
[110] Tout ce qui a été mentionné dont l'apparence est « Allah est au ciel », cela doit se comprendre par l'Élévation en Transcendance. Tu peux trouver cela aisément dans les livres des savants de la croyance. Tu peux aussi consulter mon livre si tu le souhaites : « al jaliyah lima 'achkala min hadithi l-jariyah » sur le site Dar al Imam al Mounawiyy
[111] C'est-à-dire l'Imam al Boukhariyy.

rapporté, de Mansour, de Rab^iyy ibn Hirach, de ^Imran ibn Housayn, de son père, du Prophète ﷺ quelque chose de cet ordre ». »

Ad-dou^a'ou li t-tabaraniyy : « Abou l-Qasim Soulayman ibn Ahmad ibn Ayyoub ibn Matir al-Lakhmiyy at-Tabaraniyy, le Hafidh que Dieu lui fasse miséricorde a dit :

« J'ai composé ce livre en rassemblant les invocations du Messager de Allah ﷺ. Ce qui me poussa à le faire, c'est que j'ai vu beaucoup de gens s'attacher à des invocations de types prosaïques et des invocations disposées selon le nombre de jours, composées par des écrivains, invocations non rapportées du Messager de Dieu ﷺ, ni d'un des Compagnons, ni d'un des successeurs en la droiture, en dépit de ce qui a été rapporté du Messager de Dieu ﷺ, à savoir le caractère déconseillé en cela, l'abus en cela, dans les invocations.

J'ai donc écrit ce livre par les chaînes de transmission remontant au Messager de Dieu ﷺ, en commençant par le mérite des invocations et ses bonnes façons. Puis j'ai disposé ses chapitres selon les états dans lesquels le Messager de Allah ﷺ faisait ses invocations. J'ai ainsi disposé chaque invocation à son emplacement, afin que celui qui l'écoute puisse l'utiliser à propos. […] »

hadith 1393 : « Ahmad ibn ^Amr al Qatiraniyy nous a rapporté de Abou r-Rabi^ az-Zahraniyy qu'il nous a raconté de Abou Mou^awiyah, de Chabib ibn Chaybah, de al Hasan, de ^Imran ibn Housayn qu'il a dit : « Le Messager de Dieu ﷺ a dit à mon père : « combien de dieux adores-tu aujourd'hui ? », il dit [littéralement] : « sept, six sur terre et un au ciel ». Il dit : « et sur lequel d'entre eux comptes-tu pour tes besoins et tes craintes ? », il répondit [littéralement] : « Celui qui est au ciel ». Il lui dit alors : « si tu te convertissais à l'Islam, je t'enseignerais deux paroles qui te seraient utiles ». Quand al Housayn se convertit, il alla au Prophète ﷺ et lui dit : « ô Messager de Allah, enseigne-moi les deux paroles que tu m'as promises ». Il lui dit : « ô Allah, inspire-moi ma guidée, préserve-moi du mal de mon âme » » » [Fin de citation]

Al 'asma'ou wa s-sifat li l-bayhaqiyy (2/329) : 894 – « ^Aliyy ibn Ahmad ibn ^Abdan nous a informé que Ahmad ibn ^Oubayd nous a raconté que al Hasan ibn al Moutawakkil nous a raconté, que Sahl nous a raconté, de Abou Mou^awiyah, de Chabib ibn Chaybah, de al Hasan, de ^Imran ibn Housayn que Dieu l'agrée qu'il a dit : « Le Messager de Dieu ﷺ a dit à mon père Housayn : « combien de dieux adores-tu aujourd'hui ? », il dit [littéralement] : « sept, six sur terre et un au ciel ». Il dit : « et sur lequel d'entre eux comptes-tu pour tes besoins et tes craintes ? », il répondit [littéralement] : « Celui qui est au ciel ». Il lui dit alors : « si tu te convertissais à l'Islam, je t'enseignerais deux paroles qui te seraient utiles ». Quand al Housayn se convertit, il alla au Prophète ﷺ et lui dit : « ô Messager de Allah, enseigne-moi les deux paroles que tu m'as promises ». Il lui dit : « ô Allah, inspire-moi ma guidée, préserve-moi du mal de mon âme » ». Ahmad ibn Mani^ fit de même de la part de Abou Mou^awiyah.

Le sens de sa parole dans ces récits [littéralement] : « Celui qui est au ciel », c'est : au-dessus du ciel, au-dessus du Trône[112], tout comme cela est parvenu dans le Livre et la Sounnah, puis sa signification chez les experts de la déduction se trouve dans ce que nous avons évoqué précédemment. Certains de

[112] Ne sois pas inattentif, ô frère lecteur, concernant l'exemption de Allah de tout besoin du Trône. Allah est exempt des endroits et des directions, exempt de l'établissement sur le Trône. Le sens de {^ala l-^archi-stawa} n'est pas que Allah serait établi sur le Trône, pas plus que cela ne signifierait qu'Il l'aurait pris comme emplacement pour Lui-Même. {Absolument rien n'est tel que Lui et Il est l'Audient, le Voyant}. Allah n'a pas besoin du Trône ni de ce qui est moindre que le Trône. Allah n'a besoin de rien.

ces derniers expliquèrent : « son sens, c'est Celui qui est adoré au ciel ». La première parole est plus proche du texte du Livre et de la Sounnah, et c'est certes Allah qui accorde le succès. » [Fin de citation]

Mawqifou l-'imamayni l-boukhariyyi wa mouslimin mina chtirati l-louqya wa s-sama^i fi s-sanadi l-mou^an^ani bayna l-mouta^asirayn (page 412) :

« Témoigne en son sens ce qu'a rapporté Chabib ibn Chaybah de al Hasan al Bisriyy de ^Imran ibn Housayn qu'il a dit : « Le Prophète ﷺ a dit à mon père : « ô Housayn, combien de dieux adores-tu aujourd'hui ? », il dit [littéralement] : « sept, six sur terre et un au ciel ». Il dit : « et sur lequel d'entre eux comptes-tu pour tes besoins et tes craintes ? », il répondit [littéralement] : « Celui qui est au ciel ». Il lui dit alors : « si tu te convertissais à l'Islam, je t'enseignerais deux paroles qui te seraient utiles ». Quand al Housayn se convertit, il lui dit : « ô Messager de Allah, enseigne-moi les deux paroles que tu m'as promises ». Il lui dit : « dis : ô Allah, inspire-moi ma guidée, préserve-moi du mal de mon âme » ».

Cette chaîne de transmission, il y a eu matière à dire, car Chabib ibn Chaybah est *véridique-défaillant* [Sadouq yahim] et car al Hasan n'aurait pas entendu de ^Imran ibn Housayn selon la plupart des détracteurs. Cependant, le Hafidh Ibn Hajar a dit : « il est un bon témoin du hadith de Isra'il », c'est-à-dire que le second hadith de Rab^iyy que j'ai mentionné précédemment, certes Isra'il l'a rapporté de Mansour de Rab^iyy, et celle-ci est l'une des versions de ce hadith ».

Mouchkilou l-hadithi wa bayanouh [Explications du Hadith] : « Pareillement, nous mentionnons ce qui a été rapporté de ^Imran ibn Housayn, que des Quraychites vinrent à al Housayn, en raison de la haute estime qu'ils avaient en lui et ils lui dirent alors : « parle-donc pour nous défendre à cet homme-là ! Il évoque nos dieux en mal et les insulte ! ». Ils allèrent avec lui jusqu'à être à proximité de la porte du Prophète ﷺ. Housayn la franchit. Lorsque le Prophète ﷺ le vit, il dit : « faites place au chaykh[113] ». Housayn lui dit alors [littéralement] : « qu'est-ce donc ce qui nous parvint de ta part ? Que tu insultes nos dieux, tu en parles en mal, alors que tes pères représentaient assiette et pain ! » [Ndt : signification méliorative]. Il dit alors [littéralement] : « mon père et ton père sont au feu[114]. Ô Housayn, combien de dieux adores-tu ? » Il dit [littéralement] : « sept, six sur terre et un Dieu au ciel[115] ». Il lui dit alors : « et lorsque tu es touché par un mal, qui invoques-tu ? », il répondit [littéralement] : « Celui qui est au ciel ». Il lui dit : « et quand les biens s'épuisent, qui invoques-tu ? ». Il dit [littéralement] : « Celui qui est au ciel ». Il lui dit : « Il t'exauce Lui-Seul et tu les remercies avec Lui ? » » … Le hadith dans sa longueur. » [Fin de citation]

Touhfatou l-'ahwadhiyy [Explications du Hadith] : « Chapitre. [3483]. Sa parole : « de Chabib ibn Chaybah » ibn ^Abdi l-Lah at-Tamimiyy al Minqariyy Abou Ma^mar al Bisriyy, l'orateur d'excellence, informé et *véridique-défaillant* [Sadouq yahim] quant au hadith, faisant partie des sept, rapporte de ^Imran ibn Housayn ibn ^Oubayd al Khouza^iyy, son surnom est Abou Noujayd, avec un « noun » et un « jim » sous le schème du diminutif. Il se convertit l'année de Khaybar, fût un compagnon, il était noble et décéda à al Koufah.

113 [Ndt : le terme « chaykh » peut s'employer en arabe pour une personne âgée indépendamment de sa religion].
114 Le terme « ab » [litt. père] peut s'employer pour l'oncle en arabe. La question de la sauvegarde des parents du Prophète ﷺ est un sujet sur lequel beaucoup de savants ont écrit.
115 Ainsi dans la source, vérifier s'il n'y a eu une perte.

Sa parole « à mon père », c'est-à-dire à son paternel, alors qu'il était mécréant : « ô Housayn, combien de dieux adores-tu aujourd'hui ? ». Le « lam » est ici pour la signification de vérité générale présentement[116], comme dans Sa Parole ta^ala en sens : {aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion}. »

Le terme : « dieux », Ibn Hajar al Makkiyy indiqua que c'était l'indiqué par « combien » qui vient dans le sens interrogatif, qui ne fût pas défait de son sens par la séparation [en arabe] car ce n'est pas étranger.

La parole : « mon père a dit : « sept » » signifie : « j'en adore sept, des dieux ». La parole [littéralement] : « six sur terre et un au ciel » signifie littéralement : « six dieux sur terre et un Dieu au ciel » […]

Ce hadith fait partie des paroles d'abondance prophétiques, car le fait de demander la guidée revient à demander le salut de tout égarement et demander la protection contre soi-même revient à demander la protection de la plupart des désobéissances à Allah, puisque la plupart des péchés proviennent de la « nafs » ordonnatrice de mal ». [Fin de citation]

Ahkamou l-qour'an li bni l-^arabiyy [3/519] : « Il y eût des débats entre le Prophète ﷺ et les associateurs, avec les gens du Livre aussi. Les versets du Qour'an à ce sujet sont nombreux, eux qui sont les plus confirmés quant aux significations.

Il a dit aux juifs en sens : {si la demeure finale accordée par Dieu au Paradis vous était réservée à vous à l'exclusion des autres gens, souhaitez-donc la mort si vraiment vous étiez véridiques !} [al Baqarah :94]. [Sa Parole en sens :] {Or, ils ne le souhaiteront jamais, sachant tout le mal qu'ils ont perpétré} [al Baqarah :95]. Ils ne purent rien répondre. Il leur dit aussi en sens : {Certes ^Isa est, selon ce que Dieu a voulu, à l'exemple de Adam : Il le créa de terre} [Ali ^Imran :59] […]

^Imran ibn Housayn a dit : « le Prophète a dit à mon père Housayn : « combien de dieux adores-tu aujourd'hui ? », il dit [littéralement] : « j'en adore sept, un au ciel et six sur terre ». Il dit : « et sur lequel d'entre eux comptes-tu pour tes besoins et tes craintes ? », il répondit [littéralement] : « Celui qui est au ciel ». Il lui dit alors : « si tu te convertissais à l'Islam, je t'enseignerais… » » et il mentionna le hadith ».

Mousnadou l-bazzar l-bahrou z-zakhkhar [Matn du Hadith] 3579 : « Zyad ibn Ayyoub nous a raconté ainsi que al Hasan ibn ^Arafah, que Abou Mou^awiyah leur a raconté : « Chabib ibn Chaybah nous a raconté, de al Hasan, de ^Imran ibn Housayn …

3580 … Et Abou Sa^id ^Abdou r-Rahman nous a raconté : « Abou Khalid nous a raconté : « m'a raconté Dawoud ibn Abi Hind, de al ^Abbas ibn ^Abd ar-Rahman, de ^Imran ibn Housayn, - et le texte est de Chabib ibn Chaybah - : « Le Messager de Dieu ﷺ a dit à mon père : « ô Housayn, combien de dieux adores-tu aujourd'hui ? », il dit [littéralement] : « sept, six sur terre et un au ciel ». Il dit : « et sur lequel d'entre eux comptes-tu pour tes besoins et tes craintes ? », il répondit [littéralement] : « Celui qui est au ciel ». Il lui dit alors : « si tu te convertissais à l'Islam, je t'enseignerais deux paroles qui te seraient utiles ». Quand al Housayn se convertit, il alla au Prophète ﷺ et lui dit : « ô Messager de Allah, enseigne-moi les deux paroles que tu m'as promises ». Il lui dit : « ô Allah, inspire-moi ma guidée, préserve-moi du mal de mon âme » » » ».

[116] Peut-être que le plus juste est « présente », à confirmer.

Ce hadith, nous n'en connaissons pas une personne qui le rapporte du Prophète ﷺ à part ^Imran ibn Housayn et son père. Il y eût divergence quant à sa chaîne de transmission : Rab^iyy ibn Hirach a dit : « de ^Imran ibn Housayn, de son père », al Hasan et al ^Abbas ibn ^Abd ar-Rahman ont dit : « de ^Imran, que le Prophète ﷺ a dit à al Housayn … ». Je considère que le hadith où c'est ^Imran qui dit que le Prophète ﷺ a dit à son père, c'est le plus juste. » [Fin de citation]

Sunan at-tirmidhiyy [Matn du Hadith] 3483 : « Ahmad ibn Mani^ nous a raconté : « Abou Mou^awiyah nous a raconté, de Chabib ibn Chaybah, de al Hasan al Basriyy, de ^Imran ibn Housayn qu'il a dit : « Le Prophète ﷺ a dit à mon père : « ô Housayn, combien de dieux adores-tu aujourd'hui ? », mon père dit [littéralement] : « sept, six sur terre et un au ciel ». Il dit : « et sur lequel d'entre eux comptes-tu pour tes besoins et tes craintes ? », il répondit [littéralement] : « Celui qui est au ciel ». Il lui dit alors : « ô Housayn, si tu te convertissais à l'Islam, je t'enseignerais deux paroles qui te seraient utiles ». Quand al Housayn se convertit, il lui dit : « ô Messager de Allah, enseigne-moi les deux paroles que tu m'as promises ». Il lui dit : « dis : ô Allah, inspire-moi ma guidée, préserve-moi du mal de mon âme » » ». Ceci est un hadith *étrange* [Gharib]. Ce hadith a été rapporté par ^Imran ibn Housayn selon une autre forme ».

Al 'ahad wa l-mathani li bni abi ^asim [Matn du Hadith] 2355 : « Abou r-Rabi^ nous a raconté que Abou Mou^awiyah nous a raconté que Chabib ibn Chaybah nous a raconté, de al Hasan, de ^Imran ibn Housayn, que Allah l'agrée, qu'il a dit : « Le Messager de Dieu ﷺ a dit à mon père Housayn : « combien de dieux adores-tu aujourd'hui ? », il dit [littéralement] : « sept, six sur terre et un au ciel ». Il dit : « et sur lequel d'entre eux comptes-tu pour tes besoins et tes craintes ? », il répondit [littéralement] : « Celui qui est au ciel ». Il lui dit alors : « si tu te convertissais à l'Islam, je t'enseignerais deux paroles qui te seraient utiles ». Quand al Housayn que Dieu l'agrée se convertit, il alla au Prophète ﷺ et lui dit : « ô Messager de Allah, enseigne-moi deux paroles[117], celles que tu m'as promises ». Il lui dit : « dis : ô Allah, inspire-moi ma guidée, préserve-moi du mal de mon âme » » » [Fin de citation]

Al mou^jamou l-kabir li t-tabaraniyy [Matn du Hadith] 396 : « Ahmad ibn ^Amr al Qatiraniyy nous a raconté que Abou r-Rabi^ az-Zouhriyy nous a raconté que Mouhammad ibn Khazim Abou Mou^awiyah nous a raconté que Chabib ibn Chaybah nous a raconté, de al Hasan, de ^Imran ibn Housayn qu'il a dit : « Le Messager de Dieu ﷺ a dit à mon père : « combien de dieux adores-tu aujourd'hui ? », il dit [littéralement] : « sept, six sur terre et un au ciel ». Il dit : « et sur lequel d'entre eux comptes-tu pour tes besoins et tes craintes ? », il répondit [littéralement] : « Celui qui est au ciel » » » [Fin de citation]

Mousnadou r-rawyaniyy [Matn du Hadith] « […] [118] 85 – Ibn Ishaq nous a raconté que Khalaf ibn al Walid nous a raconté que Abou Mou^awiyah nous a raconté, de Chabib ibn Chaybah, de al Hasan, de ^Imran ibn Housayn qu'il a dit : « Le Prophète ﷺ a dit à mon père al Housayn : « combien de dieux adores-tu aujourd'hui ? », il dit [littéralement] : « sept, six sur terre et un au ciel ». Il dit : « et sur lequel d'entre eux comptes-tu pour tes besoins et tes craintes ? », il répondit [littéralement] : « Celui qui est au ciel ». Il lui dit alors : « si tu te convertissais à l'Islam, je t'enseignerais deux paroles qui te seraient

[117] Ainsi dans la source, à la forme indéfinie. À vérifier.
[118] Abou Bakr Mouhammad ibn Haroun ar-Rawayaniyy (décédé en 307 H)

utiles ». Quand il se convertit, il les récupéra du Prophète qui lui dit : « dis : ô Allah, inspire-moi ma guidée, préserve-moi du mal de mon âme » » » [Fin de citation]

Mou^jam ibn al A^rabiyy (3/904) : 1847 – « ^Abdou l-Lah ibn Ahmad ibn Abi Masarrah nous a raconté que Khalaf ibn al Walid nous a raconté que Abou Mou^awiyah nous a raconté, de Chabib ibn Chaybah, de al Hasan, de ^Imran ibn Housayn qu'il a dit : « Le Prophète ﷺ a dit à mon père Housayn : « combien de dieux adores-tu aujourd'hui ? », il dit [littéralement] : « sept, six sur terre et un au ciel ». Il dit : « et sur lequel d'entre eux comptes-tu pour tes besoins et tes craintes ? », il répondit [littéralement] : « Celui qui est au ciel ». Il lui dit alors : « si tu te convertissais à l'Islam, je t'enseignerais deux paroles qui te seraient utiles ». Quand il se convertit, il les récupéra du Prophète. Le Prophète lui dit : « dis : ô Allah, inspire-moi ma guidée, préserve-moi du mal de mon âme » » » [Fin de citation]

Al mou^jamou l-'awsat (2/280) : 1985 – « Ahmad ibn ^Amr a dit : « Abou r-Rabi^ az-Zahraniyy a dit : « Mouhammad ibn Khazim Abou Mou^awiyah l'aveugle nous a raconté en disant : « Chabib ibn Chaybah nous a raconté, de al Hasan, de ^Imran ibn al Housayn qu'il a dit : « le Messager de Allah ﷺ a dit à mon père : « combien de dieux adores-tu aujourd'hui ? », il dit [littéralement] : « sept, six sur terre et un au ciel ». Il dit : « et sur lequel d'entre eux comptes-tu pour tes besoins et tes craintes ? », il répondit [littéralement] : « Celui qui est au ciel ». Il lui dit alors : « ô Housayn, si tu te convertissais à l'Islam, je t'enseignerais deux paroles qui te seraient utiles ». Quand al Housayn se convertit, il se rendit auprès du Prophète ﷺ puis lui dit : « ô Messager de Allah, enseigne-moi les deux paroles que tu m'as promises ». Il lui dit : « ô Allah, inspire-moi ma guidée, préserve-moi du mal de mon âme » » » ». Nul ne rapporta ce hadith de la part de Chabib ibn Chaybah hormis Abou Mou^awiyah. [Fin de citation]

Charhou 'ousouli ^tiqadi ahli s-sounnati wa l-jama^ah (4/722) : 1184 – « Ja^far ibn ^Abdi l-Lah nous a informé : « Mouhammad ibn Haroun ar-Rawyaniyy nous a informé : « Mouhammad ibn Ishaq nous a raconté : « Khalaf ibn al Walid nous a informé : « Abou Mou^awiyah nous a raconté, de Chabib ibn Chaybah, de al Hasan, de ^Imran ibn Housayn qu'il a dit : « Le Messager de Dieu ﷺ a dit à mon père al Housayn : « combien de dieux adores-tu aujourd'hui ? », il dit [littéralement] : « sept, six sur terre et un au ciel ». Il dit : « et sur lequel d'entre eux comptes-tu pour tes besoins et tes craintes ? », il répondit [littéralement] : « Celui qui est au ciel ». Il lui dit alors : « si tu te convertissais à l'Islam, je t'enseignerais deux paroles qui te seraient utiles ». Quand al Housayn se convertit, il les récupéra du Prophète qui lui dit : « dis : « ô Allah, inspire-moi ma guidée, préserve-moi du mal de mon âme » » » » [Fin de citation]

Ahadith min 'amali abi bakri bni dousat – makhtout (ن) (Page 7) : 17 – « Nous a raconté Abou Bakr Mouhammad ibn Yousouf ibn Mouhammad […], de Chabib ibn Chaybah, de al Hasan, de ^Imran ibn Housayn qu'il a dit : « le Prophète ﷺ a dit à mon père Housayn : « combien adores-tu de dieux aujourd'hui ? », il dit [littéralement] : « sept, six sur terre et un au ciel ». Il dit : « et sur lequel d'entre eux comptes-tu pour tes besoins et tes craintes ? », il répondit [littéralement] : « Celui qui est au ciel ». Il lui dit alors : « ô Housayn, si tu te convertissais à l'Islam, je t'enseignerais deux paroles qui te seraient utiles ». Quand al Housayn se convertit, il dit : « ô Messager de Allah, enseigne-moi les deux paroles que tu m'as promises ». Il dit : « dis : « ô Allah, inspire-moi ma guidée, préserve-moi du mal de mon âme » » » » [Fin de citation]

Michkatou l-masabih (2/762) : « de ^Imran ibn Housayn qu'il a dit : « le Prophète ﷺ a dit à mon père : « ô Housayn, combien adores-tu de dieux aujourd'hui ? », mon père a dit [littéralement] : « sept, six sur terre et un au ciel ». Il dit : « et sur lequel d'entre eux comptes-tu pour tes besoins et tes craintes ? », il répondit [littéralement] : « Celui qui est au ciel ». Il lui dit alors : « ô Housayn, si tu te convertissais à l'Islam, je t'enseignerais deux paroles qui te seraient utiles ». Quand al Housayn se convertit, il dit : « ô Messager de Allah, enseigne-moi les deux paroles que tu m'as promises ». Il lui dit : « dis : « ô Allah, inspire-moi ma guidée, préserve-moi du mal de mon âme » » ». Rapporté par at-Tirmidhiyy » [Fin de citation]

Mirqatou l-mafatihi charhou michkati l-masabih (4/1715) 2476 : « de ^Imran ibn Housayn qu'il a dit : « le Prophète ﷺ a dit à mon père : « ô Housayn, combien adores-tu de dieux aujourd'hui ? », mon père a dit [littéralement] : « sept, six sur terre et un au ciel ». Il dit : « et sur lequel d'entre eux comptes-tu pour tes besoins et tes craintes ? », il répondit [littéralement] : « Celui qui est au ciel ». Il lui dit alors : « ô Housayn, si tu te convertissais à l'Islam, je t'enseignerais deux paroles qui te seraient utiles » ». Il dit : « quand al Housayn se convertit, il dit : « ô Messager de Allah, enseigne-moi les deux paroles que tu m'as promises ». Il lui dit : « dis : « ô Allah, inspire-moi ma guidée, préserve-moi du mal de mon âme » » ». Rapporté par at-Tirmidhiyy.

[Explication] :

2476 - « De ^Imran ibn Housayn », sous le schème du diminutif. L'auteur a dit : « il se convertit l'année de Khaybar, habita à Bassorah jusqu'à sa mort ». Il était parmi les éminents Compagnons et leurs jurisconsultes, il se convertit lui ainsi que son père – que Dieu les agrée tous deux – « qu'il a dit : « le Prophète ﷺ a dit à mon père : » », c'est-à-dire lorsqu'il était mécréant : « ô Housayn, combien adores-tu de dieux aujourd'hui ? », le « lam » étant ici pour la signification de vérité générale, comme dans Sa Parole ta^ala en sens : {aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion} [al Ma'idah :3].

[La parole :] « de dieux ? », il s'agit ici d'un complément d'objet indirect, dont le distinctif a été supprimé en raison du fait qu'il est indiqué, par voie implicite [Gramm.]

Ibn Hajar opta lui pour le fait qu'il s'agit ici d'un distinctif pour le terme « combien » interrogatif. Il dit : « et le schisme dans la phrase ne nuit en rien en cela, car le terme n'est pas externalisé et contient un arrêt ». [Gramm.]

[La parole :] « mon père a dit : » ce qui signifie : « j'en adore[119] sept, des dieux ». [Il dit :] « six sur terre et un au ciel » c'est-à-dire selon sa prétention. At-Tibiyy a dit : « les termes rappelés dans la révélation, tels : Yaghouth, Ya^ouq, Nasr, al-Lat, al ^Ouzza sont tous des noms féminins. Cependant il dit « sept » au masculin, car cela comprenait aussi Allah dans la signification de sa parole, et donc l'expression du pluriel s'est trouvée au masculin. Puis il employa le féminin en désignant les six, et le masculin pour l'Un », fin de citation. Ibn Hajar le suivit en cela.

Il y eût aussi en cela [la prétention] que Yaghouth, Ya^ouq et Nasr étaient des idoles du peuple de Nouh, cela ne permettant donc pas la preuve que le nom est féminin.

Les arabes d'alors adoraient de nombreuses divinités, parmi elles ce qui a été mentionné dans la Révélation et ce qui n'y fût pas mentionné. Il nous est parvenu qu'il y avait autour de la Maison Sacrée lors de la conquête de la Mecque honorée trois-cent soixante idoles et qu'à chaque fois que le Prophète ﷺ passa devant une idole, il la pointa par son bâton en disant en sens : {La Vérité est venue

[119] Dans la source : « il a adoré » [عَبَدَ].

et le faux fût annihilé, certes le faux est voué à l'extinction} [al 'Isra' :81], la statue s'effondrait alors sur son visage.

Al Bayhaqiyy rapporte qu'un homme en vit un renard uriner sur son idole, il s'exclama alors : « un seigneur sur la tête duquel urineraient les renards ?! », il se convertit alors.

Il a été rapporté qu'il – salla l-Lahou ^alayhi wa sallam – a dit à l'un des nouveaux convertis à l'Islam en sens : « tes idoles t'ont-elles été utiles ? ». Il répondit probablement : « oui, une idole me fût utile, je l'aie construite en hays[120], aussi quand la sécheresse vint, elle me fût utile quand je l'aie mangée », il – salla l-Lahou ^alayhi wa sallam – souria.

[La parole :] « il dit : « et sur lequel » », avec une dammah sur le « ya' », « comptes-tu » avec une fathah sur le « ta' », dammah sur le ^ayn, c'est-à-dire : considères-tu comme un dieu « pour tes besoins et tes craintes ? », dans une version avec le dammah sur le premier, kasrah sur le second, c'est-à-dire[121] : « estimes-tu capable de t'être utile quant à tes aspirations et tes peurs ? ».

At-Tibiyy a dit : « le « fa' » est ici l'apodose de la protase implicite [gramm.], soit en sens : « si c'était ainsi, duquel d'entre eux escomptes-tu bénéficier d'un refuge dans le cas où une calamité s'abattrait sur toi ? »

[La parole :] « il dit [littéralement] : « Celui qui est au ciel » », c'est-à-dire Celui qui y est adoré, ou sinon il le dit selon sa prétention…

[La parole :] « il dit », c'est-à-dire ^Imran

[La parole :] « Quand al Housayn se convertit, il dit : « ô Messager de Allah, enseigne-moi les deux paroles que tu m'as promises », c'est-à-dire de m'enseigner.

[La parole :] « il dit : « dis » », c'est-à-dire invoque par cette invocation quand tu le souhaites, quant à sa spécification à ce qui est entre les deux prosternations, comme le fit Ibn Hajar, c'est vraiment éloigné.

[La parole :] « ô Allah, inspire-moi ma guidée » avec dammah, soukoun puis deux fathah, c'est-à-dire : « accorde-moi la concordance avec la guidée, soit la guidance vers la droiture ».

[La parole :] « préserve-moi » c'est-à-dire garde-moi et protège-moi

[La parole :] « du mal de mon âme », elle est la source du méfait. At-Tibiyy a dit : « il y a en cela une indication que le fait d'avoir adopté ces fausses divinités n'est que passion de l'âme ordonnatrice de mal et que la guidée au droit chemin et à la religion ne peut provenir que de al ^Aliyy al ^Adhim ».

[La parole :] « Rapporté par at-Tirmidhiyy », qui le qualifia de *bon-étrange* [[Hasan Gharib], comme cité par Mirak » » [Fin de citation]

Jami^ou l-'ousoul (4/342) : 2364 – « ^Imran ibn Housayn que Dieu les agrée tous deux a dit : « « le Messager de Dieu a ﷺ dit à mon père : « ô Housayn, combien adores-tu de dieux aujourd'hui ? », il dit [littéralement] : « sept, six sur terre et un au ciel ». Il dit : « et sur lequel d'entre eux comptes-tu pour tes besoins et tes craintes ? », il répondit [littéralement] : « Celui qui est au ciel ». Il lui dit alors : « ô Housayn, si tu te convertissais à l'Islam, je t'enseignerais deux paroles qui te seraient utiles ». Quand

120 [Ndt : pâte à base de dattes]
121 Dans la source : « ou ».

al Housayn se convertit, il dit : « ô Messager de Allah, enseigne-moi les deux paroles que tu m'as promises ». Il lui dit : « dis : ô Allah, inspire-moi ma guidée, préserve-moi du mal de mon âme » ». Rapporté par at-Tirmidhiyy[122] » [Fin de citation]

Jami^ou l-masanidi wa s-sounan (2/498) 397 – « Housayn ibn ^Oubayd ibn Khalaf ibn ^Abd Nou^m ibn Houdheyfah ibn Jouhmah ibn Houbchiyyah ibn Ka^b ibn Rabi^ah al Khouza^iyy, père de ^Imran ibn Housayn que Dieu les agrée tous deux. (1) »

2537 – « At-Tirmidhiyy a dit : « Ahmad ibn Mani^ nous a raconté que Abou Mou^awiyah nous a raconté, de Chabib, de al Hasan, de ^Imran ibn Housayn qu'il a dit : « le Messager de Dieu ﷺ a dit à mon père : « ô Housayn, combien adores-tu de dieux aujourd'hui ? », il dit [littéralement] : « sept, six sur terre et un au ciel ». Il dit : « et sur lequel d'entre eux comptes-tu[123] pour tes besoins et tes craintes ? », il répondit [littéralement] : « Celui qui est au ciel ». Il lui dit alors : « ô Housayn, si tu te convertissais à l'Islam, je t'enseignerais deux paroles qui te seraient utiles ». Quand al Housayn se convertit, il dit : « ô Messager de Allah, enseigne-moi les deux paroles ». Il lui dit : « dis : ô Allah, inspire-moi ma guidée, préserve-moi du mal de mon âme » ». Les adeptes des parties ne le mentionnèrent pas dans le mousnad de ^Imran, mais Abou Nou^aym le mit en mousnad dans sa biographie (2) » [Fin de citation]

---

[122] Numéro (3479) dans les invocations, chapitre (70), c'est un hadith bon [Hasan]. At-Tirmidhiyy a dit : « c'est un hadith *bon-étrange* [Hasan Gharib] » et ce hadith a été rapporté de ^Imran ibn Housayn selon une autre forme. [Annotation de Ayman Salih Cha^ban Dar al koutoub al ^ilmiyyah]
Sa chaîne de transmission est bonne [Hasan] :
1 – Il a été rapporté par ^Abd ibn Houmayd (476), an-Nasa'iyy dans les œuvres de jour et nuit (993), il dit : « Ahmad ibn Soulayman nous a informé », les deux (^Abd et Ahmad). ^Abd a dit : « il nous a informé » et Ahmad a dit : « ^Oubaydou l-Lah ibn Mousa nous a raconté, de Isra'il ibn Younous »
2 – An-Nasa'iyy l'a rapporté dans « ^amalou l-yawmi wa l-laylah » (993) et a dit : « Abou Ja^far ibn Abi Sarij ar-Raziyy nous a informé et dit : « Mouhammad ibn Sa^id m'a informé, il est Ibn Sabiq al Qazwiniyy et dit : « ^Amr nous a raconté, il est Ibn Abi Qays, tous deux – Isra'il et ^Amr – de Mansour, de Rab^iyy ibn Harrach, de ^Imran ibn Housayn» » » puis il le mentionna.
Dans une version : « que Housayn, ou Housayn, vint au Messager de Allah – salla l-Lahou ^alayhi wa sallam – et dit : « ô Mouhammad, ^Abdou l-Mouttalib était mieux que toi pour son peuple, il leur donnait à manger foie et bosse de chameau, tandis que toi tu les envoie au charnier ! ». Le Prophète – salla l-Lahou ^alayhi wa sallam – lui dit ce que Allah voulut qu'il lui dise. Il lui dit : « que me conseilles-tu de dire ? ». Il dit : « dis : ô Allah, protège-moi du mal de mon âme et fais-moi être sur le bon chemin quant à mon affaire » ». Il dit : « l'homme partit et se convertit. Puis il revint. Il dit : « je suis venu à toi et tu m'as dit : « dis : ô Allah, protège-moi du mal de mon âme et fais-moi être sur le bon chemin quant à mon affaire ». Que devrais-je dire maintenant ? ». Il dit : « dis : ô Allah pardonne-moi ce que j'ai caché et ce que j'ai fait au grand jour, ce que j'ai fait par erreur et ce que j'ai fait sciemment, ce que j'ai su et ce que j'ai ignoré ».
Ahmad l'a rapporté (4/444), il a dit : « Housayn nous a raconté et dit : « Chayban et an-Nasa'iyy dans « ^amalou l-yawmi wa l-laylah » (994) nous ont raconté et dit : « Zakariyya ibn Yahya m'a informé et dit : « ^Outhman nous a raconté, il est ibn Abi Chaybah et dit : « Mouhammad ibn Bichr nous a raconté et dit : « Zakariyya nous a raconté, il est Ibn Abi Za'idah, tous deux – Chayban et Zakariyya – de Mansour, de Rab^iyy ibn Harrach » » » » puis il le mentionna.
[123] À la source : « adores-tu ? » [تعبد].

(1) Dans la source manuscrite : « Khalaf ibn ^Oubayd ibn Harb ibn Khouzaymah ibn Rabi^ah », ce que nous avons confirmé dans « Ousoudou l-ghabah » sur lequel nous sommes restés hormis pour « Rabi^ah » car il est confirmé dans certaines sources. Il a d'ailleurs une biographie dans Ousoudou l-ghabah 2/26, dans al Isabah 1/377, dans al isti^ab 1/333, dans at-tarikhou l-kabir 1/3 et dans ath-thiqat de Ibn Hibban 3/88.
(2) Le récit est rapporté par at-Tirmidhiyy dans les invocations : 70 et il a dit : « hadith *étrange* [Gharib] et il rapporta ce hadith de ^Imran ibn Housayn par une autre forme. Sounan at-Tirmidhiyy 5/519.

Jami^ou l-masanidi wa s-sounan (6/390) : 7952 – « At-Tirmidhiyy a rapporté dans les « da^awat » : « Ahmad ibn Mani^ nous a raconté que Abou Mou^awiyah nous a raconté, de Chabib, de al Hasan al Bisiriyy, de ^Imran ibn Housayn qu'il a dit : « le Messager de Dieu ﷺ a dit à mon père : « ô Housayn, combien adores-tu de dieux aujourd'hui ? », il dit [littéralement] : « sept, six sur terre et un au ciel ». Il dit : « et sur lequel d'entre eux comptes-tu pour tes besoins et tes craintes ? », il répondit [littéralement] : « Celui qui est au ciel ». Il lui dit alors : « ô Housayn, si tu te convertissais à l'Islam, je t'enseignerais deux paroles qui te seraient utiles ». Quand al Housayn se convertit, il dit : « ô Messager de Allah, enseigne-moi les deux paroles que tu m'as promises ». Il lui dit : « dis : ô Allah, inspire-moi ma guidée, préserve-moi du mal de mon âme » ». Il dit : « *bon-étrange* » [Hasan Gharib], il a été rapporté de ^Imran selon d'autres formes » [Fin de citation]

Kanzou -l^oummal (2/687) : 5083 – « de ^Imran ibn Housayn qui a dit : « Housayn vint au Prophète ﷺ avant de se convertir et lui dit : « ô Mouhammad, que m'ordonnes-tu de dire ? », il lui dit en sens : « dis : « ô Allah, je recherche la protection par Toi contre le mal de mon âme et je te demande de me faire emprunter le chemin de ma guidée » ». Puis quand Housayn se convertit par la suite, il alla au Prophète ﷺ et lui dit : « je t'avais questionné la première fois, me voilà te demandant à présent : que m'ordonnes-tu de dire ? », il lui dit : « dis : « ô Allah, pardonne-moi ce que j'ai commis en secret ainsi que ce que j'ai fait au grand jour, mes erreurs et mes fautes délibérées, ce que j'ai su et ce que j'ai ignoré » ». « ش » »

5084 – « ^Imran ibn Housayn a dit : « « le Messager de Dieu ﷺ a dit à mon père Housayn : « combien adores-tu de dieux aujourd'hui ? », il dit [littéralement] : « sept, six sur terre et un au ciel ». Il dit : « et sur lequel d'entre eux comptes-tu pour tes besoins et tes craintes ? », il répondit [littéralement] : « Celui qui est au ciel ». Il lui dit alors : « ô Housayn, si tu te convertissais à l'Islam, je t'enseignerais deux paroles qui te seraient utiles ». Quand al Housayn se convertit, il dit : « ô Messager de Allah, enseigne-moi les deux paroles que tu m'as promises ». Il lui dit : « dis : ô Allah, inspire-moi ma guidée, protège-moi du mal de mon âme » ». Cela vint aussi avec les termes : « préserve-moi du mal de mon âme » ». « ar-Rawyani et Abou Nou^aym ك » » [Fin de citation]

Al mousnadou l-jami^ (14/206) : 10828 – « de al Hasan al Bisriyy, de ^Imran ibn Housayn qu'il a dit : « « le Prophète ﷺ a dit à mon père : « ô Housayn, combien adores-tu de dieux aujourd'hui ? », il dit [littéralement] : « sept, six sur terre et un au ciel ». Il dit : « et sur lequel d'entre eux comptes-tu pour tes besoins et tes craintes ? », il répondit [littéralement] : « Celui qui est au ciel ». Il lui dit alors : « ô Housayn, si tu te convertissais à l'Islam, je t'enseignerais deux paroles qui te seraient utiles ». Quand Housayn se convertit, il dit : « ô Messager de Allah, enseigne-moi les deux paroles que tu m'as promises ». Il lui dit : « dis : ô Allah, inspire-moi ma guidée, préserve-moi du mal de mon âme » ». Rapporté par at-Tirmidhiyy (3483), il a dit : « Ahmad ibn Mani^ nous a raconté que Abou Mou^awiyah nous a raconté, de Chabib ibn Chaybah, de al Hasan al Bisriyy, puis il l'a évoqué. Abou ^Isa at-Tirmidhiyy a dit : « c'est un hadith *bon-étrange* [Hasan Gharib] et ce hadith a été rapporté de ^Imran ibn Housayn sous une autre forme que celle-ci » [Fin de citation]

Jam^ou l-fawa'id min jami^i l-'ousouli wa majma^i z-zawa'id (4/98) : 9469 - « ^Imran ibn Housayn a dit : « « le Messager de Allah ﷺ a dit à mon père : « ô Housayn, combien adores-tu de dieux aujourd'hui ? », il dit [littéralement] : « sept, six sur terre et un au ciel ». Il dit : « et sur lequel d'entre eux comptes-tu pour tes besoins et tes craintes ? », il répondit [littéralement] : « Celui qui est au ciel ».

Il lui dit alors : « ô Housayn, si tu te convertissais à l'Islam, je t'enseignerais deux paroles qui te seraient utiles ». Quand Housayn se convertit, il dit : « ô Messager de Allah, enseigne-moi les deux paroles que tu m'as promises ». Il lui dit : « dis : ô Allah, inspire-moi ma guidée, préserve-moi du mal de mon âme » » ». [Fin de citation]

Jami^ou l-'ahadith (37/358) : 40724 - « ^Imran ibn Housayn a dit : « « le Prophète ﷺ a dit à mon père Housayn : « combien adores-tu de dieux aujourd'hui ? », il dit [littéralement] : « sept, six sur terre et un au ciel ». Il dit : « et sur lequel d'entre eux comptes-tu pour tes besoins et tes craintes ? », il répondit [littéralement] : « Celui qui est au ciel ». Il lui dit alors : « ô Housayn, si tu te convertissais à l'Islam, je t'enseignerais deux paroles qui te seraient utiles ». Quand al Housayn se convertit, il alla au Prophète ﷺ et lui dit : « ô Messager de Allah, enseigne-moi les deux paroles que tu m'as promises ». Il lui dit : « dis : ô Allah, inspire-moi ma guidée, protège-moi du mal de mon âme » ». Cela vint aussi avec les termes : « préserve-moi du mal de mon âme » (Ar-Rawayaniyy, Abou Ya^la, Abou Nou^aym et Ibn ^Asakir) |Kanzou l-^oummal 5084|, rapporté par ar-Rawyaniyy (1/105, numéro 58) » [Fin de citation]

Rawdatou l-mouhaddithin (9/486) : 4411 – « de ^Imran ibn Khalid ibn Toulayq qui a dit : « mon père m'a raconté de son père de son grand-père qui a dit : « [des gens de] Qouraych voulant quereller vinrent chez Housayn père de ^Imran et lui dirent : « cet homme-là insulte nos dieux, nous voulons que tu ailles lui parler et l'exhorter ! ». Ils marchèrent avec lui jusqu'à proximité de la porte du Prophète ﷺ, ils s'assirent et Housayn entra. Lorsque le Messager de Dieu ﷺ le vit, il dit : « faites place au chaykh ». Il lui dit : « qu'est-ce donc ce qui nous parvint de ta part ? Que tu insultes nos dieux, tu en parles en mal, alors que tes pères représentaient assiette et pain ! ». Il dit alors [littéralement] : « mon père et ton père sont au feu. Ô Housayn, combien de dieux adores-tu aujourd'hui ? » Il dit [littéralement] : « sept, six sur terre et un Dieu au ciel ». Il lui dit alors : « et lorsque tu es touché par un mal, qui invoques-tu ? », il répondit [littéralement] : « Celui qui est au ciel » » ».

4412 - « ^Imran ibn Housayn a dit : « « le Prophète ﷺ a dit à mon père : « combien adores-tu de dieux aujourd'hui ? », il dit [littéralement] : « sept, six sur terre et un au ciel ». Il dit : « et sur lequel d'entre eux comptes-tu pour tes besoins et tes craintes ? », il répondit [littéralement] : « Celui qui est au ciel ». Il lui dit alors : « ô Housayn, si tu te convertissais à l'Islam, je t'enseignerais deux paroles qui te seraient utiles ». Quand il se convertit, il dit : « ô Messager de Allah, enseigne-moi les deux paroles que tu m'as promises ». Il lui dit : « dis : ô Allah, inspire-moi ma guidée, préserve-moi du mal de mon âme » » » [Fin de citation]

Mawqifou l-'imamayni l-boukhariyyi wa mouslimin mina chtirati l-louqya wa s-sama^i fi s-sanadi l-mou^an^ani bayna l-mouta^asirayn [Ndt : statut des conditions de rencontre et d'ouïe chez al Boukhariyy et Mouslim concernant la chaîne de transmission « mou^an^an » chez deux personnes contemporaines] (Page 412) :

« Et témoigne en sa faveur ce qu'a rapporté Chabib ibn Chaybah, de al Hasan al Bisriyy, de ^Imran ibn Housayn qui a dit : « le Prophète ﷺ a dit à mon père : « ô Housayn, combien adores-tu de dieux aujourd'hui ? », mon père dit [littéralement] : « sept, six sur terre et un au ciel ». Il dit : « et sur lequel d'entre eux comptes-tu pour tes besoins et tes craintes ? », il répondit [littéralement] : « Celui qui est au ciel ». Il lui dit alors : « ô Housayn, si tu te convertissais à l'Islam, je t'enseignerais deux paroles qui te seraient utiles ». Quand al Housayn se convertit, il dit : « ô Messager de Allah, enseigne-moi les deux

paroles que tu m'as promises ». Il lui dit : « dis : ô Allah, inspire-moi ma guidée, préserve-moi du mal de mon âme » ». Cela vint aussi avec les termes : « préserve-moi du mal de mon âme » ». Il y a eu bien des discussions sur cette chaîne de transmission, car Chabib ibn Chaybah est *véridique-faillible* [Sadouq yahim] et en raison du fait que al Hasan n'a pas entendu de ^Imran ibn Housayn selon la parole des détracteurs. Cependant, le Hafidh Ibn Hajar a dit : « c'est-là un bon témoin pour le hadith de Isra'il », c'est-à-dire que le second hadith de Rab^iyy qu'il mentionna précédemment, Isra'il l'a rapporté de Mansour de Rab^iyy par cela et c'est là l'une des versions de ce hadith » [Fin de citation]

Rouhou l-bayan (1/269) : « « ^Imran ibn Housayn a rapporté et dit : « « le Prophète ﷺ a dit à mon père Housayn : « combien adores-tu aujourd'hui de dieux ? », il dit [littéralement] : « sept, six sur terre et un au ciel ». Il dit [littéralement] : « et lequel d'entre eux adores[124]-tu pour tes besoins et tes craintes ? », il répondit [littéralement] : « Celui qui est au ciel ». Il lui dit, ^alayhi s-salatou wa s-salam [littéralement] : « donc Celui qui est au ciel te suffit ! » puis il lui dit : « ô Housayn, si tu te convertissais à l'Islam, je t'enseignerais deux paroles qui te seraient utiles ». Housayn se convertit puis dit : « ô Messager de Allah, enseigne-moi les deux paroles que tu m'as promises ». Il lui dit : « dis : ô Allah, inspire-moi ma guidée, protège-moi du mal de mon âme » » » [Fin de citation]

Tafsirou l-qasimiyy mahasinou t-ta'wil (5/220) : « ^Imran ibn Housayn a dit : « « le Prophète ﷺ a dit à mon père : « ô Housayn, combien adores-tu de dieux aujourd'hui ? », mon père dit [littéralement] : « sept, six sur terre et un au ciel ». Il dit : « et sur lequel d'entre eux comptes-tu pour tes besoins et tes craintes ? », il répondit [littéralement] : « Celui qui est au ciel » ». Rapporté par at-Tirmidhiyy, chapitre des invocations, 69 – sous-chapitre « Ahmad ibn Mani^ nous a raconté » » [Fin de citation]

At-tahrir wa t-tanwir (17/142) « et dans « jamharatou l-'ansab » de Ibn Hazm : « Al Housayn ibn ^Oubayd al Khouza^iyy, lui qui est le père de ^Imran ibn Housayn, rencontra le Messager de Dieu ﷺ. Le Messager de Allah ﷺ lui dit : « ô Housayn, qu'adores-tu ? ». Il dit : « dix dieux ». Il lui dit [littéralement] : « que sont-ils et où sont-ils ? ». Il dit [littéralement] : « neuf sur terre et un au ciel »[125]. Il lui dit : « et [sur] lequel [comptes-tu] pour tes besoins ? ». Il dit [littéralement] : « Celui au ciel ». Il lui dit : « et [à] qui [t'adresses-tu] pour tes besoins ? ». Il dit [littéralement] : « Celui au ciel ». Puis il lui dit : « et sur lequel comptes-tu pour telle chose et telle chose ? ». Il répondit à chaque fois [littéralement] : « Celui au ciel ». Le Messager de Dieu ﷺ dit : « mets donc fin à ton adoration aux neufs » » ». Et dans le chapitre des invocations des « Sounan de at-Tirmidhiyy » : il y a le fait qu'il a dit [littéralement] : « sept, six sur terre et un au ciel » ». [Fin de citation]

Tafsirou l-'alousiyy rouhou l-ma^ani (6/104) : « et il y a sa confirmation quant à la parole de Housayn [126] lorsqu'il lui a demandé, salla l-Lahou ^alayhi wa sallam : « combien adores-tu ô Housayn ? », il répondit [littéralement] : « sept, six sur terre et un au ciel », puis il – salla l-Lahou ^alayhi wa sallam –

---

124 Peut-être qu'à l'origine c'est « comptes-tu ? » [تَعُدُّه] au lieu de [تَعْبُدُه]. À confirmer.

125 Je n'ai pas pu consulter l'ouvrage « jamharatou 'ansabi l-^arab » afin de vérifier la précision du texte.

126 C'est-à-dire selon le sens digne de Allah, pas dans le sens de la localisation comme tu peux le constater dans les textes des expositions des significations.

dit : « et sur lequel d'entre eux comptes-tu pour tes besoins et tes craintes ? », Housayn dit [littéralement] : « Celui au ciel » » [Fin de citation]

Bayanou l-ma^ani (3/35) – « saches qu'il n'y a aucun texte explicite qui indiquerait que Allah ta^ala serait au ciel ou sur terre. Quant à ce qui parvint et dont l'apparence ferait penser qu'Il serait, jalla jalalouh, au ciel, il faut le comprendre selon les significations dignes de Lui, non pas selon ce qui nous parvient en imaginations.

[Comme] Sa parole – salla l-Lahou ^alayhi wa sallam - : « libère-la, elle est croyante », concernant l'esclave qui indiqua le ciel lorsqu'il lui dit : « ayna l-Lah ? », de même que sa confirmation à Housayn lorsqu'il lui dit – salla l-Lahou ^alayhi wa sallam – « combien [de dieux] adores-tu ô Housayn », qui répondit [littéralement] : « sept, un au ciel et six sur terre », suite à quoi il – salla l-Lahou ^alayhi wa sallam – dit : « et sur lequel d'entre eux comptes-tu pour tes besoins et tes craintes ? », Housayn dit [littéralement] : « le Dieu qui est au ciel », selon ce qui est l'apparence.

Parmi les expressions dénotant Son Exemption, il y a l'Élévation [Ndt : dans le sens de : la Transcendance].

C'est ainsi que lorsqu'une personne lève ses deux mains en direction du ciel pour les invocations, c'est en raison des merveilles qu'il comporte, comme cela est indiqué par Sa Parole ta^ala en sens {et il y a au ciel votre subsistance ainsi que ce qui vous a été promis}, le verset 22 de la Sourate adh-Dhariyat qui est parvenue, reviens-y donc, et saches que ceci n'est pas dans le sens qu'Il, jalla jalalouh, y serait réellement. Dieu est absolument exempt de cela d'une Élévation parfaite. » [Fin de citation]

As-siratou l-halabiyyah Insanou l-^ouyoun fi sirati l'amini l-ma'moun (1/402) : « Housayn le père de ^Imran se convertit aussi, que Allah ta^ala les agrée tous deux avec la conversion de son fils ^Imran. La cause de son entrée en Islam est que [des gens de] Qouraych vinrent à lui car ils l'estimaient grandement et lui dirent : « parles-donc pour nous à cet homme pour nous, il rabaisse nos divinités et les insulte ! ». Ils allèrent avec lui jusqu'à s'asseoir à proximité de la porte du Prophète ﷺ et Housayn pénétra. Lorsque le Prophète ﷺ le vit, il dit : « faites place au chaykh, ^Imran son fils fait partie des Compagnons ». Alors Housayn lui dit [littéralement] : « qu'est-ce donc ce qui nous parvint de ta part ? Que tu insultes nos dieux, tu en parles en mal ! ». Il dit alors [littéralement] : « Ô Housayn, combien de dieux adores-tu ? » Il dit [littéralement] : « sept sur terre et un au ciel ». Il lui dit alors : « et lorsque tu es touché par un mal, qui invoques-tu ? », il répondit [littéralement] : « Celui qui est au ciel ». Il dit « et lorsque les biens sont épuisés, qui invoques-tu ? », il répondit [littéralement] : « Celui qui est au ciel ». Il lui dit [littéralement] : « Il t'exauce donc Lui-Seul et tu les associes à Lui… Aurais-tu son agrément avec l'associationnisme[127]? Ô Housayn, convertis-toi à l'Islam et tu seras sauf ». Il se convertit ensuite et son fils ^Imran se leva vers lui, lui embrassa la tête les mains et les pieds. Le Prophète ﷺ pleura alors et dit : « je pleure en raison de ce qu'a fait ^Imran, Housayn entra alors qu'il était mécréant, ^Imran ne se leva pas pour lui, pas plus qu'il ne se tournait en son sens, puis quand il se convertit, il lui marqua le respect qui lui est dû, c'est cela qui m'a attendri ». Quand Housayn voulut sortir, Le Messager de Allah ﷺ dit à ses Compagnons : « levez-vous et raccompagnez-le à sa demeure ». Lorsqu'il franchit le pas de la porte, [des gens de] Qouraych le virent et ils dirent : « il a renié sa foi ! » » », alors ils se détournèrent de lui » [Fin de citation]

[127] Ainsi dans la source, vérifier.

Hayatou s-sahabah (1/87) : « Ibn Khouzaymah a rapporté de ^Imran ibn Khalid ibn Toulayq ibn Mouhammad ibn ^Imran ibn Housayn : « mon père m'a raconté de son père, de son grand-père[128] que [des gens de] Qouraych allèrent chez al Housayn – car ils l'estimaient grandement – et lui dirent : « parles-donc pour nous à cet homme pour nous, il rabaisse nos dieux et les insulte ! ». Ils allèrent avec lui jusqu'à s'asseoir à proximité de la porte du Prophète ﷺ qui dit : « faites place au chaykh » - alors que ^Imran et ses amis étaient nombreux – puis Housayn lui dit [littéralement] : « qu'est-ce donc ce qui nous parvint de ta part ? Que tu insultes nos dieux, tu en parles en mal, alors que ton père représentait forteresse et bienfait[129] ! ». Il dit alors [littéralement] : « mon père et ton père sont au feu. Ô Housayn, combien de dieux adores-tu ? » Il dit [littéralement] : « sept sur terre et un au ciel ». Il lui dit alors : « et lorsque tu es touché par un mal, qui invoques-tu ? », il répondit [littéralement] : « Celui qui est au ciel ». Il lui dit : « Il t'exauce Lui-Seul et tu les associes à Lui… As-tu fait montre de la gratitude[130] qui Lui est due, ou crains-tu quelque revers ? ». Il dit : « ni l'un ni l'autre » ». Il a dit : « j'ai su que je ne disais pas de paroles convaincantes, contrairement aux siennes ». [Il a dit] : « il a dit : « ô Housayn, convertis-toi à l'Islam et tu seras sauf ». Il a dit : « j'ai un peuple et une famille, que devrais-je dire [selon toi] ? ». Il a dit en sens : « dis : ô Allah, je recherche par Toi la guidance afin d'être sur le bon chemin quant à mon affaire et augmente-moi en science qui m'est profitable ». Housayn l'a dite, et il ne se leva pas jusqu'à s'être converti à l'Islam. ^Imran se leva vers lui, lui embrassa la tête les mains et les pieds. Lorsque le Prophète ﷺ vit cela il pleura et dit : « je pleure en raison de ce qu'a fait ^Imran, Housayn entra alors qu'il était mécréant, ^Imran ne se leva pas pour lui, pas plus qu'il ne se tournait en son sens, puis quand il se convertit, il lui marqua le respect qui lui est dû, c'est cela qui m'a attendri ». Quand Housayn voulut sortir, il dit à ses Compagnons : « levez-vous et raccompagnez-le à sa demeure ». Lorsqu'il franchit le pas de la porte, [des gens de] Qouraych le virent et ils dirent : « il a renié sa foi ! » » », alors ils se détournèrent de lui, comme cela fût mentionné dans « al 'Isabah » » [Fin de citation]

At-tarikhou l-kabir tarikhou bni 'abi khaytham – as-safarou th-thani (1/174) : 570 – « Et Housayn : père de ^Imran ibn Housayn.

Mousa ibn Isma^il nous a raconté : « Jouwayriyah ibn Bachir nous a raconté : « j'ai entendu al Hasan dire : « il nous est parvenu que le Messager de Dieu ﷺ a dit à Housayn : « ô Housayn, qu'adores-tu ? », il dit [littéralement] : « j'adore dix dieux ». Il dit [littéralement] : « que sont-ils ? Et où sont-ils ? ». Il dit [littéralement] : « neuf d'entre eux sur terre, et un au ciel ». Il lui dit : « et [sur] lequel [comptes-tu] pour tes besoins ? ». Il dit [littéralement] : « Celui au ciel ». Il lui dit : « et [à] qui [t'adresses-tu] dans tes demandes ? ». Il dit [littéralement] : « Celui au ciel ». Puis il lui dit : « et sur lequel comptes-tu pour telle chose et telle chose ? ». Il répondit à chaque fois [littéralement] : « Celui au ciel ». Le Messager de Dieu ﷺ dit : « mets donc fin à ton adoration aux neufs » » » » [Fin de citation]

Ma^rifatou s-sahabah li'abi nou^aym (2/837) : 2192 – « Mouhammad ibn Sima nous a raconté que Mouhammad ibn al Hasan ibn Badina nous a raconté que Ahmad ibn Mani^ nous a raconté que Abou Mou^awiyah nous a raconté, de Chabib ibn Chaybah, de al Hasan, de ^Imran ibn Housayn qui a dit : « le Messager de Allah ﷺ a dit à mon père : « combien adores-tu de dieux aujourd'hui ? », il dit

[128] [Ndt : j'ai modifié la signification directement car la source mentionne حده (litt. sa limite) au lieu de جده (son grand-père). L'auteur avait fait l'annotation en remarque].
[129] Ainsi dans la source, vérifier.
[130] Ainsi dans la source, vérifier.

[littéralement] : « sept, six sur terre et un au ciel ». Il dit : « et sur lequel d'entre eux comptes-tu pour tes besoins et tes craintes ? », il répondit [littéralement] : « Celui qui est au ciel ». Il lui dit alors : « ô Housayn, si tu te convertissais à l'Islam, je t'enseignerais deux paroles qui te seraient utiles ». Quand Housayn que Dieu l'agrée se convertit, il dit : « ô Messager de Allah, enseigne-moi les deux paroles que tu m'as promises ». Il lui dit : « dis : ô Allah, inspire-moi ma guidée, préserve-moi du mal de mon âme » ». Et cela a été rapporté par Dawoud ibn Abi Hind, de al ^Abbas ibn ^Abd ar-Rahman, de ^Imran ibn Housayn, que son père alla au Prophète ﷺ. » [Fin de citation]

Alisti^ab fi ma^rifati l-'ashab (1/353) : 514 – « Housayn ibn ^Oubayd, père de ^Imran ibn Housayn al Khouza^iyy, rapporta de lui son fils ^Imran ibn Housayn un hadith remontant [au Prophète ﷺ] qui concerne son entrée en Islam et l'invocation.

Il nous a été rapporté de al Hasan al Bisriyy qu'il a dit : « il nous est parvenu de la part du Messager de Allah ﷺ qu'il lui a dit : « ô Housayn, qu'adores-tu ? », il dit [littéralement] : « j'adore dix dieux ». Il dit [littéralement] : « et que sont-ils ? ». Il dit [littéralement] : « neuf d'entre eux sont sur terre, et un au ciel ». Il lui dit : « et [sur] lequel [comptes-tu] pour tes besoins ? ». Il dit [littéralement] : « Celui au ciel ! ». Il lui dit : « et [à] qui [t'adresses-tu] dans tes demandes ? ». Il dit [littéralement] : « Celui au ciel ! ». Puis il lui dit : « et sur lequel comptes-tu pour telle et telle chose ? ». Il répondit à chaque fois [littéralement] : « Celui au ciel ! ». Le Messager de Dieu ﷺ dit : « mets donc fin à ton adoration aux neufs » » » [Fin de citation]

Tarikhou dimachq li bni ^asakir (73/121) – « Abou l-Qasim Zahir ibn Tahir nous a informé que Abou Sa^d al Janzaroudhiyy a informé que Abou Ahmad al Housayn ibn ^Aliyy ibn Mouhammad ibn Yahya at-Tamimiyy 'imla' nous a raconté que Abou al-Layth Nasr ibn al Qasim al Fara'idiyy a informé que Sarij ibn Younous nous a raconté que Abou Mou^awiyah Mouhammad ibn Hazim nous a raconté que Chabib ibn Chaybah nous a raconté ح et Abou l-Hasan ^Aliyy ibn al Hasan ibn al Hasan nous a raconté que Mouhammad ibn ^Abd ar-Rahman nous a raconté que Abou Bakr Yousouf ibn al Qasim al Mayanijiyy nous a raconté ح et Oumm al Moujtaba Fatimah bint Nasir nous a informé en disant : « Ibrahim ibn Mansour nous a raconté que Abou Bark al Mouqri' nous a raconté que Abou Ya^la al Mawsiliyy nous a raconté que Sarij nous a raconté que Abou Mou^awiyah nous a raconté, de Chabib ibn Chaybah, de al Hasan, de ^Imran ibn Housayn que :

« Le Prophète ﷺ a dit à mon père Housayn : « combien adores-tu aujourd'hui de dieux ? », il dit [littéralement] : « sept, six sur terre et un au ciel ». Il dit : « et sur lequel d'entre eux comptes-tu pour tes besoins et tes craintes ? », il répondit [littéralement] : « Celui qui est au ciel ». Il lui dit alors : « ô Housayn, si tu te convertissais à l'Islam, je t'enseignerais deux paroles ». Housayn se convertit et vint au Prophète ﷺ » . Dans le hadith de al Fara'idiyy il y a mentionné : « il vint au Prophète ﷺ et lui dit : « enseigne-moi les deux paroles ». Il lui dit : « dis : ô Allah, inspire-moi ma guidée, préserve-moi – et dans le hadith de Abou Ya^la : « protège-moi » – du mal de mon âme ». Rapporté par ar-Rawyaniyy de as-San^aniyy, de Khalaf ibn al Walid, de Abou Mou^awiyah » [Fin de citation]

'Ousoudou l-ghabah ط al ^ilmiyyah (2/34) : 1185 – « Al Housayn ibn ^Oubayd :

ب د ع : al Housayn ibn ^Oubayd ibn Khalaf ibn ^Abd Nahm ibn Houdheyfah ibn Jouhmah, ibn Ghadirah ibn Houbchiyyah ibn Ka^b ibn ^Amr al Khouza^iyy, père de ^Imran ibn Housayn, a rapporté de lui son fils ^Imran ibn Housayn, il y eût divergence quant à son islam et son statut de compagnon.

(333) Isma^il ibn ^Oubaydi l-Lah nous a raconté, lui et plus d'un, avec leurs chaînes de transmission jusqu'à Mouhammad ibn ^Isa, il a dit : « Ahmad ibn Mani^ nous a raconté que Abou Mou^awiyah nous a informé, de Chabib ibn Chaybah, de al Hasan, de ^Imran ibn Housayn qui a dit : « le Messager de Dieu ﷺ a dit à mon père : « ô Housayn, combien adores-tu de dieux aujourd'hui ? », il dit [littéralement] : « sept, six sur terre et un au ciel ». Il dit [littéralement] : « et lequel d'entre adores-tu[131] pour tes besoins et tes craintes ? », il répondit [littéralement] : « Celui qui est au ciel ». Il lui dit alors : « ô Housayn, si tu te convertissais à l'Islam, je t'enseignerais deux paroles qui te seraient utiles ». Quand al Housayn se convertit, il dit : « ô Messager de Allah, enseigne-moi les deux paroles que tu m'as promises ». Il lui dit : « dis : ô Allah, inspire-moi ma guidée, préserve-moi du mal de mon âme » ».

Rab^iyy ibn Harrach a rapporté de ^Imran ibn Housayn, de son père, qu'il a dit : « j'ai dit : « ô Messager de Allah ou ô Mouhammad, ^Abdou l-Mouttalib était meilleur pour son peuple que toi, il les nourrissait de bosses de chameau et de foie, tandis que toi tu les envoie au charnier ! » ». Puis en voulant partir, il dit : « que devrais-je dire ? », il lui dit : « ô Allah, protège-moi du mal de mon âme et mène-moi à la guidée concernant mon affaire ». Il partit alors, ne s'étant pas encore converti. Lorsqu'il se convertit, il dit : « ô Messager de Allah, j'étais venu à toi et tu m'as enseigné telle et telle parole, que devrais-je dire à présent que je me suis converti ? ». Il dit : « dis : ô Allah, protège-moi du mal de mon âme, mène-moi à la guidée concernant mon affaire, ô Allah, pardonne-moi ce que j'ai commis en secret ainsi que ce que j'ai fait au grand jour, mes erreurs et mes fautes délibérées, ce que j'ai su et ce que j'ai ignoré » ». Rapporté par les trois. [Fin de citation]

Tahdhibou l-'asma'i wa l-loughat (2/36) – « les savants ont divergé concernant Housayn père de ^Imran : s'était-il converti et le statut de compagnon lui est-il confirmé ou non ? Ibn al Jawziyy a dit dans « at-talqihou s-sahih » : « il s'est converti, cela est fortifié par ce qu'a rapporté at-Tirmidhiyy dans son livre, chapitre « recueil d'invocations », avec sa chaîne de transmission de ^Imran ibn Housayn qui a dit : « le Prophète ﷺ a dit à mon père : « ô Housayn, combien adores-tu de dieux aujourd'hui ? », il dit [littéralement] : « sept, six sur terre et un au ciel ». Il dit : « et sur lequel d'entre eux comptes-tu pour tes besoins et tes craintes ? », il répondit [littéralement] : « Celui qui est au ciel ». Il lui dit alors : « ô Housayn, si tu te convertissais à l'Islam, je t'enseignerais deux paroles qui te seraient utiles ». Quand Housayn se convertit, il dit : « ô Messager de Allah, enseigne-moi les deux paroles que tu m'as promises ». Il lui dit : « dis : ô Allah, inspire-moi ma guidée, préserve-moi du mal de mon âme » ». At-Tirmidhiyy a dit : c'est un hadith *bon-étrange* [Hasan Gharib] » » [Fin de citation]

Moukhtasar tarikhi dimachq (10/270) : « Chabib ibn Chaybah ibn ^Abd Allah ibn ^Amr ibn al 'Ahtam ibn Sami ibn Sinan ibn Khalid ibn Mounqir ibn ^Oubayd ibn Maqa^is ibn ^Amr ibn Ka^b ibn Sa^d ibn Zayd Manah ibn Tamim |ibn Mourr|[132], père de Ma^mar at-Tamimiyy al Mounqiriyy al Ahtamiyy al Bisriyy le Khatib, il a rapporté le hadith de al Hasan ibn ^Imran ibn Housayn, que le Prophète ﷺ a demandé à son père : « combien adores-tu de dieux aujourd'hui ? », il dit [littéralement] : « sept, six sur terre et un au ciel ». Il dit : « et sur lequel d'entre eux comptes-tu pour tes besoins et tes craintes ? », il répondit [littéralement] : « Celui qui est au ciel ». Il lui dit alors : « ô Housayn, si tu te convertissais à l'Islam, je t'enseignerais deux paroles qui te seraient utiles ». Housayn se convertit et vint au Prophète puis dit : « enseigne-moi les deux paroles que tu m'as promises ». Il lui dit : « dis : ô Allah, inspire-moi ma guidée, protège-moi du mal de mon âme » » ». [Fin de citation]

[131] Peut-être que l'origine est « comptes-tu » [تعدّ] au lieu de [تعبد], à vérifier.
[132] Peut-être que ce qui est entre les barres verticales a été rajouté par erreur à la source, à confirmer.

Tahdhibou l-kamal fi 'asma'i r-rijal (6/526) : « il a été dit qu'il mourut polythéiste […]

Le docteur Bichar ^Iwad Ma^rouf a dit en annotation

(1) « Le plus exact, c'est plutôt qu'il s'est converti. Ibn Hajar a dit : « parmi ce qui épaule cela, le hadith de Abou Mou^awiyah, de Chabib ibn Chaybah, de al Hasan, de ^Imran ibn Housayn qui a dit : « le Messager de Allah ﷺ a dit à mon père : « ô Housayn, combien adores-tu de dieux aujourd'hui ? », il dit [littéralement] : « sept, six sur terre et un au ciel » »… le hadith. Et lorsque Housayn se convertit, il dit au Messager de Dieu ﷺ : « enseigne-moi les deux parole… » le hadith. Le hadith a été rapporté par at-Tirmidhiyy du hadith de Abou Mou^awiyah et dit : « *bon-étrange* [Hasan Gharib] » et at-Tabaraniyy a dit : « Abou Mou^awiyah s'est esseulé en cela ». Je dis : « c'est-là un bon témoin pour le hadith de Isra'il » » ». [Fin de citation]

Al 'isabah fi tamyizi s-sahabah (2/76) : « Housayn ibn ^Oubayd ibn Khalaf al Khouza^iyy (1)[133] père de ^Imran. Il y eût divergence quant à son islam. Ahmad et an-Nasa'iyy ont rapporté avec une chaîne de transmission authentique [Sahih] de Rab^iyy, de ^Imran ibn Housayn, que Housayn alla chez le Prophète ﷺ avant sa conversion… le hadith. Il comporte : puis Housayn se convertit.

An-Nasa'iyy a rapporté sous une autre forme de Rab^iyy, de ^Imran ibn Housayn, de son père qu'il alla au Prophète ﷺ et lui dit : « ô Mouhammad, ^Abdou l-Mouttalib était mieux pour son peuple que toi… » le hadith. Il comporte : « lorsqu'il voulut s'en aller, il dit : « que devrais-je dire ? ». Il lui dit : « dis : ô Allah, protège-moi du mal de mon âme, mène-moi à la guidée concernant mon affaire » » (2) il s'en alla ensuite ne s'étant toujours pas converti. Puis, lorsqu'il se convertit à l'Islam, il dit : « ô Messager de Allah, que devrais-je dire à présent, m'étant converti à l'Islam ? », il lui dit : « dis : ô Allah, pardonne-moi ce que j'ai commis en secret ainsi que ce que j'ai fait au grand jour, mes erreurs et mes fautes délibérées, ce que j'ai su et ce que j'ai ignoré ». La version de an-Nasa'iyy comportant : « que devrais-je dire à présent que je suis musulman ? », ceci sa chaîne de transmission est authentique [Sahih] de par les deux voies.

Ibn as-Sakkan et at-Tabaraniyy ont rapporté par la voie de Dawoud ibn Abi Hind, de Al ^Abbas ibn Dhourayh, de ^Imran ibn Housayn qu'il a dit : « mon père, Housayn fils de ^Oubayd, alla au Prophète ﷺ et lui dit : « ô Mouhammad, vois-tu un homme qui maintenant les liens de parenté, prenait soin de ses invités, qui faisait telle et telle chose et qui ne se joins pas à toi, cela lui serait-il profitable ? ». Il dit

---

(1) Ousoudou l-ghabah ت (1185), alisti^ab ت (532), tajridou asma'i s-sahabah 1/132, al khoulasah 1/234, tahdhibou l-kamal 1/298, tahdhibou t-tahdhib 2/384, al ^aqdou th-thamin 4/212

(2) Rapporté par Ibn Hibban numéro 2431, Ahmad dans al Mousnad 4/444, al Mouttaqi al Hindiyy dans Kanzou l-^oummal hadith n°36995, al Hakim dans al Moustadrak 1/510, al Haythamiyy a dit dans az-Zawa'id /10 : « il dit « et quand les biens disparaissent, qui invoques-tu ? ». Il dit [littéralement] : « Celui au ciel ». Il lui dit : « Il t'exauce Lui-Seul et tu les associes à Lui… As-tu fait montre de la gratitude qui Lui est due, ou crains-tu quelque revers ? ». Il dit : « ni l'un ni l'autre » ». Il a dit : « j'ai su que je ne disais pas de paroles convaincantes, contrairement aux siennes ». [Il a dit] : « il a dit : « ô Housayn, convertis-toi à l'Islam et tu seras sauf ». Il a dit : « j'ai un peuple et une famille, que devrais-je dire [selon toi] ? ». Il a dit en sens : « dis : ô Allah, je recherche par Toi la guidance afin d'être sur le bon chemin quant à mon affaire et augmente-moi en science qui m'est profitable ». Housayn l'a dite, et il ne se leva pas jusqu'à s'être converti à l'Islam. ^Imran se leva vers lui, lui embrassa la tête les mains et les pieds. Lorsque le Prophète ﷺ vit cela il pleura et dit : « je pleure en raison de ce qu'a fait ^Imran, Housayn entra alors qu'il était mécréant, ^Imran ne se leva pas pour lui, pas plus qu'il ne se tournait en son sens, puis quand il se convertit, il lui marqua le respect qui lui est dû, c'est cela qui m'a attendri ». Quand Housayn voulut sortir, il dit à ses Compagnons : « levez-vous et raccompagnez-le à sa demeure ». Lorsqu'il franchit le pas de la porte, [des gens de] Qouraych le virent et ils dirent : « il a renié sa foi ! » » », alors ils se détournèrent de lui ».

« Non… » le hadith. Il contient : « vingt nuits ne passèrent, jusqu'à ce qu'il mourût polythéiste ». At-Tabaraniyy a dit : « ce qui est juste, c'est que Housayn s'est converti à l'Islam ».

Ibn Khouzaymah a dit : « Raja' al ^Oudhriyy nous a raconté, ^Imran ibn Khalid ibn Toulayq ibn Mouhammad ibn ^Imran ibn Housayn, il a dit : « mon père m'a raconté de son père, de son grand-père que [des gens de] Qouraych vinrent à al Housayn, qu'ils glorifiaient, et lui dirent : « parles-donc pour nous à cet homme, il rabaisse nos dieux et les insulte ! ». Ils allèrent avec lui jusqu'à s'asseoir à proximité de la part du Prophète ﷺ qui dit : « faites place au chaykh » - alors que ^Imran et ses amis étaient nombreux – puis Housayn lui dit [littéralement] : « qu'est-ce donc ce qui nous parvint de ta part ? Que tu insultes nos dieux, tu en parles en mal, alors que ton père représentait préservation et bienfait[134] ! ». Il dit alors [littéralement] : « ô Housayn, mon père et ton père sont au feu. Ô Housayn, combien de dieux adores-tu ? » Il dit [littéralement] : « sept sur terre et un au ciel[135] ». Il lui dit alors : « et lorsque tu es touché par un mal, qui invoques-tu ? », il répondit [littéralement] : « Celui qui est au ciel » » » » [Fin de citation].

Tahdhibou t-tahdhib (2/384) : 666 – « حصين – سي » – Housayn ibn ^Oubayd ibn Khalaf al Khouza^iyy, père de ^Imran. Il y a divergence sur son islam. An-Nasa'iyy rapporte du hadith de Isra'il et autre que lui, de Mansour, de Rab^iyy, de ^Imran ibn Housayn, de son père qu'il alla au Prophète ﷺ. Il a été rapporté par Zakariyya ibn Abi Za'idah et autre que lui, de Mansour, et ils ne dirent pas « de son père », c'est pourtant cela qui est retenu. Il a été dit qu'il mourut polythéiste. Je dis : « le hadith de son entrée en Islam est raconté et parmi les choses qui l'épaulent, il y a le hadith de Abou Mou^awiyah, de Chabib ibn Chaybah, de al Hasan, de ^Imran ibn Housayn qui a dit : « le Messager de Allah ﷺ a dit à mon père : « ô Housayn, combien adores-tu de dieux aujourd'hui ? », il dit [littéralement] : « sept, six sur terre et un au ciel » », le hadith. Il dit : « lorsque Housayn se convertit à l'Islam, il dit au Messager de Allah ﷺ : « enseigne-moi les deux paroles… » le hadith. Il a été rapporté par at-Tirmidhiyy du hadith de Abou Mou^awiyah et il dit : « *bon-étrange* » [Hasan Gharib]. At-Tabaraniyy a dit : « Abou Mou^awiyah s'est esseulé par cela ». Je dis : « c'est un bon témoin pour le hadith de Isra'il ». De plus, Ibn Sa^d a dit dans « at-tabaqat » : « ^Imran ibn Housayn se convertit tôt, lui, son père et sa sœur » et Dieu sait mieux » » [Fin de citation]

Voilà donc des dizaines de textes dont aucun ne comporte la moindre mise en garde quant au fait de croire que le Prophète ﷺ a questionné Housayn: « combien [de dieux] adores-tu ? » ou « qu'adores-tu ? ». Observe comment les savants du Hadith et autres parmi les savants ont cité ces hadith en utilisant en preuves ce qu'il contiennent.

Dans ce qui précède, il y a la confirmation que at-Tirmidhiyy a jugé le hadith de ^Imran comme étant *bon-étrange* [Hasan Gharib], et non pas *étrange* [Gharib] tout court, comme le prétendirent ceux qui voulurent annuler ce hadith.

[134] Ainsi dans la source, vérifier.
[135] Ainsi dans la source.

La seconde preuve

L'imam Ahmad et Ibn Abi Chaybah et autres qu'eux ont rapporté que le Prophète ﷺ a dit à ^Adiyy ibn Hatim avant qu'il ne se convertisse : « n'es-tu pas rakousiyy ? »

Dans certaines versions – comme cela sera présenté – le Prophète ﷺ a dit à ^Adiyy en sens : « n'est-ce pas qu'ils vous rendaient halal[136] ce que Allah a rendu haram[137], alors vous le rendiez halal et qu'ils vous rendaient haram ce que Allah a rendu halal, alors vous le rendiez haram ? ». Il dit : « oui ». Il lui dit alors [littéralement] : « ceci, c'était les adorer ». Ainsi le Messager de Dieu ﷺ le rendit parmi les gens qui prirent leurs rabbins et leurs moines pour seigneurs en dehors de Dieu.

C'est là une autre question – de notre maître Mouhammad ﷺ – qui se suivit d'une réponse à cette question. Elle prouve clairement que l'interlocuteur prenait autre que Allah pour seigneur. Nul ne prétendit que cette question ni la précédente contiendrait de la mécréance.

Ce hadith a été rapporté par les savants du Hadith, de la Sunnah, de la Sirah et du Fiqh. Ils s'appuyèrent en preuves sur ce qu'il contient. Parmi ces savants, il y a al Jassas dans son charh du « moukhtasar » de at-Tahawiyy. Il prit cela en preuve pour démontrer que ce que faisait ^Adiyy ne le fit pas pour autant sortir du fait d'être chrétien, comme cela sera présenté.

Histoire de la conversion de ^Adiyy ibn Hatim :

L'histoire de la conversion de ^Adiyy ibn Hatim nous est narrée par différentes voies :

- La première, c'est ce que rapporte Mouhammad ibn Sirin, il y eût des variations le concernant à ce sujet :

Jarir ibn Hazim al Bisriyy a dit : « de Ibn Sirin, de Abou ^Oubaydah ibn Houdheyfah, de Ibn al Yaman, qu'un homme a dit : « j'ai dit : « j'ai questionné concernant le hadith de ^Adiyy ibn Hatim alors que j'étais dans un coin al Koufah, je l'entendrai moi-même de lui. Je suis venu à lui et je lui ai dit : « me connais-tu ? », il répondit : « oui, tu es untel fils d'untel » en le nommant par son nom. J'ai dit : « raconte-moi ». Il dit : « Le Prophète ﷺ a reçu la révélation, je l'ai alors haï plus violemment que je n'ai jamais rien haï. Je suis allé parti jusqu'à la limite du peuple arabe, non loin des romains. Mais j'ai là détesté ma place plus encore que je n'avais détesté mon premier lieu. J'ai alors dit : « résolument, je vais aller voir cet homme. S'il est un menteur, il ne me nuira point est s'il est véridique, cela ne m'échappera pas ! ». Je suis alors allé à Médine et les gens m'accueillirent en disant : « ^Adiyy ibn Hatim est venu ! ». Le Prophète ﷺ a alors dit : « ô ^Adiyy, convertis-toi à l'Islam et tu seras sauf ». J'ai répondu : « je fais déjà partie de gens de religion ». Il lui dit alors : « je suis plus au fait de ta religion que toi ». Je lui ai répondu : « tu es plus au courant de ma religion que moi ?! ». Il dit : « oui, je suis plus scient concernant ta religion que toi ». Je lui répondis : « tu es plus au courant de ma religion que moi ?! ». Il dit : « oui ! ». Il dit : « n'es-tu pas rakousiyy ? ». Je répondis : « si ». Il dit : « et n'es-tu donc pas en tête chez ton groupe ? ». Je répondis : « si ». Il dit : « et n'est-ce pas que tu prends le mirba^ ? ». Je répondis : « si ». Il dit : « ceci n'est pas permis dans ta religion » ». Il dit : « je me suis alors senti embarrassé vis-à-vis de moi-même. Il dit : « ô ^Adiyy ibn Hatim, embrasse l'Islam et tu seras sauf. Je

[136] [Ndt : licite]
[137] [Ndt : illicite]

ne suppose ou ne pense pas que tu te sentes empêché de te convertir si ce n'est à cause de la pauvreté des gens que tu vois autour de moi, que tu vois les gens se liguer contre nous en nombre, se réunissant pour ne former plus qu'un camp et frapper ensemble d'une seule main. Es-tu allé à al Hirah ? ». J'ai dit : « non, mais je sais où elle se situe ». Il dit : « bientôt, une femme qui voyage sans escorte aucune pourra arriver sauve jusqu'à faire les circumambulations[138] autour de la Maison et se déverseront à profusion sur vous les trésors de Chosroês fils de Ormuz – il le dit trois fois – et bientôt, un homme sera préoccupé par le fait de pouvoir trouver une personne qui accepterait l'aumône légale ». J'ai assurément vu cette situation, la femme pouvant partir en sécurité de al Hirah jusqu'à la Maison sans escorte aucune, j'ai aussi été au premier rang au front de ceux qui partirent à la conquête des cités. Quant à la troisième chose, elle arrivera assurément ! Il s'agit de la parole du Messager de Dieu ﷺ qu'il m'a dite à moi ! » » »

Rapporté par Ibn Abi Chaybah (14/324-325), Ahmad (4/379) de al Hasan ibn Mouhammad al Maroudhiyy que Jarir ibn Hazim informa en cela. Il fût suivi par Sa^id ibn ^Abd ar-Rahman ar-Raqachiyy al Bisriyy, de Ibn Sirin. Rapporté par Younous ibn Bakir dans « ziyadatou l-maghazi » (Pages 287-288), de Sa^id ibn ^Abd ar-Rahman. Rapporté encore par al Bayhaqiyy par sa propre voie dans « ad-dala'il » (5/343) » [Fin de citation]

- **La seconde, Qatadah a dit** :

« De Ibn Sirin, de Abou ^Oubaydah qui a dit : « je demandais aux gens à propos de ^Adiyy ibn Hatim, alors qu'il était à mes côtés à al Koufah, je suis allé à lui et lui dis : « quel est ce hadith qui m'est parvenu de toi ? » ». Il dit : « il me rappela donc le hadith dans sa longueur, sans mentionner dedans « d'un homme » ».

Rapporté par at-Tabaraniyy dans « al 'awsat » (6610) et Ibn Chahin dans « al 'afrad » (13) et Abou al Qasim al Asbahaniyy dans « ad-dala'il » (115) par la voie de ^Abdou l-Lah ibn Hicham ad-Dastouwa'iyy : « mon père nous a raconté de Qatadah » cela. At-Tabaraniyy a dit : « nul ne rapporta ce hadith de Qatadah si ce n'est Hicham ad-Dastouwa'iyy, son fils ^Adbou l-Lah s'est esseulé par cela ». Ibn Chahin a dit : « ce hadith est *étrange* [Gharib] du point de vue de la chaîne de transmission, ce qui est connu le concernant c'est le hadith de Hammad, de Ayyoub, de Ibn Sirin concernant l'entrée en Islam de ^Adiyy ibn Hatim. Je ne connais pas de ^Abdou l-Lah ibn Hicham ad-Dastouwa'iyy un autre hadith que celui-ci et je ne connais pas qui le rapporta d'autre de lui, mis-à-part ^Amr (1) ibn ^Aliyy »

Ibn ^Abd al Barr a dit : « hadith bon-authentique [Hasan Sahih] : « alisti^ab » (8/69). Je dis : ^Abdou l-Lah ibn Hicham ad-Dastouwa'iyy, Abou Hatim à dit à son sujet : « à délaisser [Matrouk] concernant le hadith ». As-Sajiyy a dit : « il a une faiblesse, il n'était pas une personne connue pour le hadith ». Ibn Hibban le mentionna dans les « thiqat » [dignes de confiance]. »

- **Il a été rapporté par ^Abdou l-Lah ibn ^Awn al Bisriyy de Ibn Sirin** de façon différente :

- Mouhammad ibn Abi ^Adiyy : « de Ibn ^Awn, de Ibn Sirin, de Abou ^Oubaydah, de Ibn ^Adiyy.

[138] [Ndt : les tours rituels autour de la Ka^bah].

Rapporté par Ahmad (4/258 & 377-378), suivi en cela par Mouhammad (2) ibn ^Abdi l-Lah al Ansariyy : « nous a raconté cela Ibn ^Awn ». Rapporté par Ad-Daraqoutniyy (2/222)

- ^Abdou r-Rahman ibn Hammad ach-Chou^aythiyy : « de Ibn ^Awn, de Ibn Sirin, de Abou ^Oubaydah, d'un homme qui s'appelle Ayman, de ^Adiyy »

Rapporté par at-Tabaraniyy dans « al 'ahadithou t-tiwal » (2) et Abou Nou^aym dans « ad-dala'il » (470) »

- **Il a été rapporté par Hammad ibn Zayd de Ayyoub as-Soukhtiyaniyy**, de Ibn Sirin de façon différente :

- Yousouf ibn Mouhammad al Mou'addib : « Hammad ibn Zayd nous a raconté : « Ayyoub nous a raconté, de Ibn Sirin, de Abou ^Oubaydah, d'un homme »

Certaines versions dans lesquelles le Prophète ﷺ a questionné ^Adiyy ibn Hatim : « n'es-tu pas rakousiyy ? » :

Dala'ilou n-noubouwwah : [Sirah et annexe] : « Abou l-Hasan nous a informé : ^Aliyy ibn Ahmad ibn ^Abdan que Ahmad ibn ^Oubayd as-Saffar nous a informé que Isma^il ibn Ishaq al Qadi nous a raconté que Soulayman ibn Harb nous a raconté que Hammad ibn Zayd nous a raconté, de Ayyoub, de Mouhammad, c'est-à-dire Ibn Sirin, qu'il a dit : « Abou ^Oubaydah ibn Houdheyfah a dit : « un homme a dit : « je questionnais les gens sur le hadith de ^Adiyy ibn Hatim alors qu'il était à mes côtés et je ne le questionnais pas. Je suis allé à lui et il dit : « Allah a envoyé Mouhammad ﷺ, je l'ai alors détesté plus intensément que je n'ai jamais rien haï. Je suis donc parti jusqu'aux confins de la terre des arabes, non loin des romains. Mais j'ai alors détesté mon lieu plus que je n'avais détesté mon premier emplacement. J'ai alors dit : « et si j'allais à lui et que j'écoutais ce qu'il raconte ? ». Je suis alors allé à lui et j'ai pénétré Médine alors que les gens m'accueillaient avec honneur, ils disaient : « ^Adiyy ibn Hatim at-Ta'iyy est venu ! ^Adiyy ibn Hatim est venu ! ». Il a dit : « ô ^Adiyy ibn Hatim ! Embrasse l'Islam et tu seras sauf ». Je lui ai dit : « j'ai déjà une religion ». Il dit : « je connais mieux ta religion que toi ». Je dis : « tu connais mieux ma religion que moi ?! ». Il dit : « oui ». Il dit cela trois fois, puis dit : « n'es-tu pas rakousiyy ? ». J'ai dit : « si ». Il dit : « n'es-tu pas à la tête de ton peuple ? ». Je dis : « si ». Il dit : « n'est-ce pas que tu prends le mirba^ ? ». Je dis : « si ». Il dit alors : « ceci n'est pas permis dans ta religion ». J'ai alors ressenti de cela ma défaillance.

Puis il dit : « peut-être te sens-tu bloqué pour entrer en Islam ce que tu vis en termes de besoins de ceux qui sont chez nous, alors que tu vois ceux qui sont contre nous tels un grand groupe soudé. As-tu vu al Hirah ? ». J'ai dit : « je ne l'ai pas vue, mais je sais où elle se situe ». Il dit : « certes, bientôt une femme qui voyage sans escorte aucune pourra arriver sauve jusqu'à faire les circumambulations autour de la Maison, les trésors de Chosroês fils d'Ormuz seront conquis ». Je dis : « les trésors de Chosroês fils d'Ormuz ?! ». Il dit : « Chosroês fils d'Ormuz. Les biens afflueront alors à telle profusion qu'un homme sera préoccupé par le fait de trouver celui qui acceptera de sa part en biens l'aumône légale » ».

Il dit : « j'ai vu la femme venir de al Hirah sans escorte. J'ai été en tête pour conquérir les cités, et par Allah, le troisième arrivera indéfectiblement ! C'est là la parole du Messager de Allah ﷺ ! » » [Fin de citation] [Sirah Ibn Hicham (4 :191) et cité par ibn Kathir dans son tarikh (5 :63-64)]

Charhou moukhtasari t-tahawiyy lil jassas [Fiqh Hanafiyy] : « Hicham ibn Hasan a rapporté de Mouhammad ibn Sirin, de Abou ^Oubaydah ibn Houdheyfah, de ^Adiyy ibn Hatim qui dit : « lorsqu'il vint au Prophète ﷺ, celui-ci lui dit : « embrasse l'Islam, tu seras sauf ». Je lui ai dit « j'ai déjà une religion ». Il me dit : « je connais mieux ta religion que toi ». Je dis : « tu connais mieux ma religion que moi ?! ». Il dit : « oui, n'es-tu pas rakousiyy ? ». J'ai dit : « si ». Il dit : « ne diriges-tu pas ton peuple ? » ». Il dit : « je dis : « si ». Il dit : « ne prends-tu pas le mirba^ ? » ». Il dit : « je dis : « si ». Il dit : « ceci n'est pas permis dans ta religion » ».

Ce récit prouve la véracité de ce que nous avons mentionné et ce, en plusieurs points :

- Premièrement, ^Adiyy ibn Hatim était un homme arabe qui avait adopté le christianisme. Il a dit au Prophète ﷺ: « j'ai déjà une religion ». Il ne lui renia pas cela. Ceci prouve que le fait qu'il soit arabe n'empêche pas la validité du fait qu'il fasse partie des gens du Livre.

- Un autre point, c'est que le Prophète ﷺ lui a dit : « n'es-tu pas rakousiyy ? Et tu prends le mirba^ », c'est-à-dire le quart du butin des razzias. Or ceci est interdit dans le christianisme. Et ar-rakousiyyah c'est un groupe de chrétiens. Il [^Adiyy] lui confirma cela, tout en informant qu'il n'était pas dans l'application stricte de la loi de la religion qu'il suivait, puisqu'il prenait le mirba^. Ceci ne le fit pas sortir du jugement d'être un chrétien.

^Abdou s-Salam ibn Harb a rapporté de Ghoutayf, de Mous^ab ibn Sa^d, de ^Adiyy ibn Hatim qui a dit : « j'ai été au Prophète ﷺ avec autour du cou une croix en or. Il me dit : « défais-toi donc de cette idole ! ». Puis il récita en sens : {ils prirent leurs rabbins et leurs moines comme seigneurs en dehors de Dieu}. J'ai alors dit : « ô Messager de Allah, nous ne les adorions pas ». Il dit : « n'est-ce pas qu'ils vous rendaient halal ce que Allah a rendu haram, alors vous le rendiez halal et qu'ils vous rendaient haram ce que Allah a rendu halal, alors vous le rendiez haram ? » ». Il dit « effectivement ». Il dit [littéralement] : « ceci, c'était les adorer » ».

Le Messager de Allah ﷺ l'a donc rendu de ceux qui prennent les rabbins et les moines comme seigneurs en dehors de Dieu, à savoir les juifs et les chrétiens. Ceci démontre que le fait d'être arabe n'empêche pas d'être jugé du jugement des gens du Livre à partir du moment où la personne a embrassé leur religion et leur crédo, quand bien même il ne serait pas dans l'application stricte de l'ensemble des lois de référence chez eux ». [Fin de citation]

Ahkamou l-qour'an lil jassas [Science du Qour'an] : « Hicham ibn Hassan a rapporté de Mouhammad ibn Sirin, de Abou ^Oubaydah, de Houdheyfah, de ^Adiyy ibn Hatim qui a dit : « nous allâmes au Prophète ﷺ, le Messager de Allah ﷺ me dit alors : « ô ^Adiyy ibn Hatim, embrasse l'Islam, tu seras sauf ». Je lui ai dit « j'ai déjà une religion ». Il me dit : « je connais mieux ta religion que toi ». Je dis : « tu connais mieux ma religion que moi ?! ». Il dit : « oui, n'es-tu pas rakousiyy ? » ». Il dit : « j'ai dit : « si ». Il dit : « ne diriges-tu pas ton peuple ? » ». Il dit : « je dis : « si ». Il dit : « ne prends-tu pas le mirba^ ? » ». Il dit : « je dis : « si ». Il dit : « ceci n'est pas permis dans ta religion » ». Il dit : « c'est comme si alors, je perçus l'opprobre de ma défaillance, que j'avais été réduit par cela » ».

^Abdou s-Salam ibn Harb a rapporté de Ghoutayf ibn A^yan, de Mous^ab ibn Sa^d, de ^Adiyy ibn Hatim qu'il a dit : « j'ai été au Prophète ﷺ avec autour du cou une croix en or. Il me dit : « défais-toi donc de cette idole ». Puis il récita en sens : {ils prirent leurs rabbins et leurs moines comme seigneurs en dehors de Dieu} [at-Tawbah :31]. » Il dit : « j'ai alors dit : « ô Messager de Allah, nous ne les adorions pas ». Il dit : « n'est-ce pas qu'ils vous rendaient halal ce que Allah a rendu haram, alors vous le rendiez

halal et qu'ils vous rendaient haram ce que Allah a rendu halal, alors vous le rendiez haram ? » ». Il dit « effectivement ». Il dit [littéralement] : « ceci, c'était les adorer » ».

Il y a dans ces deux récits nombre de preuves sur ce que nous avons mentionné.

L'une d'elles, c'est que le Messager de Dieu ﷺ lui a attribué[139] le fait de faire partie de ceux qui prennent les rabbins et les moines pour seigneurs. Ce sont les juifs et les chrétiens. Il ne dénia pas cela à son sujet en raison du fait qu'il était arabe. Il a dit dans le premier hadith : « n'es-tu pas rakousiyy ? », eux qui sont un groupe de chrétiens. Il ne le fit pas sortir d'eux en raison du fait qu'il prenait le mirba^, c'est-à-dire le quart du butin des razzias, bien que cela ne fasse pas partie de la religion des chrétiens, car dans leur religion, les butins de razzias ne sont pas permis.

Ceci démontre que le délaissement de la pratique effective des lois d'une religion ne fait pas sortir ceux qui l'ont adoptée du fait d'être effectivement de cette religion et ce crédo. Cela démontre également que les arabes qui ont adopté cette religion et les descendants de Isra'il qui ont cette religion sont équivalents quant au fait d'être des gens du Livre, qu'il n'y a pas de différence entre eux du point de vue de cette loi.

Et comme le Prophète ﷺ ne l'a pas questionné quant à son adoption de la religion chrétienne, si c'était avant la révélation du Qour'an ou après, il l'a affilié à un groupe d'entre eux sans question en cela, cela prouve qu'il n'y a pas de différence entre qui a adopté cela avant ou après la révélation du Qour'an, et Dieu sait plus ». [Fin de citation]

Jami^ou l-masanidi wa s-sounan : 7365 – « Yazid nous a raconté, de Mouhammad ibn Sirin, de Abou ^Oubaydah, d'un homme qui a dit : « j'ai dit à ^Adiyy ibn Hatim : « [il y a] un hadith de ta part que j'aimerais entendre de toi-même ». Il a dit : « d'accord. Lorsque je fus informé de la mission prophétique du Messager de Allah ﷺ, je suis parti en direction des romains, – il dit (Yazid) c'est-à-dire au-delà de Bagdad – jusqu'à arriver à César ». Il dit : « j'ai alors haï cet emplacement plus encore que celui duquel j'étais sorti ». Il dit : « j'ai dit : « par Allah, si j'allais voir cet homme, s'il était menteur, il ne me nuirait point et s'il était véridique, alors je le saurais ! » ». Il dit : « je suis donc allé à lui, lorsque je me fus avancé, les gens dirent : « ^Adiyy ibn Hatim ! ^Adiyy ibn Hatim !! » ». Il dit : « je suis entré chez le Messager de Allah – salla l-Lahou ^alayhi wa sallam – [et il dit][140] : « ô ^Adiyy ibn Hatim ! Embrasse l'Islam et tu seras sauf », trois fois ». Il dit : « j'ai dit « j'ai déjà une religion… ». Il dit : « je connais mieux ta religion que toi ». J'ai dit : « tu connais mieux ma religion que moi ?! » ». Il dit : « si ». Il dit : « oui, n'es-tu pas de ar-rakousiyyah ? Ne prends-tu pas de mirba^ de ton peuple ? ». J'ai dit : « si ». Il dit : « ceci n'est pas permis dans ta religion ». C'est lorsqu'il dit cela que je me sentis terriblement honteux de cela » » » » [Fin de citation]

Tarikhou dimachq li bni ^asakir [Biographies] : « ô ^Adiyy ibn Hatim ! Embrasse l'Islam et tu seras sauf ». Il dit : « j'ai dit « j'ai déjà une religion ». Il dit : « je connais mieux ta religion que toi ». J'ai dit : « tu connais mieux ma religion que moi ?! » ». Il dit : « oui, n'es-tu pas de ar-rakousiyyah ? Et n'es-tu pas à la tête de ton peuple ? » [Fin de citation]

[139] Peut-être à l'origine : « l'a attribué de… » [نسبه] au lieu de [نسب].
[140] La parole « et il dit » est un rajout de ma part.

Dala'ilou n-noubouwwah li l-bayhaqiyy : « Abou l-Hasan ^Aliyy ibn Ahmad ibn ^Abdan nous a informé que Ahmad ibn ^Oubayd as-Saffar nous a informé que Isma^il ibn Ishaq al Qadi nous a raconté que Soulayman ibn Harb nous a raconté que Hammad ibn Zayd nous a raconté, de Ayyoub, de Mouhammad c'est-à-dire Ibn Sirin, qu'il a dit : « Abou ^Oubaydah ibn Houdheyfah a dit : « un homme a dit : « je questionnais les gens à propos du hadith de ^Adiyy ibn Hatim alors qu'il était à proximité de moi et que je ne le questionnais pas. Je fus donc le trouver et il dit : « « Allah a envoyé Mouhammad ﷺ, je l'ai alors détesté plus intensément que je n'ai jamais rien haï. Je suis donc parti jusqu'aux confins de la terre des arabes, non loin des romains. Mais j'ai alors détesté mon lieu plus que je n'avais détesté mon premier emplacement. J'ai alors dit : « et si j'allais à lui et que j'écoutais ce qu'il raconte ? ». Je suis alors allé à lui et j'ai pénétré Médine alors que les gens m'accueillaient avec honneur, ils disaient : « ^Adiyy ibn Hatim at-Ta'iyy est venu ! ^Adiyy ibn Hatim est venu ! ». Il a dit : « ô ^Adiyy ibn Hatim ! Embrasse l'Islam et tu seras sauf ». Je lui ai dit : « j'ai déjà une religion ». Il dit : « je connais mieux ta religion que toi ». Je dis : « tu connais mieux ma religion que moi ?! ». Il dit : « oui ». Il dit cela trois fois, puis dit : « n'es-tu pas rakousiyy ? ». J'ai dit : « si ». Il dit : « n'es-tu pas à la tête de ton peuple ? ». Je dis : « si ». Il dit : « n'est-ce pas que tu prends le mirba^ ? ». Je dis : « si ». Il dit alors : « ceci n'est pas permis dans ta religion ». J'ai alors ressenti de cela ma défaillance.

Puis il dit : « peut-être te sens-tu bloqué pour entrer en Islam par ce que tu vis en termes de besoins de ceux qui sont chez nous, alors que tu vois ceux qui sont contre nous tels un grand groupe soudé. As-tu vu al Hirah ? ». J'ai dit : « je ne l'ai pas vue, mais je sais où elle se situe ». Il dit : « certes, bientôt une femme qui voyage sans escorte aucune pourra arriver sauve jusqu'à faire les circumambulations autour de la Maison, les trésors de Chosroês fils d'Ormuz seront conquis ». Je dis : « les trésors de Chosroês fils d'Ormuz ?! ». Il dit : « les trésors de Chosroês fils d'Ormuz. Les biens afflueront alors à telle profusion jusqu'à ce qu'un homme soit préoccupé par le fait de trouver celui qui acceptera de sa part en biens l'aumône légale » ».

Il dit : « j'ai vu la femme venir de al Hirah sans escorte. J'ai été en tête pour conquérir les cités, et par Allah, le troisième arrivera indéfectiblement ! C'est là la parole du Messager de Allah ﷺ ! » » ».

Le Hafidh Abou ^Abd Allah nous a informé ainsi que Sa^id ibn ^Amr, ils dirent : « Abou l-^Abbas Mouhammad ibn Ya^qoub nous a raconté : « Ahmad ibn ^Abd al Jabbar nous a raconté : « Younous ibn Boukayr nous a raconté, de Sa^id ibn ^Abd ar-Rahman, de Mouhammad ibn Sirin, de Abou ^Oubaydah ibn Houdheyfah ibn al Yaman, d'un homme qui s'appelait Ismayn qu'il entré chez ^Adiyy ibn Hatim qui lui raconta le hadith en sens » [Fin de citation de al Bayhaqiyy]

Souboulou l-houda wa r-rachad fi sirati khayri l-^ibad : [Sirah et biographies] : « [141] il dit alors : « ô ^Adiyy, je t'informe qu'il n'est de Dieu que Allah, y aurait-il donc un autre dieu que Lui ? Et je t'informe que Allah ta^ala est le plus Grand, y aurait-il donc plus grand que Allah ^azza wa jall ? ». Puis il dit : « ô ^Adiyy, embrasse l'Islam et tu seras sauf ». Je dis : « je suis déjà sur ma religion[142] ». Il dit : « moi, je connais mieux ta religion que toi ». Je dis : « tu es plus scient que moi au sujet de ma religion ?! ». Il dit : « oui », il le dit trois fois. [Il dit :] « n'es-tu pas rakousiyy ? ». J'ai dit : « si ». Il dit : « et ne prends-tu pas de ton peuple le mirba^ ? ». Je dis : « si, par Dieu ! ». J'ai alors su qu'il s'agissait d'un Prophète envoyé scient, il n'ignorait pas » […] ».

[141] Mouhammad ibn Yousouf as-Salihiyy ach-Chamiyy (décédé en 942 H).
[142] Ainsi à la source. Dans d'autres références, il est mentionné : « sur une religion ».

Puis l'auteur dit : « « ar-rakousiyy » : avec une fathah sur le « ra' », dammah sur le « kaf » et chaddah sur le « ya' », en référence à un groupe de chrétiens et sabéens. »

Mousnadou 'ahmad [Matn du Hadith] : 18260 – « Yazid nous a raconté que Hicham ibn Hassan nous a raconté, de Mouhammad ibn Sirin, de Abou ^Oubaydah, d'un homme qui a dit : « J'ai dit à ^Adiyy ibn Hatim : « un hadith m'est parvenu de toi, j'aimerais l'entendre de toi-même ». Il a dit : « d'accord. Lorsque je fus informé de la mission prophétique du Messager de Allah ﷺ, j'ai détesté cela très profondément, je suis parti en direction des romains, – c'est-à-dire au-delà de Bagdad – jusqu'à arriver à César ». Il dit : « j'ai alors haï cet emplacement plus encore que celui duquel j'étais sorti ». Il dit : « j'ai dit : « par Allah, si j'allais voir cet homme, s'il était menteur, il ne me nuirait point et s'il était véridique, alors je le saurais ! » ». Il dit : « je suis donc allé à lui, lorsque je me fus avancé, les gens dirent : « ^Adiyy ibn Hatim ! ^Adiyy ibn Hatim !! » ». Il dit : « je suis entré chez le Messager de Allah – salla l-Lahou ^alayhi wa sallam – [et il dit] : « ô ^Adiyy ibn Hatim ! Embrasse l'Islam et tu seras sauf », trois fois ». Il dit : « j'ai dit « j'ai déjà une religion… ». Il dit : « je connais mieux ta religion que toi ». J'ai dit : « tu connais mieux ma religion que moi ?! » ». Il dit : « oui, n'es-tu pas rakousiyy ? Ne prends-tu pas de mirba^ de ton peuple ? ». J'ai dit : « si ». Il dit : « ceci ne t'es pas permis dans ta religion ». C'est lorsqu'il dit cela que je me sentis terriblement honteux de cela »

Puis il dit : « je sais ce qui t'empêche d'entrer en Islam : tu te dis : « certes, ce sont les faibles personnes qui l'ont suivi, ceux qui n'ont pas de puissance, alors que nombre d'arabes se liguent contre eux ». Connais-tu al Hirah ? ». J'ai dit : « je ne l'ai pas vue, mais j'en ai entendu parler ». Il dit : « par Celui qui détient mon âme entre ses mains, Allah complètera cette affaire, jusqu'à ce qu'une femme qui voyage sans escorte aucune pourra arriver sauve jusqu'à faire les circumambulations autour de la Maison et les trésors de Chosroês fils d'Ormuz seront conquis ». Je dis : « Chosroês fils d'Ormuz ?! ». Il dit : « oui, Chosroês fils d'Ormuz, les biens seront si abondants, que nul ne les acceptera alors » ».

^Adiyy ibn Hatim dit : « voilà la femme venir de al Hirah sans escorte. J'ai fait partie de ceux qui ont conquis les trésors de Chosroês fils d'Ormuz, et par Celui qui détient mon âme entre ses mains, le troisième arrivera indéfectiblement ! Car c'est le Messager de Allah ﷺ qui l'a dit ! » » ». [Fin de citation]

Mousnadou 'ahmad [Matn du Hadith] : 19378 – « Mouhammad ibn Abi ^Adiyy nous a raconté, de Ibn ^Awn, de Mouhammad, de Ibn Houdheyfah qui a dit : « je racontais le hadith de la part de ^Adiyy ibn Hatim, puis je me suis dit : « mais ^Adiyy est dans un coin de al Koufah, si j'allais le voir et ainsi entendre cela directement de lui ? ». Je suis allé à lui et lui ai dit : « je transmettais un hadith de ta part, j'aimerais bien l'entendre moi-même de ta bouche ». Il a dit : « quand Allah ^azza wa jall a envoyé le Prophète ﷺ, j'ai fui de lui, jusqu'à me retrouver aux confins des terres des musulmans, à proximité des romains ». Il dit : « j'ai alors détesté le lieu dans lequel j'étais, jusqu'à le haïr plus encore que l'endroit d'où je venais ». Il a dit : « j'ai alors dit : « je vais aller voir cet homme, par Dieu, s'il était véridique, alors je l'écouterai, et s'il était menteur, il ne serait tel à me nuire ! » ». Il dit : « je suis alors allé à lui, les gens m'accueillirent avec honneur, ils disaient : « ^Adiyy ibn Hatim ! ^Adiyy ibn Hatim !! » ». Je crois qu'il l'a dit trois fois. Il dit : « il m'a dit : « ô ^Adiyy ibn Hatim ! Embrasse l'Islam et tu seras sauf » ». Il dit : « j'ai dit « je suis déjà de gens de religion… ». Il le dit trois fois. Il dit : « je connais mieux ta religion que toi ». J'ai dit : « tu connais mieux ma religion que moi ?! » ». Il dit : « oui ». Il dit : « n'es-tu pas à la tête de ton peuple ? », je dis : « si » ». Il dit : « Mouhammad ﷺ évoqua alors ar-rakousiyyah » », il dit une parole qu'il utilisa pour démontrer, puis il l'a laissée et dit : « il dit : « prendre le mirba^ ne t'es pas

permis dans ta religion » ». Il dit : « c'est lorsqu'il dit cela que je me sentis terriblement honteux de cela.

Il dit : « quant à moi, je sais ce qui t'empêche d'entrer en Islam : tu vois l'état de nécessité autour de moi alors que tu vois les gens contre nous en nombre et ligués. Connais-tu l'emplacement de al Hirah ? ». J'ai dit : « j'en ai déjà entendu parler ». Il dit : « très bientôt, une femme qui voyage sans escorte aucune pourra arriver sauve jusqu'à faire les circumambulations autour de la Maison – Yazid ibn Haroun a employé le terme « جَوار », Younous a dit : « de Hammad : « جَوار », puis il revint au hadith de ^Adiyy ibn Hatim : – jusqu'à faire les circumambulations autour de la Ka^bah, très bientôt encore, les trésors de Chosroês fils d'Ormuz seront conquis » ». Il dit : « je dis : « Chosroês fils d'Ormuz ?! ». Il dit : « Chosroês fils d'Ormuz ». Il dit : « je dis : « Chosroês fils d'Ormuz ?! ». Il dit : « Chosroês fils d'Ormuz » trois fois. Il dit : « Et très bientôt, une personne sera préoccupée de trouver celui qui accepte son bien en aumône légale, il n'en trouvera pas » ».

Il dit : « j'en ai vu deux : j'ai vu la femme venir de al Hirah sans escorte et faire les circumambulations autour de la Ka^bah. J'ai fait partie des conquérants – Younous ibn Hammad a dit le terme « أَغَارَثْ » – des cités. Je jure par Allah, le troisième arrivera indéfectiblement ! Car c'est là une information que le Messager de Allah ﷺ qu'il m'a dite ! » » » [Fin de citation]

Mousannafou bni 'abi chaybah [Matn du Hadith] : 36606 – Abou Bakr nous a raconté et a dit : « Housayn ibn Mouhammad nous a raconté, il a dit : « Jarir ibn Hazim nous a informés, de Mouhammad ibn Sirin, de Abou ^Oubaydah ibn Houdheyfah, qu'un homme a dit : « j'ai dit : « je questionnais les gens à propos du hadith de ^Adiyy ibn Hatim alors que j'étais dans un coin de al Koufah Je suis venu à lui et je lui ai dit : « me connais-tu ? », il répondit : « oui, tu es untel fils d'untel » en le nommant par son nom. J'ai dit : « raconte-moi ». Il dit : « Le Prophète ﷺ a reçu la révélation, je l'ai alors haï plus violemment que je n'ai jamais rien haï. Je suis alors allé jusqu'à la limite du peuple arabe, non loin des romains. Mais j'ai là détesté ma place plus encore que je n'avais détesté mon premier lieu. J'ai alors dit : « résolument, je vais aller voir cet homme. S'il est un menteur, il ne me nuira point, s'il est véridique, cela ne m'échappera pas ! ». Je suis alors allé à Médine et les gens m'accueillirent en disant : « ^Adiyy ibn Hatim est venu ! ». Le Prophète ﷺ a alors dit : « ô ^Adiyy ibn Hatim, convertis-toi à l'Islam et tu seras sauf ». J'ai répondu : « je fais déjà partie de gens de religion ». Il lui dit alors : « je suis plus au fait de ta religion que toi ». Je lui ai répondu : « tu es plus au courant de ma religion que moi ?! ». Il dit : « oui, je suis plus scient concernant ta religion que toi ». Je lui répondis : « tu es plus au courant de ma religion que moi ?! ». Il dit : « oui, je connais mieux ta religion que toi ». Je dis : « tu es plus au courant de ma religion que moi ?! ». Il dit : « oui ». Il dit : « n'es-tu pas rakousiyy ? ». Je répondis : « si ». Il dit : « et n'es-tu donc pas en tête chez ton groupe ? ». Je répondis : « si ». Il dit : « et n'est-ce pas que tu prends le mirba^ ? ». Je répondis : « si ». Il dit : « ceci n'est pas permis dans ta religion » ». Il dit : « je me suis alors senti embarrassé vis-à-vis de moi-même » » » [Fin de citation]

Ousoudou l-ghabah [Biographies] : « ^Adiyy arriva chez le Prophète ﷺ l'an sept, durant le mois de Cha^ban. Il a été dit l'année dix. Il se convertit à l'Islam, il était chrétien.

(1035) : « Abou l-Fadl ^Abd Allah ibn Ahmad ibn ^Abd al Qahir nous a informé que Abou Mouhammad Ja^far ibn Ahmad al Qari' nous a informé que ^Adliyy ibn al Mouhassan at-Tanoukhiyy nous a informé que ^Isa ibn ^Aliyy ibn ^Isa ibn Dawoud nous a raconté que ^Abd Allah ibn Mouhammad ibn ^Abd al ^Aziz nous a informé que Ishaq ibn Ibrahim al Marwaziyy nous a raconté que Hammad ibn Zayd nous a raconté, de Ayyoub, de Mouhammad ibn Sirin, de Abou ^Oubaydah ibn Houdheyfah qui a dit : « je

questionnais à propos du hadith de ^Adiyy ibn Hatim alors qu'il était à proximité, je me suis alors dit : « n'iras-tu donc pas le voir pour le questionner ? ». Je suis alors allé le voir et je lui ai demandé, il m'a dit : « le Messager de Allah ﷺ reçut la révélation en son temps, je l'ai alors haï plus violemment que je n'ai jamais rien haï. Je suis allé parti jusqu'à la limite de la terre, non loin des romains. Mais j'ai là détesté ma place plus encore que je n'avais détesté mon premier lieu. J'ai alors dit : « résolument, je vais aller voir cet homme. S'il est un menteur, il ne me nuira point, s'il est véridique, je le suivrais ! ». Je suis allé à Médine et les gens m'accueillirent honorablement en disant : « ^Adiyy ibn Hatim ! ^Adiyy ibn Hatim !! ». Il me dit alors : « ô ^Adiyy Ibn Hatim ! Convertis-toi à l'Islam et tu seras sauf ». J'ai répondu : « j'ai déjà une religion ». Il dit : « je suis plus au fait de ta religion que toi ». Je lui ai répondu : « tu es plus au courant de ma religion que moi ?! ». Il dit : « oui, je suis plus scient concernant ta religion que toi ». Je lui répondis : « tu es plus au courant de ma religion que moi ?! ». Il dit « oui » deux ou trois fois. ». Il dit : « n'es-tu donc pas en tête chez ton groupe ? ». Je répondis : « si ». Il dit : « oui ». Il dit : « n'es-tu pas rakousiyy ? Et n'est-ce pas que tu prends le mirba^ ? ». Je répondis : « si ». Il dit : « ceci n'est pas permis dans ta religion » » » [Fin de citation]

Hayatou s-sahabah [Histoire] : « Ahmad ibn ^Adiyy a rapporté de ^Adiyy ibn Hatim qu'il a dit : « lorsque je fus informé du fait que le Messager de Allah ﷺ reçut la révélation, j'ai violemment haï cela. Je suis parti jusque vers les romains – et dans une version il y eût qu'il a dit : « je connais mieux ta religion que toi ». J'ai [^Adiyy] dit : « tu connais mieux ma religion que moi ?! », il dit : « oui, n'es-tu pas de ar-rakousiyyah ? Et ne consommes-tu pas le mirba^ de ton peuple ? ». J'ai dit : « si ». Il dit : « ceci ne t'es pas permis dans ta religion ». À peine eut-il dit cela que j'éprouvais une honte terrible » » [Fin de citation]

Al bidayatou wa n-nihayah [Histoire] : « L'imam Ahmad a aussi dit : « Yazid nous a raconté que Hicham ibn Hassan nous a informé, de Mouhammad ibn Sirin, de Abou ^Oubaydah – il est Abou Houdheyfah – d'un homme qui a dit : « j'ai dit à ^Adiyy ibn Hatim : « il y a un hadith que j'ai reçu de ta part, j'aimerais l'entendre de toi ». Il dit : « oui, lorsque le Messager de Allah ﷺ reçut la révélation, j'ai haï cela violemment. Je suis parti vers les romains. Mais j'ai là détesté ma place plus encore que je n'avais détesté le lieu que j'avais quitté. J'ai alors dit : « par Dieu, et si j'allais plutôt voir cet homme. S'il est un menteur, il ne me nuira point, s'il est véridique, je le saurais ! ». Je suis allé à et lorsque je suis arrivé, les gens dirent : « ^Adiyy ibn Hatim ! ^Adiyy ibn Hatim !! ». Je suis entré chez le Messager de Dieu ﷺ qui me dit : « ô ^Adiyy Ibn Hatim ! Convertis-toi à l'Islam et tu seras sauf », trois fois ». Il a dit : « j'ai dit : « j'ai déjà une religion ». Il dit : « je suis plus au fait de ta religion que toi ». Je lui ai répondu : « tu es plus au courant de ma religion que moi ?! ». Il dit : « oui, n'es-tu pas de ar-rakousiyyah ? Et n'est-ce pas que tu consommes le mirba^ de ton peuple ? ». Je répondis : « si ». Il dit : « ceci n'est pas permis dans ta religion ». À peine eut-il dit cela que j'éprouvais une honte terrible. Il dit : « mais je sais ce qui t'empêche d'entrer en Islam : tu te dis : « ce sont les faibles qui l'ont suivi, ceux qui n'ont pas de force, alors que les arabes se liguent contre eux » » » » [Fin de citation]

Tafsirou bni kathir [Exégèse] : « dans le mousnad aussi : « Mouhammad ibn ^Adiyy nous a rapporté de Ibn ^Awn, de Ibn Sirin, de Abou Houdheyfah, de ^Adiyy ibn Hatim qui l'a entendu dire : « je suis entré chez le Messager de Dieu ﷺ qui me dit : « ô ^Adiyy ibn Hatim ! Convertis-toi à l'Islam et tu seras sauf », j'ai dit : « je fais déjà partie de gens de religion ». Il dit : « je suis plus au fait de ta religion que toi ». Je lui ai répondu : « tu es plus au courant de ma religion que moi ?! ». Il dit : « oui, n'es-tu pas de ar-

rakousiyyah ? Et n'est-ce pas que tu consommes le mirba^ de ton peuple ? ». Je répondis : « si ». Il dit : « ceci ne t'es pas permis dans ta religion » ». Il dit : « à peine eut-il dit cela que j'éprouvais une honte terrible. Il dit : « mais je sais ce qui t'empêche d'entrer en Islam : tu te dis : « ce sont les gens faibles qui l'ont suivi, ceux qui n'ont pas de force, alors que les arabes se liguent contre eux » » » [Fin de citation]

Ar-rahiqou l-makhtoum [Sirah et biographie] : « et dans la version du hadith de Ahmad, il y a : « le Prophète ﷺ a dit : « ô ^Adiyy, convertis-toi à l'Islam et tu seras sauf ». J'ai dit : « je fais déjà partie de gens de religion ». Il dit : « je suis plus au fait de ta religion que toi ». Je lui ai répondu : « tu es plus au courant de ma religion que moi ?! ». Il dit : « oui, n'es-tu pas de ar-rakousiyyah ? Et n'est-ce pas que tu consommes le mirba^ de ton peuple ? ». Je répondis : « si ». Il dit : « ceci n'est pas permis dans ta religion ». À peine eut-il dit cela que j'éprouvais une honte terrible » » [Fin de citation]

^Ouyounou l-'athar [Sirah et biographie] : « il a dit : « je me suis dit en moi-même : « par Dieu ! Ce n'est pas là l'affaire d'un roi ! » ». Puis il dit : « oui, ô ^Adiyy ibn Hatim, n'étais-tu pas rakousiyy ? Et n'est-ce pas que tu consommes le mirba^ de ton peuple ? » ». Il a dit : « j'ai dit : « si ». Il a dit : « ceci n'est pas permis dans ta religion ». À peine eut-il dit cela que j'éprouvais une honte terrible » » [Fin de citation]

As-siratou l-halabiyyah 'insanou l-^ouyouni fi sirati l-'amini l-ma'moun [Sirah et biographie] : [^Adiyy a dit :] « j'ai dit : « par Dieu, ce n'est pas là l'affaire d'un roi ! ». Puis il me dit en sens : « ô ^Adiyy ibn Hatim, convertis-toi à l'Islam et tu seras sauf », il le dit trois fois. J'ai alors dit : « j'ai déjà une religion ». Il dit : « je suis plus au fait de ta religion que toi ». Je lui ai répondu : « tu es plus au courant de ma religion que moi ?! ». Il dit : « oui, n'es-tu pas de ar-rakousiyyah ? » – c'est-à-dire : « n'es-tu pas d'un peuple qui ont une religion ? », car il a avancé qu'il était chrétien. – j'ai dit : « si ». Il dit : « et ne parcours-tu pas ton peuple en leur prenant le mirba^ ? » – c'est-à-dire : « tu prends le quart du butin des razzias – c'est-à-dire comme ce fût le cas des nobles qui prenaient cela durant la jahiliyyah : le quart du butin – j'ai dit : « si ». Il dit « ceci n'est pas permis dans ta religion ». Assurément par Allah, j'ai alors su qu'il était effectivement un Prophète envoyé : il n'ignorait pas » » [Fin de citation]

As-siratou n-nabawiyyah li bni kathir [Sirah et biographie] : « il a dit : « je suis alors parti en direction du Messager de Allah ﷺ, à Médine, je suis allé à lui alors qu'il était dans sa Mosquée, je l'ai salué, il dit : « qui es-tu ? », j'ai dit : « ^Adiyy ibn Hatim ». Le Messager de Dieu ﷺ s'est alors levé, il me prit avec lui à sa maison, par Allah il était occupé par mon cas, lorsqu'une femme faible et âgée l'arrêta. Il s'arrêta pour elle longtemps, tandis qu'elle lui expliquait ce dont elle avait besoin ».

Il a dit : « je me suis dit : « par Dieu, ce n'est pas là un roi ! ». Puis le Messager de Allah ﷺ me prit avec lui jusqu'à pénétrer sa maison, il prit un coussin et me le tendit en me disant : « assieds-toi dessus » ». Il dit : « j'ai dit : « non, toi assieds-toi dessus ». Il répondit : « non, toi ». Je me suis assis dessus quand le Messager de Allah ﷺ s'asseyait sur le sol ». Il dit : « je me suis dit alors : « Par Dieu, c'est absolument certain : ce n'est pas là l'affaire d'un roi ! ». Puis il dit : « donc, ô ^Aliyy ibn Hatim … N'étais-tu pas de ar-rakousiyyah ? » ». Il dit : « j'ai dit : « si ». Il dit : « et ne parcours-tu pas ton peuple en leur prenant le mirba^ ? » ». Il dit : « j'ai dit : si ». Il dit : « ceci n'était pourtant pas permis dans ta religion ». Je dis : « en effet, par Dieu ! ». J'ai su alors qu'il était un Prophète envoyé, scient et non ignorant. Puis il dit :

« peut-être ô ^Adiyy, te sens-tu empêché d'entrer dans cette religion par ce que tu vois de leurs besoins, pourtant par Al<u>la</u>h, bientôt les biens leur arriveront à telle profusion qu'une personne ne trouvera pas qui le prend. Peut-être aussi que ce qui t'empêche d'y entrer, c'est que tu vois la royauté et le sultanat chez autre qu'eux. Je jure par Al<u>la</u>h, il n'en faut que peu avant que tu n'entendes parler des palais blancs des terres de Babel qui seront par eux conquis » ».

Il a dit : « je me suis alors converti » » ». Il dit : « ^Adiyy disait : « deux sont déjà advenues, il en reste une troisième, et par Al<u>la</u>h la troisième arrivera indéfectiblement ! J'ai vu les palais blancs des terres de Babel être conquis, j'ai vu la femme sortir de al Q<u>a</u>disiyyah sur son chameau pour aller faire le Pèlerinage à la Maison sans peur. Je jure par Al<u>la</u>h, le troisième se produira immanquablement ! Les biens seront à profusion telle, qu'une personne ne trouvera pas qui le prend ». * * * ainsi l'a rapporté Ibn Is<u>ha</u>q que Dieu lui fasse miséricorde, selon ces expressions sans chaîne de transmission, et il a des récits témoins de cela par plusieurs voies » [Fin de citation]

Voici le déploiement d'une vingtaine de textes qui ne comportent strictement rien des prétentions des auteurs de cette fatwa : il n'existe pas dans les paroles des Imams la mise en garde contre le fait d'attribuer ces paroles au Messager de Al<u>la</u>h ﷺ.

C'est pourtant bien les auteurs de cette fatwa qui ont rendu cette question – si le questionneur s'attend en réponse à l'évocation d'une religion autre que l'Islam – mécréance qui fait sortir de l'Islam !

La troisième preuve : le hadith de l'interrogatoire dans la tombe : « qui est ton Seigneur ? Quelle est ta religion ? »

Ce hadith a atteint une telle notoriété qu'il ne m'est pas nécessaire d'en citer les hadiths nombreux des livres des savants. Celui qui le souhaite peut rechercher dans les explications des interprètes du Hadith honoré les paroles des savants à ce sujet.

Si une personne trouve un seul savant qui aurait dit que la question provenant des deux Anges est posée avec le fait qu'ils sauraient par avance qu'il répondra tel un lapsus – comme le prétendent ceux qui se sont distingués par cette fatwa – qu'il nous informe donc de cela et nous l'indique, afin que nous puissions augmenter en science.

Voici une question adressée à ces gens-là : « est-il permis de questionner une personne tout en sachant qu'il va dire de la mécréance – comme insulter Allah – en parlant par lapsus ? »

Ne dites-vous pas vous-même que celui qui fait dire à un enfant une parole de mécréance, celui qui lui dicte cette parole mécroit même si l'enfant ne comprends pas ce qu'il dit[143] ?

Permettez-vous donc que l'on questionne les gens en sachant qu'ils vont insulter Allah par lapsus ou tel un lapsus ?

Certains innovateurs ont dit que le questionnement des deux Anges dans la tombe concerne ce sur quoi la personne était dans la vie d'ici-bas et que lors de l'interrogatoire, sachant alors qu'il était sur l'erreur, que ce questionnement serait donc tel que le questionnement d'une personne qui serait entrée en Islam : « sur quelle religion étais-tu avant de te convertir ? »

C'est-là une chose absolument stupéfiante : est-ce que le mécréant dans sa tombe entre en Islam, ou croit-il en la Foi, de telle façon à dire telle parole ?

D'ailleurs, est-il permis chez ces gens-là de questionner un mécréant qui sait qu'il est sur une fausse religion : « quelle est ta religion ? » ?

Abou Talib ne savait-il pas que la religion du Prophète ﷺ était la vérité et que la religion des polythéistes était fausse ? Pourtant, malgré cela, il a dit : « je suis sur la religion de ^Abdou l-Mouttalib ». Il ne prononça pas l'attestation de foi afin d'entrer en Islam alors qu'il en avait la possibilité.

Est-il permis donc, de questionner une personne qui serait dans un cas semblable à Abou Talib : « quelle est ta religion ? » en sachant qu'il répondra comme celui qui est interrogé dans la tombe répondra ?

Il a été rapporté que notre maître ^Aliyy ibn Abi Talib a dit au Prophète ﷺ, lorsque mourut Abou Talib : « ô Messager de Allah, ton oncle le chaykh mécréant est mort »[144]. Il a appelé son père : « mécréant » après sa mort, malgré que le mécréant, une fois mort, il sait bien qu'il n'était pas sur la vérité.

[143] Nous confirmons aussi formellement la mécréance de celui qui dite à l'enfant de dire de la mécréance car il aura rabaissé l'Islam.
[144] Rapporté par Ibn Abi Chaybah dans son Mousannaf

Si la parole des innovateurs était vraie, comment donc notre maître ^Aliyy aurait-il dit : « ton oncle, le chaykh mécréant » ?

En outre, existe-t-il chez les Salaf et les Khalaf celui qui aurait dit : « le juif, une fois mort et qu'il est interrogé dans sa tombe sort du judaïsme » ? La même question se pose pour les chrétiens, les zoroastres ainsi que les autres mécréants.

Est-ce qu'un savant a fait la distinction entre l'interrogation d'un mécréant sur sa religion à partir du moment où il la croit vraie d'entre l'interrogation d'un mécréant sur sa religion s'il la croit fausse ?

Ces derniers, sont comme le cas de Abou Talib, des juifs qui ont reconnu le Messager de Allah ﷺ comme véridique.

La quatrième preuve : les textes de la Sirah dans lesquels le Prophète ﷺ a questionné ^Addas : « quelle est ta religion ? »

Ceci est très répandu dans les livres de la Sirah prophétique. Nous n'avons trouvé personne qui aurait commenté cela comme étant impossible que ça provienne du Prophète ﷺ, ni qui que ce soit qui aurait dit que qu'il aurait questionné pour qu'il ne réponde pas, ni cela aurait été avec l'espoir qu'il réponde qu'il est musulman.

Les savants auraient-ils étés si peu regardants au point d'induire les musulmans dans l'égarement en disposant dans leurs livres ce hadith ? Ils n'ont pourtant pas mis en garde, ni pointé le fait que questionner un mécréant sur sa religion rendrait mécréant, ce que disent les gens qui se sont isolés par cette fatwa !

Voici une partie des textes des livres de gens de science :

Tajou l-^arous [Langue, Fiqh…] : « « ^Addas » sur le même schème que « Chaddad » : c'est un nom. Parmi eux, il y a ^Addas : serviteur de Chaybah ibn Rabi^ah, venant de Ninawa, al Mawsiliyy. Il a été mentionné parmi les Compagnons et le jardin à at-Ta'if lui a été attribué, j'y suis entré. As-Souhayliyy l'a évoqué dans « ar-rawd », il a dit : « c'est l'esclave de ^Outbah ibn Rabi^ah et Chaybah ibn Rabi^ah ». Il y a dedans le fait que ^Addas, lorsqu'il entendit le Messager de Allah ﷺ mentionner Younous ibn Matta, il a dit : « Par Allah ! J'en viens – c'est-à-dire de Ninawa – et il n'y a pas là-bas dix qui connaissent qui est Matta. Comment donc as-tu connu Matta alors que tu ne sais ni lire ni écrire, que tu viens d'un peuple dont la plupart ne sait ni lire ni écrire ? ». Alors il a dit, salla l-Lahou ^alayhi wa sallam : « c'est mon frère ! Il était Prophète et je suis Prophète ». [Fin de citation]

Tafsirou l-baghawiyy [Exégèse] : « les exégètes ont dit : « lorsque Abou Talib est mort, le Messager de Allah ﷺ est sorti seul vers at-Ta'if […] Le Messager de Allah ﷺ lui dit alors : « de quelle contrée es-tu ô ^Addas ? Et quelle est ta religion ? ». Il dit : « je suis chrétien, je suis un homme des gens de Ninawa » » [Fin de citation]

Ousoudou l-ghabah [Biographies] : 3597 – « ^Addas :

د ع ^Addas. Serviteur de Chaybah ibn Rabi^ah ibn ^Abd Chams. Des gens de Ninawa al Mawsil. Il était chrétien. Il est mentionné dans la description du Prophète ﷺ.

Abou Mansour ibn Makarim nous a raconté avec sa chaîne de transmission jusqu'à Abou Zakariyya Yazid ibn Iyas que Abou Chou^ayb al Harraniyy nous a raconté que Al Baqiliyy nous a raconté de Mouhammad ibn Ishaq, de Yazid ibn Ziyad, de Mouhammad ibn Ka^b al Douradhiyy – qui évoqua l'histoire du voyage du Messager de Allah ﷺ à at-Ta'if, évoquant ce qu'elle contient – a dit : « ils l'acculèrent jusqu'à un jardin de ^Outbah et Chaybah ibn Rabi^ah ibn ^Abd Chams alors qu'ils s'y trouvaient tous deux. Il se mit à l'ombre d'une vigne, et s'assit là. Les enfants de Rabi^ah le regardaient, ils voyaient ce qui lui était arrivé de la part des gens stupides de at-Ta'if. Leurs liens de parenté les

remuèrent alors à l'intérieur, ils appelèrent un esclave chrétien qu'ils avaient, on l'appelle ^Addas. Ils lui dirent : « prends donc de ce raisin et porte le devant cet homme ». ^Addas s'exécuta, il s'avança jusqu'à le déposer devant le Messager de Allah ﷺ puis il lui dit : « mange ».

Lorsque le Messager de Allah ﷺ y posa sa main pour manger, il dit : « bismi l-Lah », puis il mangea. ^Addas figea son regard sur son visage et lui dit : « Par Dieu ! Les gens de cette contrée ne disent pas une telle parole ! ». Le Messager de Allah ﷺ lui dit alors : « et des gens de quelle contrée es-tu ô ^Addas ? Et quelle est ta religion ? ». Il dit : « Je suis chrétien, des gens de Ninawa ». Le Messager de Allah ﷺ lui dit alors : « tu viens donc du village de cet homme vertueux, Younous ibn Matta ». ^Addas lui dit : « qu'en saurais-tu donc, au sujet de Younous ? »

Le Messager de Allah ﷺ dit : « c'est là mon frère, il était Prophète tout comme je suis Prophète ». ^Addas se jeta alors sur le Messager de Dieu ﷺ, lui embrassant la tête, les mains et les pieds ».

Il dit : « l'un des enfants de Rabi^ah dit à l'autre : « tu vois, il t'a perverti ton esclave ! ». Lorsque ^Addas revint vers eux, ils lui dirent : « malheur à toi ^Addas ! Qu'as-tu donc à embrasser les mains de cet homme et sa tête ?! ». Il dit : « ô maître, il n'y a pas sur terre meilleure personne que celui-ci ». Ils dirent : « Prends garde à toi ^Addas ! Qu'il ne te fasse pas quitter ta religion : ta religion est meilleure que la sienne » ».

Rapporté par Abou Nou^aym et Ibn Mandah. Abou Zakariyya y donna accession par son grand-père ^Abd Allah ibn Mandah, c'était rapporté par son grand-père. » [Fin de citation]

Al 'isabah fi tamyizi s-sahabah [Biographies] : 5484 – « ^Addas. Esclave de Chaybah ibn Rabi^ah. Il était chrétien des gens de Ninawa, un des villages de al Mawsil, il rencontra le Prophète ﷺ à at-Ta'if dans une histoire que mentionna Ibn Ishaq dans la Sirah, dans laquelle Chaybah et ^Outbah étaient à at-Ta'if et assistèrent à ce que fût la réponse des gens de at-Ta'if quand le Prophète ﷺ les appela à l'Islam. Ils dirent à ^Addas : « prends cette grappe de raisin et pose-la devant cet homme ». Il s'exécuta et lorsqu'il posa sa main dessus, il dit : « bismi l-Lah », ce qui laissa ^Addas perplexe. Il lui dit : « cette parole-là, les gens de cette contrée ne la disent pas ! ». Il lui expliqua alors qu'il était le Messager de Dieu, il reconnut cela par ses attributs, avant de se jeter sur lui pour l'embrasser. Lorsqu'il revint, ils lui dirent : « prends garde ô ^Addas ! Qu'il ne te fasse pas quitter ta religion ! ». Soulayman at-Taymiyy dans sa Sirah il y a qu'il a dit au Prophète ﷺ : « je témoigne que tu es le serviteur de Allah et son Messager ». Ibn Mandah indiqua quant à lui une autre histoire, il dit : « il y a en cela l'évocation de ses attributs avant sa révélation ». Soulayman at-Taymiyy le mentionna également, il dit : « il nous est parvenu l'information que la première chose par laquelle Allah a spécifié [Ndt : en termes de prophétie] Mouhammad ﷺ, c'est la vision qu'il a eue alors qu'il était à Hira'. Il s'y rendait pour s'isoler et fuir ce qu'ils faisaient avec leurs divinités. Jibra'il descendit à lui, s'approcha de lui, il en prit peur » et mentionna le hadith. Khadijah lui dit : « bonheur à toi ! Tu es la Prophète de cette communauté ! Avant que je ne me marrie, mon serviteur et le moine Bouhayra m'avaient conseillée ». Puis elle sortit pour aller voir le moine qui lui dit : « certes Jibra'il est le Messager de Allah et celui qui est digne de confiance, envoyé aux Messagers ». Puis elle partit de chez lui pour aller chez un esclave de ^Outbah ibn Rabi^ah qui était chrétien des gens de Ninawa, on l'appelle ^Addas. Elle lui raconta, il lui dit alors semblable à cela, puis elle alla voir Waraqah ».

Cette histoire est racontée aussi par Mousa ibn ^Ouqbah, qui dit au sujet de ^Addas [qu'il a dit :] : « il est le digne de confiance envoyé par Dieu pour transmettre de Lui aux Prophètes, c'est lui qui transmit à Mousa et ^Isa ».

Ibn ^A'idh a dit dans « al maghazi » en rapportant par ^Outhman ibn ^Ata', de son père, de ^Ikrimah, de Ibn ^Abbas semblable à cela, dans toute la longueur du récit.

Al Waqidiyy l'a évoqué aussi dans « l'histoire de Badr », rapportant par la voie de Abou Bakr ibn Soulayman ibn Abi Khaythamah, de Hakim ibn Hizam, il dit : « lorsque ^Addas était assis sur le chemin escarpé blanc… » jusqu'à la fin du récit. » [Fin de citation]

Al kamilou fi t-tarikh [Histoire] : « Lorsque les deux fils de Rabi^ah virent ce qui lui arriva, leurs liens de parenté se raviva, ils appelèrent alors un esclave qu'ils avaient, un chrétien du nom de ^Addas et lui dirent : « prends donc une part de ce raisin et porte-le à cet homme ». Il s'exécuta et lorsqu'il eût déposé cela devant le Messager de Allah – salla l-Lahou ^alayhi wa sallam – il posa sa main dessus et dit : « bismi l-Lah », puis mangea. ^Addas s'exclama : « par Dieu ! Les gens de cette contrée ne disent pas de telles paroles ! ». Le Prophète ﷺ lui dit alors : « de quelle contrée es-tu ? Et quelle est ta religion ? ». Il dit : « je suis chrétien, je viens des gens de Ninawa ». Le Messager de Allah – salla l-Lahou ^alayhi wa sallam – lui dit : « tu viendrais donc du village du vertueux Younous ibn Matta ? ». Il dit : « mais qui dont t'informerait de qui est Younous ? ». Le Messager de Allah ﷺ dit : « c'est-là mon frère, il était Prophète, je suis Prophète également ». ^Addas se jeta sur les mains du Messager de Dieu ﷺ en les lui embrassant, ainsi que ses pieds, puis il s'en revint ». [Fin de citation]

Tarikhou t-tabariyyi tarikhou r-rousouli wa l-moulouki wa silatou tarikhi t-tabariyy [Histoire] : « ils appelèrent un esclave chrétien qu'ils avaient, on l'appelle ^Addas. Ils lui dirent : « prends donc de ce raisin, mets le dans ce plateau, porte le devant cet homme et dis-lui d'en manger ». ^Addas s'exécuta, il s'avança jusqu'à le déposer devant le Messager de Allah puis il lui dit : « mange ».

Lorsque le Messager de Allah tendit sa main pour manger, il dit : « bismi l-Lah », puis il mangea. ^Addas figea son regard sur son visage et lui dit : « Par Dieu ! Les gens de cette contrée ne disent pas une telle parole ! ». Le Messager de Allah lui dit alors : « et des gens de quelle contrée es-tu ô ^Addas ? **Et quelle est ta religion ? ». Il dit : « Je suis chrétien**, un homme des gens de Ninawa ». Le Messager de Allah lui dit alors : « tu viens donc du village de cet homme vertueux, Younous ibn Matta ? ». ^ Addas lui dit : « qu'en saurais-tu donc, au sujet de Younous ? »

Le Messager de Allah dit : « c'est-là mon frère, il était Prophète tout comme je suis Prophète ». ^Addas se jeta alors sur le Messager de Dieu, lui embrassant la tête, les mains et les pieds ».

Il dit : « l'un des enfants de Rabi^ah dit à l'autre : « tu vois, il t'a perverti ton esclave ! ». Lorsque ^Addas revint vers eux, ils lui dirent : « malheur à toi ^Addas ! Qu'as-tu donc à embrasser la tête, de cet homme ainsi que ses mains et ses pieds ?! ». Il dit : « ô maître, il n'y a pas sur cette terre meilleure personne que cet homme-là ! Il m'a informé d'une chose que nul autre qu'un Prophète ne sait ». Ils dirent : « Prends garde à toi ^Addas ! Qu'il ne te fasse pas quitter ta religion : ta religion est meilleure que la sienne » ». [Fin de citation]

Hayatou s-sahabah [Histoire] : « la conversion à l'Islam de ^Addas – qui était chrétien – et son témoignage qu'il était ^alayhi s-salam réellement Prophète.

Il dit : « lorsque les deux fils de Rabi^ah, ^Outbah et Chaybah, virent ce qu'il lui arriva, leurs liens de parenté se raviva. Ils appelèrent un esclave chrétien qu'ils avaient, on l'appelle ^Addas. Ils lui dirent :

« prends donc de ce raisin, mets le dans ce plateau, porte le devant cet homme et dis-lui d'en manger ». ^Addas s'exécuta, il s'avança jusqu'à le déposer devant le Messager de Allah ﷺ puis il lui dit : « mange ».

Lorsque le Messager de Allah ﷺ tendit sa main pour manger, il dit : « bismi l-Lah », puis il mangea. ^Addas figea son regard sur son visage et lui dit : « Par Dieu ! Les gens de cette contrée ne disent pas une telle parole ! ». Le Messager de Allah lui ﷺ dit alors : « et des gens de quelle contrée es-tu ô ^Addas ? Et quelle est ta religion ? ». Il dit : « chrétien, je suis un homme des gens de Ninawa ». Le Messager de Allah lui dit alors : « du village de cet homme vertueux, Younous ibn Matta ? ». ^Addas lui dit : « qu'en saurais-tu donc, au sujet de Younous ? »

Le Messager de Allah dit : « c'est là mon frère, il était Prophète tout comme je suis Prophète ». ^Addas se jeta alors sur le Messager de Dieu, lui embrassant la tête, les mains et les pieds ».

Il dit : « l'un des enfants de Rabi^ah dit à l'autre : « tu vois, il t'a perverti ton esclave ! ». Lorsque ^Addas revint vers eux, ils lui dirent : « malheur à toi ^Addas ! Qu'as-tu donc à embrasser la tête, de cet homme ainsi que ses mains et ses pieds ?! ». Il dit : « ô maître, il n'y a pas sur cette terre une chose meilleure que lui ! Il m'a informé d'une chose que nul autre qu'un Prophète ne sait ». Ils dirent : « Prends garde à toi ^Addas ! Qu'il ne te fasse pas quitter ta religion : ta religion est meilleure que la sienne »

Soulayman at-Taymiyy mentionna dans sa « Sirah » qu'il a dit au Prophète ﷺ : « je témoigne que tu es le serviteur de Allah et son Messager ». Pareillement dans « al 'Isabah ». Il le mentionna du nombre des Compagnons » [Fin de citation]

Al bidayah wa n-nihayah [Histoire] : « Il dit : « lorsque les deux fils de Rabi^ah, ^Outbah et Chaybah, virent ce qui lui arriva, leurs liens de parenté se raviva. Ils appelèrent un esclave chrétien qu'ils avaient, on l'appelle ^Addas. Ils lui dirent : « prends donc de ce raisin, mets le dans ce plateau, porte le devant cet homme et dis-lui d'en manger ». ^Addas s'exécuta, il s'avança jusqu'à le déposer devant le Messager de Allah ﷺ puis il lui dit : « mange ».

Lorsque le Messager de Allah ﷺ tendit sa main pour manger, il dit : « bismi l-Lah », puis il mangea. ^Addas figea son regard sur son visage et lui dit : « Par Dieu ! Les gens de cette contrée ne disent pas une telle parole ! ». Le Messager de Allah ﷺ lui dit alors : « et des gens de quelle contrée es-tu ô ^Addas ? Et quelle est ta religion ? ». Il dit : « chrétien, je suis un homme des gens de Ninawa ». Le Messager de Allah ﷺ lui dit alors : « du village de cet homme vertueux, Younous ibn Matta ». ^Addas lui dit : « qu'en saurais-tu donc, au sujet de Younous ? »

Le Messager de Allah ﷺ dit : « c'est là mon frère, il était Prophète tout comme je suis Prophète ». ^Addas se jeta alors sur le Messager de Dieu ﷺ, lui embrassant la tête, les mains et les pieds » » [Fin de citation]

Ath-thiqatou li bni hibban [Histoire et biographies] : « puis le Messager de Allah ﷺ sortit en direction de at-Ta'if, espérant y trouver un soutien de la part de la tribu de Thaqif. Les chefs de cette tribu étaient alors ^Abd Yalil, Habib et Mas^oud ibn ^Amr. Lorsque le Messager de Allah ﷺ vint à eux, il les appela à Allah. L'un d'eux lui dit alors : « Dieu n'a-t-Il donc trouvé personne d'autre que toi à envoyer ?! ». L'autre dit : « Il effilocherait le tissu de la Ka^bah s'Il avait fait de toi un Messager ! ». Le dernier lui dit : « si ce que tu disais était vrai, il conviendrait que je ne t'adresse pas la parole par respect pour toi. Si en revanche tu mentais au sujet de Dieu, il ne conviendrait pas non plus que je te parle ». Le Messager

de Allah ﷺ se leva alors, ayant entendu ce qu'il détestait, puis se réfugia dans un jardin appartenant aux enfants de Rabi^ah, alors que ^Outbah et Chaybah s'y trouvaient. Lorsqu'ils le virent, leurs liens de parenté se raviva, ils appelèrent un esclave chrétien qu'ils avaient, on le nomme ^Addas. Ils lui dirent : « prends donc de ce raisin, mets le dans ce récipient et va chez cet homme ». Lorsque ^Addas vint à lui, le Messager de Allah ﷺ posa sa main sur le raisin, il dit « bismi l-Lah ». ^Addas figea son regard sur son visage et lui dit : « cette chose-là, c'est une parole que les gens ne disent pas aujourd'hui ! ». Il lui dit alors : « et qui es-tu ? ». Il dit : « je suis un homme chrétien, des gens de Ninawa ». Il dit : « du village de Younous ibn Matta ». ^Addas lui dit : « et qui donc t'informerait au sujet de Younous ibn Matta ? »

Il dit : « c'est mon frère, il était Prophète de parmi les Prophètes de Allah ». ^Addas lui embrassa les mains et les pieds en s'exclamant « qouddous ! » »

L'un des enfants de Rabi^ah dit à l'autre : « et voilà ! Il t'a perverti ton esclave ! ». Lorsqu'il revint vers eux, ils le questionnèrent sur ce qu'il lui avait dit. Il expliqua : « il m'a informé d'une chose que nul ne sait hormis un Prophète ! ». Ils lui dirent : « prends garde à toi ^Addas ! Ne te fais pas duper quant à ta religion ! » » [Fin de citation]

Ikmal al-'ikmal li bni nouqtah [Histoire et biographies] : « quant à ^Addas, avec une fathah sur le « ^ayn » et une chaddah sur le « dal » dépourvu de point tout en étant avec une fathah :

4103 - ^Addas an-Ninawiyy. Il rencontra le Prophète ﷺ à at-Ta'if alors qu'il était chrétien. Il se convertit à l'Islam et se mit à embrasser les pieds du Messager de Allah ﷺ. Son hadith fût rapporté par Mousa ibn ^Ouqbah de Ibn Chihab ». [Fin de citation]

Ma^rifatou s-sahabati li bni nou^aym [Biographies] : « ^Addas an-Ninawiyy, esclave de ^Outbah et Chaybah, deux fils de Rabi^ah.

5615 – « Il rencontra le Prophète ﷺ à at-Ta'if alors que le Prophète ^alayhi s-salam laissait des traces de sang derrière lui par rapport à ce qu'il subit de la part des gens de at-Ta'if. Il lui transmit l'information sur la révélation de Allah ^azza wa jall et l'informa de certaines choses à propos de Younous ibn Matta.

^Addas était chrétien, tomba prosterné et embrassa les pieds du Messager de Allah ﷺ desquels le sang coulait. Ses maîtres ^Outbah et Chaybah l'en blâmèrent. Il dit : « c'est un homme vertueux ! Il m'a informé d'une chose que je connaissais, concernant un Prophète que Allah nous a envoyé, il s'appelle Younous ibn Matta ! ». Ils rirent de lui tous deux et lui dirent : « c'est un homme imposteur ! Qu'il ne te détourne pas de ton christianisme ! » » [Fin de citation]

Charhou z-zourqaniyyi ^ala l-mawahibi l-ladounniyyah bi l-minahi l-mouhammadiyyah [Sirah et attributs du Prophète] : « lorsqu'ils virent ce qui lui était arrivé, leurs liens de parenté les remua. Ils lui envoyèrent par ^Addas le chrétien – un esclave à eux – du raisin. Lorsqu'il – salla l-Lahou ^alayhi wa sallam – posa la main sur la grappe, il dit : « bismi l-Lah » puis il mangea. ^Addas lui fixa le visage du regard puis dit : « par Dieu ! Cette parole-là, les gens de cette contrée ne la disent pas ! ».

Il – salla l-Lahou ^alayhi wa sallam – lui dit : « de quelle contrée es-tu ? Et quelle est ta religion ? ». Il dit : « je suis chrétien de Ninawa ». Le Messager de Allah ﷺ lui dit alors : « du village de cet homme vertueux, Younous ibn Matta ? ». ^Addas lui dit : « et qu'en saurais-tu donc ? »

Il dit : « c'est-là mon frère, il était Prophète tout comme moi ». ^Addas se jeta alors pour lui embrasser les mains, la tête et les pieds et se convertit à l'Islam » ». [Fin de citation]

Bahjatou l-mahafil wa boughyatou l-'amathil [Sirah et attributs du Prophète] : « lorsque les enfants de Rabi^ah virent ce qui lui était arrivé, leurs liens de parenté se raviva. Ils lui firent parvenir un plateau de raisin par un esclave à eux qui s'appelle ^Addas. Il le déposa devant lui. Il dit « bismi l-Lah » et mangea salla l-Lahou ^alayhi wa sallam. Puis il questionna ^Addas au sujet de sa religion et de son origine. Il dit : « je suis chrétiens, des gens de Ninawa ». Le Messager de Allah ﷺ lui dit alors : « du village de cet homme vertueux, Younous ibn Matta ? ». ^Addas lui dit : « et qu'en saurais-tu donc ? »

Il dit alors : « c'est-là mon frère, il était Prophète tout comme je suis Prophète ». ^Addas se jeta alors pour lui embrasser la tête, les mains et les pieds. L'un des enfants de Rabi^ah dit à l'autre : « et voilà ! Il t'a perverti ton esclave ! ». Lorsque ^Addas revint vers eux, ils le questionnèrent. Il dit : « il n'y a pas sur terre meilleur que cet homme ! ». Ils lui dirent : « ô ^Addas, qu'il ne te fasse pas quitter ta religion, elle est meilleure que la sienne » » [Fin de citation]

^Ouyounou l-'athar [Sirah et attributs du Prophète] : « lorsque le virent les enfants de Rabi^ah, lui ainsi que ce qui lui est arriva, leurs liens de parenté se raviva en sa faveur. Ils appelèrent un esclave chrétien qu'ils avaient, on l'appelle ^Addas. Ils lui dirent : « prends donc de ce raisin, mets le dans ce plateau, portes-le à cet homme-là et dis-lui d'en manger ».

^Addas s'exécuta, il le prit jusqu'à le déposer devant le Messager de Allah ﷺ et lui dit : « mange ». Le Messager de Allah ﷺ posa sa main sur le raisin et dit « bismi l-Lah ». ^Addas figea son regard sur son visage et lui dit : « Par Dieu ! Les gens de cette contrée ne disent pas une telle parole ! ». Le Messager de Allah ﷺ lui dit alors : « et de quelle contrée es-tu ô ^Addas ? Et quelle est ta religion ? ». Il dit : « chrétien, je suis un homme des gens de Ninawa ». Le Messager de Allah ﷺ lui dit alors : « du village de cet homme vertueux, Younous ibn Matta ? ». ^Addas lui dit : « qu'en saurais-tu donc, au sujet de Younous ibn Matta ?! »

Le Messager de Allah ﷺ dit : « c'est là mon frère, il était Prophète et je suis Prophète ». ^Addas se jeta alors sur le Messager de Dieu ﷺ, lui embrassant la tête, les mains et les pieds » » [Fin de citation]

Tarikhou l-khamis fi 'ahwali 'anfasi n-nafis [Sirah et attributs du Prophète] : « lorsqu'ils virent ce qui lui arriva, leurs liens de parenté se raviva en sa faveur. Ils appelèrent un esclave chrétien qu'ils avaient, on l'appelle ^Addas. Ils lui dirent : « prends donc de ce raisin, mets le dans ce plateau, porte le devant cet homme et dis-lui d'en manger ». ^Addas s'exécuta, il s'avança jusqu'à le déposer devant le Messager de Allah ﷺ.

Lorsque le Messager de Allah ﷺ y posa la main, il dit : « bismi l-Lahi r-rahmani r-rahim », puis il mangea. ^Addas figea son regard sur son visage et lui dit : « Par Dieu ! Les gens de cette contrée ne disent pas une telle parole ! ». Le Messager de Allah ﷺ lui dit alors : « et des gens de quelle contrée es-tu ô ^Addas ? Et quelle est ta religion ? ». Il dit : « chrétien, je suis un homme des gens de Ninawa ». Le

Messager de Allah ﷺ lui dit alors : « viens-tu du village de cet homme vertueux, Younous ibn Matta ? » » [Fin de citation]

Nihayatou l-‘arab fi founouni l-‘adab [Adab et éloquence] : « le Messager de Allah ﷺ dit « bismi l-Lah » et mangea. ^Addas figea son regard sur son visage et lui dit : « Par Dieu ! Les gens de cette contrée ne disent pas une telle parole ! ». Il ﷺ lui dit alors : « et des gens de quelle contrée es-tu ô ^Addas ? Et quelle est ta religion ? ». Il dit : « chrétien, je suis un homme des gens de Ninawa ». Il lui dit alors : « du village de cet homme vertueux, Younous ibn Matta ? ». ^Addas lui dit : « qu’en saurais-tu donc, au sujet de Younous ibn Matta ?! » » [Fin de citation]

Nourou l-yaqin fi sirati sayyidi l-moursalin [Sirah et attributs du Prophète] : « lorsque les enfants de Rabi^ah le virent, leur cœur s’émut. Ils lui firent parvenir un plateau de raisin par le biais d’un esclave à eux dénommé ^Addas. Lorsque le Messager de Allah ﷺ commença à manger, il dit : « bismi l-Lahi r-rahmani r-rahim ». ^Addas lui dit : « les gens de ces contrées ne disent pas une telle parole ! ». Il – salla l-Lahou ^alayhi wa sallam – lui dit alors : « et des gens de quelle contrée es-tu ô ^Addas ? Et quelle est ta religion ? ». Il dit : « chrétien, je suis un homme des gens de Ninawa » » [Fin de citation]

Aliktifa’ bima tadammanahou min maghazi rasouli l-Lah salla l-Lahou ^alayhi wa sallam wa th-thalathati l-khoulafa’ [Sirah et attributs du Prophète] : « le Messager de Allah ﷺ lui dit alors : « de quelle contrée es-tu ô ^Addas ? Et quelle est ta religion ? ». Il dit : « chrétien de Ninawa » » [Fin de citation]

As-siratou n-nabawiyyah li bni kathir [Sirah et attributs du Prophète] : « le Messager de Allah ﷺ lui dit alors : « et des gens de quelle contrée es-tu ô ^Addas ? Et quelle est ta religion ? ». Il dit : « je suis chrétien, je suis un homme des gens de Ninawa » » [Fin de citation]

Imta^ al-‘asma^ [Sirah et attributs du Prophète] : « le Messager de Allah ﷺ lui dit alors : « et des gens de quelle contrée es-tu ô ^Addas ? Et quelle est ta religion ? ». Il dit : « je suis chrétien, je suis un homme des gens de Ninawa » » [Fin de citation]

Tafsirou l-qourtoubiyy [Exégèse] : « le Prophète ﷺ lui dit alors : « et de quelle contrée es-tu ô ^Addas ? Et quelle est ta religion ? ». Il dit : « je suis chrétien, je viens de Ninawa » » [Fin de citation]

Souboulou l-houda wa r-rachad fi sirati khayri l-^ibad [Sirah et attributs du Prophète] : « le Messager de Allah ﷺ lui dit alors : « et de quelle contrée es-tu ô ^Addas ? Et quelle est ta religion ? ». Il dit : « je suis chrétien, je fais partie des gens de Ninawa » » [Fin de citation]

Tafsirou th-tha^labiyy al kachfou wa l-bayan ^an tafsiri l-qour'an [Exégèse] : « le Messager de Allah lui dit : « et des gens de quelle contrée es-tu ô ^Addas ? Et quelle est ta religion ? ». Il dit : « je suis chrétien, je suis un homme des gens de Ninawa » » [Fin de citation]

Je me limite à ces textes. Celui qui le désire peut consulter les livres de la Sirah, il trouva que ceux qui ont cité ce hadith sont indénombrables et qu'aucun ne se mit à mettre en garde contre le fait de croire que le Prophète ﷺ aurait questionné ^Addas au sujet de sa religion, en sachant qu'il n'était pas musulman.

Les cinquième et sixième preuves : la parole de Ibrahim ﷺ à son peuple : « qu'adorez-vous ? ». Ils dirent : « nous adorons des idoles ». Sa parole : « quelles sont ces statues pour lesquelles vous faites preuve de tant de dévotion ? »

Il nous est parvenu dans nombre d'exégèses que le Prophète de Allah Ibrahim ﷺ a dit à son père et à son peuple : « qu'adorez-vous ? ». Ils dirent : « nous adorons des idoles et nous demeurons à leur vouer dévotion ».

Il les a questionnés alors qu'il savait qu'ils adoraient des idoles.

Pareillement, il les a questionnés : « quelles sont ces statues pour lesquelles vous vouez dévotion ? ». C'est une question sur l'entité de ce qu'ils adorent.

Observe donc le schisme entre la parole des Moufassir sur l'exégèse de la parole en sens {qu'adorez-vous ?} [Ach-Chou^ara' :70] et la parole {mais qu'adorez-vous donc ?} [as-Saffat :85], où beaucoup d'entre eux ont explicité que dans le premier verset il les a questionnés afin de bâtir sur leur réponse la réplique démontrant l'invalidité de ce sur quoi ils étaient.

Voici une partie des textes de ces exégèses et d'autres livres, en commençant par la parole de al Khatib al Baghdadiyy dans son livre « al faqih wa l-moutafaqqih » :

Al faqih wa l-moutafaqqih li l-khatibi l-baghdadiyy [Fondements du Fiqh et règles jurisprudentielles] :

« Chapitre : il est permis à celui qui questionne d'interroger son adversaire, comme en lui disant : « que dis-tu sur telle chose ? » en lui laissant le soin de répondre et cela, même s'il sait par avance sa réponse : Allah ta^ala a dit en nous informant de la question de Ibrahim en sens : {lorsqu'il dit à son père et à son peuple : « qu'adorez-vous ? »}, {ils dirent : « nous adorons des idoles}, bien que cela fût su de sa part concernant leur réponse. Cela s'appelle la question de sélection, car s'il avait posé une question de démonstration de preuve, il aurait dit par exemple : « pourquoi adorez-vous donc les idoles ? » ou « pourquoi dites-vous qu'elles méritent adoration ? » en raison de sa connaissance que telle est leur parole et ceci est aussi permis : Allah ta^ala dit en sens : {pourquoi adorez-vous ce qui n'entend ni ne voit et qui ne vous est d'aucun secours ?} » [Fin de citation]

Al jami^ou l-kabirou fi sina^ati l-mandhoum mina l-kalami wa l-manthour [Adab et éloquence] : « [145] parmi ce qui nous parvint dans le Qour'an honoré, Sa Parole ta^ala en sens : {et récite-leur la nouvelle de Ibrahim }{lorsqu'il dit à son père et à son peuple : « qu'adorez-vous ? »}{ils dirent : « nous adorons des idoles et nous demeurons à leur vouer dévotion »}{il dit : « vous entendent-elles seulement lorsque vous les invoquez ? »} jusqu'à Sa Parole ta^ala en sens [nous informant des paroles des mécréants] : {« si seulement un retour nous était possible, nous serions alors du nombre des croyants »}. Ces paroles stupéfient la raison et laissent sans voix les fortes compréhensions. Il y a en

[145] Ibn al Athir al Katib (décédé en 637 H)

cela suffisance pour ceux qui recherchent l'éloquence et l'exigence en ces matières. Aussitôt que le regard qui se pose dessus et que se penche la réflexion à son sujet, en en décryptant la sagesse, il trouvera ici suffisance le dispensant de l'éloquence d'ouvrages spécialisés en cet art : ne vois-tu pas, ô toi qui contemple combien excellente est le déroulement de Ibrahim - ^alayhi s-salam – avec sa parole adressée aux polythéistes **en leur demandant premièrement « qu'adorez-vous ? », question de confirmation, non pas question de demande de compréhension**, puis il se pencha sur leurs divinités afin d'en démontrer la nullité, puisqu'elles ne produisent ni nuisance, ni profit, ne voient ni n'entendent. Quant à leur mimétisme de leurs aïeux, il le détruisit aussi, démontrant qu'il n'y a en rien ambiguïté sur ce sujet et moins encore de preuve. Puis il voulut de là diriger le discours vers l'évocation de Dieu, Lui à qui l'obligation de l'adoration est due et elle ne l'est à nul autre, Lui à qui il convient de se soumettre extrêmement et cela ne convient à nul autre. Il compléta l'affaire en soi, les excluant de sa voie : {« ils sont certes des ennemis pour moi, je n'adore que le Seigneur des mondes »}. » [Fin de citation]

At-taraz li 'asrari l-balaghati wa ^ouloumi haqa'iqi l-'i^jaz [Adab et éloquence] :

« Première conclusion : c'est que lorsque le Messager de Allah ﷺ a reçu ordre de réciter la nouvelle de Ibrahim ﷺ, informant de ce que contint sa confrontation avec son père et son peuple, en débat concernant l'adoration des statues et des idoles. Il entama donc l'histoire par cela et son exposition pour son for intérieur, en lui apportant par cela soutien concernant ce qu'il endure de la part de Qouraych. Puis Il indiqua la situation de Ibrahim et ce qui lui arriva. Observe donc l'exactitude de ce que Ibrahim a déroulé en paroles avec les polythéistes en les questionnant sur ce qu'ils adorent d'une question de confirmation, non pas une question de demande de compréhension, ce à quoi ils répondirent en ce sur quoi ils étaient effectivement. Seulement, ils exagérèrent en ignorance et en démesure dans l'égarement, ils dirent : « nous adorons des idoles » et cette partie suffisait pour répondre à la question qu'il leur avait posée, mais ils s'enfoncèrent dans la perdition en persistant et s'étalant en s'éloignant de ce à quoi il les appelait en disant : « et nous demeurons à leur vouer dévotion ».

Deuxième conclusion : c'est que lorsqu'ils lui répondirent, il voulut une confirmation formelle de leur part afin qu'il n'aient aucune voie de reniement par la suite, puis il alla de là à la démonstration d'invalidité de ce qu'ils ont dit concernant l'adoration de leurs divinités, s'employant en cela à exposer des preuves en tranchant de façon brève[146], usant de paroles fracassantes, ordonnées et bienséantes à la fois : il entama cela par une question, usant en cela de courtoisie de sa part et constituant une prime intimation à leur encontre. Il ne vint pas directement à la finalité de la démonstration de preuves en coupant court de suite, un peu comme lorsque tu t'adresses à une personne qui renie l'entrée en existence du monde, lorsque tu lui dis : « le monde change-t-il ? », tu ne dis pas directement, au premier coup que leur parole est invalide et n'est en rien exacte » ». [Fin de citation]

Al koulliyyat : « la réponse peut être plus large que ce que comportait la question, en raison d'un besoin ressenti en cela, comme par exemple pour le plaisir du discours, comme dans la réponse à : {qu'est-ce donc que cela dans ta main droite ô Mousa ?} ou encore montrer la réjouissance de l'adoration et la persistance en cela, afin qu'augmente l'aversion de celui qui a questionné, comme la parole du peuple de Ibrahim : {« nous adorons des idoles et nous demeurons à leur vouer dévotion}, en réponse à la

[146] Ainsi dans la source, vérifier.

question : {« qu'adorez-vous ? »}. Il sut de cela que la concordance de la réponse à la question contient le dévoilement de la question pour en exposer le statut, or cela se produisit avec un surplus ». [Fin de citation]

Fathou r-rahman bi kachfi ma yaltabisou fi l-qour'an [Science du Qour'an] : « [147] Sa Parole ta^ala en sens : {et récite-leur la nouvelle de Ibrahim } {lorsqu'il dit à son père et à son peuple : « qu'adorez-vous ? »}. Cela dans l'histoire de Ibrahim a été mentionné sans le « ذا » [Ndt : « donc »], alors que dans as-Saffat, il y est. Ceci, c'est car « ما » vient pour questionner. Ils répondirent par leur parole : « nous adorons des idoles ». Tandis que « ماذا » [Ndt : « que… donc ?! »] contient une excessivité [linguistiquement], car cela implique la signification du blâme. Ainsi, lorsqu'il les blâma et qu'ils ne répondirent pas, il rajouta en blâme et leur dit en sens : {« de faux dieux en dehors de Dieu souhaitez-vous donc ? Que pensez-vous donc du Seigneur des mondes ? »}. Dans chaque Sourate il y a évocation de ce qui explicite ce qui s'est passé » [Fin de citation]

Asrarou t-takrari fi l-qour'an al bourhan fi tawjihi moutachabihi l-qour'an [Science du Qour'an] : « 309 [148] – Sa Parole en sens : {« qu'est-ce donc que ces statues auxquelles vous vouez dévotion ? »}{Ils dirent : « nous trouvâmes nos pères} et dans Sourate ach-Chou^ara' : {ils dirent : « mais certes, nous trouvâmes} avec le rajout de « mais certes », car la parole : {« nous trouvâmes nos pères »} est une réponse à sa parole : {« qu'est-ce donc que ces statues »} .

Dans Sourate ach-Chou^ara', ils répondirent à sa parole : {« qu'adorez-vous ? »} par : {« nous adorons des idoles »}. Puis il dit : {« vous entendent-elles seulement quand vous les invoquez ? »}{« ou vous produisent-elles profit ou nuisance ? »} venant avec l'apparence de la question mais dont la signification est la dénégation, ils dirent donc : {« mais certes, nous trouvâmes »}, c'est-à-dire qu'ils dirent : « non, mais cependant, nous avons trouvé nos pères sur cela » car la question dans ce verset implique de leur part en réponse le reniement de ce que le questionneur a renié. Ils employèrent donc la méthode de celui qui renie un premier point mais en confirme un second, ainsi ils dirent : {« mais cependant, nous trouvâmes »} et la Sourate a été particularisée en cela. » [Fin de citation]

Dourratou t-tanzil wa ghourratou t-ta'wil [Sciences du Qour'an[149]] : « le deuxième verset, à ce sujet en sens : {« quelles sont ces statues pour lesquelles vous faites preuve de tant de dévotion ? »}{ils dirent : « nous trouvâmes nos pères les adorant »} et dans Sourate ach-Chou^ara' : {et récite leur la nouvelle de Ibrahim }{lorsqu'il dit à son père et à son peuple : « qu'adorez-vous ? »}{Ils dirent : « nous adorons des statues et nous demeurons à leur vouer dévotion. »}{Il dit : « vous entendent-elles seulement lorsque vous les invoquez ?}{Ou vous produisent-elles profit ou nuisance ? »}{Ils dirent : « [بل] mais nous trouvâmes nos pères agissant de la sorte »}.

Une personne pourrait se demander quant à la spécification de ce passage par la préposition « bal » [بل] et du pourquoi de l'absence de cette préposition au premier emplacement.

---

[147] Zakariyya ibn Mouhammad ibn Ahmad ibn Zakariyya al Ansariyy, Zaynou d-Din Abou Yahya as-Sanikiyy (décédé en 926 H)

[148] Mouhammad ibn Hamzah ibn Nasr, Abou l-Qasim Bourhanou d-Din al Karmaniyy, connu sous Tajou l-qourra' (décédé en 505 H)

[149] Abou ^Abd Allah Mouhammad ibn ^Abd Allah al Asbahaniyy connu sous al Khatib al Iskafiyy (décédé en 420 H)

La réponse revient à dire : « il a dit : « qu'elles sont donc ces idoles que vous avez taillées, ces statues, pour ensuite leur vouer culte ? », c'est comme s'il avait rabaissé leurs positions et leur avait dit : « pourquoi faites-vous donc cela, adorer ce que vous sculptez ? » et qu'ils avaient dit : « nous avons trouvé nos pères les adorer, nous les avons donc suivis en cela » ».

Dans Sourate ach-Chou^ara', ils esquivèrent la question qui leur fût posée et renièrent ce qu'elle comprenait car {il dit « vous entendent-elles seulement quand vous les invoquez ? Ou vous produisent-elles profit ou nuisance ?}. Ils dirent, esquivant ces choses-là sur lesquelles ils furent blâmés, à savoir l'adoration de ce qui n'entend, ne profite, ne nuit, qu'ils savent être inanimées, sans vie à l'intérieur et ne dispensant ni profit ni nuisance. C'est comme s'ils avaient dit : « non, mais nous avons trouvé nos pères agir de la sorte », car la question ici implique la négation de ce que Ibrahim ﷺ avait nié. Ils esquivèrent ainsi telle la personne qui renie un premier point pour en confirmer un second. La particularisation de la préposition « bal » vient ici pour cet usage ».

Mou^tarakou l-'aqran fi 'i^jazi l-qour'an [Sciences du Qour'an] : « un exemple de supplément dans la réponse : Sa Parole ta^ala en sens : {dis : « c'est Allah qui vous en délivre ainsi que de toute angoisse »} en réponse à : {« qui vous délivre des ténèbres de la terre et de la mer ? »}, comme la parole de Mousa : {« c'est mon bâton sur lequel je m'appuie, avec lequel j'effeuille [les arbres] pour mes moutons »} en réponse à : {qu'est-ce cela dans ta main droite ô Mousa ?}. Il rajouta dans sa réponse par plaisir de parler à Allah et comme la parole du peuple de Ibrahim : {« nous adorons des idoles et nous demeurons à leur vouer dévotion »} en réponse à : {« qu'adorez-vous ? »}. Ils rajoutèrent à la réponse supplément afin de marquer leur agrément de ce qu'ils adorent et la persistance à leur vouer culte et ce afin de provoquer accroissement de mécontentement du questionneur ». [Fin de citation]

Mou^tarakou l-'aqran fi 'i^jazi l-qour'an [Sciences du Qour'an] : « {« qu'adorez-vous ? »} al Khalil [Ibrahim] ﷺ les a questionnés tout en sachant qu'ils adoraient les idoles, afin de leur démontrer que ce qu'ils adorent ne mérite en rien l'adoration et de leur exposer la preuve.

Si tu demandes : « pourquoi ont-ils explicité le terme : « nous adorons » alors que la question dispense de rappeler cela et en exemple de cette dispense de répéter en raison de la question comme Sa Parole en sens : {« qu'a descendu votre Seigneur ? ». Ils dirent : « du bien »} » ?

La réponse est qu'ils ont explicité cela par fierté et satisfaction quant à l'adoration des idoles. Puis ils rajoutèrent : {« et nous demeurons à leur vouer dévotion »}, par démesure ». [Fin de citation]

Basa'irou dhawi t-tamyiz fi lata'ifi l-kitabi l-^aziz [Sciences du Qour'an] : « Sa Parole en sens : {« quelles sont ces statues pour lesquelles vous faites preuve de dévotion ? »}{ils dirent : « nous trouvâmes »} et dans ach-Chou^ara' : {ils dirent : « cependant nous avons trouvé… »} car la parole {« nous trouvâmes »} est une réponse à : {« quelles sont ces statues … ? »}. Et dans ach-Chou^ara' ils ont répondu à sa parole : {« qu'adorez-vous ? »} par la parole : {« nous adorons des idoles »}. Puis il leur dit : {« vous entendent-elles seulement lorsque vous les invoquez ? Ou produisent-elles profit ou nuisance ? »} et vint donc avec la forme interrogative avec la signification de la négation. {Ils dirent : « cependant nous avons trouvé »}, c'est-à-dire qu'ils ont dit : « non, mais nous avons trouvé sur cela nos pères ». Ceci car la question dans le verset les porte à répondre par la négation de ce qu'a nié le questionneur. Ils esquivèrent cela tel celui qui renie un premier point mais en confirme un second. Ils

dirent donc : « cependant nous avons trouvé ». La Sourate a été particularisée par cela » [Fin de citation]

Tafsirou r-razi mafatihou l-ghayb awi t-tafsirou l-kabir [Exégèse] : « puis Il a mentionné derrière cela l'histoire de Ibrahim ﷺ afin que Mouhammad sache aussi la tristesse de Ibrahim ﷺ pour la même cause, tristesse qui était supérieure à la sienne, puisque l'épreuve de Ibrahim était de voir son son père et son peuple se diriger vers l'enfer alors qu'il ne parvenait pas à les sauver, il ne put que faire des invocations et des rappels. Il leur dit : {« qu'adorez-vous ? »} alors que Ibrahim ﷺ savait qu'ils adoraient des idoles, mais il les questionna afin de leur démontrer que ce qu'ils adorent ne mérite en rien l'adoration, comme lorsque tu dis à un vendeur d'esclaves : « quelle est ta marchandise ? » alors que tu sais bien qu'il vend des esclaves, puis tu lui dis : « « l'esclave est beauté, pas un simple matériel ». Ils répondirent donc à Ibrahim ﷺ par leur parole : {« nous adorons des idoles et nous demeurons à leur vouer dévotion »}. Le terme « ^oukouf » appliqué à une chose, c'est de s'en occuper et ils ont employé le terme « nous demeurons » [فنظل] car ils adoraient leurs idoles de jour et pas de nuit.

Saches qu'il leur était suffisant en réponse de dire : « nous adorons des idoles », mais ils ont adjoint à cette réponse un rajout, à savoir leur parole : {« et nous demeurons à leur vouer dévotion »} et certes, ils ont fait ce rajout à la réponse afin d'exposer ce qui est en leur for intérieur en satisfaction et fierté de leur adoration des idoles » [Fin de citation]

Tafsir al baydawiyy anwarou t-tanzil wa 'asrarou t-ta'wil (4/140) : « {lorsqu'il dit à son père et à son peuple : « qu'adorez-vous ? »}, il les a questionnés afin de leur montrer que ce qu'ils adorent ne mérite pas l'adoration ». [Fin de citation]

Malakou t-ta'wil l-qati^ bidhawi l-'ilhadi wa t-ta^til[150] (2/348) : « le quatrième verset c'est Sa Parole ta^ala concernant Ibrahim en sens : {lorsqu'il dit à son père et à son peuple : « quelles sont ces statues pour lesquelles vous faites preuve de tant de dévotion ? » * ils dirent : « nous trouvâmes nos pères leur vouant l'adoration »} [Al 'Anbiya' :52-53] et dans Sourate ach-Chou^ara' : {récite-leur la nouvelle de Ibrahim * lorsqu'il dit à son père et à son peuple : « qu'adorez-vous ? » * ils dirent : « nous adorons des idoles et nous demeurons à leur vouer dévotion » * il dit : « vous entendent-elles seulement quand vous les invoquez ? * Ou vous produisent-elles profit ou nuisance ? » * ils dirent : « cependant, nous avons trouvé nos pères agir de la sorte »} [Ach-Chou^ara' :69-74].

Dans le premier, ils dirent : « nous trouvâmes nos pères », dans le second ils dirent : « cependant, nous avons trouvé nos pères ». Alors la question fût posée concernant le rajout de « cependant » [بل] dans le second et il se peut que l'on questionne concernant les différences dans l'histoire de la parole de Ibrahim entre, dans le premier : {« quelles sont donc ces statues pour lesquelles vous vouez dévotion ? »} [Al 'Anbiya' :52] et entre le second : {« qu'adorez-vous ? »} et l'apparence de l'histoire serait qu'il s'agit d'une seule histoire alors que ce qui est raconté comporte des différences ?

La réponse concernant le premier, et Dieu sait plus, c'est que la réponse apportée dans les deux emplacements n'est pas la réponse à une seule question, mais il a été apporté une réponse à deux questions, c'est pourquoi il y a des différences.

La question dans le verset de la Sourate al 'Anbiya' est une question portant sur ce qu'ils adorent : de quoi s'agit-il ? et ceci après qu'il ait assisté à leurs adorations vouées à elles et portant sur leurs

[150] Abou Ja^far Ahmad ibn Ibrahim ibn az-Zoubayr ath-Thaqafiyy al ^Asimiyy al Gharnatiyy 627 – 708 H

particularités physiques. Il leur a donc dit : {« quelles sont donc ces statues pour lesquelles vous vouez dévotion ? »}, c'est-à-dire « restez fidèles ? ». Ils ne trouvèrent pas de réponse autre que reconnaître qu'il s'agissait là de statues imagées et taillées. Les statues sont des images qui représentent un modèle afin d'en reproduire l'aspect. Ils ont donc reconnu leur incapacité à apporter une réponse convaincante, ressentant bien qu'ils avaient étés contraints à la reconnaissance de l'adoration de ce qu'ils fabriquaient de leurs mains, leur propre existence avait précédé la leur, c'est pourquoi ils revinrent au mimétisme en apportant la réponse mentionnée préalablement.

Quant au verset dans Sourate ach-Chou^ara', la question de Ibrahim ﷺ adressée à eux : {« qu'adorez-vous ? »} a été posée comme une question portant sur l'entité de ce qu'ils adorent et leur comment, formulée comme s'il n'avait pas assisté à cela alors qu'il savait bien qu'ils adoraient ce qui ne mérite pas l'adoration. Il les questionna donc sur l'entité de ce qu'ils adorent, et ils ont répondu : {« nous adorons des idoles et nous demeurons à leur vouer dévotion »}. Ils répondirent donc par la reconnaissance de l'entité de ce qu'ils adorent comme il le leur avait demandé [Ndt : litt. : ordonné] et leur réponse fût donc en concordance avec sa question. Il fit suivre cela par une autre question, visant par là le fait de les confondre et de les écraser : {il dit : « vous entendent-elles seulement quand vous les invoquez ? * Ou vous produisent-elles profit ou nuisance ? »} [Ach-Chou^ara' :72-73] » [Fin de citation]

Tafsirou n-nasafiyy madarikou t-tanzil wa haqa'iqou t-ta'wil [Exégèse] : « **{lorsqu'il dit à son père et à son peuple}, le peuple de Ibrahim ou le peuple de son père : {« qu'adorez-vous ? »} c'est-à-dire : « quelle chose adorez-vous ? ». Ibrahim ﷺ savait qu'ils adoraient des idoles, mais il les a questionnés afin de leur démontrer que ce qu'ils adorent ne mérite en rien l'adoration.**

{ils dirent : « nous adorons des idoles »}. La réponse à : « qu'adorez-vous », c'est : « des idoles », comme dans {ils te demandent : « quoi dépenser ? », dis : « al ^afou »} et {« qu'a dit votre Seigneur ? », ils dirent : « la Vérité »} car il s'agit d'une question portant sur ce qui est adoré, par sur l'adoration. Cependant, ils rajoutèrent « nous adorons » dans la réponse par fierté et par enchantement de leur adoration vouée à elles et c'est d'ailleurs pourquoi ils ont rajouté à « nous adorons » : {« et nous demeurons à leur vouer dévotion »}, demeurant ainsi à leur vouer adoration toute la journée et leur expression « نظل » vient car ils les adoraient de jour et non de nuit ou encore son sens est la persistante en temps » [Fin de citation]

Tafsirou l-khazin loubabou t-ta'wil wa ma^ani t-tanzil (3/326) : « Sa Parole ta^ala en sens : {et récite-leur la nouvelle de Ibrahim, lorsqu'il dit à son père et à son peuple « qu'adore-vous ?} c'est-à-dire « quelle chose adorez-vous ? », c'est-à-dire « quelle chose adorez-vous ? ». Ibrahim leur posa cette question alors qu'il savait qu'ils adoraient des idoles, afin de leur montrer que ce qu'ils adorent ne mérite en rien l'adoration. {Ils dirent : « nous adorons des idoles et nous demeurons à leur vouer dévotion »} c'est-à-dire : « nous restons à les adorer » et ils dirent : « nous demeurons » [نظل] car ils les adoraient de jour et non de nuit » [Fin de citation]

Al bahrou l-mouhitou fi t-tafsir [Exégèse] : « comme les arabes avaient une particularité avec Ibrahim ﷺ, Allah a ordonné à son Prophète ﷺ de leur réciter son histoire ainsi que ce qui se produisit entre lui et son peuple. Il n'y a d'ailleurs pas dans une seule des histoires de cette Sourate l'ordre de Dieu de réciter une histoire si ce n'est celle-ci. […]

« qu' » [ما] est une question dans le sens du blâme et de la confirmation. Ibrahim ﷺ savait bien qu'ils adoraient des idoles, mais il les questionna afin de leur démontrer que ce qu'ils adoraient ne méritait pas l'adoration, ceci en raison de ce qu'impliquera leur réponse de description de ce qu'ils adorent, elles qui ne méritent pas adoration.

Quand il les a questionnés sur ce qu'ils adorent, ils ne se limitèrent pas à le mentionner point. Ils répondirent par l'évocation du verbe et de ce qui démontre l'entièreté de leur propre description avec ce qu'ils adorent, ils dirent : « nous adorons des idoles et nous demeurons à leur vouer dévotion » par satisfaction et fierté. Ils vinrent donc avec leur cas exposé au complet et ne se contentèrent pas de répondre en disant : « des idoles ». […] » [Fin de citation]

Tafsirou bni kathir [Exégèse] : « il a blâmé son peuple le fait d'adorer des idoles en dehors de Allah ^azza wa jall. **Il dit {à son père et à son peuple : « qu'adorez-vous ? »}, c'est-à-dire : « quelles sont ces statues pour lesquelles vous vouez dévotion ? »**. {Ils dirent : « nous adorons des idoles et nous demeurons à leur vouer dévotion »}, c'est-à-dire « demeurons à les adorer et les invoquer » » [Fin de citation]

Al fawatihou l-'ilahiyyah wa l-mafatihou l-ghaybiyyah (2/44) [Exégèse] : « et récite-leur, ô toi le plus complet des Messagers, à eux les dénégateurs de Qouraych, à leurs entêtés, la nouvelle de Ibrahim, c'est-à-dire l'histoire de ton aïeul Ibrahim al Khalil salawatou r-rahmani ^alayhi wa salamouh avec son peuple, lorsqu'il dit à son père et à son peuple, **les questionnant concernant la réalité de ce qu'ils adorent en divinités, afin de leur montrer que les idoles ne méritent en rien adoration et ne sont pas propres à être adorées ni vénérées : « qu'adorez-vous ? », c'est-à-dire : « à quelle chose accorder-vous cela et obéissez-vous ô vous qui vous êtes chargés de cela, vous les adorateurs [de cela] ? »**. Ils dirent : « nous adorons des idoles et nous demeurons à leur vouer dévotion », c'est-à-dire : « notre dévotion leur est persistante tout autant que notre fidélité à elles ». » [Fin de citation]

Tafsirou 'abi s-sou^oud irchadou l-^aqli s-salim 'ila mazaya l-kitabi l-karim (2/247) :

{lorsqu'il dit} « mansoub » soit en raison de la temporalité par rapport au terme النبأ, c'est-à-dire « sa nouvelle » au moment où il dit {à son père et à son peuple}, ou sinon il est « mansoub » en raison de la position de complément d'objet direct par rapport au terme « récite » qui serait lui-même un substitutif de du terme نبأ, soit : « récite-leur le moment où il leur dit : {« qu'adorez-vous ? »}, avec comme récité ce qu'il leur a dit à ce moment [Ndt : c'était là un passage grammatical].

Il les a questionnés, ^alayhi s-salatou wa s-salam, à ce sujet afin de bâtir sur leur réponse le fait que ce qu'ils adorent est à des lieues de mériter d'adoration, que cela est absolu » [Fin de citation]

Al bahrou l-madid fi tafsiri l-qour'ani l-majid [Exégèse] : « Al Haqq, jalla jalalouh dit en sens : {récite-leur}, c'est-à-dire aux associateurs {la nouvelle de Ibrahim}, c'est-à-dire son histoire éminente. Il n'a pas ordonné dans [le contenu de] cette Sourate de réciter une histoire hormis celle-ci, pour en marquer l'importance et l'éminence, par surélévation du sujet de l'Unicité, ce à quoi cette histoire fait appel. {Lorsqu'il dit}, c'est-à-dire au moment où il dit {à son père et à son peuple : « qu'adorez-vous ? »}, c'est-à-dire : « quelle chose adorez-vous ? ». **Ibrahim ﷺ savait qu'ils étaient des adorateurs d'idoles, mais**

il les questionna afin de leur faire savoir que ce qu'ils adoraient ne méritait pas l'adoration. {Ils dirent : « nous adorons des idoles »}, or la réponse à « qu'adorez-vous ? » est « des idoles », puisque la question porte sur ce qui est adoré et non pas sur l'adoration, ainsi la réponse exacte aurait été qu'ils disent : « des idoles », comme dans la Parole de Allah ta^ala en sens : {et ils te demandent […]} » [Fin de citation]

Tafsirou l-'ijiyy jami^ou l-bayan fi tafsiri l-qour'an [Exégèse] [151] : « {Et récite] ô Mouhammad {-leur la nouvelle de Ibrahim, lorsqu'il dit à son père et à son peuple : « qu'adorez-vous ? **»}, il les questionna afin de leur montrer que ce qu'ils adorent ne mérite pas l'adoration**. {Ils dirent : « nous adorons des idoles et nous demeurons} c'est-à-dire : « nous restons » {à leur vouer dévotion »}, c'est-à-dire : « adorant ». Ils se sont étalés dans leur réponse comme celui qui est fier de ce qu'il a fait » [Fin de citation]

Tafsirou l-qourtoubiyy [Exégèse] : « **{lorsqu'il dit à son père et à son peuple : « qu'adorez-vous ? », c'est-à-dire : « quelle chose adorez-vous ? »**. {Ils dirent : « nous adorons des idoles »}, c'était des idoles d'or, d'argent, de cuivre, de fer et de bois. [Ils dirent :] {« et nous demeurons à leur vouer dévotion »}, c'est-à-dire : « et nous restons à les adorer » » [Fin de citation]

Tafsirou z-zamakhchariyy[152] = al kach-chafou ^an haqa'iqi ghawamidi t-tanzil (3/317) : « **Ibrahim** ﷺ **savait qu'ils étaient des adorateurs d'idoles, mais il les a questionnés pour leur montrer que ce qu'ils adorent ne mérite en rien l'adoration, comme lorsque tu demandes au vendeur : « quelle est ta marchandise ? » alors que tu sais que sa marchandise, c'est des esclaves, puis tu lui dis : « l'esclave est beauté, ce n'est pas un simple matériel ». Si tu dis : « qu'adorez-vous ? », la question porte sur ce qui est adoré de fait et la réponse adéquate est qu'ils répondent : « des idoles »**, comme Sa Parole ta^ala […] » [Fin de citation]

Tafsirou bni ^atiyyah al mouharrarou l-wajiz fi tafsiri l-kitabi l-^aziz [Exégèse] : « **Et la question de Ibrahim** ﷺ **: « qu'adorez-vous ? » est une question dans le sens de la confirmation**. Le terme « الصنم » c'est ce qui est idolâtré et qui sous la forme d'un être humain, de pierre, de bois ou d'autre que cela. »

At-tahrir wa t-tanwir (17/138) : « {et récite-leur la nouvelle de Ibrahim (69) lorsqu'il dit à son père et à son peuple : « qu'adorez-vous ? » (70) ils dirent : « nous adorons des idoles et nous demeurons à leur vouer dévotion » (71) il dit : « vous entendent-elles seulement lorsque vous les invoquez ? (72) Ou vous produisent-elles profit ou nuisance ? » (73) Ils dirent : « cependant nous avons trouvé nos pères agir de la sorte. » (74) Il dit : « voyez-vous donc ce que vous adorez, (75) vous ainsi que vos pères reculés ? (76) Ils sont assurément des ennemis pour moi, je n'adore que le Seigneur des mondes (77)

[151] Mouhammad ibn ^Abd ar-Rahman ibn Mouhammad ibn ^Abd Allah al Ijiyy ach-Chafi^iyy (décédé en 905 H)
[152] Az-Zamakhchariyy est un mou^tazilite innovateur, mais il est un savant de la langue. Considérons que l'exposition de sa parole ici est pour démontrer que même les imams des innovateurs comme les mou^tazilites n'ont pas divergé d'avec Ahlou s-Sounnah sur l'exégèse de ce verset, à savoir qu'il s'agit d'une question sur ce qu'ils adorent.

{lorsqu'il dit} c'est un complément de temps, c'est-à-dire : à l'instant où il dit. La phrase constitue une démonstration de la nouvelle, car l'information vient à propos d'une histoire passée, il est donc approprié qu'elle soit évoquée par un nom de temps annexé à ce qu'apporte l'histoire en utilité. Un exemple du même genre est déjà passé à Sa Parole ta^ala en sens : {et récite-leur la nouvelle de Nouh, lorsqu'il dit à son peuple : « ô mon peuple »}, le verset 71 dans Sourate Younous.

{« qu' »} [ما] est un nom interrogatif, on demande avec pour spécifier un genre, comme ceci a précédé à l'explication de Sa Parole littéralement : {qu'est-ce que le Seigneur des mondes ?} dans cette même Sourate.

Il s'agit ici d'une question en apparence, Ibrahim savait bien qu'ils adoraient des idoles, mais il voulut par la question ouvrir le débat avec eux, il leur envoya donc cette question afin qu'ils soient eux les premiers à entamer les explications de la réalité de leur adoration et de ce qu'ils adorent, ainsi ils ressentiront durant l'exposition de cela la manifestation quant à ce sur quoi ils sont d'égarements, car celui qui s'élance dans l'explication du faux ressent ce qu'il y a de faux en disposant les significations [de ses propos] davantage que ne le ressent celui qui l'écoute et aussi, **en raison du fait qu'il savait que leur réponse allait lui apporter ce qu'il voulait comme preuve de l'erreur de leur religion. Or ils ont bien répondu à sa question par la spécification du genre de ce qu'ils adorent.**

Il inclut son père lorsqu'il leur envoya la question, soit car il était présent dans l'assemblée de son peuple, puisqu'il était le serviteur de la demeure des idoles comme cela a été rapporté, soit car il l'avait déjà questionné en aparté, puis il questionna son peuple une autre fois, alors le verset est venu pour réunir cela.

Le plus apparent, c'est que Ibrahim commença par débattre avec son père en aparté, puis qu'il se tourna vers le débat avec son peuple et donc, qu'il s'agit ici du premier débat qu'il y eût au milieu de son père et son peuple. **Il envoya donc son appel en commençant par une question ayant l'apparence de demande d'explication et sans blâme, ceci par adaptation afin qu'il ne provoque pas leur fuite. Quant à sa parole dans l'autre verset, {lorsqu'il dit à son père et à son peuple : « mais qu'adorez-vous donc ?! De faux dieux en dehors de Dieu souhaitez-vous donc ?! »} [as-Saffat :85-86], ceci c'était à une autre occasion qui se produisit entre lui et son peuple, après le premier appel qui est raconté dans Sourate as-Saffat. C'est pour cela que la question a été accompagnée de ce qui marque la stupéfaction de leur état par le rajout de « mais [...] donc ? » [ذا] après [ما] « qu' » interrogatif** dans Sourate al 'Anbiya'.

La parole « ذا » [dha] lorsqu'elle arrive après « ما » [ma] doit être interprétée dans le sens d'un pronom relatif, ainsi dans Sourate al 'Anbiya' en sens : {« qu'est-ce donc que cela que vous adorez ?! »}, alors le reniement est ici appuyé quant au fait que ces idoles mériteraient adoration. L'apparent, c'est qu'il leur a envoyé cette question alors qu'ils étaient attachés à l'adoration des idoles, conformément au bon usage de *l'inaccompli* [Conjug. مضارع] dans sa parole « adorez-vous » **et son peuple ne comprit rien d'autre de sa parole que la demande d'explications et ainsi ils répondirent qu'ils adoraient des idoles et qu'ils leur vouaient dévotion et adoration.** [...] » [Fin de citation]

At-tahrir wa t-tanwir [Exégèse] : « {« mais qu'adorez-vous donc ?! »} est une question rhétorique quant au fait qu'ils adorent bien ce qu'ils adorent, c'est pourquoi d'ailleurs il fit suivre cela par une autre question rhétorique à savoir : {« de faux dieux en dehors de Dieu souhaitez-vous donc ?! »}. Ceci c'est ce qu'implique l'adjonction du nom indicatif [dha] après le « ما » [ma] interrogatif qui constitue la complétion de la signification relative qui lui est indiquée.

Ceci implique que Ibrahim avait assisté à ce qu'ils adoraient, **de là il utilisa donc un autre moyen que la question réelle : il utilisa la question rhétorique, contrairement à sa parole {« qu'adorez-vous ? »}[153] dans Sourate ach-Chou^ara' 70. En effet, c'est là une question concernant ce qu'ils adorent, c'est pourquoi ils y ont répondu en disant : {« nous adorons des idoles et nous demeurons à leur vouer dévotion »} 71. Il voulut par la question présente l'introduction au débat, ainsi il présenta la question sous forme de question de demande de compréhension afin d'avoir l'écoute de leur réponse avant d'entamer la réfutation de cela,** tout comme cela est l'apparence du déroulement de son argumentation là-bas, ici c'est la narration de la parole de Ibrahim au début de son appel à son peuple, alors que là-bas c'est la narration de certaines de ses paroles lors de la répétition de son appel ainsi que sa confirmation de celui-ci » [Fin de citation]

Zadou l-masir fi ^ilmi t-tafsir [Exégèse] « {lorsqu'il dit à son père et à son peuple : « quelles sont ces statues ? »}, les statues : ce seront les idoles. La statue, c'est un nom disposé pour une chose fabriquée ressemblant à une créature de parmi les créatures de Allah ta^ala, son origine est de représenter une chose en prenant en exemple une autre pour le rendre ressemblant et dans Sa Parole ta^ala en sens : {« [celles] pour qui vous »} c'est-à-dire : « pour leur adoration », {« restez à vouer dévotion »}, c'est-à-dire « vous demeurez » ». [Fin de citation]

Al-loubab fi ^ouloumi l-kitab [Exégèse] : « Sa Parole ta^ala en sens : {« quelles sont ces statues ?}, c'est-à-dire ces représentations, soit : les idoles. Le terme « statues » est un nom désignant une chose fabriquée ressemblant à une des créatures de Allah. C'est initialement une représentation d'une chose sur un modèle : lorsque cela est ressemblant, le nom de cette fabrication est : « statue ».

« Statues », c'est le pluriel de « statue ». C'est une chose modelée à partir de marbre, de cuivre, de bois ou de fer, ressemblant à l'apparence de l'humain ou autre que cela parmi les animés. Imour'ou l-Qays a dit (3724) :

Ô Seigneur, un jour de plus et une nuit façonnas-tu,

Avec distraction tel le tracé de la taille d'une statue.

Sa Parole [concernant la parole des associateurs] : {« à elles »} [Ndt : aux statues], il a été dit que le « lam » est pour la cause, soit : « nous demeurons à vouer dévotion par leur cause ». Il a été dit que le sens de {« à »} est : « demeurez à … pour elles ». **Il a été dit : « « dévotion » inclut le sens de l'adoration »** » et c'est pourquoi il y a présence du « lam ». Abou l-Baqa' a dit : « il a été dit : « il [le lam] apporte le sens de la spécification » » » [Fin de citation]

Tafsirou l-qourtoubiyy [Exégèse] : « {« quelles sont ces statues ? »} c'est-à-dire les idoles. La statue c'est un nom disposé pour une chose fabriquée ressemblante à une créature de Allah ta^ala. On dit : « tu représentas une chose par une autre », c'est-à-dire que tu l'y as faite ressembler. Le nom de cette représentation est : « statue ». **{« pour lesquelles vous vouez dévotion ? »} c'est-à-dire « pour lesquelles vous restez à vouer l'adoration »**. {Ils dirent : « nous trouvâmes nos pères les adorant »} c'est-à-dire : « nous les adorons par mimétisme de nos prédécesseurs » » [Fin de citation]

---

[153] Dans la source est mentionné [ماذا] et ce qui est juste c'est : [ما]

Tafisour ‘abi s-sou^oud ‘irchadou l-^aqli s-salim ‘ila mazaya l-kitabi l-karim [Exégèse] : {lorsqu’il dit à son père et à son peuple}, complément circonstanciel de temps revenant à {Nous donnâmes} [Ndt : verset précédent] comme étant le temps large dans lequel vint le don et ce qui s’ensuit d’actes de sa part ainsi que paroles. Il a été dit : « c’est un complément d’objet direct pour un terme implicite suivant qui provoque la causalité en ce qui précède la mention du moment où il leur dit : {« quelles sont ces statues pour lesquelles vous vouez dévotion ? »} afin d’en indiquer la complétion de l’indication de la guidée et de sa très grande valeur » [Ndt : passage grammatical].

Le terme « statue » est un nom désignant une chose fabriquée ressemblant à l’une des créatures de Allah ta^ala. Il ﷺ a feint de ne pas savoir **puisqu’il leur a demandé au sujet de leurs idoles avec l’interrogatif : « que » [ما] par lequel on demande l’exposition de la réalité ou l’explication d’un nom, comme s’il ne savait pas ce qu’elles étaient[154], alors qu’il avait maîtrise parfaite de leur réalité, à savoir qu’elles étaient de pierres ou d’arbres qu’ils ont pris pour les adorer. Il a d’ailleurs désigné leur adoration vouée à elles par le terme « dévotion », terme qui vient pour marquer la ferveur et la persistance pour une chose en visant par cela un but défini, en visant par cela le rabaissement, l’avilissement et les blâme d’elles** quant à leur glorification qu’ils leur accordent.

Le « lam » [Ndt : « pour »] dans l’expression « pour lesquelles » sans transitivité, sans quoi il serait venu avec un terme qui signifierait : « vous êtes œuvrants en dévotion pour elles », il est en outre valable que la signification de l’adoration soit impliquée par le terme « dévotion ». Ainsi nous en apporte l’information Sa Parole ta^ala en sens : {ils dirent « nous trouvâmes nos pères les adorant »} [Ndt : autre passage grammatical] » [Fin de citation]

Al wajiz li l-wahidiyy [Exégèse] : « {lorsqu’il dit à son père et à son peuple : « quelles sont ces statues…} les idoles, **{… auxquelles vous vouez dévotion ? »}, c’est-à-dire « vous rester à vouer adoration »** » [Fin de citaiton]

Tafsirou l-matouridiyy ta’wilatou ‘ahli s-sounnah [Exégèse] : « Sa Parole ^azza wa jall en sens : {lorsqu’il dit à son père et à son peuple : « mais qu’adorez-vous donc ? (85) de faux dieux en dehors de Dieu ? »}. Les questions de Ibrahim – salawatou l-Lahi ^alayh – varient, une fois Il dit qu’il leur a dit {« quelles sont ces statues pour lesquelles vous vouez dévotion ? »} et une fois : {« mais qu’adorez-vous donc ? »} puis, dans autre que cet emplacement Il mentionna la réponse qu’ils lui donnèrent en disant : {« nous adorons des idoles »} et ils ne dirent pas {« nous trouvâmes nos pères les adorant »} ici, pas plus qu’Il n’a mentionné quoi que ce soit qu’ils lui auraient dit ». [Fin de citation]

Tafsirou l-matouridiyy ta’wilatou ‘ahli s-sounnah [Exégèse] : « puis quant à la parole de Ibrahim lorsqu’il dit à son père et à son peuple : {« qu’adorez-vous ? »} (70), il est possible que la parole « qu’adorez-vous ? » soit portée par l’autre verset : {« mais qu’adorez-vous donc ?! »} **et il est possible que [la parole] {« qu’adorez-vous ? »} signifie : « qui adorez-vous ? »**. Ils dirent : {« nous adorons des idoles et nous demeurons à leur vouer dévotion »} (71), c’est-à-dire : « nous restons à les adorer[155] », c’est-à-dire : « nous perdurons dans leur adoration ». La dévotion vouée à une chose, c’est de rester pour elle de façon pérenne ». [Fin de citation]

---

[154] Ainsi dans la source, à confirmer.
[155] Dans la source : [عاعابدين], j’ai rectifié par ce que je pense être juste.

Tafsirou r-raziyy mafatihou l-ghayb awi t-tafsirou l-kabir [Exégèse] : « quant à Sa Parole {« quelles sont ces statues pour lesquelles vous vouez dévotion ? »}, elle comporte des questions :

La première question, le terme « statue » est un nom désignant une chose fabriquée ressemblant à l'une des créatures de Allah ta^ala, son origine est la reproduction d'une chose en usant un modèle. Ainsi, lorsqu'elle y ressemble, cette reproduction est une statue.

La deuxième question, c'est que le peuple étaient des adorateurs d'idoles avec des aspects particuliers, tel l'image d'un homme ou autre que cela. **Il envoya donc cette parole afin de débuter afin de voir dans ce qu'ils pouvaient répondre en erreur afin de réfuter cela** » [Fin de citation]

Al bahrou l-mouhit fi t-tafsir [Exégèse] : « Il commença d'abord par la mention de son père car il est le plus important [pour Ibrahim] par rapport au conseil et à tenter de sauver de l'égarement, puis Il y a adjoint son peuple [...]

Il a été dit : « dans le terme « dévotion » il y a le sens de « adorant » transitivé par le « lam ». [...] et lorsqu'il les questionna, ils répondirent par le suivisme aveugle. [...] et sa question adressée à eux quant à l'adoration des statues, la finalité était qu'ils évoquent une fausseté sur ce sujet afin qu'il la réfute à leur encontre. Ainsi lorsqu'ils répondirent dans ce qui ne comporte pas d'ambiguïté quant à leur état, il commença par leur montrer leur égarement en leur disant : {« vous étiez certes vous et vos pères dans un égarement évident »} [...] » [Fin de citation]

Tafsirou s-sam^aniyy [Exégèse] : « Sa Parole ta^ala {et récite-leur la nouvelle de Ibrahim**, lorsqu'il dit à son père et à son peuple : « qu'adorez-vous ? »} signifie : « quelle chose adorez-vous ? »** et Sa Parole ta^ala : {ils dirent : « nous adorons des idoles et nous demeurons à leur vouer dévotion »}, soit : « nous restons à les adorer ». On dit : « untel demeura [ظل] à faire telle chose », c'est-à-dire : « il resta le faire durant le jour » » [Fin de citation]

Tafsirou t-tabariyy [Exégèse] : « parole concernant l'interprétation de Sa Parole ta^ala : {et récite-leur la nouvelle de Ibrahim, lorsqu'il dit à son père et à son peuple : « qu'adorez-vous ? ». Ils dirent : « nous adorons des idoles et nous demeurons à leur vouer dévotion »} [Ach-Chou^ara' :70], Il dit ta^ala dhikrouh : « et récite aux associateurs de ton peuple, ô Mouhammad, le récit de Ibrahim, **au moment où il dit à son père et à son peuple : « quelle chose adorez-vous ? » ». {Ils dirent}, à lui : {« nous adorons des idoles et nous demeurons à leur vouer dévotion »}**, c'est-à-dire : « nous demeurons à les servir, en restant à les adorer et à les servir ». Nous avons déjà expliqué le sens de la dévotion avec ses témoins dans ce qui précède, ce qui dispense de le répéter ici ». [Fin de citation]

Ad-dourou l-masoun fi ^ouloumi l-kitabi l-maknoun [Exégèse] : « Sa Parole [concernant la parole des mécréants] : {« nous adorons des idoles »}, ils vinrent en réponse avec le verbe explicité afin d'y juxtaposer le terme « et nous demeurons », en démontrant la fierté et la satisfaction, sans quoi leur réponse « des idoles » aurait suffi, comme Sa Parole ta^ala : {Dis : « al ^afou »} [Al Baqarah :219] et {Ils dirent : « khayra »} [An-Nahl :30] » [Fin de citation]

Nadhmou d-dourar fi tanasoubi l-‘ayati wa s-souwar [Exégèse] : « {lorsqu’} c’est-à-dire à l’instant {il dit à son père et à son peuple} en attirant leur attention sur leur égarement, sans demander réellement la science car il savait bien la réalité de leur état : {« qu’ »} [ما] c’est-à-dire « quelle chose ? ». Il leur a montré l’image de leur état en attirant l’attention sur son exécrabilité et utilisa pour cela l’inaccompli et dit : {« adorez-vous ? »}, c’est-à-dire « demeurez-vous à adorer ? ».

{Ils dirent] ravis de sa question, montrant la fierté dans leur réponse par l’allongement de la parole : {« nous adorons des idoles et nous demeurons »}, c’est-à-dire : « la conséquence du culte que nous leur vouons est de donner le juste droit d’être adorer à ces idoles en restant à le faire {« à leur vouer dévotion »} », c’est-à-dire : « en accomplissant des tours rituels autour d’elles de façon continue, nous relayant les uns les autres en leur consacrant ce temps par glorification » ». [Fin de citation]

Tafsirou l-khazin loubabou t-ta’wil fi ma^ani t-tanzil [Exégèse] : **« Sa Parole ta^ala en sens : {et récite-leu la nouvelle de Ibrahim, lorsqu’il dit à son père et à son peuple : « qu’adorez-vous ? »}, c’est-à-dire : « quelle chose adorez-vous ? ».** Ibrahim a dit cela bien qu’il sût qu’ils adoraient des idoles, afin de leur montrer que ce qu’ils adoraient ne méritait en rien l’adoration. {Ils dirent : « nous adorons des idoles et nous demeurons à leur vouer dévotion »}, c’est-à-dire : « nous restons à les adorer ». Ils employèrent le terme « نظل » [« nous demeurons »] car ils les adoraient de jour et non de nuit. {Il dit : « vous entendent-elles seulement ? »} c’est-à-dire entendent-elles vos invocations {« lorsque vous les invoquez ? »}, c’est-à-dire « vous profitent-elles ? » » [Fin de citation].

Al-loubab fi ^ouloumi l-kitab [Exégèse] : **« Sa Parole : {« qu’adorez-vous ? »}, c’est-à-dire : « quelle chose adorez-vous ? ». Il savait qu’ils étaient des adorateurs d’idoles ; mais il les questionna afin de leur montrer que ce qu’ils adoraient ne mérite pas l’adoration, comme lorsque tu dis au marchand d’esclaves : « quelle est ta marchandise ? » alors que tu sais que sa marchandise, c’est des esclaves, puis tu lui dis : « l’esclave est beauté, il n’est pas un simple matériel ». Sa Parole [informant des propos des idolâtres] : {« nous adorons des idoles »}, ils répondirent avec le verbe explicitement**, afin de faire suivre cela par : « et nous demeurons » par fierté en cela, sans quoi, leur parole : « nous adorons des idoles » était suffisante, comme on peut le voir dans Sa Parole ta^ala : {Dis : « al ^afou »}, {ils dirent : « khayra »} » [Fin de citation]

As-sirajou l-mounir fi l-‘i^anati ^ala ma^rifati ba^di ma^ani kalami rabbina l-hakimi l-khabir [Exégèse] : « Sa Parole : **{lorsqu’il dit à son père et à son peuple : « qu’adorez-vous ? »}, c’est-à-dire : « quelle chose adorez-vous ?** ». {Ils dirent : « nous adorons des idoles et nous demeurons à leur vouer dévotion »}, c’est-à-dire : « nous restons à les adorer ». Certains des gens de science dirent : « ils employèrent le terme « nous demeurons [نظل] » car ils les adoraient de jour et non de nuit ». On dit : « il demeura [ظل] à faire cela » lorsqu’il le fait de jour ». [Fin de citation]

Tafsirou l-baghawiyy ‘anwarou t-tanzil wa ‘asrarou t-ta’wil [Exégèse] : « {lorsqu’}, c’est-à-dire à l’instant où {il dit à son père et à son peuple} **en attirant leur attention sur leur égarement, non pas pour leur demander la science à ce sujet, puisqu’il savait la réalité de leur état, mais il les questionna par {qu’} [ما], c’est-à-dire : « quelle chose … » {« adorez-vous ? »}, c’est-à-dire « avez-vous opté pour vouer l’adoration ? », afin de leur montrer que ce qu’ils adorent ne mérite en rien l’adoration comme lorsque tu dis au marchand d’esclaves : « quelle est ta marchandise ? » alors que tu sais que sa**

marchandise, c'est des esclaves, puis tu lui dis : « l'esclave est beauté, il n'est pas un simple matériel ». {Ils dirent}, pour lui répondre : {« nous adorons des idoles »}. Si on dit : « sa question ﷺ, porte sur ce qui est adoré », l'évaluation de la réponse adéquate est qu'ils répondent : « des idoles », comme Sa Parole ta^ala […] » [Fin de citation]

Marahou labid li kachfi ma^na l-qour'ani l-majid [Exégèse] : « lorsqu'il dit à son père Azar ainsi qu'à son peuple pour leur montrer que ce qu'ils adorent ne mérite en rien l'adoration. {lorsqu'} est un complément circonstanciel de temps pour la nouvelle. {« qu'adorez-vous ? »} (70), **c'est-à-dire : « quelle chose adorez-vous ? », {ils dirent : « nous adorons des idoles et nous demeurons à leur vouer dévotion »}** (71), c'est-à-dire : « nous perdurons dans leur adoration ». Ils mentionnèrent ce supplément afin d'extérioriser ce qu'il y a en leur for intérieur d'émerveillement quant à l'adoration des idoles. Ibrahim leur dit alors, pointant l'invalidité de leur voie : {« vous entendent-elles seulement lorsque vous les invoquez ? »} » [Fin de citation]

Tafsirou l-baydawiyy 'anwarou t-tanzil wa 'asranou t-ta'wil [Exégèse] : « {et récite-leur la nouvelle de Ibrahim, (69) lorsqu'il dit à son père et à son peuple : « qu'adorez-vous ? », (70) ils dirent : « nous adorons des idoles et nous demeurons à leur vouer dévotion » (71)}.

{Et récite-leur}, c'est-à-dire aux associateurs parmi les arabes. {la nouvelle de Ibrahim, **lorsqu'il dit à son père et à son peuple : qu'adorez-vous ? »}. Il les a questionnés afin de leur montrer que ce qu'ils adorent ne mérite pas l'adoration. {Ils dirent : « nous adorons des idoles et nous demeurons à leur vouer dévotion »}**, ils s'étalèrent dans la réponse en expliquant leur état en s'en vantant et par fierté. La parole {« nous demeurons » [نظل]} ici vient dans le sens de : « nous perdurons ». Il a été dit qu'ils les adoraient de jour exclusivement et non pas de nuit. **En revanche, Sa Parole ta^ala : {« mais qu'adorez-vous donc ?!} est une question de blâme**, comme s'il les avait blâmés d'adorer autre que Allah » [Fin de citation]

Voilà des dizaines de textes qui ont étés exposés, qui ne comportent pas quoi que ce soit qui indiquerait la mécréance de celui qui demanderait à un mécréant : « qu'adores-tu ? » et pas non plus ce qui indiquerait que notre maître Ibrahim ﷺ ne voulait pas d'eux une réponse.

Les Imams auraient-ils donc abandonné les gens en les laissant exposés à l'égarement durant quatorze siècles, jusqu'à ce que des individus viennent juger avec leurs chimères en déclarant mécréant sur une chose que nul doué de raison n'a indiquée avant eux ?

Certaines paroles des Moufassir sur l'exégèse de la parole de Ibrahim ﷺ : « mais qu'adorez-vous donc ?! »

Je dispose ici ces textes afin d'augmenter le profit et qu'on n'aille pas s'imaginer que je n'en ai pas connaissance, ni que j'ignorerai la différence entre : « qu'adorez-vous ? » et « mais qu'adorez-vous donc ?! »

Tafsirou l-khazin loubabou t-ta'wil fi ma^ani t-tanzil [Exégèse] : « {lorsqu'il dit à son père et à son peuple : **« mais qu'adorez-vous donc ?! »}, c'est une question comportant blâme**. {« de faux dieux en dehors de Dieu souhaitez-vous donc ?! »}, c'est-à-dire : « inventez-vous des mensonges ?! », et le terme « 'ifk » c'est le plus odieux des mensonges, « par votre adoration d'autre que Allah ta^ala » » [Fin de citation]

Tafsirou l-jalalayn [Exégèse] : « {lorsqu'il dit] dans cet état dans lequel il était {à son père et à son peuple} en les blâmant : {« mais qu'adorez-vous donc ?! »} c'est-à-dire : « quelle chose ».

At-tafsirou l-wasit li l-wahidiyy (3/528) [Exégèse] : « {lorsqu'il dit à son père et à son peuple : « mais qu'adorez-vous donc ?! »} [as-Saffat :85], il s'agit là d'une question avec blâme, comme s'il les blâmait d'adorer autre que Dieu » [Fin de citation]

Tafsirou s-sam^aniyy (4/403) [Exégèse] : « Sa Parole ta^ala en sens : {lorsqu'il dit à son père et à son peuple : « mais qu'adorez-vous donc ?! »}, ça signifie : « quelle chose adorez-vous ? » et c'est là une question accompagnée de dénégation et de blâme ». [Fin de citation]

Tafsirou l-baghawiyy (7/44) : « {lorsqu'il dit à son père et à son peuple : « mais qu'adorez-vous donc ?! »}, question avec blâme ». [Fin de citation]

Tafsirou r-raziyy mafatihou l-ghayb awi t-tafsirou l-kabir (26/341) : « et saches, que lorsque Allah ta^ala a mentionné que Ibrahim vint[156] à son Seigneur avec un cœur sain, Il mentionna que parmi les indications de ce côté sain, il y a le fait qu'il a appelé son père à la croyance en l'Unicité, Il dit en sens : {lorsqu'il dit à son père et à son peuple : « mais qu'adorez-vous donc ?! »}. Ce qui est voulu de sa parole, c'est couper court à cette voie et en démontrer la laideur ». [Fin de citation]

Tafsirou l-khazin loubabou t-ta'wil fi ma^ani t-tanzil (4/21) : « {lorsqu'il dit à son père et à son peuple : « mais qu'adorez-vous donc ?! »}, question avec blâme ». [Fin de citation]

Tafsirou bni kathir (7/24) : « Sa Parole en sens : « {lorsqu'il dit à son père et à son peuple : « mais qu'adorez-vous donc ?! »}. Il leur soumit la dénégation de cette adoration d'idoles et de leur prise d'associés [à Allah] ». [Fin de citation]

Al loubab fi ^ouloumi l-kitab (16/322) : « Sa parole en sens : {« mais qu'adorez-vous donc ?! »} est une question avec blâme et désaveu de cette voie et ainsi qu'en exposer l'exécrabilité » [Fin de citation]

Tafsirou 'abi s-sou^oud irchadou l-^aqli s-salim 'ila mazaya l-kitabi l-karim (7/197) : « {lorsqu'il dit à son père et à son peuple : « mais qu'adorez-vous donc ?! »}, c'est un substitutif de la première ou un

[156] [Ndt : ces innovateurs en France ont un sérieux problème avec la langue de Molière. Aussi je dispose ici ce qui empêchera leurs esprits d'aller vers la déclaration de mécréance pour cette expression. Dans le dictionnaire Trésor : « **c)** *Venir à qqn.* [P. allus. à l'*Évangile selon St Marc*, X, 13] Aller trouver quelqu'un, s'adresser à quelqu'un. *Je viens à vous, Seigneur, père auquel il faut croire* (Hugo, *Contempl.*, t. 2, 1856, p. 401) »]

complément de temps pour « vint » ou pour « sain », c'est-à-dire : « quelle chose adorez-vous ? » [Fin de citation]

At-tafsirou l-madh-hariyy (8/121) « {lorsqu'il dit} est un substitutif du « lorsqu' » précédent, ou un complément de temps pour « vint » ou pour « sain » {à son père et à son peuple : « mais qu'adorez-vous donc ?! »}, question avec blâme quant à l'adoration des pierres ». [Fin de citation]

Tafsirou s-sa^diyy taysirou l-karimi r-rahman (Page 705) : « il commença par son père et son peuple : {lorsqu'il dit à son père et à son peuple : « mais qu'adorez-vous donc ?! »}, cette question est dans le sens du reniement et de leur imposer la preuve ». [Fin de citation]

Safwatou t-tafasir (3/34) : « {lorsqu'il dit à son père et à son peuple : « mais qu'adorez-vous donc ?! »}, c'est-à-dire « au moment où il dit à son père Azar et à son peuple en les blâmant en cela : « mais qu'adorez-vous donc comme statues et idoles ?! » » et ceci c'est un reniement et un blâme à leur encontre ». [Fin de citation]

Moukhtasarou tafsiri bni kathir (2/184) « puis Il dit ta^ala en sens : {lorsqu'il dit à son père et à son peuple : « mais qu'adorez-vous donc ?! »}, il les blâma quant à l'adoration des idoles ». [Fin de citation]

Tafsirou l-baghawiyy : « {lorsqu'il dit à son père et à son peuple : « mais qu'adorez-vous donc ?! »}, c'est une question avec blâme ». [Fin de citation]

Tafsirou bni kathir : « et Sa Parole ta^ala en sens : {lorsqu'il dit à son père et à son peuple : « mais qu'adorez-vous donc ?! »}, il les blâma quant à l'adoration des idoles et le fait de donner des associés [à Allah] ». [Fin de citation]

La septième preuve : la question de ^Oumar ibn al Khattab à l'un des gens du Livre : « de quels gens du Livre es-tu ? », ce à quoi il répondit : « juif ».

Ceci s'oppose à la fatwa de déclaration de mécréance de celui qui demande à un mécréant : « quelle est ta religion ? », de même que cela annule la déclaration de mécréance de celui qui demande à un chrétien : « de quel groupe de chrétiens es-tu ? ».

Le Qadi Abou Yousouf dans son livre « al Kharaj », édition dar al Ma^rifah, Liban, en page 126 :

« Il a dit : « ^Oumar ibn Nafi^ m'a raconté de Abou Bakr qu'il a dit : « **^Oumar ibn al Khattab ﵁ passa** près de la porte de personnes alors qu'un mendiant s'y tenait debout en train de mendier, un homme très âgé et aveugle. Il le tapota au bras par derrière **et dit : « de quels gens du Livre es-tu ? ». Il dit : « juif »**, puis il dit : « et qu'est-ce qui te poussa à ce que je vois ? ». Il dit : « je demande pour la jizyah, le besoin et l'âge » ». Il dit : « ^Oumar le prit alors par la main, alla avec lui jusqu'à sa demeure et lui donna quelque chose de chez-lui.

Puis il alla au trésorier du bien public des musulmans et lui dit : « vois-donc concernant celui-ci et ses semblables, par Allah, nous n'aurions pas étés équitables si nous consommions de lui sa jeunesse puis que nous l'humilions dans la décrépitude, {certes les Sadaqat sont destinées aux pauvres, aux indigents […]} [Sourate at-Tawbah :60]. Les pauvres sont les musulmans, et lui il fait partie des indigents parmi les gens du Livre ». **Il le dispensa alors de la jizyah, ainsi que sur ceux qui sont dans cas similaire** ». Il a dit : « Abou Bakr a dit : « j'ai assisté à cela de la part de ^Oumar et j'ai vu cet homme âgé » » « [Fin de citation]

Notre appui en preuve sur ce hadith ne se base pas sur l'évaluation de l'authenticité du hadith en question [Sahih ou non][157], mais se base sur le fait que les Imams ont mentionné cela dans leurs livres et l'utilisèrent même pour en tirer des jugements de la chari^ah à partir des paroles et actes de notre maître ^Oumar ibn al Khattab.

Ce 'athar a été rapporté par plus d'un des gens de science, comme Abou ^Oubayd al Qasim ibn Salam dans son livre « al 'Amwal », Ibn Zanjawayh dans son livre « al 'Amwal moukhtasara », a été mentionné par nombre de savants comme as-Souyoutiyy dans « jami^ou l-'ahadith », comme l'auteur de « kanzou l-^oummal » etc.

C'est pourquoi l'évocation de ces savants qui confirment ce texte et l'utilisent en preuve, son utilisation pour déduire des jugements de la Charte, prouve qu'il a une base authentique et il n'est pas juste d'invalider ce texte et moins encore de prétendre qu'il comporte l'attribution de la parole de mécréance à notre maître ^Oumar, puisqu'il questionna un des gens du Livre pour qu'il lui réponde s'il était juif ou chrétien.

Ainsi donc, selon la voie des adeptes de la fatwa de la déclaration de mécréance de celui qui demande à une personne des gens du Livre : « es-tu juif ou chrétien ? » ou à un chrétien : « es-tu catholique ou protestant ? », notre maître ^Oumar ibn al Khattab serait tombé dans la mécréance et les imams

[157] Mais plutôt, l'emploi en preuve d'un hadith par un Moujtahid est une preuve qu'il l'a authentifié, comme l'ont exposé plus d'un savant.

auraient rapporté de lui de la mécréance sans faire de remarque, les savants se seraient basés sur un texte attribuant la mécréance à notre maître ^Oumar ibn al Khattab pour tirer des jugements dans la Loi de l'Islam !

C'est ainsi que selon les règles de ces gens-là, il est obligatoire et sans doute aucun de juger ce texte comme étant une falsification dans les livres des savants, puisqu'ils édictent une règle qu'ils ont forgée, à savoir que tout ce qui contredit leur compréhension et qui, dans leurs illusions constitue l'attribution de l'égarement au Messager de Allah ﷺ ou à l'un des imams qu'ils considèrent dignes de confiance, c'est une parole invalide et falsifiée[158].

L'imam, le Moujtahid Abou Yousouf al Qadi et autres que lui ont-ils donc attribué la mécréance à notre maître ^Oumar ibn al Khattab ? auraient-ils donc déduit de cette question qui comporterait mécréance – selon la prétention des innovateurs – et tiré des jugements sur lesquels ils s'appuient dans la religion agréée par Allah ?

Celui qui le souhaite, qu'il consulte donc l'introduction du livre « al Kharaj », il verra qu'il a réuni ce livre pour le Calife Haroun ar-Rachid et qu'il a dit :

«L'Émir des croyants, que Allah ta^ala le soutienne, m'a demandé de lui composer un ouvrage de référence pour la gestion des prélèvements auprès des pactisés, des prélèvements des Zakah sur terres dont les gens se sont convertis et des terres revivifiées, des aumônes légales, des expatriés et autre que cela, **concernant ce qu'il est obligatoire de savoir et d'agir en conséquences.**

Certes, il a voulu par cela lever toute injustice quant à sa population, leur réussite quant à leurs affaires, que Allah ta^ala accorde le succès à l'Émir des Croyants, qu'Il le fortifie et l'aide dans ce qu'il a reçu comme responsabilité en cela, qu'Il le préserve de ce qu'il craint et ce qu'il cherche à éviter.

Il m'a demandé de lui exposer ce qu'il m'a demandé pour agir en conformité à cela, de l'expliquer et le commenter. J'ai donc expliqué cela et commenté ô Émir des Croyants et la louange est à Allah, Il t'a certes chargé d'une tâche éminente […]

Je t'ai donc écrit ce que tu m'as demandé, je te l'ai commenté et exposé. Comprends-le donc, assimile-le, répètes-en la lecture jusqu'à le mémoriser, j'ai certes fourni mes efforts pour toi en ce sens et je ne cesserai de t'aider toi ainsi que les musulmans par le fait de prodiguer mes conseils, en recherchant par cela l'agrément de Allah, sa récompense tout en craignant son châtiment.

J'espère donc, si tu appliques en conformité avec ce qu'il contient de preuves, que Allah te fasse gérer les finances sans injustice pour le moindre musulman ni pour le moindre qui aurait un pacte et j'espère le bien pour ta population. Assurément, la réussite pour elle revient à appliquer les peines à qui le mérite, à leur éviter de subir l'injustice tout autant que la leur éviter concernant ce qui leur échapperait quant aux devoirs qui leurs incombent.

Je t'ai écrit des hadiths bons [Hasan] qui contiennent les aspirations et incitations quant à ta demande et qui sera appliqué conformément à ce que Dieu veut, s'Il le veut.

[158] Sur cette base certains de ces gens-là jugèrent qu'il y eu introduction fallacieuse de hadiths dans Sahih al Boukhariyy et Mouslim et dans autres livres que ces deux-là parmi les références de Ahlou s-Sounnah. Ils n'ont pourtant nul prédécesseur quant à la prétention de l'introduction de falsifications de la sorte, ce n'est qu'en raison de leur point de vue concernant ces textes qu'ils estiment ne pas être dignes d'être dits par le Messager de Allah ﷺ. Ils firent bien peu de cas des paroles des Mouhaddith qui ont interprété ces hadiths et en ont exposé la portée, les portant vers les sens convenables qui ne contiennent pas les illusions de ces gens-là.

Que Allah t'accorde la réussite en ce qu'Il agrée de ta part, qu'Il fasse parvenir au succès par toi, par ta propre personne ». [Fin de citation]

Ainsi, selon la fatwa de déclaration de mécréance, l'imam Abou Yousouf tira des jugements religieux à partir d'un hadith qui attribuerait la mécréance à notre maître ^Oumar ibn al Khattab et conseilla en plus de cela à l'Émir des Croyants : « Comprends-le donc, assimile-le, répètes-en la lecture jusqu'à le mémoriser ».

Ô toi le doué de raison, vois-tu convenable d'attribuer à ce Moujtahid au sujet duquel il y a accord quant à sa dignité de confiance, de lui attribuer de dire de comprendre, d'assimiler et de répéter l'attribution de la mécréance à notre maître ^Oumar ibn al Khattab ?

Il ne reste plus à la personne équitable que la reconnaissance du fait que questionner un mécréant sur le groupe de mécréants duquel il est ne contient autre chose que lui demander l'information en cela, que cela n'implique pas automatiquement l'insulte de Dieu ni l'attribution de l'enfant à Dieu, ni la répétition de la croyance anthropomorphiste.

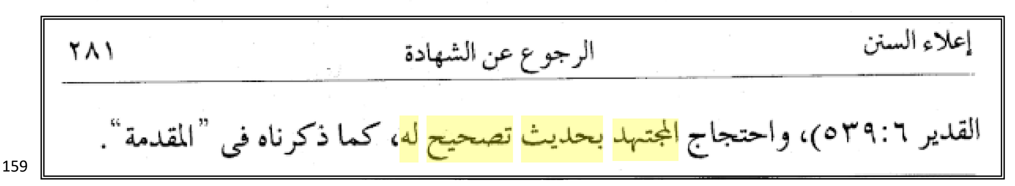
Si la parole du juif : « je suis juif » revenait à insulter Allah, les Prophètes et leur attribuer la fornication ainsi que les autres croyances juives – comme c'est là la conséquence de la prétention des innovateurs – il aurait été obligatoire à notre maître ^Oumar de lui interdire de proférer une mécréance aussi abominable.

Mais les faits les contredisent : le hadith montre qu'il a agi avec douceur à son égard, qu'il l'a pris par la main et s'est comporté aimablement avec lui.

Nous n'avons pu trouver aucun hadith qui montrerait que ^Oumar, lui par qui Allah sépara le vrai du faux [Ndt : allusion à son surnom « al farouq »], se serait tu quant à la répétition de la mécréance, ni non plus qu'il aurait dit : « je ne t'ai pas demandé de dire que tu es juif ! Ta parole « juif » inclut le fait que tu te satisfais de ta mécréance et ça implique que tu dis que Allah a des ressemblants, que Allah a un enfant et que tu attribues la fornication à nombre des Prophètes de Allah ! »

Plus d'un parmi les savants ont expliqué que l'utilisation faite par un Moujtahid d'un hadith en preuve constitue une preuve que ce même hadith est authentique [Sahih] chez lui et n'est pas bridé en cela par l'authentification de ceux qui viendraient après lui sur le même hadith. L'imam al Kamal ibn al Himam l'a expliqué dans « fathou l-qadir » et l'a rapporté de lui le grand savant Ibn ^Abidin dans son commentaire, pareillement pour l'imam al Kawthariyy et cela est mentionné aussi dans « 'i^la'ou s-sounan » dans plus d'un emplacement[159]. Si le hadith n'était pas authentique[160] chez le Moujtahid, il ne lui serait pas permis d'en tirer un jugement.

---

159 
إعلاء السنن — الرجوع عن الشهادة — ٢٨١

القدير ٦:٥٣٩)، واحتجاج المجتهد بحديث تصحيح له، كما ذكرناه في "المقدمة".

« L'utilisation en preuve d'un hadith par un Moujtahid en constitue son authentification de sa part, comme nous l'avons mentionné dans l'introduction »

160 As-Sakhawiyy a dit dans « Fathou l-moughith » : « les gens de cette science », c'est-à-dire le Hadith « ont divisé » - terme avec chaddah – les sounan attribués au Prophète – salla l-Lahou ^alayhi wa sallam – en termes de paroles, d'actes, de confirmations et ainsi en description et en jours « en authentique [Sahih], faible [Da^if] et bon [Hasan] » et ceci en vue de ce qu'ils ont confirmé par accord après avoir divergé à ce sujet, sinon il y a

La réplique à l'affaiblissement [Da^if] des innovateurs quant au hadith de Abou Yousouf:

Parmi les contradictions renversantes des innovateurs, il y a le fait que l'un d'entre eux a renié le hadith du Moujtahid Moutlaq Abou Yousouf en se basant sur le fait que Ibn Zanjawayh l'a rapporté dans son livre : « al 'Amwal » sans qu'il n'y ait mention de la question de cette personne des gens du Livre sur sa religion. De là, il invalida la version de Abou Yousouf, version que ce dernier utilisa dans son livre « al Kharaj », en employant la version de Ibn Zanjawayh qui est plus faible en chaîne de transmission et Dieu sait mieux.

Ce même innovateur pourtant avait lui-même reconnu auparavant que le Moujtahid n'est pas soumis au fait de suivre autrui pour l'authentification et l'affaiblissement. C'est là une contradiction : il s'emploie à affaiblir la version de Abou Yousouf que Allah l'agrée tout en reconnaissant que Abou Yousouf est un Moujtahid Moutlaq. Il est pourtant bien connu des gens de science que lorsque le Moujtahid utilise un texte en preuve pour déduire un jugement religieux, ce même texte doit constituer à ses yeux une preuve dans la Loi, sans quoi il ne lui serait pas permis de fonder un jugement religieux dessus. Nécessairement : soit la chaîne de transmission est authentique chez lui, soit que malgré une faiblesse existante dans la chaîne de transmission, la Oummah l'a accepté.

Attribuer à un Moujtahid au sujet duquel il y a Unanimité quant à sa valeur, comme le Qadi Abou Yousouf, le fait d'utiliser en preuve un hadith dans lequel il y aurait attribution de la mécréance à notre maître ^Oumar ibn al Khattab, alors que ceci n'est pas concevable pour le moindre musulman, est intenable. Comment donc pourrait-on attribuer cela à ce grand savant ?

Cet innovateur a été bien étonnant dans ses propos, lorsqu'il rejeta le supplément dans le hadith qui est mentionné dans le hadith de Abou Yousouf concernant notre maître ^Oumar en raison du fait que cela soit inexistant dans une autre version et avec la prétention que le hadith de Abou Yousouf est faible [Da^if][161] en l'annulant par une version plus faible.

---

parmi eux – comme cela sera présenté concernant le bon [Hasan] comme l'a raconté Ibn as-Salah dans autre que cet emplacement sur cette science – à savoir que le bon [Hasan] s'intègre à l'authentique [Sahih], en raison de leur association dans l'emploi en preuve.

[161] Et afin de soutenir sa position, il ne mentionna que la parole de ceux qui évaluèrent ^Oumar ibn Nafi^ comme faible [Da^if], en occultant ceux qui l'ont considéré comme fiable, digne de confiance et ce, malgré l'emploi fait par le Moujtahid en preuve de ce hadith. Il n'a pas besoin de la déclaration d'authenticité d'autrui. Voici une image du livre « Tahdhibou t-tahdhib » qui confirme que Ibn Hibban, par exemple, a considéré ^Oumar ibn Nafi^ parmi les dignes de confiance :

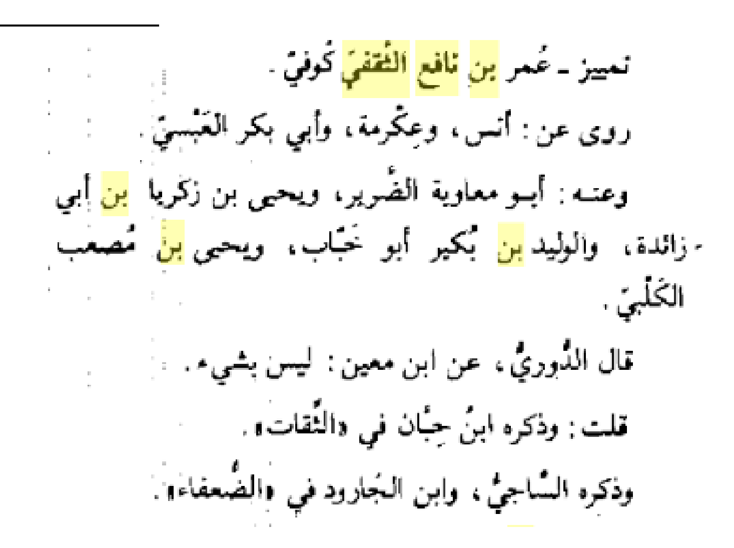
Ce qui est connu, c'est qu'un supplément dans un hadith ne se rejette pas car il a été rapporté avec d'autres termes, avec l'absence de ce supplément, comme cela est connu du moindre étudiant en science du Hadith.

Il n'existe pas dans les paroles des savants la prétention qu'il faudrait rejeter une version d'un hadith qui contient un supplément en utilisant le rejet d'une autre version plus faible qui ne contient pas le supplément en question.

Il s'enfonça plus encore en disant : « ce hadith est *étrange* [Gharib], il n'a été rapporté que par une personne d'une personne, c'est tout ». Mais il fit suivre cela par la mention du fait que Ibn Zanjawayh l'a rapporté en prétendant que la version de ce dernier était celle vers laquelle il fallait revenir. Cela démontre sa contradiction. Comment donc peut-on prétendre qu'un hadith est *étrange* [Gharib] et n'a été rapporté que par un puis faire suivre cela par l'évocation d'une autre version (avec une autre chaîne de transmission tout en omettant de mentionner cette autre chaîne de transmission, ou sinon il a bien vu la chaîne de transmission mais en reniant qu'il s'agit d'une autre chaîne de transmission, ou encore en prétendant qu'il n'a rien vu de cela puis en s'illusionnant qu'il s'agirait là de la même chaîne de transmission) ?

L'un des innovateurs s'est acharné contre moi car j'ai utilisé en preuves le fait que soient très répandus des hadiths où le Prophète ﷺ a questionné sur la religion d'un individu, pareillement pour la question de notre maître ^Oumar, en prétextant la faiblesse de certains rapporteurs alors que lui-même prends en preuve la version de Ibn Zanjawayh alors que dans sa chaîne de transmission il y a al Haytham ibn ^Adiyy. Voilà un aperçu de ce qui a été dit le concernant :

Lisan al-mizan [Biographies] : 8312 – « Al Haytham ibn ^Adiyy at-Ta'iyy Abou ^Abd ar-Rahman al Manbijiyy puis al Koufiyy. Al Boukhariyy a dit : « il n'est pas digne de confiance, il était un menteur ». Ya^qoub ibn Mouhammad a dit : « Nous a raconté ^Abdou r-Rahman, des gens de Manbij, et sa mère était une captive de Manbij. Ils se sont tus à son sujet ». ^Abbas rapporte de Yahya : « il n'est pas digne de confiance, il mentait ». Abou Dawoud a dit : « menteur ». An-Nasa'iyy et autre que lui ont dit : « à délaisser [Matrouk] sur le hadith ». Je dis : « c'était un rapporteur d'information, très scient, il rapporta de Hicham ibn ^Ourwah et ^Abdou l-Lah ibn Hicham al Mantouf et Moujalid. Ibn ^Adiyy a dit :


تمييز - عُمر بن نافع الثقفي كوفيّ .
روى عن : أنس ، وعِكْرمة ، وأبي بكر العَبْسيّ .
وعنه : أبو معاوية الضّرير ، ويحيى بن زكريا بن أبي زائدة ، والوليد بن بُكير أبو خَبّاب ، ويحيى بن مُصعب الكَلْبيّ .
قال الدُّوريُّ ، عن ابن معين : ليس بشيء .
قلت : وذكره ابنُ حِبّان في «الثّقات» .
وذكره السّاجيُّ ، وابن الجارود في «الضّعفاء» .

« combien peu est ce qu'il rapporte de façon mousnad, il était surtout un rapporteur d'informations ». Ibn al Madiniyy a dit : « il est plus fiable que al Waqidiyy et je ne l'agrée en rien ».

Parmi les choses qu'il rapporte de façon non fiable : « Moujalid nous a raconté de ach-Cha^biyy, de ^Adiyy ibn Hatim que Dieu l'agrée remontant [au Prophète ﷺ] : « lorsqu'un généreux d'un peuple vient à vous, faites-lui accueil convenable ».

Dawoud ibn Rachid : « al Haytham ibn ^Adiyy nous a raconté, de Abou Ya^qoub, de ^Abd al Malik ibn ^Oumayr qui a dit : « al Harith ibn Kildah : « celui qui approche la cinquantaine, qu'il ne s'approche pas de la hijamah et qu'il ne prenne pas de médicament sauf celui dont il ne peut se passer car il n'arrangera pas une chose sans nuire à une autre » ».

Ahmad ibn ^Oubayd ibn Nasih : « al Haytham ibn Hicham nous a raconté, de son père, de ^A'ichah que Dieu l'agrée : « le Messager de Allah ﷺ a dit d'éviter le qiran[162] et de rechercher dans la datte ce qu'il y a dedans ».

^Abbas ad-Douwriyy a dit : « certains de nos compagnons nous ont raconté : « l'esclave de al Haytham ibn ^Adiyy a dit : « mon maître se levait la nuit pour prier et puis lorsque point le jour, se levait-il donc pour mentir ?! » ».

Al Haytham est mort l'an deux-cent sept à l'âge de quatre-vingt-treize ans et son histoire se trouve partiellement concernant Abou l-Jahm », fin de citation.

An-Nasa'iyy a dit : « al Haytham est rejeté pour le hadith, et quant à ce qu'il a rapporté concernant l'appellation des enfants du Messager de Allah ﷺ, ceci est impossible que cela provienne du Messager de Dieu ﷺ.

Ce qui est voulu par-là, c'est ce que j'ai lu sur Ibrahim ibn Ahmad : « Ahmad ibn Abi Talib vous a informé que ^Abd Allah ibn ^Oumar les a informés que Abou al Waqt nous a informé que Mouhammad ibn Abi Mas^oud nous a informé que Ibn Abi Chourayh nous a informé que al Baghawiyy nous a informé que al ^Ala' ibn Mousa nous a raconté que al Haytham ibn ^Adiyy nous a raconté : « Hicham ibn ^Ourwah nous a raconté, de son père : « elle a enfanté pour lui ^Abd al ^Ouzza et ^Abd Manaf et al Qasim ». Il a dit : « j'ai dit : « mais où est alors at-Tayyib at-Tahir ? », il dit : « ça, c'est ce que vous avez forgé vous les gens d'Irak, quant à nos chaykhs, ils ont dit : « ^Abd al ^Ouzza, ^Abd Manaf et al Qasim … » » » ». Il a mentionné le hadith dans toute sa longueur et cela fait partie des inventions de al Haytham sur Hicham, et Dieu sait mieux. »

Abou Hatim a dit : « délaissé concernant le Hadith, il est semblable à al Waqidiyy ».

Abou Zour^ah a dit : « il ne vaut rien ».

Al ^Ijliyy a dit : « menteur, je l'ai vu ».

Ya^qoub ibn Chaybah a dit : « Il avait une connaissance concernant l'état des gens ainsi que les informations qu'ils véhiculent, il n'était pas fort concernant le Hadith, il n'en avait pas une connaissance et certaines personnes doutent quant à sa véracité ».

As-Sajiyy a dit : « Il habitait à la Mecque et mentait ».

L'imam Ahmad a dit : « Il était auteur d'informations et de tromperies ».

162 Mettre deux dattes dans la bouche.

Al Hakim et an-Naqqach ont dit : « il raconta des hadiths forgés qu'il fit porter à des gens dignes de confiance ». Al Hakim rajouta : « en connaissance de cause, en sachant pertinemment ».

Ibn as-Sakan l'a mentionné, Ibn Chahin, Ibn al Jaroud et ad-Daraqoutniyy parmi les faibles.

Un grand groupe d'eux rejeta le hadith dans lequel était présent el Haytham comme : at-Tahawiyy dans « mouchkilou l-hadith », al Bayhaqiyy dans ses « Sounan », an-Naqqach, al Jawzaqaniyy dans ce qu'ils ont composé concernant les hadiths forgés et autres qu'eux.

Ibn Younous a dit dans son « tarikhou misr » : « al Haytham n'est pas une personne confirmée ».

Mahmoud ibn Ghaylan a dit : « Ahmad l'a dévalorisé, Ibn Ma^in et Abou Khaythamah aussi » » [Fin de citation]

Comment donc cet innovateur taxe-t-il autrui pour ce qu'il fait lui-même dans la même assemblée ?

La huitième preuve : la question de notre maître ^Aliyy a un individu qui avait apostasié : « et quelle est ta religion ? », rapporté par al Bayhaqiyy et autre que lui.

Notre maître, l'Émir des Croyants ^Aliyy ﵁ a questionné une personne qui lui a été amenée et qui avait changé de religion en lui disant : « et quelle est ta religion ? », comme cela est rapporté dans « as-Sounanou l-koubra » et autre que cela. Cette question ne peut être qu'avec l'attente d'une réponse, ^Aliyy l'a questionné : « quelle est ta religion ? » après qu'il ait su qu'il avait apostasié et était sorti de l'Islam. Lorsque le Calife ou le juge demande à un apostat qu'on lui amène : « quelle est ta religion ? » voudrait-il de cette personne qu'il ne réponde pas ? Et si le questionné se tait, est-ce que le Calife lui dit : « bon, puisque tu t'es tu, je n'ai aucun moyen contre toi. » ? Ou le questionne-t-il en attendant une réponse de sa part ?

Voici une partie des hadiths rapportés sur cela, les jurisconsultes se sont appuyés dessus en preuve pour en déduire des jugements de la Loi. Ach-Chafi^iyy s'est détourné de l'utilisation de ce texte concernant l'héritage des proches musulmans de « al Moustawrid » non pas car ce hadith comporterait de la mécréance attribuée à notre maître ^Aliyy, mais car il existe d'autres textes qui impliquent que le musulman n'hérite pas de l'apostat.

Aucun parmi les savants n'a dit que ce hadith comporterait l'attribution de la mécréance à l'Émir des Croyants car il aurait demandé à un mécréant de mécroire en lui demandant : « quelle est ta religion ? ». Regarde plutôt l'authentification de ach-Chafi^iyy de ce hadith concernant notre maître ^Aliyy : « puis ach-Chafi^iyy l'a rendu confirmé face à son adversaire », comme tu le verras rapporté dans « As-Sounanou l-koubra » de l'imam al Bayhaqiyy.

Charhou ma^ani l-'athar [Matn du Hadith] : 5299 – « Fahd nous a raconté, il a dit : « Mouhammad ibn Sa^id nous a raconté, il a dit : « Charik nous a informé, de Simak, de Ibn ^Oubayd ibn al Abras, que **^Aliyy a dit à al Moustawrid : « sur la religion de qui es-tu ? »**, il répondit : « sur la religion de ^Isa », ^Aliyy dit : « je suis moi-même sur la religion de ^Isa ! **Qui est ton seigneur ?** ». Le peuple avança qu'il a dit : « c'est mon seigneur »[163]. Il dit : « exécutez-le » et ne prit pas ses biens. » » » [Fin de citation]

Nakhbou l-'afkar charhou ma^ani l-'athar : « Fahd nous a raconté, il a dit : « Mouhammad ibn Sa^id al Asbahaniyy nous a raconté, il a dit : « Abou Mou^awiyah nous a raconté, de al A^mach, de Abou ^Amr ach-Chaybaniyy[164], de ^Aliyy ﵁ qu' « il donna les biens de al Moustawrid en héritage aux musulmans de sa famille » »

Fahd nous a raconté, il a dit : Mouhammad ibn Sa^id nous a raconté, il a dit : « Charik nous a raconté, de Simak, de Ibn ^Oubayd ibn al Abras, que **^Aliyy ﵁ a dit à al Moustawrid : « sur la religion de qui es-tu ? »**, il répondit : « sur la religion de ^Isa ». ^Aliyy a dit : « je suis moi-même sur la religion de ^Isa[165] ! **Qui est ton seigneur ?** ». Le peuple avança qu'il a dit : « il est mon seigneur ». Il dit : « exécutez-le ! » et il ne prit pas ses biens. »

[163] C'est-à-dire ^Isa ﷺ.
[164] Dans la source : « as-Saybaniyy » avec un « sin » au lieu d'un « chin ».
[165] C'est-à-dire sur la religion de l'Islam car la religion de notre maître ^Isa ﵇ ainsi que la religion de tous les Prophètes est l'Islam.

Cela a été rapporté par al Bayhaqiyy dans ses « Sounan », du hadith de Charik, de Simak, de Ibn ^Oubayd ibn al Abras : « j'étais assis chez ^Aliyy ﷺ quand un homme des Banou ^Ijl fut apporté, on l'appelle « al Moustawrid », il était musulman puis s'est christianisé. ^Aliyy lui a dit : « qu'est-ce que cela ? ». Il dit : « j'ai trouvé leur religion meilleure que votre religion ». Il dit : « et quelle est ta religion ? », il dit : « la religion de ^Isa », ^Aliyy ﷺ dit alors : « je suis moi-même sur la religion de ^Isa ! Mais que dis-tu sur ^Isa ? ». Il dit une parole qui m'a échappé, je ne pus la comprendre, les gens dirent qu'il avait dit : « c'est mon seigneur ». ^Aliyy ﷺ dit : « exécutez-le ! ». Les gens le foulèrent jusqu'à ce qu'il mourût ». Il dit : « les gens de al Hirah lui proposèrent – c'est-à-dire pour sa dépouille – douze mille mais ^Aliyy ﷺ les refusa, il ordonna qu'on la brûle au feu et ne pris pas ses biens ».

Ach-Cha^biyy ^Abdou l-Malik ibn^Oumayr le rapporta aussi de ^Aliyy ﷺ sans l'évocation des biens. » [Fin de citation]

As-sounanou l-koubra li l-bayhaqiyy : 12463 – « Ach-Charif Abou l-Fath nous a informé que Abou Mouhammad ^Abdou r-Rahman ibn Abi Chourayh nous a informé que Abou l-Qasim al Baghawiyy nous a informé que ^Aliyy ibn al Ja^d nous a raconté que Charik nous a informé, de Simak, de Ibn ^Oubayd ibn al Abras qu'il a dit : « j'étais assis chez ^Aliyy ﷺ quand un homme des Banou ^Ijl fut apporté, on l'appelle « al Moustawrid », il était musulman puis s'est christianisé. ^Aliyy ﷺ lui a dit : « qu'est-ce que cela ? ». Il dit : « j'ai trouvé leur religion meilleure que votre religion ». Il dit : « et quelle est ta religion ? », il dit : « la religion de ^Isa » ^alayhi s-salam, ^Aliyy ﷺ dit : « je suis moi-même sur la religion de ^Isa ﷺ ! Mais que dis-tu sur ^Isa ﷺ ? ». Il dit une parole qui m'a échappé, je ne pus la comprendre, les gens dirent qu'il avait dit : « c'est mon seigneur ». ^Aliyy ﷺ dit : « exécutez-le ! ». Les gens le foulèrent jusqu'à ce qu'il mourût ». Il dit : « les gens de al Hirah lui proposèrent – c'est-à-dire pour sa dépouille – douze mille mais ^Aliyy les ﷺ refusa, ordonna qu'on la brûle au feu et ne pris pas ses biens ».

Ach-Cha^biyy et ^Abdou l-Malik ibn^Oumayr le rapportèrent aussi de ^Aliyy ﷺ sans l'évocation des biens. Ach-Chafi^iyy le considéra confirmé face à son adversaire et trouva excuse quant au délaissement de son avis en raison de l'apparence de la parole du Prophète ﷺ : « le musulman n'hérite pas du mécréant et le mécréant n'hérite pas du musulman », tout comme ils délaissèrent en cela la parole de Mou^adh, Mou^awiyah et autres qu'eux concernant l'héritage d'un musulman d'un juif ». [Fin de citation]

Mousnadou bni l-ja^d : 2335 – « ^Aliyy nous a raconté que Charik nous a informé, de Simak, de Ibn ^Oubayd ibn al Abras qu'il a dit : « j'étais assis chez ^Aliyy ﷺ quand un homme des Banou ^Ijl fut apporté, on l'appelle « al Moustawrid », il était musulman puis s'est christianisé. ^Aliyy lui a dit : « qu'as-tu ? ». Il dit : « j'ai trouvé leur religion meilleure que votre religion ». Il lui dit : « et quelle est ta religion ? », il dit : « la religion de ^Isa », ^Aliyy dit : « je suis moi-même sur la religion de ^Isa ! Mais que dis-tu sur ^Isa ? ». Il dit une parole qui m'a échappé, je ne pus la comprendre, les gens dirent qu'il avait dit : « c'est mon seigneur ». ^Aliyy dit : « exécutez-le ! ». Les gens le foulèrent jusqu'à ce qu'il mourût ». Il dit : « les gens de al Hirah lui proposèrent – c'est-à-dire pour sa dépouille – douze mille mais ^Aliyy les refusa, il ordonna qu'on la brûle au feu et ne pris pas ses biens ». [Fin de citation]

À partir de ces versions répandues dans les livres du Hadith et de Fiqh, les Moujtahid ont tiré des jugements quant à la Charte et ont utilisé en preuve ce qu'elles comportent de la part de ^Aliyy ﷺ. Nul parmi les savants ne fit la remarque que la question de ^Aliyy à al Moustawrid : « quelle est ta religion ? » serait pour qu'il ne réponde pas, contrairement à ce que prétendent les innovateurs ! La

vérité, c'est qu'il n'est pas valable de prétendre qu'il l'aurait questionné si ce n'est pour entendre sa réponse.

L'imam ach-Chafi^iyy a authentifié ce hadith, comme on le voit dans « as-Sounanou l-koubra » et confirma à qui s'y oppose son exactitude. Ceux qui s'y opposèrent, ne le rejetèrent pas en raison de la faiblesse, seulement, ach-Chafi^iyy délaissa l'œuvre en ce qu'il comporte en raison d'un autre hadith remontant au Prophète ﷺ et qui s'oppose à ce qui a été rapporté dans ce hadith de notre maître ^Aliyy spécifiquement concernant l'affaire de l'héritage de l'apostat.

La parole de al Bayhaqiyy : « ach-Chafi^iyy le considéra confirmé face à son adversaire », il a voulu par cela les Moujtahid qui ont vu autre chose que l'école de ach-Chafi^iyy concernant l'affaire de l'héritage de l'apostat, car quelqu'un du niveau de l'Ijtihad comme ach-Chafi^iyy, son adversaire – concernant les divergences entre les Imams – n'est pas celui qui n'a pas atteint le niveau du Moujtahid Moutlaq. Ainsi, il est confirmé que ce hadith est utilisé par une partie des Moujtahid, puisqu'ils en ont tiré un jugement de la Loi concernant l'héritage de l'apostat. Il a déjà été exposé le fait que lorsqu'un Moujtahid tire un jugement de la Charte à partir d'un hadith, cela est une preuve qu'il est authentique chez lui.

Il est invalide de la part d'un Moujtahid de se baser sur un hadith qui comporterait l'attribution de la mécréance à notre maître ^Aliyy ibn Abi Talib pour tirer des jugements sur l'héritage de l'apostat.

S'il y avait dans ce hadith l'attribution de la mécréance à l'Émir des Croyants ؓ, les imams ne seraient pas restés silencieux durant quatorze siècles, sans mettre en garde contre cela. Puisqu'ils ont cité ce hadith et se sont appuyés dessus pour tirer des jugements de la Loi. Une personne raisonnable pourrait-elle penser que l'imam ach-Chafi^iyy, et al Bayhaqiyy et autres qu'eux auraient considéré confirmée la mécréance de notre maître ^Aliyy ibn Abi Talib, comme ce qu'implique la voie des adeptes de la fatwa de déclaration de mécréance quant à celui qui demande à un mécréant : « quelle est ta religion ? » ?

Conseil :

La mise en garde contre le fait de rechercher activement les défauts des musulmans[166].

Il m’est parvenu de la part de certains frères que certains innovateurs ont dénigré certains chaykhs[167] qui se sont exprimés en conformité avec les paroles des Imams dans la non déclaration de mécréance de celui qui pose la question à un mécréant : « quelle est ta religion ? ». Ils se mirent à rechercher tout trébuchement qu’auraient pu faire l’un de ces chaykhs afin de parvenir à la déclaration qu’il est un égaré pour de là, se mettre à déclarer égarés le reste des chaykhs dont j’ai rapporté les réponses.

Ceci met en exergue le fait que ces innovateurs-là n’ont pas emprunté le chemin de l’équité, il y a pourtant dans les chaykhs dont j’ai rapporté les réponses ceux qui sont considérés comme dignes de confiance selon la reconnaissance de certains grands parmi ces innovateurs eux-mêmes, comme :

- le chaykh Mouhammad at-Tahir Ayat ^Aljat al Jaza’iriyy

- le chaykh Mouhammad al Hasan al Khadim

- le chaykh Ahmad Fal al Amsoumiyy

- le chaykh Salik ibn Sidin[168]

Ceci nonobstant les paroles des Moufassir, des Mouhaddith qui ont confirmé que la question adressée à un mécréant : « quelle est ta religion ? » ou « qu’adores-tu ? » n’est pas de la mécréance, puisque l’une d’elle se produisit de la part de notre maître Mouhammad ﷺ, l’autre de notre maître Ibrahim ﵇ comme cela est mentionné dans le Qour’an honoré, cela se produisit aussi de notre maître ^Oumar ibn al Khattab ﵁ ainsi que de notre maître ^Aliyy ibn Abi Talib ﵁ et ainsi de suite jusqu’à la fin des paroles que j’ai rapportées dans ce livre.

Ainsi ces chaykhs dont j’ai mentionné le soutien à ce pour quoi les musulmans se sont mis d’accord, à savoir la non déclaration de mécréance de celui qui demande à un mécréant « quelle est ta religion ? », liste de plus de cent quarante chaykh – et leur nombre s’accroît – se retrouvent toujours très certainement sous les recherches incessantes des innovateurs afin de mettre le grappin sur une chose

[166] Ils font cela pour dénigrer la religiosité de tous ceux qui divergent d’avec eux sur une mas’alah, alors qu’ils savent parfaitement que le fait de rechercher activement les défauts des musulmans peut être une cause pour mourir sur la mécréance !

[167] Ils ont rabaissé un chaykh (ce chaykh, je ne l’ai d’ailleurs même pas évoqué dans ceux à qui j’ai posé la question) après avoir recherché dans son Facebook et avoir trouvé un endroit où il a demandé la miséricorde pour Ibn Taymiyah, de là ils arrivèrent à la conclusion suivante : « ce chaykh est un égaré » ! Ils ne savent pas que nombre des Imams – contemporains à Ibn Taymiyah et d’autres qui vinrent après – ont pensé le bien concernant Ibn Taymiyah car il n’était pas confirmé à leur connaissance qu’il avait mécru. Nombre d’entre eux lui donnèrent des qualificatifs glorieux.

[168] Alors qu’il n’avait même-pas répondu à la question par une expression vraiment explicite, mais il confirma que les savants de la terre ont répondu par l’absence de déclaration de mécréance.

blâmable afin de les dépecer, de jeter l'opprobre sur la religiosité de ces chaykh, toujours dans le but de soutenir leur innovation de la déclaration de mécréance des musulmans sans droit.

Parmi ce qu'il est digne d'être mentionné, c'est ce qui est rapporté de Mouhammad ibn ^Abdi l-Wahhab lorsqu'un homme lui a dit : « que dis-tu si un homme véridique, une personne de religion que tu connais et dont tu reconnais la véracité, t'informe qu'il y a un nombre important d'ennemis derrière telle montagne qui préparent un assaut contre toi, puis lorsque tu envoies mille cavaliers pour regarder ce grand monde derrière la montagne et qu'ils n'en trouvent pas la moindre trace ni la moindre personne et qu'ils t'informent que pas une personne ne foula cette terre, qui donc croirais-tu ? Les mille ou l'unique personne que tu juges véridique ? ». Il répondit : « je croirais les mille ». Il lui dit alors : « la totalité des musulmans parmi les savants, vivants et morts démentent dans leurs livres ce sur quoi tu es et le déclarèrent faux. Devrions-nous faire autre chose que les croire et te démentir ? ». Il ne parvint à donner la moindre réponse. [Fin de citation]

Pareillement à celui-ci, nous disons aux innovateurs qui sont venus avec ce qui contredit ce sur quoi étaient les savants intégralement, tout au long des temps : « devrions-nous vous croire dans vos rapports de fatwa de déclaration de mécréance que vous prétendez avoir été dite par un savant, ou devrions nous prendre ce sur quoi la Oummah a été Unanime ? Devrions-nous contredire l'Unanimité des musulmans pour nous soumettre à vous, qui rapportez d'un savant avec de fortes perturbations quant à la transmission de sa part, tantôt avec de la déclaration de mécréance et tantôt sans déclaration de mécréance ? Parfois avec des restrictifs, parfois sans restrictifs ? »

Prenons donc en juge les savants de la Communauté de notre maître Mouhammad ﷺ, elle que Allah ^azza wa jall préserve de se réunir sur un égarement.

CONCLUSION :

Dans cette épître, il y a eu exposition de certains textes des Imams, dont l'exégèse de la question de Ibrahim عليه السلام à son peuple : « qu'adorez-vous ? » ainsi que l'explication des hadiths dans lesquels il y a question à un mécréant au sujet de sa religion ou sur le nombre de ce qu'il adore.

Comme le lecteur peut le voir, nul parmi les gens de science ne mit en garde contre le fait que l'on demande à un mécréant : « quelle est ta religion ? » en disant que ce serait de la mécréance, alors que cette parole-même est très répandue dans les livres de Hadith, de la Sirah et autres.

Comment donc les adeptes de cette fatwa saugrenue vont-ils juger les exégètes qui ont expliqué que notre maître Ibrahim عليه السلام a demandé à son peuple « qu'adorez-vous ? » leur a demandé : « quelles sont ces choses que vous adorez ? » soit qu'il a demandé : « quels sont ces inanimés ? » alors qu'il savait et s'attendait à qu'ils répondent : « des idoles » ?

Ainsi nous leur disons : « avez-vous donc un prédécesseur qui aurait compté la question adressée à un mécréant : « quelle est ta religion ? » parmi les paroles de mécréance ? » et : « pourquoi nul parmi les savants, pas un seul durant ces quatorze siècles n'a mentionné cela alors que c'est une chose qui se répète extrêmement souvent ? ».

« Quel est le jugement de notre maître ^Oumar ibn al Khattab et notre maître ^Aliyy ibn Abi Talib chez vous ? » et « quel est le jugement du juge Abou Yousouf et autres que lui parmi ceux qui ont rapporté que notre maître ^Oumar a demandé à l'un des gens du Livre : « de quel gens du Livre es-tu ? » ».

« Quel est le jugement de ach-Chafi^iyy et de al Bayhaqiyy qui ont tous deux confirmé que notre maître ^Aliyy a demandé à un apostat : « quelle est ta religion ? » ? »

N'y a-t-il donc pas parmi vous un doué de raison qui daignerait faire usage du bienfait de cette raison que Allah lui a accordée ? Quelqu'un qui refuserait de soumettre sa raison et sa réflexion à des gens qui se sont isolés eux-mêmes des savants de la Communauté ainsi que des paroles des savants, au lieu de se soumettre à eux, en la déclaration de mécréance sans avoir de prédécesseur en cela ?

La louange est à Allah qui m'a permis de questionner les gens de science, j'ai ainsi pu constater que mes propos sur la question que j'avais réunis durant deux années environ sont en conformité avec tous les savants dont j'ai pu trouver le moyen d'écouter les réponses. Je leur ai aussi soumis les preuves que j'avais réunies, ils les ont approuvées, mais plus encore : certains me précédaient dans la mention des preuves tandis que certains me citaient des preuves que je ne connaissais pas encore.

Il y a encore de nombreuses preuves que je n'ai pas citées par souci de concision et afin de ne pas ramifier le discours vers d'autres branches, car les adeptes de la fatwa du takfir, s'ils trouvent dans un texte quelque chose qui est annexe au sujet mais qui ne leur plait pas, ils délaissent le cœur du sujet

afin de se répandre sur l'invalidation de ce qu'ils jugent invalide, quand bien-même cela ne concernerait pas le cœur de l'affaire.

Ce livre a été terminé d'être écrit par Abou t-Tayyib Yousouf al Mounawiyy de 23-02-2019

Je demande à Allah qu'il me soit utile et soit utile à tous ceux qui le liront, que nous ayons une bonne fin et j'espère de ceux qui consulteront mon livre de ne pas m'oublier dans les bonnes invocations.

Je souhaiterais aussi que quiconque trouverait dans ce livre un oubli, une erreur, ou qui aurait une remarque afin d'en améliorer la qualité de m'envoyer par mél en le remerciant par avance :

almunawi@hotmail.com

سُبۡحَـٰنَ رَبِّكَ رَبِّ ٱلۡعِزَّةِ عَمَّا يَصِفُونَ
وَسَلَـٰمٌ عَلَى ٱلۡمُرۡسَلِينَ
وَٱلۡحَمۡدُ لِلَّهِ رَبِّ ٱلۡعَـٰلَمِينَ

Première Annexe :

Réponse de Dar al Ifta’ de Jordanie :



جواب دار الإفتاء الأردنية:

رقم الفتوى: (١١٦٥٨٤)

السؤال: انتشر عند آلاف الناس أن من يسأل كافراً: ما دينك؟ وهو يعرف أنه كافر ويتوقع أنه سيذكر ديناً غير الإسلام كأن يقول: (أنا نصراني) كفر الذي سأل، لأنه جعل النصراني يقع في الكفر مرة أخرى، لأن النصراني إذا قال عن نفسه أنه نصراني فإنه يزداد كفراً، ولذلك قالوا: من أراد الزواج بكافرة وأراد أن يعرف أن كانت كتابية لا يسألها ما دينك، بل يقول لها: ما دين أبيك. نرجو البيان أكرمكم الله وإن تيسر لكم ذكر بعض الأدلة أو النقول.

الجواب: الحمد لله والصلاة والسلام على سيدنا رسول الله، لا صحة لقول من قال إن من سأل غير المسلم عن دينه وهو يعلم بحاله أنه يكفر بذلك، فهذا كلام بعيد عن العلم والتحقيق، والخوض في مثل هذه المسائل التي تؤدي للشقاق وتشكيك الناس في دينهم مذموم. وفي الأدلة الشرعية أسئلة من هذا القبيل، قال الله تعالى: ﴿وَٱتْلُ عَلَيْهِمْ نَبَأَ إِبْرَٰهِيمَ ﴿٦٩﴾ إِذْ قَالَ لِأَبِيهِ وَقَوْمِهِۦ مَا تَعْبُدُونَ ﴿٧٠﴾ قَالُوا۟ نَعْبُدُ أَصْنَامًا فَنَظَلُّ لَهَا عَٰكِفِينَ ﴿٧١﴾﴾ [الشعراء: 69 ـ 71].

وفي السنة النبوية عَنْ عِمْرَانَ بْنِ حُصَيْنٍ رضي الله عنه، قَالَ: قَالَ النَّبِيُّ ﷺ لِأَبِي: «يَا حُصَيْنُ كَمْ تَعْبُدُ الْيَوْمَ إِلَهًا؟» قَالَ أَبِي: «سَبْعَةً سِتَّةً فِي الأَرْضِ وَوَاحِدًا فِي السَّمَاءِ...» رواه الترمذي. وسأل النبي ﷺ عَدِيَّ بْنِ حَاتِمٍ رضي الله عنه فقال: «أَلَسْتَ رَكُوسِيًّا؟» قُلْتُ: «بَلَى...» رواه الإمام أحمد في [مسنده]، وهي طائفة من النصارى.

وفي السيرة النبوية ـ في قصة النبي ﷺ مع أهل الطائف ـ: «قال [أي عداس]: والله إن هذا الكلام ما يقوله أهل هذه البلاد، فقال له رسول الله ﷺ: «ومن أهل أي البلاد أنت يا عداس، وما دينك؟» قال: نصراني، وأنا رجل من أهل نينوى، فقال رسول الله ﷺ: «من قرية الرجل الصالح يونس بن متى...» انتهى من [سيرة ابن هشام]. وجاء في كتاب [الخراج لأبي يوسف]: «حدثني عمر بن نافع عن أبي بكر قال: مر عمر بن الخطاب رضي الله عنه بباب قوم وعليه سائل يسأل: شيخ كبير ضرير البصر، فضرب عضده من خلفه، وقال: من أي أهل الكتاب أنت؟ فقال: يهودي. قال: فما ألجأك إلى ما أرى؟ قال: أسأل الجزية والحاجة والسن. قال: فأخذ عمر بيده، وذهب به إلى منزله فرضخ له بشيء من المنزل...». والله تعالى أعلم.

La question : « il s’est répandu chez des milliers de personnes que celui qui questionne un mécréant : « quelle est ta religion ? » tout en sachant qu’il est mécréant et en attendant de sa part qu’il mentionnera une autre religion que l’Islam, comme en disant : « je suis chrétien », alors ce questionneur mécroit, car il aura fait tomber le chrétien dans une mécréance à nouveau puisque quand le chrétien dit à son propre sujet qu’il est chrétien, alors il augmente en mécréance. C’est pourquoi ils ont dit : « celui qui veut se marier avec une mécréante, afin de s’assurer si elle est bien des gens du Livre, il ne lui demande pas : « quelle est ta religion ? », mais plutôt qu’il lui demande : « quelle est la religion de ton père ? ». Nous souhaitons exposition du jugement que Dieu vous honore et si c’est possible, d’évoquer une partie des preuves ou des textes de référence. »

La réponse : « La louange est à Allah, que l’honneur et l’élévation soient accordés à notre maître le Messager de Allah. Elle est inexacte, la parole de celui qui dit que mécroit la personne qui questionne un non musulman sur sa religion. Cette affirmation est éloignée de la science et de la vérité. Palabrer

dans de telles questions, questions qui mènent à la dissension et au fait de faire douter les gens sur leur religiosité est blâmable. Il y a d'ailleurs dans les preuves de la chari^ah des questions de cet ordre, Allah ta^ala dit en sens : {et récite-leur la nouvelle de Ibrahim * lorsqu'il dit à son père et à son peuple : « qu'adorez-vous ? » * ils dirent : « nous adorons des idoles et nous demeurons à leur vouer dévotion »} [Sourate Ach-Chou^ara' :69-71]

Et dans la Sounnah prophétique, de ^Imran ibn Housayn qu'il a dit : « le messager de Allah ﷺ a dit à mon père : « ô Housayn, combien adores-tu de dieux aujourd'hui ? ». Mon père dit [littéralement] : « sept, six sur terre et un au ciel » […] », rapporté par at-Tirmidhiyy.

Le Prophète ﷺ a questionné ^Adiyy ibn Hatim en lui disant : « n'es-tu pas rakousiyy ? », il dit « si » […] rapporté par Ahmad dans son Mousnad. Il s'agit d'un groupe de chrétiens.

Dans la Sirah prophétique, dans l'histoire du Prophète ﷺ avec les gens de at-Ta'if : « il [^Addas] dit : « par Dieu ! Les gens de cette contrée ne disent pas une telle parole ! ». Le Messager de Allah ﷺ lui dit : « des gens de quelle contrée es-tu ô ^Addas ? Et quelle est ta religion ? ». Il dit : « chrétien, je suis un homme des gens de Ninawa ». Le Messager de Allah ﷺ dit : « du village de cet homme vertueux Younous ibn Matta ? » […] », fin de citation de la Sirah de Ibn Hicham.

Il est parvenu dans le livre « al Kharaj » de Abou Yousouf: « ^Oumar ibn Nafi^ m'a raconté de Abou Bakr qu'il a dit : « ^Oumar ibn al Khattab رضي الله عنه passa près de la porte de personnes alors qu'un mendiant s'y tenait debout en train de mendier, un homme très âgé et aveugle. ^Oumar le tapota au bras par derrière et dit : « de quels gens du Livre es-tu ? ». Il dit : « juif », puis il dit : « et qu'est-ce qui te poussa à ce que je vois ? ». Il dit : « je demande pour la jizyah, le besoin et l'âge » ». Il dit : « ^Oumar le prit alors par la main, alla avec lui jusqu'à sa demeure et lui donna quelque chose de chez-lui » […] ».

Et Allah ta^ala sait plus ».

Réponse de Dar al Ifta' d'Egypte :

http://dar-alifta.org/f.aspx?ID=198601&fbclid=IwAR0Arg2btQyA1gh8wuciy9MkCG_Mo0nSnGQI2UcllppTQz3A778Je_fA22Y



youSee 15.33 60 %
dar-alifta.org

الرئيسية > الاستعلام عن فتوى

الزواج

تاريخ الإجابة : 07/09/2018 الرقم المسلسل : 198601 Like 0 Share

السلام عليكم
عندما يأتي إلى المراكز الإسلامية شاب معه فتاة غير مسلمة يريد الزواج بها، هل يجوز أن نسألها ما دينك؟ بعض الناس أفتوا بتكفير من يسأل الكافر ما دينك قالوا لأنه يجعله يزداد كفرا عندما يقول مثلا أنا يهودي، وقالوا يسألها ما دين أبيك.
ولكن كثيرا من الفتيات لسن على دين آبائهن
وكذلك نجد لحما مذبوحا ونعرف أن الذابح غير مسلم، ولا نعلم إن كان كتابيا، فهل يجوز أن نسأله ما دينك لنعرف إن كان هذا اللحم يحل أكله؟
شكرا لكم

الجـواب : فتاوى أمانة الفتوى

بل يجب شرعًا طرح هذا السؤال؛ لأنه لا يجوز زواج المسلم من غير المسلمة أو الكتابية، ولأنه لا يجوز أكل ذبيحة غير المسلم أو الكتابي.

يمكنك تحميل تطبيق دار الإفتاء المصرية على الهاتف المحمول والاعتماد عليه في إرسال الأسئلة والحصول على الإجابة ومعرفة اتجاه القبلة ومواقيت الصلاة
https://itunes.apple.com/us/app/dar-alafta/id1119538483?ls=1&mt=8
https://play.google.com/store/apps/details?id=com.dareleftaa

Le questionneur : « As-salamou ^alaykoum.

Quand un jeune vient dans des centres Islamiques avec une jeune non musulmane avec laquelle il souhaite se marier, lui est-il permis de lui demander : « quelle est ta religion ? » ?

Des personnes donnent la fatwa de la déclaration de mécréance de celui qui pose la question à un mécréant : « quelle est ta religion ? », ils disent que c'est car il le ferait augmenter en mécréance lorsqu'il dit par exemple : « je suis juif », alors ils disent de lui demander : « quelle est la religion de ton père ? ». Mais beaucoup de jeunes femmes ne sont pas sur la religion de leurs pères.

La question se pose aussi pour la viande dont l'animal a été égorgé dont nous savons que c'est un non musulman qui l'a égorgé, mais dont nous ignorons s'il est des gens du Livre. Est-il permis de lui demander « quelle est ta religion ? » pour savoir si la viande nous est permise ou non ?

Merci à vous.

La fatwa donnée en réponse : « il est plutôt obligatoire de poser cette question, car il n'est pas permis pour le musulman d'épouser autre qu'une musulmane ou une des gens du Livre, de même qu'il n'est pas permis de manger la viande égorgée par autre qu'un musulman ou l'un des gens du Livre ».

Autre réponse de Dar al Ifta’ d’Egypte :



Le questionneur : « as-salamou ^alaykoum wa rahmatou l-Lah. Il se produisit une grande dissension avec des Talib al ^ilm qui prétendent que si un individu demande à un mécréant tout en sachant qu’il est mécréant : « quelle est ta religion ? », alors le questionneur mécroirait car ils prétendent que ceci c’est faire prononcer de la mécréance au mécréant. Si vous pouvez me donner une réponse car je vis dans un pays européen et nombre de personnes ici désirent épouser des européennes mais ne savent pas si elle est des gens du Livre ou non, il a donc besoin de sa réponse pour voir s’il peut ou non se marier avec ».

La fatwa en réponse : « ceci n'est pas juste ».

Réponse de Dar al 'Ifta' émiratie :

« As-salamou ^alaykoum wa rahmatou l-Lahi wa barakatouh

La louange est à Allah et que l'honneur et l'élévation soient accordés à notre maître le Messager de Allah, ainsi qu'à sa famille, ses Compagnons et ceux qui l'ont suivi avec rectitude. Ceci dit :

Nous vous souhaitons la bienvenue sur le site internet de l'instance générale des affaires religieuses et des Waqf. Nous vous informons que la réponse à votre question numéro 94094 a été finalisée. Nous vous rappelons que la fatwa émise et qui vous a été envoyée vous concerne vous et votre propre état et que nous ne permettons pas de répandre la fatwa aux autres si ce n'est après avoir eu le consentement de la direction du centre de la fatwa, car en effet la question peut être unique mais les réponses être différentes selon l'état de celui qui a questionné. Nous vous remercions pour votre bienséance dans nos contacts mutuels.

Texte de la question qui fût envoyée :

« Nous autres, en Europe, il arrive parfois qu'un jeune homme vienne avec une jeune femme non musulmane en voulant se marier avec elle et souvent nous ne savons pas quelle est sa religion. Est-il permis de la questionner : « quelle est ta religion ? » afin de nous assurer qu'elle fait bien partie des gens du Livre afin de ne pas faire un contrat invalide entre un musulman et une personne avec qui il n'est pas permis de se marier ?

Certaines personnes ont émis la fatwa de l'interdiction de la questionner quant à sa religion, mais plutôt ils ont dit que le fait de questionner un mécréant sur sa religion fait tomber le questionneur dans la mécréance, car lorsque le chrétien dit : « je suis chrétien » par exemple, il augmente alors en mécréance. Ils disent donc de la questionner : « quelle est la religion de ton père ? » car si elle informe que son père est chrétien, cela ne constitue pas de la mécréance de sa part à elle mais ne constitue alors que l'information de la mécréance d'autrui. Mais beaucoup de jeunes femmes en Occident ne sont pas sur la religion de leurs pères. La même question se pose pour une personne qui égorge les vaches et les moutons et dont nous savons qu'il n'est pas musulman mais dont nous ignorons s'il est des gens du Livre, nous est-il permis de lui demande : « quelle est ta religion ? » ?

Titre de la réponse : « le discernement concernant la religion de la femme des gens du Livre et la nourriture des gens du Livre »

La réponse :

« Baraka l-Lahou fik.

Premièrement : qu'il questionne cette jeune femme par cette question-là, spécialement s'il doute qu'elle n'est pas des gens du Livre, car la validité du mariage est liée à cela, puisqu'il n'est pas permis de se marier avec autre qu'une musulmane ou une des gens du Livre.

La femme des gens du Livre est la juive et la chrétienne en raison de Sa Parole ta^ala en sens : {et les femmes chastes de parmi les gens qui reçurent le Livre avant vous, si vous leur donnez leur dot} [Al Ma'idah :5]. La savantissime al Khazin que Dieu lui fasse miséricorde a dit dans son exégèse « loubabou t-ta'wil fi ma^ani t-tanzil » : « Sa Parole ta^ala {et les femmes chastes de parmi les gens qui reçurent

le Livre avant vous}, c'est-à-dire que les chastes parmi les gens du Livre, les juives et les chrétiennes vous sont permises ».

Concernant la sexualité, les précautions prises en cela sont supérieures à celles qui sont prises pour autre que cela, spécialement dans l'état que tu as mentionné dans ta question en disant : « mais beaucoup de jeunes femmes en Occident ne sont pas sur la religion de leurs pères ». Ceci fait qu'il est obligatoire de demander et de mettre cela au clair.

Deuxièmement : il est permis de questionner un non musulman sur sa religion et il n'y a nul blâme en cela, certes Il a dit ta^ala en sens : {et récite-leur la nouvelle de Ibrahim ﷺ, lorsqu'il dit à son père et à son peuple : « qu'adorez-vous ? » Ils dirent : « nous adorons des idoles et nous demeurons à leur vouer dévotion »} [Ach-Chou^ara' :69-71]. Ibrahim ﷺ les a questionnés sur ce qu'ils adorent, à savoir les idoles.

Il nous est parvenu dans le « Sounan » de at-Tirmidhiyy de ^Imran ibn Housayn qu'il a dit : « le Prophète ﷺ a dit à mon père : « ô Housayn, combien de dieux adores-tu aujourd'hui ? », mon père dit [littéralement] : « sept, six sur terre et un au ciel ». Il dit : « et sur lequel d'entre eux comptes-tu pour tes besoins et tes craintes ? », il répondit [littéralement] : « Celui qui est au ciel ». Il lui dit alors : « ô Housayn, si tu te convertissais à l'Islam, je t'enseignerais deux paroles qui te seraient utiles » ». Il dit : « Quand al Housayn se convertit, il lui dit : « ô Messager de Allah, enseigne-moi les deux paroles que tu m'as promises ». Il lui dit : « ô Allah, inspire-moi ma guidée, préserve-moi du mal de mon âme » »

Troisièmement : il est permis de prendre ces viandes mentionnées dans les pays des gens du Livre sans questionner ni clarifier, en œuvrant selon la base, à savoir que Allah ta^ala nous a permis leur nourriture par Sa Parole ta^ala : {et la nourriture des gens qui reçurent le Livre vous est permise, et votre nourriture leur est permise}, tout ceci tant que l'individu n'a pas la certitude et n'a pas la confirmation que celui qui l'a égorgée n'est pas des gens du Livre ou que la bête n'a pas été égorgée par une voie conforme à la Charte, sans quoi elle n'est pas permise car l'animal se trouve être un cadavre et le cadavre est interdit à la consommation et à ce sujet, Allah ta^ala dit en sens : {vous sont interdits le cadavre, le sang et la chair du porc […]} [Sourate al Ma'idah :3]

Quatrièmement : le questionnement quant à ces viandes en cas de doute sur le mode d'égorgement ou sur l'égorgeur ou sur la licéïté de la bête égorgée est demandé de la personne par crainte de consommer un cadavre interdit, puisqu'il n'y a rien qui empêche de questionner quant à la nourriture en cas de doute à son sujet, et Dieu sait mieux.

La conclusion :

Il est permis d'épouser une des femmes des gens du Livre et il n'y a nul blâme quant à questionner la femme sur sa religion.

Et Allah ta^ala sait plus que tout autre ».

Avec les salutations du site internet du centre principal de la Fatwa aux Emirats Arabes Unis ».

Autre réponse de Dar al ‘Ifta’ émiratie :

« Bienvenue Yousouf al Mounawiyy. Nous accusons réception de la demande de fatwa et nous informons que la réponse a été finalisée.

Numéro de référence en cas de demande : FR-78814-2018

https://services.iacad.gov.ae/SmartPortal/fatwa/Request/FatwaStatus?ReferenceNumber=FR-78814-2018&ReferenceNumber=FR-78814-2018

La question : « as-salamou ^alaykoum.

Nous autres, en Europe, il arrive parfois qu’un jeune homme vienne avec une jeune femme non musulmane en voulant se marier avec elle et souvent nous ne savons pas quelle est sa religion. Est-il permis de la questionner : « quelle est ta religion ? » afin de nous assurer qu’elle fait bien partie des gens du Livre afin de ne pas faire un contrat invalide entre un musulman et une personne avec qui il n’est pas permis de se marier ?

Certaines personnes ont émis la fatwa de l’interdiction de la questionner quant à sa religion, mais plutôt ils ont dit que le fait de questionner un mécréant sur sa religion fait tomber le questionneur dans la mécréance, car lorsque le chrétien s’il dit : « je suis chrétien » par exemple, il augmenterait alors en mécréance. Ils disent donc de la questionner : « quelle est la religion de ton père ? » car si elle informe que son père est chrétien, cela ne constituerait pas de la mécréance de sa part à elle mais ne constituerait alors que l’information de la mécréance d’autrui. Mais beaucoup de jeunes femmes en Occident ne sont pas sur la religion de leurs pères. La même question se pose pour une personne qui égorge les vaches et les moutons et dont nous savons qu’il n’est pas musulman mais dont nous ignorons s’il est des gens du Livre, nous est-il permis de lui demander : « quelle est ta religion ? » ?

Nous avons questionné Dar al Ifta’ de Jordanie, la réponse donnée est dans le lien que voici :

http://www.aliftaa.jo/ShortAnswer.aspx?QuestionId=116584&AnswerId=37b0f1ee-4942-47fe-88db-6f66644da043

Mais des gens n’ont pas accepté cette réponse ».

La réponse : « As-salamou ^alaykoum wa rahmatou l-Lahi wa barakatouh, ceci dit :

La réponse et c’est certes Allah qui accorde le succès :

Le questionnement sur sa religion adressé par un homme à une femme qu’il souhaite épouser ou la question d’un homme à un homme sur sa religion pour une chose dont il a besoin est permis et même demandé. Comment l’individu qui vit dans une société multiculturelle et multiconfessionnelle, où chaque individu choisit pour lui-même une voie quant à la religion, comment l’homme musulman qui voudrait épouser une musulmane ou au moins une femme qui lui est permise pourrait parvenir à le savoir sans questionner ? La femme pourrait très bien être zoroastre, bouddhiste, idolâtre ou encore être une athée qui rejette toutes les religions.

Comment encore pourrait œuvrer face à un individu dont tu ignores la religion, alors que le remède de celui qui ignore est la question ou comme l’a dit le Prophète ﷺ ?

Le Messager de Allah ﷺ a dit : « la femme s'épouse pour quatre », et dedans il est mentionné : « pour sa religion ». Comment donc cet homme pourrait parvenir à cette conclusion dont l'affaire est éminente et à qui il est ordonné d'agir en conformité ?

Quant à l'information d'un mécréant donnée sur sa religion, soit elle est en vue de fournir l'information et en relatant les faits, ce qui ne comporte nul accroissement en mécréance, soit il le fait avec réjouissance et fierté, ce qui ne comporte nul doute quant à son accroissement en mécréance. En revanche, cette calamité lui revient à lui et non pas à celui qui a questionné. Celui qui interroge, ne demande qu'en vue d'obtenir le savoir sur cet état et ne le dit pas en agréant la mécréance de ce mécréant. La mécréance est le fait d'agréer la mécréance, or celui qui questionne n'agrée en rien sa mécréance, il ne fait que questionner pour en déduire ce qui se ramifie comme jugements, comme le mariage, l'égorgement et des transactions autres.

Celui qui juge mécréant le questionneur, lui auront échappé ces preuves indiquant la permission de questionner un autre individu sur sa religion, comme la question du Prophète ﷺ adressée à ^Addas : « et quelle est ta religion ô ^Addas ? », et sa question adressée à ^Adiyy ibn Hatim : « n'es-tu pas rakousiyy toi ? », la question de ^Oumar ﵁ adressée à un vieil homme qu'il trouva à la porte de gens, en passant à côté de lui : « de quels gens du Livre es-tu ? », comme cela est mentionné dans le livre « al Kharaj » de Abou Yousouf, la question de notre maître ^Aliyy ﵁, l'Émir des Croyants adressée à celui qu'on lui a apporté alors qu'il avait apostasié, il lui dit : « et quelle est ta religion ? », comme cela est rapporté dans « as-Sounanou l-koubra » entre autres et puis le Qour'an explicite le questionnement sur leur religion comme dans Sourate at-Tawbah avec de plus l'évocation des paroles des exégètes dans ce point-là :

Allah ta^ala dit en sens : {il n'appartient pas aux associateurs de peupler les mosquées de Allah, vu qu'ils témoignent contre eux-mêmes de leur mécréance. Voilà ceux dont les œuvres sont vaines ; et dans le Feu ils demeureront éternellement. * Peuplent les mosquées de Allah ceux qui croient en Allah et au Jour dernier, accomplissent la prière, s'acquittent de l'aumône légale et ne craignent que Allah. Il se peut que ceux-là soient du nombre des bien-guidés}.

Le hafidh Ibn Kathir a dit dans son exégèse :

« {il n'appartient pas aux associateurs…}, Allah ta^ala dit qu'il ne convient pas que des associateurs à Dieu peuplent les Mosquées de Allah, elles qui ont été bâties en Son Nom Lui Seul et sans associé. Ceux qui ont récité : {la Mosquée de Allah }, il est voulu par-là la Mosquée sacrée, elle qui est la plus honorée des mosquées sur terre, elle qui a été bâtie depuis le premier jour pour l'adoration de Allah Lui-Seul et sans associé, dont les fondements ont étés posés par « Khalilou r-Rahman » [Ndt : Ibrahim ﵇]. Vu qu'ils témoignent contre eux-mêmes de leur mécréance, c'est-à-dire par leurs états et leurs paroles, comme l'a dit as-Saddiyy : « si tu questionnes un chrétien : « quelle est ta religion ? », il répondra « chrétien » et si tu questionnes un juif : « quelle est ta religion ? », il dira « juif », le sabéen dira : « sabéen », l'associateur dira : « associateur » ». {Voilà ceux dont les œuvres sont vaines} c'est-à-dire par leur associationnisme, {et dans le Feu ils demeureront éternellement} et Il – ta^ala – a dit : {qu'ont-ils donc ? Allah ne les châtierait-Il donc pas alors qu'ils repoussent (les croyants) de la Mosquée sacrée, quoiqu'ils n'en soient pas tutélaires, car ses tutélaires ne sont que les pieux. Mais la plupart d'entre eux ne le savent pas}. »

Ainsi [est notre propos] et Allah sait mieux ce qui est juste » ».

Réponse de Dar al Ifta' d'Irak :

بسم الله الرحمن الرحيم

Republic of Iraq
Dar Ifta Iraqi
General Secretariat



جمهورية العراق
دار الإفتـاء العراقية
الأمانـة العامـة

فتوى رقم (1004)

السائل أبو الطيب يوسف المناوي يسأل _ السلام عليكم _ نحتاج ان اتى شخص معه فتاة غير مسلمة يريد الزواج بها وهو لا يعرف ما دينها ان نسألها ما دينك لنعقد له ان كانت كتابية هل يجوز ان نسألها؟ بعض الناس يقولون لا يجوز لانها ان قالت انا نصرانية فإنها تزداد كفرا، وقالوا ولذلك يكفر ايضا الذي سالها وهو يعرف انها كافرة.... نريد منكم الرد على هذا الكلام لو سمحتم .

أجاب على السؤآل سماحة مفتي جمهورية العراق الشيخ الدكتور مهدي بن احمد الصميدعي (سدده الله تعالى) الحمد لله والصلاة والسلام على رسول الله وآله وصحبه ومن والاه وبعد : بارك الله فيكم _ الواجب شرعا على الرجل أن يعرف دين من يتزوجها ، وقد جاء في الحديث (اذا جاءكم مَن ترضون دينه وخلقه فزوجوه) رواه الترمذي في (النكاح)، باب (ما جاء إذا جاءكم من ترضون دينه فزوجوه)، برقم: 1084.

كيف نعرف دينه ونحن لانعرفه والحديث لم يبين من جاءكم وترضون عشيرته ولا سكنه قال دينه ولهذا الواجب معرفة دين الرجل ودين المرأة والسؤآل ليس فيه شينا وان قالت هي نصرانية فهذه حقيقة تلزمنا دعوتها والتقرب بها الى الله فإن كانت كتابية يجوز الزواج منها وان كانت صليبية أو ثالوثية لايجوز الزواج منها الا بعد التوبة ؟

وروى البخاري (5090) ، ومسلم (1466) عن أبي هريرة رضي الله عنه عن النبي صلى الله عليه وسلم أنه قال : (تنكح المرأة لأربع : لمالها ، ولحسبها ، وجمالها ، ولدينها ، فاظفر بذات الدين تربت يداك) .

قال النووي رحمه الله : الصحيح في معنى هذا الحديث : أن النبي صلى الله عليه وسلم أخبر بما يفعله الناس في العادة ؛ فإنهم يقصدون هذه

مهدي بن احمد الصميدعي
المفتي العام

Http://www.h-iftaa.com- E-mail: haiaa_2003@yahoo com
Iraq – Baghdad – Al-Yarmook District - Masjid um Tobuol
. Tell :07719107028 – 07817708840
العراق – بغداد – حي اليرموك – جامع أم الطبول

Republic of Iraq
General Dar Al-Ifta
General Secretariat



جمهورية العراق
دار الإفتـــــاء العـــــام
الأمانــة العامــة

الخصـال الأربـع ، وآخرهـا عنـدهم ذات الـدين ، فـاظفر أنـت أيهـا المسترشـد بـذات الدين " انتهى .

روى الترمـذي (1084) ، وابـن ماجـة (1967) عـنْ أَبِـي هُرَيْـرَةَ قَـالَ: قَـالَ رَسُـولُ اللَّهِ صَـلَّى اللهُ عَلَيْـهِ وَسَـلَّمَ: (إِذَا خَطَـبَ إِلَـيْكُمْ مَـنْ تَرْضَـوْنَ دِينَـهُ وَخُلُقَـهُ فَزَوِّجُـوهُ، إِلَّا تَفْعَلُـوا تَكُـنْ فِتْنَـةٌ فِـي الأَرْضِ ، وَفَسَـادٌ عَـرِيضٌ) وحسـنه الألبـاني في "صحيح الترمذي" .

قـال القـاري رحمـه الله : (إِذَا خَطَـبَ إِلَـيْكُمْ) أَيْ: طَلَـبَ مِـنْكُمْ أَنْ تُزَوِّجُـوهُ امْـرَأَةً مِـنْ أَوْلَادِكُـمْ وَأَقَـارِبِكُمْ (مَـنْ تَرْضَـوْنَ) أَيْ : تَسْتَحْسِـنُونَ (دِينَـهُ) أَيْ : دِيَانَتَـهُ (وَخُلُقَـهُ) أَيْ: مُعَاشَـرَتَهُ (فَزَوِّجُـوهُ) أَيْ: إِيَّاهَـا (إِنْ لَا تَفْعَلُـوهُ) أَيْ: لَا تُزَوِّجُـوهُ (تَكُـنْ) أَيْ: تَقَـعُ (فِتْنَـةٌ فِـي الْأَرْضِ وَفَسَـادٌ عَـرِيضٌ) أَيْ: ذُو عَـرْضٍ أَيْ كَثِيـرٍ، لِأَنَّكُـمْ إِنْ لَـمْ تُزَوِّجُوهَـا إِلَّا مِـنْ ذِي مَـالٍ أَوْ جَـاهٍ ، رُبَّمَـا يَبْقَـى أَكْثَـرُ نِسَـائِكُمْ بِـلَا أَزْوَاجٍ ، وَأَكْثَـرُ رِجَـالِكُمْ بِـلَا نِسَـاءٍ ، فَيَكْثُـرُ الِافْتِتَـانُ بِالزِّنَـا، وَرُبَّمَـا يَلْحَـقُ الْأَوْلِيَـاءَ عَارٌ ، فَتَهِيجُ الْفِتَنُ وَالْفَسَادُ ، وَيَتَرَتَّبُ عَلَيْهِ قَطْعُ النَّسَبِ ، وَقِلَّةُ الصَّلَاحِ وَالْعِفَّةِ.

قَـالَ الطِّيبِـيُّ - رَحِمَـهُ اللَّهُ -: " وَفِـي الْحَـدِيثِ دَلِيـلٌ لِمَالِـكٍ فَإِنَّـهُ يَقُـولُ: لَا يُرَاعَـى فِـي الْكَفَـاءَةِ إِلَّا الـدِّينَ وَحْـدَهُ " انتهـى مـن " مرقـاة المفـاتيح " (5/ 2047) . وينظـر: "حاشية السندي على ابن ماجه" (1/ 607).

وقـال رجـل للحسـن: " قـد خطـب ابنتـي جماعـة فمـن أزوّجهـا؟ قـال: ممَّـن يَتَّقِـي الله ، فـإن أَحَبَّهَـا أكرمهـا، وإن أبغضـها لـم يظلمهـا " انتهـى مـن "إحيـاء علـوم الـدين" (2/ 41) .

سماحة مفتي جمهورية العراق
الشيخ الدكتور مهدي بن احمد الصميدعي
الأربعاء 23 محرم 1440 هجرية 3 تشرين أول 2018

Http://www.h-iftaa.com-E-mail: haiaa_2003@yahoocom.Tell :07727837954 – 07816022571
Iraq - Baghdad - Al-- Al-Yarmook District - Masjid um Tobuol العراق – بغداد –حي اليرموك – جامع أم الطبول

Fatwa numéro 1004 :

Le questionneur : Abou t-Tayyib Yousouf al Mounawiyy qui demande :

« As-salamou ^alaykoum. Nous avons besoin de savoir, si une personne vient avec une jeune femme non musulmane en vue de l'épouser mais dont il ignore la religion, si nous la questionnons : « quelle est ta religion ? » afin de les marier si elle est des gens du Livre, ceci est-il permis comme questionnement ? Certaines personnes disent que ce n'est pas permis car si elle dit : « je suis chrétienne » elle augmenterait en mécréance et ils dirent que celui qui fait cela mécroirait lui aussi, le questionneur qui demanda en sachant qu'elle est mécréante. Nous voudrions une réplique sur ces propos si vous pouvez ».

La réponse à la question a été donnée par son éminence le Moufti d'Irak, le chaykh et docteur Mahdiyy ibn Ahmad as-Soumayda^iyy (que Allah le fortifie) :

« La louange est à Allah et que l'honneur et l'élévation soient accordés à notre maître le Messager de Allah, ainsi qu'à sa famille, ses Compagnons et ceux qui l'ont suivi avec rectitude. Ceci dit :

Baraka l-Lahou fikoum. L'obligation selon la Charte pour un homme est de savoir quelle est la religion de celle qu'il veut épouser. Il est parvenu dans le hadith : « si celui dont vous agréez la religion et le comportement vient à vous, mariez-le », rapporté par at-Tirmidhiyy dans « an-Nikah », chapitre : « ce qui est parvenu quant à la venue de celui dont vous agréez la religion : mariez-le », au numéro 1084.

Comment pourrait-on connaitre sa religion alors que nous ne le connaissons pas ? Le hadith n'a pas spécifié : « celui qui vient à vous et dont vous agréez la vie en commun avec » ni « sa demeure ». Il a dit : « sa religion ». C'est pourquoi il est obligatoire de connaître la religion de l'homme et celle de la femme. Il n'y a pas dans la question quoi que ce soit de repréhensible, quand bien-même elle dirait qu'elle est chrétienne : c'est-là la réalité. Par ce questionnement, nous nous rapprochons de l'agrément de Allah. Si elle est des gens du Livre, nous pourrions l'épouser, tandis que si elle est adepte de la croix ou de la croyance en la trinité il ne serait pas permis de l'épouser si ce n'est après son repentir ?

Al Boukhariyy (5090) et Mouslim (1466) ont rapporté de Abou Hourayrah, du Prophète ﷺ qu'il a dit : « la femme s'épouse pour quatre : pour ses biens, sa lignée, sa beauté et sa religiosité. Tâches donc de choisir celle qui est convenable religieusement ».

An-Nawawiyy que Dieu lui fasse miséricorde a dit : « ce qui est juste en signification de ce hadith, c'est que le Prophète ﷺ a informé de ce que les gens font habituellement, ils visent habituellement ces quatre particularités et bien souvent chez eux, la dernière chose de ces quatre qu'ils regardent, c'est la religiosité. Tâches-donc, ô toi qui recherche la guidée, de sélectionner celle qui est convenable pour sa religiosité »

At-Tirmidhiyy (1084) et Ibn Majah (1967) ont rapporté de Abou Hourayrah qu'il a dit : « le Messager de Allah ﷺ a dit : « quand une personne dont vous agréez la religiosité et les mœurs vient vous demander la main d'une femme chez vous, mariez-le, sans quoi il se produira une grande dissension sur terre et une corruption élargie », al Albani l'a rendu bon dans « Sahih at-Tirmidhiyy ».

Al Qariyy, que Dieu lui fasse miséricorde, a dit : « quand vient vous demander la main », c'est-à-dire quand il vient vous demander de lui accorder en mariage une femme de votre descendance ou de vos

proches « une personne dont vous agréez », c'est-à-dire dont vous êtes satisfaits, « la religiosité », c'est-à-dire son rapport à sa religion, « et les mœurs, », c'est-à-dire les comportements en vie commune « mariez-le », c'est-à-dire avec elle, « si vous ne le faites pas », c'est-à-dire si vous ne le mariez pas, « il se produira », c'est-à-dire cela adviendra, « une grande dissension sur terre et une corruption élargie », c'est-à-dire qui sera dotée de largeur, soit beaucoup. Ceci car si vous ne le mariez qu'a des gens fortunés ou de lignées élevées, la plupart de vos femmes pourraient se retrouver sans époux de même que la plupart de vos hommes sans épouses et cela mène à la tentation de la fornication et les tuteurs pourraient alors se retrouver dans l'humiliation tandis que les dissensions et les corruptions se répandront fortement, incluant entre autres la coupure de la lignée, le manque de droiture et de pudeur ».

At-Tibiyy – que Dieu lui fasse miséricorde – a dit : « dans le hadith il y a la preuve pour Malik, car il dit : « ne doit être recherché pour la suffisance en cela que la religiosité elle seule » », fin de citation de « Mirqatou l-mafatih » (5/2047). Consultez : « commentaires de as-Sindiyy sur [l'ouvrage de] Ibn Majah (1/607)

Un homme a dit à al Hasan : « nombre m'ont demandé m'a fille en mariage, à qui donc devrais-je la marier ? ». Il dit : « à celui qui craint Allah, car s'il l'aime il l'honorera, s'il en est repoussé, il ne lui nuira pas », fin de citation de « Ihiya'ou ^ouloumi d-din » (2/41) ».

Son éminence le Moufti de la république d'Irak, le chaykh et docteur Mahdiyy ibn Ahmad as-Soumayda^iyy, le Mercredi 23 Mouharram 1440 de l'Hégire, soit le 3 Octobre 2018.

Réponse de Dar al Ifta’ de Lybie :



السلام عليكم ورحمة الله، أخوكم يوسف مناوي من سكان
الدانمارك منذ 28 سنة، أحيانا يأتي شاب عربي وفتاة غير
مسلمة يريد الزواج بها، ويتكرر أن الشاب لا يعرف دين
الفتاة، لأن هنا نصارى وغير نصارى ممن لا يصح للمسلم
أن يتزوج بها، فهل يجوز لي قبل أن أجري العقد أن أسألها
ما دينك؟ لأعرف إن كانت كتابية أم على دين آخر غير
الإسلام؟هنا من يقول لا يجوز أن نسألها ما دينك بل نسألها
ما دين أبيك، لأنها إن قالت إنها نصرانية فهذا افتخار منها
بالكفر، وأما إن قالت أبي نصراني فهذا مجرد خبر .مع
ملاحظة أن كثيرا من الفتيات هنا لسن على دين آبائهن .بارك
الله فيكم يوسف مناوي أستاذ الفقه والعقيدة والسيرة في
جامع مدني مدينة أورهوس الدانمارك

بسم الله الرحمن الرحيم

الجواب:

بسم الله والصلاة والسلام على رسول الله، وعلى آله وصحبه ومن والاه، وبعد:

بل يجب عليك سؤالها هي فإذا كانت بالغة فهي التي تختار دينها ولا يحكم عليها بدين أبيها، ولو أقرت بنصرانيتها (وهي كفر) فيجوز لك أن تعقد لها لأن الشرع أباح نكاح الكتابيات مع كفرهن بنص الآيات، وعذرا على التأخير فظروف البلاد صبعة من انعدام النت إلى انقطاع الكهرباء بالساعات بل يوما فأكثر.

والله أعلم

« As-salamou ^alaykoum wa rahmatou l-Lah. De la part de votre frère Yousouf al Mounawiyy, résidant au Danemark depuis 28 ans.

Il arrive que vienne à nous un jeune homme arabe avec une jeune femme non musulmane désireux de se marier. La situation où le jeune homme ne connaît pas la religion de la fille se répète, car il y a ici des chrétiens et des non chrétiens qu’il n’est pas permis aux musulmans d’épouser. M’est-il permis de lui demander avant de procéder à l’acte de mariage : « quelle est ta religion ? » afin de savoir si elle est des gens du Livre ou sur une autre religion encore différente de l’Islam ? Il y a ici ceux qui affirment qu’il n’est pas permis de demander : « quelle est ta religion ? » mais qu’il doit la questionner sur la religion de son père, car si elle dit qu’elle est chrétienne cela représentera de sa part l’expression de

la fierté de sa mécréance, tandis que si elle dit : « mon père est chrétien », cela ne représente qu'une information. J'attire aussi votre attention quant au fait que nombre de jeunes filles ici ne sont pas de la religion de leurs pères. Baraka l-Lahou fikoum

Yousouf al Mounawiyy, enseignant en Jurisprudence, Croyance, Sirah à la mosquée de la ville de Aarhus au Danemark. »

Réponse de Dar al Ifta' de Lybie :

« Bismi l-Lahi r-rahmani r-rahim

La réponse :

La louange est à Allah et que l'honneur et l'élévation soient accordés à notre maître le Messager de Allah, ainsi qu'à sa famille, ses Compagnons et ceux qui l'ont suivi avec rectitude. Ceci dit :

Il t'est plutôt obligatoire de lui demander cela et si elle est pubère, c'est elle qui choisit sa propre religion et nous ne la jugeons pas en fonction de la religion de son père. Si elle confirme être chrétienne (et c'est de la mécréance), il t'est alors permis de procéder au contrat de mariage car la Charte a permis le mariage avec les femmes des gens du Livre, même si elles sont mécréantes et ceci par le texte-même des Versets.

Veuillez nous excuser pour la réponse tardive, les conditions du pays sont difficiles et il se produit des coupures d'internet jusqu'à même des coupures d'électricité durant de longues heures et cela va même jusqu'à un jour complet ou plus encore.

Et Dieu sait mieux. »

Répétition de la demande d'éclaircissement que j'ai adressée à Dar al Ifta' de Lybie :

« As-salamou ^alaykoum, baraka l-Lahou fikoum.

Un frère a envoyé la réponse que vous nous avez fournie, mais une personne parmi les innovateurs s'est accrochée à votre parole dans la fatwa : « (et c'est de la mécréance) » en prétendant de là que vous diriez que la chrétienne qui informe sur sa propre religion en disant qu'elle est chrétienne tomberait dans la mécréance une fois supplémentaire. Il n'a pas compris que ce que vous vouliez dire par votre parole : « et c'est de la mécréance » : « le christianisme est de la mécréance ».

C'est pourquoi nous souhaitons de votre part la clarification afin de répliquer à cet innovateur qui a interprété vos paroles comme signifiant que si la chrétienne questionnée : « quelle est ta religion ? » et répond : « je suis chrétienne » comme tombant dans la mécréance à nouveau.

C'est ainsi que cet innovateur a émis le jugement que celui qui la questionne tomberait dans la mécréance lui-aussi car cela reviendrait à lui demander de prononcer de la mécréance. Ceci est une analogie de sa part concernant le fait de demander à un individu de dire de la mécréance.

Merci à vous, nous sommes dans les pays occidentaux où le nombre de savants est très réduit, c'est ainsi que les innovateurs ignorants parviennent à occuper du terrain.

Votre frère Yousouf al Mounawiyy, sorti de la Faculté de l'Imam al Awza^iyy pour l'étude islamique ».

Réponse de Dar al Ifta' de Lybie :

« Bismi l-Lahi r-rahmani r-rahim

La réponse :

La louange est à Allah et que l’honneur et l’élévation soient accordés à notre maître le Messager de Allah, ainsi qu’à sa famille, ses compagnons et ceux qui l’ont suivi avec rectitude. Ceci dit :

Baraka l-Lahou fik. Ce que tu as compris toi, c’est cela ce qui était visé de ma réponse. Son interprétation à lui est bien éloignée. Nous autres, nous nous assurons quant à notre religion et à nos mariages, car si nous ne la questionnions pas, nous tomberions dans une prohibition (que l’on peut éviter par le questionnement) et si, après la question, il apparaît de sa part qu’elle est une athée ou rejette toute croyance en Dieu complètement de base, alors que nous n’avions guère demandé de sa part de prononcer de mécréance, nous n’aurons fait que demander : « es-tu chrétienne ou non ? ». À la lumière de la réponse, nous établissons le contrat de mariage ou non.

Je ne sais en outre pas d’où donc serait venu cet individu avec un tel jugement déjà de base. Lorsqu’un juge questionne en accusant : « quelle est ta religion ? » et qu’il l’informe qu’il est chrétien ou juif ou athée, le juge mécroirait-il donc ?!

Cette personne n’est pas une innovatrice par sa parole que voilà, ce n’est qu’un simple ignorant sur ce sujet. On lui explique donc ce qui est réellement voulu par nos propos et le problème s’arrête là par la volonté de Allah. S’il persiste, délaissez-le donc.

Et Dieu sait plus. »

Fatwa de Dar al Fatawa de la charia et des recherches à dar al Moustafa à Tarim, confirmée par al Habib ^Oumar ibn Salim ibn Hafidh :



التاريخ: ١٤٤٠/٠٥/٢٢ الموافق: ٢٠١٩/٠١/٢٨ رقم الفتوى: ٩٠٩ المرجع : ٢٠/١/٣ صفحة ١ من ٢

الحمد لله والصلاة والسلام على سيدنا رسول الله محمد بن عبدالله وآله وصحبه ومن والاه .. وبعد ؛

إلى دائرة الفتاوى الشرعية والبحوث بدار المصطفى بتريم حفظهم الله

نتقدم إليكم بهذا السؤال راجين منكم التكرم علينا بالإجابة ولكم من الله الأجر والثواب ..

السؤال ؛ انتشر عند الاف الناس ان من يسأل كافرا، ما دينك؟ وهو يعرف انه كافر ويتوقع انه سيذكر دينا غير الاسلام كأن يقول (انا نصراني) كفر الذي سأل، لأنه جعل النصراني يقع في الكفر مرة اخرى، لان النصراني اذا قال عن نفسه انه نصراني فإنه يزداد كفرا، ولذلك قالوا من اراد الزواج بكافرة وأراد ان يعرف ان كانت كتابية لا يسألها ما دينك، بل يقول لها، ما دين ابيك. نرجو البيان اكرمكم الله وان تيسر لكم ذكر بعض الأدلة او النقول؟

الحمد لله .. الجواب وبالله التوفيق ؛

ورد إلى دائرة الفتاوى والبحوث سؤال من الاستاذ يوسف المناوي، برفقته جواب دار الافتاء الأردنية عما انتشر في بعض البلاد عند كثير من الناس أن من سأل كافرا عن دينه وهو يعرف أنه سيذكر دينا غير الإسلام كفر السائل... إلخ

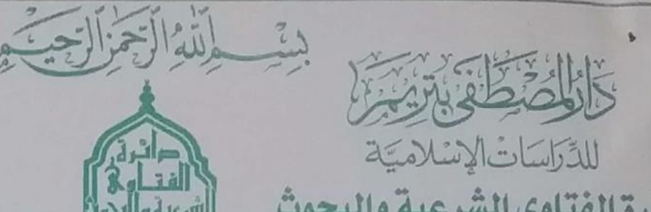
فالجواب على ما تقدم ذكره : إن سؤال الكافر عن دينه لايعتبر كفرا من السائل ولا يجوز تكفيره بذلك، وقد دلت نصوص السنة المطهرة على أن المقر بالشهادتين مسلم معصوم الدم والعرض والمال، بل قد جاء في السنة ذكر اللفظ على معتقد المخاطب ففي مسند أحمد والبزار والطبراني وأبو نعيم عن أبي بكرة، والديلمي عن عمر بن الخطاب رضي الله عنهم أن رسول الله صلى الله عليه وسلم قال لرسول صاحب صنعاء: «اذهبوا إلى صاحبكم، فقولوا: إن ربي قد قتل ربكم الليلة»، وقد حذر النبي صلى الله عليه وآله وسلم من رمي المسلم بالكفر، وأخبر أن الكلمة إن لم تجد مساغا في المرمي رجعت إلى قائلها، ففي صحيح البخاري عن أبي هريرة رضي الله عنه: أن رسول الله صلى الله عليه وسلم قال: «إذا قال الرجل لأخيه يا كافر، فقد باء به أحدهما» ، قال ابن حجر في فتح الباري (١٠/ ٤٦٦): (والتحقيق أن الحديث سيق لزجر المسلم عن أن يقول ذلك لأخيه المسلم وذلك قبل وجود فرقة الخوارج وغيرهم وقيل معناه رجعت عليه نقيصته لأخيه ومعصية تكفيره وهذا لا بأس به وقيل يخشى عليه أن يؤل به ذلك إلى الكفر كما قيل المعاصي بريد الكفر فيخاف على من أدامها وأصر عليها سوء الخاتمة) اهـ وقوله صلى الله عليه وسلم (أيما رجل قال لاخيه كافر فقد باء بها أحدهما إن كان كما قال والا رجعت عليه) رواه مسلم ، قال الإمام النووي في شرح مسلم (٢/ ٤٩): (ويخاف على المكثر منها أن يكون عاقبة شؤمها المصير إلى الكفر) اهـ ، وجاء في صحيح ابن حبان - (١/ ٢٨٢): أن حذيفة قال قال رسول الله صلى الله عليه وسلم: "إن ما أتخوف عليكم رجل قرأ القرآن حتى إذا رئيت بهجته عليه وكان ردئا للإسلام غيّره إلى ما شاء الله فانسلخ منه ونبذه وراء ظهره وسعى على جاره بالسيف ورماه بالشرك قال قلت يا نبي الله أيهما أولى بالشرك المرمي أم الرامي قال بل الرامي" وقد نسبه الهيثمي في "مجمع الزوائد" إلى البزار، وقال: إسناده حسن.

ولذلك درج أهل السنة والجماعة على عدم تكفير أحد من أهل الملة المقرّين بالشهادتين وبالغوا في ذم التكفير وخطر مصير متعاطيه قال الإمام أبو حامد الغزالي في كتابه الاقتصاد في الاعتقاد : (٢٦٩): "والذي

اليمن - حضرموت - تريم - هاتف : 417888 967+ - بريد الكتروني : Fatawaaddar@gmail.com

DAR AL-MOSTAFA
TAREEM
TRADITIONAL ISLAMIC
EDUCATION





التاريخ: ١٤٤٠/٠٥/٢٢ الموافق: ٢٠١٩/٠١/٢٨ رقم الفتوى: ٩٠٩ المرجع : ٢٠ / ١ / ٣ صفحة ٢ من ٢

ينبغي الاحتراز منه :"التكفير" ما وجد إليه سبيلا، فإن استباحة الدماء والأموال من المصلين إلى القبلة، المصرحين بقول لا إله إلا الله محمد رسول الله خطأ، والخطأ في ترك ألفِ كافر في الحياة أهون من الخطأ في سفك دمٍ لمسلم"، وقال الإمام ابن حجر الهيتمي في كتابه تحفة المحتاج : (٤/٨٤) : "ينبغي للمفتي أن يحتاط في التكفير ما أمكنه لعظيم خطره، وغلبة عدم قصده، سيما من العوام، ومازال أئمتنا (يعني الشافعية) على ذلك قديما وحديثا" اهـ

فالإقرار بالشهادتين أصل ثابت ودليل قوي يدل على إسلام قائلها ، لا يجوز العدول عنها ولاتكفير مسلم بمجرد الشبهة وأن السؤال عن دين الغير لايكون كفرا إلا إذا رضي به أو أقره عليه ، فلا يطلع على ذلك أحد إلا الله فلا تجوز المجازفة بالحكم على بواطن الخلق فقد قال صلى الله عليه وسلم لحِبه وابن حبه أسامة بن زيد أقتلته بعد أن قال لا إله إلا الله فقال إنما قالها خوفا من السلاح فقال عليه الصلاةو السلام: "هلا شققت عن قلبه .." الخ. والله أعلم بالصواب

وقد صدرت من دار الافتاء الأردنية فتوى حول هذا الموضوع مدعمة بالأدلة الواضحة فجزاهم الله خير الجزاء على ما أفادوا وأجادوا ، واليك نص الفتوى : : الحمد لله والصلاة والسلام على سيدنا رسول الله لا صحة لقول من قال إن من سأل غير المسلم عن دينه وهو يعلم بحاله أنه يكفر بذلك، فهذا كلام بعيد عن العلم والتحقيق، والخوض في مثل هذه المسائل التي تؤدي للشقاق وتشكيك الناس في دينهم مذموم. وفي الأدلة الشرعية أسئلة من هذا القبيل، قال الله تعالى: {وَاتْلُ عَلَيْهِمْ نَبَأَ إِبْرَاهِيمَ إِذْ قَالَ لِأَبِيهِ وَقَوْمِهِ مَا تَعْبُدُونَ قَالُوا نَعْبُدُ أَصْنَامًا فَنَظَلُّ لَهَا عَاكِفِينَ} [الشعراء: ٦٩ - ٧١]. وفي السنة النبوية عَنْ عِمْرَانَ بْنِ حُصَيْنٍ رضي الله عنه، قال: قَالَ النَّبِيُّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ لِأَبِي: (يَا حُصَيْنُ كَمْ تَعْبُدُ اليَوْمَ إِلَهًا؟) قَالَ أَبِي: "سَبْعَةً سِتَّةً فِي الأَرْضِ وَوَاحِدًا فِي السَّمَاءِ.." رواه الترمذي. وسأل النبي صلى الله عليه وسلم عَدِيَّ بْنَ حَاتِمٍ رضي الله عنه فقال: [أَلَسْتَ رَكُوسِيًّا؟] قلت: "بلى..." رواه الإمام أحمد في [مسنده]، وهي طائفة من النصارى. وفي السيرة النبوية -في قصة النبي صلى الله عليه وسلم مع أهل الطائف-: "قال [أي عداس]: والله إن هذا الكلام ما يقوله أهل هذه البلاد، فقال له رسول الله صلى الله عليه وسلم: ومن أهل أي البلاد أنت يا عداس، وما دينك؟ قال: نصراني، وأنا رجل من أهل نينوى، فقال رسول الله صلى الله عليه وسلم: من قرية الرجل الصالح يونس بن متى.." انتهى من [سيرة ابن هشام]. وجاء في كتاب [الخراج لأبي يوسف]: "حدثني عمر بن نافع عن أبي بكر قال: مر عمر بن الخطاب رضي الله عنه بباب قوم وعليه سائل يسأل: شيخ كبير ضرير البصر، فضرب عضده من خلفه، وقال: من أي أهل الكتاب أنت؟ فقال: يهودي. قال: فما ألجأك إلى ما أرى؟ قال: أسأل الجزية والحاجة والسن. قال: فأخذ عمر بيده، وذهب به إلى منزله فرضخ له بشيء من المنزل...". والله تعالى أعلم.

الفتاوى الصادرة عن دائرة الفتاوى الشرعية والبحوث
بدار المصطفى بتريم للدراسات الإسلامية

دائرة الفتاوى الشرعية والبحوث بدار المصطفى بتريم للدراسات الإسلامية اليمن - حضرموت

اليمن - حضرموت - تريم - هاتف : 417888 967+ - بريد الكتروني : Fatawaaddar@gmail.com

Fatwa de Da’iratou l-fatawa de la Loi et des recherches à Dar al Moustafa à Tarim :

Date : 22-05-1440 soit le 28-01-2019 Numéro de la fatwa : 909

Le questionneur :

« La louange est à Allah et que l’honneur et l’élévation soient accordés à notre maître le Messager de Allah, ainsi qu’à sa famille, ses Compagnons et ceux qui l’ont suivi avec rectitude. Ceci dit :

À la Da’irah al fatawa de la Loi et des recherches à Dar al Moustafa à Tarim, que Dieu vous préserve.

Nous vous soumettons cette question en espérant que vous nous honorerez par la réponse et en vous souhaitant de la part de Allah la récompense.

La question :

Il s’est répandu chez des milliers de gens que celui qui questionne un mécréant : « quelle est ta religion ? » tout en sachant qu’il est mécréant et en s’attendant à ce qu’il mentionnera une autre religion que l’Islam, comme en disant : « je suis chrétien » mécroit, que mécroirait ainsi le questionneur car il aurait fait tomber le chrétien dans une nouvelle mécréance car lorsque le chrétien dit de lui-même : « je suis chrétien » alors il augmenterait en mécréance. C’est pourquoi ils ont dit que celui qui souhaite épouser une mécréante et qui souhaite savoir si elle est des gens du Livre, qu’il ne la questionne pas : « quelle est ta religion ? », mais qu’il lui demande : « quelle est la religion de ton père ? ».

Nous souhaitons la clarification que Dieu vous honore et, si vous en avez la possibilité, de montrer des preuves et des textes ».

La fatwa : « La Louange est à Allah. La réponse, et c’est Allah qui accorde le succès :

Une question a été présentée à Da’iratou l-fatawa et des recherches de la part de l’enseignant Yousouf al Mounawiyy, par sa bienveillance quant à une affaire qui s’est répandue dans certains pays chez un grand nombre de gens, à savoir la prétention que celui qui questionnerait un mécréant sur sa religion tout en sachant qu’il mentionnera une autre religion que l’Islam aurait mécru etc.

La réponse à ce qui a été évoqué précédemment, c’est que questionner un mécréant sur sa religion n’est pas considéré comme étant de la mécréance de la part du questionneur et il n’est pas permis de le déclarer mécréant en cela.

Les textes de la Sounnah purifiée démontrent que celui qui confirme les deux témoignages est musulman, dont le sang est préservé par la Loi, ainsi que l’honneur et les biens. Mais plutôt, il est parvenu dans la Sounnah la mention en termes concernant la croyance de celui à qui l’on s’adresse : dans le Mousnad de Ahmad, chez al Bazzar, at-Tabaraniyy et Abou Nou^aym de la part de Abou Barkah et de Ad-Daylamiyy de la part de ^Oumar ibn al Khattab ؓ que le Messager de Allah ﷺ a dit à l’émissaire du gouverneur de San^a’ : « allez voir vos compagnons, et dites-lui que mon Seigneur a fait mourir votre seigneur cette nuit ».

Le Prophète ﷺ a mis en garde quant au fait de rendre mécréant le musulman et il a informé que la parole, si elle ne trouve pas effective l’accusation sur celui à qui est envoyée cette parole, elle revient à celui qui l’a dite.

Dans Sahih al Boukhariyy, d’après Abou Hourayrah que Allah l’agrée, le Messager de Allah a dit : « si l’homme dit à son frère : « ô mécréant », l’un des deux est concerné par cela ». Ibn Hajar a dit dans Fath al Bari (10/466) : « l’exactitude, c’est que ce hadith est dit pour mettre en garde le musulman contre le fait de dire cela à son frère musulman et ceci, avant l’apparition du groupe des Kharijites et autres qu’eux. Il a été dit que sa signification est que lui revient l’humiliation de son frère et qu’il se charge du péché de l’avoir ainsi déclaré mécréant et ceci [Ndt : cette explication] ne comporte pas de faute. Il a été dit que l’on craint pour lui que ceci ne le mène à la mécréance, car comme cela a été dit : « les péchés sont les avant-coureurs de la mécréance », on craint donc pour celui qui demeure en cela et persiste sur le péché une mauvaise fin ». Fin de citation.

Il y a aussi sa parole : « si un homme dit à son frère : « ô mécréant », alors l’un des deux est concerné par cela : soit c’est comme il dit, soit la parole revient sur lui ». Rapporté par Mouslim.

L’imam an-Nawawiyy a dit dans son charh de Mouslim (2/49) : « il est craint pour celui qui use beaucoup de cela que la malheureuse finalité des conséquences funestes de cela ne le mène à la mécréance ». Fin de citation.

Il est parvenu dans Sahih Ibn Hibban (1/282) que Houdheyfah a dit : « le Messager de Allah ﷺ a dit : « ce que je crains pour vous, c’est de voir un homme qui a lu le Qour’an jusqu’à ce que l’émerveillement se voit en lui, étant un appui pour l’Islam vis-à-vis d’autrui jusqu’au terme voulu par Allah, puis qui s’en est exclu et l’a jeté derrière son dos et se précipite chez son voisin, épée à la main en l’accusant de polythéisme » ». Il a dit : « j’ai dit : « ô Prophète de Allah, lequel des deux serait le plus à même d’être dans le polythéisme, l’accusé ou celui qui accuse ? ». Il dit : « c’est bien plutôt celui qui accuse ! ».

Al Haythamiyy l’a attribué dans son « Moujma^ az-Zawa’id » à al Bazzar et il a dit : « sa chaîne de transmission est bonne [Hasan]

C’est pourquoi Ahlou s-Sounnah wa l-Jama^ah a bien exposé qu’il n’est pas permis de faire la déclaration de mécréance d’une personne des gens de la Religion, qui confirment les deux témoignages. Ils allèrent fort dans le blâme de la déclaration de mécréance et dans les dangers qui en découlent. L’imam Abou Hamid al Ghazaliyy a dit dans son livre « al Iqtisad fi l-I^tiqad » (269) : « ce qu’il convient d’éviter autant que faire se peut : « le takfir », car certes, rendre le sang des musulmans permis ainsi que les bien des prieurs de parmi les gens de la Qiblah, ceux qui disent explicitement : « il n’est de Dieu que Dieu et Mouhammad est le Messager de Dieu » est une erreur. Or, le fait de se tromper en laissant mille mécréants en vie est inférieur à l’erreur de faire couler le sang d’un seul musulman ».

L’imam Ibn Hajar al Haytamiyy a dit dans son livre « Touhfatou l-mouhtaj » (4/84) : « il convient au Moufti d’être précautionneux concernant le takfir autant qu’il le peut en raison de la gravité de son danger et que la mécréance n’est généralement pas ce qui est voulu, tout spécialement de la part des gens du commun. Nos imams (il veut dire les Chaf^ites) étaient clairement sur cela, des temps passés comme dans les temps présents ». Fin de citation

La reconnaissance par les deux témoignages est une base solide et une preuve forte de l’Islam de celui qui les dits. Il n’est pas permis de s’en détourner ni de procéder à la déclaration de mécréance d’un musulman en raison d’une ambiguïté. La question concernant la religion d’autrui n’est pas de la mécréance, à moins de s’en satisfaire [de sa religion] ou de la lui considérer comme juste. Or, nul ne sait cela si ce n’est Allah, il n’est donc pas permis de faire preuve de frivolité en jugeant ce qui est dans les poitrines des gens, le Prophète ﷺ a dit à son bien aimé et fils de son bien aimé Ousamah ibn Zayd : « l’as-tu donc tué après qu’il ait dit « la ‘ilaha ‘illa l-Lah » ?! », ce à quoi il a répondu : « mais il l’avait

dite par peur des armes ! », il lui a alors dit : « mais aurais-tu donc fendu son cœur … ?! » jusqu'à la fin de la parole. Dieu sait mieux ce qui est juste.

Dar al Ifta' de Jordanie a émis une fatwa à ce sujet avec de solides preuves claires, que Dieu les rétribue d'une excellente rétribution en ce qu'ils ont été utiles et excellé. Voici le texte de la fatwa :

[Réponse de Dar al Ifta de Jordanie :]

« La louange est à Allah et que l'honneur et l'élévation soient accordés à notre maître le Messager de Allah.

Il n'y a pas de justesse dans la prétention que celui qui questionne autre qu'un musulman sur sa religion alors qu'il sait son état deviendrait lui-même mécréant par cela. Cette parole est bien loin de la vérité, de la science et de l'exactitude.

Palabrer sur de telles questions qui mènent au schisme et à faire douter les gens sur leur religion est blâmable.

Il y a d'ailleurs dans les preuves de la Charte des questions de cet ordre :

Allah ta^ala a dit en sens : {récite-leur la nouvelle de Ibrahim, lorsqu'il dit à son père et à son peuple : « qu'adorez-vous ? ». Ils dirent : « nous adorons des idoles et nous demeurons à leur vouer dévotion »} [Ach-Chou^ara' :69-71]

Dans la Sounnah prophétique, de ^Imran ibn Housayn que Allah l'agrée qu'il a dit : « le Prophète ﷺ dit à mon père : « ô Housayn, combien adores-tu de dieux aujourd'hui ? ». Mon père dit [littéralement] : « sept, six sur terre et un au ciel » »… Rapporté par at-Tirmidhiyy

Le Prophète ﷺ a questionné ^Adiyy ibn Hatim : « n'es-tu pas rakousiyy ? », il dit : « si »… Rapporté par l'imam Ahmad dans son Mousnad, il s'agit d'un groupe de chrétiens.

Dans la Sirah prophétique, dans l'histoire du Prophète ﷺ avec les gens de at-Ta'if : « il (c'est-à-dire ^Addas) a dit : « par Dieu ! Les gens de cette contrée ne disent pas pareille parole ! ». Le Messager de Allah ﷺ lui dit alors : « et des gens de quelle contrée es-tu ô ^Addas ? Et quelle est ta religion ? ». Il dit : « chrétien, je suis un homme des gens de Ninawa ». Le Messager de Allah ﷺ lui dit : « du village du vertueux Younous ibn Matta ? » »… Fin de citation de la Sirah de Ibn Hicham.

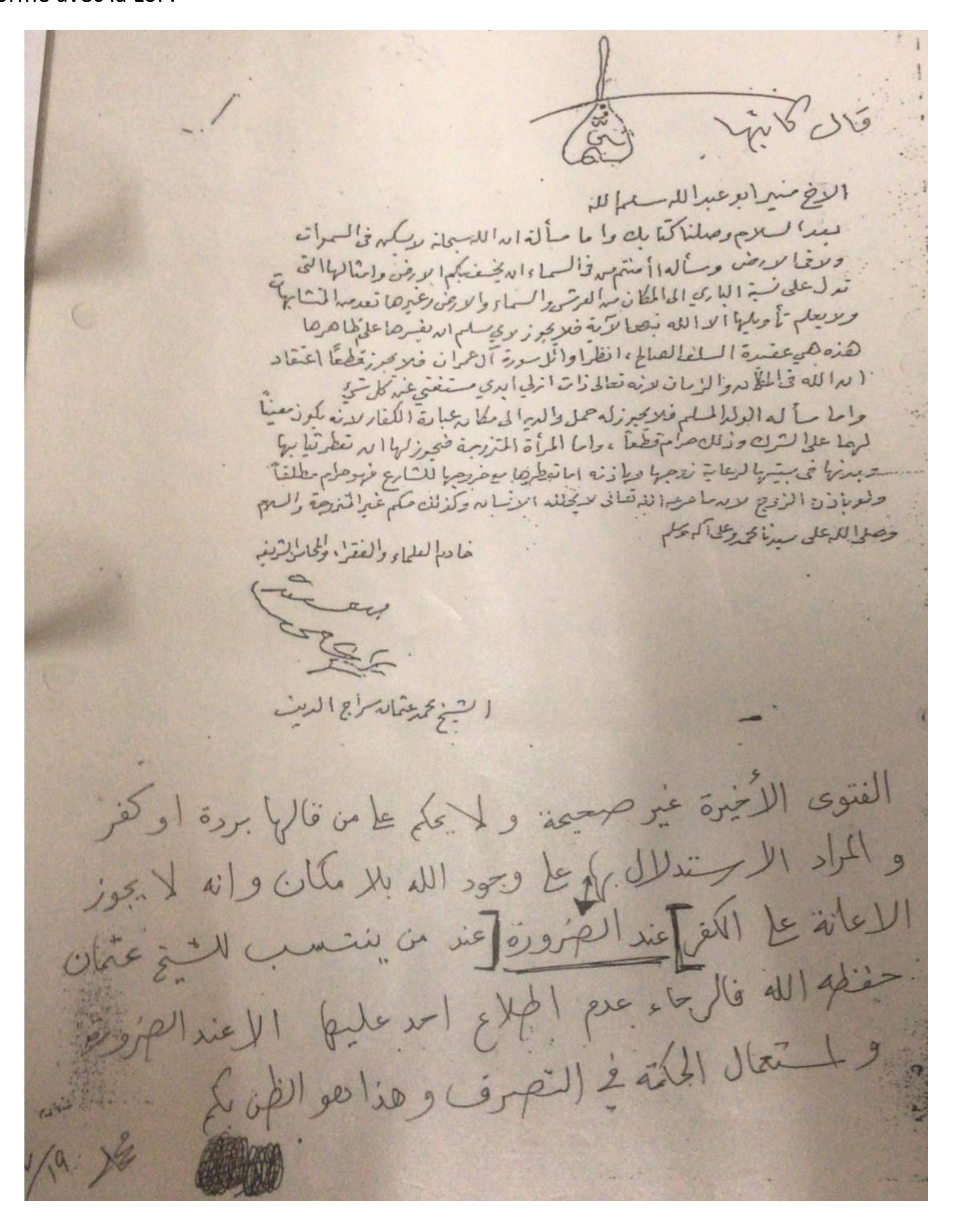
Il est parvenu dans le livre « al Kharaj » (al Kharaj de Abou Yousouf) : « ^Oumar ibn Nafi^ m'a raconté de Abou Bakr qu'il a dit : « ^Oumar ibn al Khattab ﵁ passa près de la porte de personnes alors qu'un mendiant s'y tenait debout en train de mendier, un homme très âgé et aveugle. ^Oumar le tapota au bras par derrière et dit : « de quels gens du Livre es-tu ? ». Il dit : « juif », puis il dit : « et qu'est-ce qui te poussa à ce que je vois ? ». Il dit : « je demande pour la jizyah, le besoin et l'âge » ». Il dit : « ^Oumar le prit alors par la main, alla avec lui jusqu'à sa demeure et lui donna quelque chose de chez-lui » »… Et Dieu sait mieux. » »

[Fin de citation de la fatwa]

Seconde annexe :

Voici deux images des lettres de notre chaykh, le Chari̱f connaisseur de Dieu, le Chaykh Mouẖammad ^Outhma̱n Sira̱jou d-Di̱n.

Dans cette première image, il y a la preuve que les adeptes de la fatwa takfi̱rite prennent en preuve le savant en ce qu'ils correspondent tout en le traitant d'égaré en ce qui ne correspond pas à ce qu'ils veulent. Le commentaire d'une de ces personnes en rouge. Regardez-bien le discours rapporté que l'un d'entre ces gens-là ont mis pour marquer le fait que, selon eux, ce qui est dans la lettre est non conforme avec la Loi :



قال كاتبه

الأخ منير أبو عبد الله سلمه الله

بعد السلام وصلنا كتابك وأما مسألة أن الله سبحانه لا يسكن في السموات
ولا في الأرض ومسألة أأمنتم من في السماء أن يخسف بكم الأرض وأمثالها التي
تدل على نسبة الباري إلى المكان من العرش والسماء والأرض وغيرها تعد من المتشابهات
ولا يعلم تأويلها إلا الله بنص الآية فلا يجوز لأي مسلم أن يفسرها على ظاهرها
هذه هي عقيدة السلف الصالح، انظروا أول سورة آل عمران فلا يجوز قطعًا اعتقاد
أن الله في المكان والزمان لأنه تعالى ذات أزلي أبدي مستغني عن كل شيء
وأما مسألة الولد المسلم فلا يجوز له حمل والديه إلى مكان عبادة الكفار لأنه يكون معينًا
لهما على الشرك وذلك حرام قطعًا، وأما المرأة المتزوجة فيجوز لها أن تعطر ثيابها
في بيتها لرعاية زوجها وبإذنه أما تعطرها مع خروجها للشارع فهو حرام مطلقًا
ولو بإذن الزوج لأنه ما حرم الله تعالى لا يحلله الإنسان وكذلك حكم غير المتزوجة والسلام
وصلى الله على سيدنا محمد وعلى آله وسلم

خادم العلماء والفقراء والمجالس الشريفة

الشيخ محمد عثمان سراج الدين

الفتوى الأخيرة غير صحيحة ولا يحكم على من قالها بردة أو كفر
والمراد الاستدلال بها على وجود الله بلا مكان وأنه لا يجوز
الإعانة على الكفر [عند الضرورة] عند من ينتسب للشيخ عثمان
حفظه الله فالرجاء عدم اطلاع أحد عليها إلا عند الضرورة
واستعمال الحكمة في التصرف وهذا هو الظن بكم

محمد ‎/١٩ [redacted]

Contenu de la lettre précédente :

« Celui qui a écrit a dit :

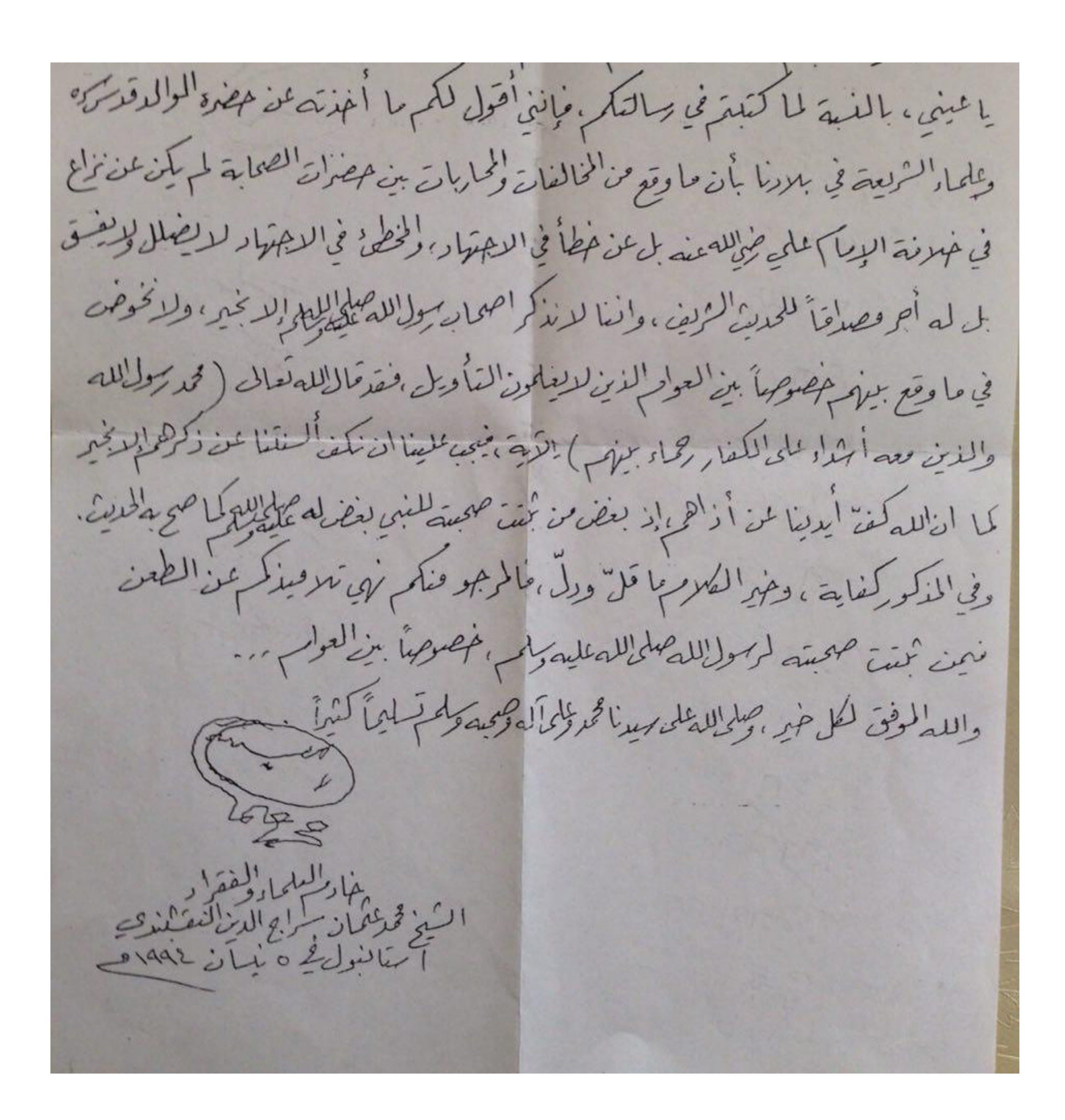
Le frère Mounir Abou ^Abdi l-Lah. Bismi l-Lah. Ceci dit, as-salam. Votre écrit nous est parvenu. Quant à la question qui concerne le fait que Allah n'habite pas les cieux ni la terre, puis la question concernant la parole [littéralement] {êtes vous à l'abri de Celui qui est au ciel, qu'Il ne vous fasse être ensevelis sous terre ?} et semblable à cela dont l'apparence laisserait croire à l'attribution d'un endroit à Al Bari, comme le Trône, le ciel, la terre ou autre que cela comptent parmi les versets équivoques et nul n'en connait l'interprétation réelle si ce n'est Allah conformément au verset. Il n'est donc pas permis à un musulman de les interpréter selon le sens apparent et c'est cela la croyance des Salaf vertueux. Observe le début de Sourate Ali ^Imran. Il est donc bien et strictement interdit de croire que Allah serait concerné par l'endroit et le temps, puisqu'Il est ta^ala Éternel sans début et Éternel sans fin, qu'Il n'a besoin de rien. Concernant la question du père du musulman [mentionné], il ne lui est pas permis d'amener son père à l'endroit d'adoration des mécréants car il aurait alors aidé à l'agrément de l'associationnisme et ceci est strictement interdit. Quant à la femme mariée, il lui est permis de parfumer ses vêtements et son corps à la maison, sous la protection de son mari et avec son accord. En revanche, se parfumer en sortant dans la rue, c'est strictement interdit, même avec l'accord du mari, car ce que Allah ta^ala a rendu interdit, il n'y a pas à y avoir d'Ijtihad d'un homme en cela. C'est le même jugement pour la femme non mariée. As-salam. Que Allah élève en degré le notre maître Mouhammad, ainsi que les croyants de sa famille et qu'Il accorde le salut.

Le serviteur des savants, des indigents et des bienfaisants, le Charif, le chaykh Mouhammad ^Outhman Sirajou d-Din.

La dernière fatwa n'est pas juste et on ne juge pas celui qui l'a émise d'apostasie ou de mécréance. Ce qui est voulu, c'est de l'utiliser en preuve]en cas de nécessité[pour démontrer l'existence de Allah sans endroit et qu'il n'est pas permis d'aider à faire la mécréance auprès de ceux qui considèrent le chaykh ^Outhman que Allah le préserve. Ce qui est souhaité, c'est de priver quiconque de pouvoir la consulter sauf en cas de nécessité et de faire preuve de sagesse dans l'utilisation, c'est ce que nous pensons à votre sujet d'ailleurs.

Mouhammad. »

Dans la seconde image qui traite du sujet des Compagnons, il y a une parole qu'ils jugent comme étant de la mécréance qui fait sortir de l'Islam.



يا عيني، بالنسبة لما كتبتم في رسالتكم، فإنني أقول لكم ما أخذته عن حضرة الوالد قدس سره
وعلماء الشريعة في بلادنا بأن ما وقع من المخالفات والمحاربات بين حضرات الصحابة لم يكن عن نزاع
في خلافة الإمام علي رضي الله عنه بل عن خطأ في الاجتهاد، والمخطئ في الاجتهاد لا يضلل ولا يفسق
بل له أجر وصداقاً للحديث الشريف، وإننا لا نذكر أصحاب رسول الله صلى الله عليه وسلم إلا بخير، ولا نخوض
في ما وقع بينهم خصوصاً بين العوام الذين لا يعلمون التأويل، فقد قال الله تعالى (محمد رسول الله
والذين معه أشداء على الكفار رحماء بينهم) الآية، فيجب علينا أن نكف ألسنتنا عن ذكرهم إلا بخير
كما أن الله كفّ أيدينا عن أذاهم، إذ بغض من ثبتت صحبته للنبي بغض له صلى الله عليه وسلم كما صح به الحديث.
وفي المذكور كفاية، وخير الكلام ما قلّ ودلّ، فالمرجو منكم نهي تلاميذكم عن الطعن
فيمن ثبتت صحبته لرسول الله صلى الله عليه وسلم، خصوصاً بين العوام...
والله الموفق لكل خير، وصلى الله على سيدنا محمد وعلى آله وصحبه وسلم تسليماً كثيراً

خادم العلماء والفقراء
الشيخ محمد عثمان سراج الدين النقشبندي
استانبول في ٥ نيسان ١٩٩٤م

Contenu de la lettre précédente :

« À l'honorable chaykh ^Abdou l-Lah al Harariyy, que Dieu le préserve.

As-salamou ^alaykoum wa rahmatou l-Lahi wa barakatouh. Ceci dit,

Votre livre m'est parvenu et nous nous sommes réjouis de la bonne nouvelle de votre santé et de la préservation dont vous jouissez et nous espérons de la part de Al Mawla votre préservation. Certes, je

vous aime[169] ô prunelle de mes yeux, par rapport à ce que vous m'avez envoyé, sur votre mas'alah, je vous dis ce que j'ai pris de mon propre père, que Dieu sanctifie son secret, ainsi que des savants de la chari^ah dans nos pays, à savoir que ce qui s'est produit comme désaccords et guerres entres les nobles Compagnons n'était pas concernant la désapprobation du Califat de l'Imam ^Aliyy ﵁, mais c 'était dû à une erreur dans l'Ijtihad. Or celui qui se trompe dans l'Ijtihad n'est pas considéré égaré ni grand pécheur, au contraire : il a une récompense en conformité avec le hadith honoré. Nous ne devons évoquer les Compagnons du Messager de Allah ﷺ qu'en bien et nous ne devons pas polémiquer quant à ce qui s'est passé entre eux, tout spécialement auprès des gens du commun qui ne connaissent pas le ta'wil. Allah ta^ala a dit en sens : {Mouhammad est le Messager de Allah et ceux qui sont avec lui sont fiers envers les mécréants, pleins de miséricorde entre eux}, le verset. Il nous est donc obligatoire de garder nos langues de les évoquer si ce n'est en bien, tout comme Allah nous a préservé nos mains de leur nuire, puisque détester celui à qui le statut de Compagnon du Prophète est confirmé est une atteinte contre lui ﷺ, comme cela est confirmé dans le hadith. Dans ce que j'ai mentionné il y a suffisance, or les meilleures paroles sont les courtes qui prouvent. Ce qui vous est attendu de votre part, c'est d'empêcher vos élèves de porter atteinte à ceux à qui le statut de Compagnon du Messager de Allah ﷺ est confirmé, tout spécialement avec les gens du commun…

C'est Allah qui accorde la réussite en toute entreprise de bien, que Allah élève le degré de notre maître Mouhammad, des croyants de sa famille des Compagnons et qu'Il leur accorde un large salut.

Le serviteur des savants et des indigents, le chaykh Mouhammad ^Outhman Sirajou d-Din an-Naqchabandiyy. Le 5 Avril 1992 »

[169] [Ndt : L'image débute ici, dans cette photo. L'intégralité de la lettre est disponible].

À propos de l'auteur

Nom, naissance et filiation :

Il est Abou t-Tayyib Yousouf ibn ^Adnan ibn Mouhammad ibn ^Abd al Qadir al Mounawiyy, le palestinien d'origine, né au Liban à Beyrouth en 1966.

Son père ^Adnan ibn Mouhammad al Mounawiyy est né à Jaffa en Palestine occupée. La famille al Mounawiyy est une famille qui s'est détachée après la mort du chef Sa^id en Egypte et qui s'est implantée à Gaza. De là, une partie de la famille alla à Jaffa après la première guerre mondiale (comme cela est expliqué dans Ithafou l-'a^izzah fi tarikhi ghazzah).

Nombre de ceux qui portaient le nom « al Mounawiyy » furent connus pour la science, parmi eux le savantissime Chams ad-Din as-Soulamiyy al Mounawiyy et aussi Mouhammad ^Abd ar-Ra'ouf al Mounawiyy dont la célébrité a dépassé les horizons et dont les livres ont étés répandus sur terre. Cette famille est répandue en nombre à Gaza, Jaffa, Naplouse, Tulkarem, en Jordanie et au Liban.

Sa mère est la fille de l'homme vertueux Mahmoud at-Toujjar fils du chaykh Mouhyi d-Din, de Deir Atiyah en Syrie, descendante du grand chaykh, le grand savant vertueux ^Abd al-Qadir al Qassab et du chaykh récitateur Fayiz ad-Dira^taniyy.

La famille at-Toujjar a été célèbre en raison de l'apparition de nombre de gens de science et de valeur, dont parmi les derniers : le chaykh Charif at-Toujjar, le chaykh Raslan at-Toujjar, le chaykh Wahbah ad-Doukkan, le chaykh Rida at-Toujjar, le chaykh Salih at-Toujjar (qui s'est marié avec la sœur du chaykh ^Abd al Qadir al Qassab). C'est une famille originaire d'Egypte, descendante des 'Achraf parmi les proches de l'imam al Badawiyy qui est enterré à Tanta.

Sa grand-mère vient de la famille al Libabidiyy qui est une famille dont l'origine est aussi d'Egypte dont il est su que leurs origines remontent aux 'Achraf de Ahl al Bayt.

Ses diplômes et compétences en science :

Il a obtenu le diplôme universitaire dans les sciences Islamiques de la faculté de l'Imam al Awza^iyy à Beyrouth l'année 1991.

Il a obtenu son Master en mathématiques à l'Université de Aarhus au Danemark en 2004.

Il a obtenu son diplôme en physique de l'Université de Aarhus en 2006.

Il a obtenu son diplôme d'enseignement des mathématiques et de la physique en 2007, c'est une étape qui demande deux années.

Il fût directeur d'une école islamique privée de 1998 à 2000 au Danemark et fût l'un des fondateurs de cette école.

Il a enseigné les mathématiques, la physique, théorie et pratique en Lycée durant 12 années.

Il a obtenu des Ijazah dans la science du Hadith, du Fiqh, de la langue arabe et autre que cela de la part de grands savants en Egypte.

Sa quête de la science :

Il a pris la science de nombre de Chaykh, dont :

- le chaykh Mouhammad ibn ^Abd al Wahhab al Boutariyy et prit de lui la science des héritages.

- le chaykh Hasan ibn as-Siddiq al Malikiyy, il lut sur lui « Miftahou l-wousoul fi ^ilmi l-ousoul », ainsi qu'une partie des adorations de « al qawaninou l-fiqhiyyah » de Ibn Jouzayy, de même qu'une partie du livre « at-Talqin » dans la jurisprudence Malikite.

- le chaykh Mouhammad Safwatou l-Lah al Moujaddadiyy al Hanafiyy et prit de lui dans la récitation du Qour'an honoré et « al Kafiyah » dans la grammaire

- le chaykh Housayn ^Ousayran ach-Chafi^iyy, doté des chaînes de transmissions élevées dans les demeures Libanaises. Il le rencontra à de nombreuses reprises dans sa maison à Beyrouth et alla le voir aussi en Turquie et prit de lui

- le chaykh, le savantissime Chihabou d-Din Abou ^Amr, il prit de lui dans la grammaire, le Sarf, des sciences de la langue et autre que cela.

- le chaykh Ousamah Sa^id Minsiyy, il lut sur lui nombre de livres dans la jurisprudence Malikite, « Wasa'ilou l-wousoul » de an-Nabahaniyy et autre que cela.

- le chaykh Khalid Marghoub, il lut sur lui le Mouwatta' de Malik et le moukhtasar de al Boukhariyy fait par az-Zabidiyy, « ach-Chama'il » de at-Tirmidhiyy et autre que cela.

Certaines lectures sur les chaykhs et ce qu'il a pris par transmission :

- Le Qour'an et ses sciences :

- Ijazah pour la lecture de Hafs de ^Asim

- Nombre de passages pour la lecture de Qaloun de Nafi^

- Roub^ YaSin pour la lecture de Warch de Nafi^

- « At-taysirou fi l-qira'ati s-sab^ »

- une partie du livre du chaykh Mouhammad Fahd al Kharouf dans les dix lectures.

- « al 'Ida'atou » de ad-Dabba^

- le charh de « al jazariyyah » du chaykh Zakariyya al Ansariyy

- le charh de « touhfatou l-'atfal »

- « une épître sur le tajwid du chaykh Nabhan

- autre que cela

- Le tafsir :

- une partie du tafsir de an-Nasafiyy

- un peu de la hachiyah de as-Sawiyy sur le tafsir de al Jalalayn

- Le Hadith :

- le Mousnad de l'imam Ahmad

- Sahih al Boukhariyy

- Sahih Mouslim

- le Mouwatta' de Malik selon la version de Yahya ibn Yahya

- les Sounan de an-Nasa'iyy

- les Sounan de at-Tirmidhiyy

- les Sounan de Ibn Majah

- les Sounan de Abou Dawoud

- les Sounan de ad-Darimiyy (avec un léger manque sur certains ces livres)

- le moukhtasar de al Boukhariyy par az-Zabidiyy

- le quart du Mouwatta' selon la version de Mouhammad ibn al Hasan

- al 'Awa'ilou s-sounbouliyyah

- al ‘arba^ouna l-^ajlouniyyah
- Mousalsalatou d-dahlawiyy
- al ‘arba^ouna n-nawawiyyah
- une partie de Bouloughou l-maram
- une partie de Riyadou s-salihin
- autre que cela

- La ^Aqidah :

- la plupart de « al Iqtisad fi l-i^tiqad » de al Ghazaliyy
- as-sanousiyyah
- al jawharah
- al kharidah
- le charh de la tahawiyyah dénommé al qala’id charhou l-^aqa’id
- tali^ou l-bouchra
- le charh de as-Sawiyy sur al jawharah
- le charh de al ^aqa’idou n-nasafiyyah de at-Taftazaniyy
- une partie de la hachiyah du savantissime al Khayaliyy sur le charh de at-Taftazaniyy
- le charh de al kharidah
- la moitié du charh de as-Sanousiyy sur al ^aqidatou s-soughra
- le charh de al Bayjouriyy sur al jawharah
- le charh de Ibn al Mousannif sur al jawharah
- la moitié de hachiyatou l-‘amir sur le charh de Ibn ^Abd as-Salam
- une part du charh de al Bayjouriyy sur as-Sanousiyyah

- Sciences du Hadith :

- le charh de al bayqouniyyah de az-Zourqaniyy
- le charh de noukhbatou l-fikr de Ibn Hajar al ^Asqalaniyy
- le charh de Tal^atou l-‘anwar
- le charh de la Alfiyyah de al ^Iraqiyy
- la plupart du livre al ‘Ilma^ du Qadi ^Iyad
- autre que cela.

- Sirah et comportements du Prophète ﷺ

- ach-chama'ilou l-mouhammadiyyah
- le charh de la poésie de al Maghaziyy
- Tayyibatou l-gharra'
- al Bourdah
- une partie du charh de al Bourdah
- une partie de Alfiyyatou s-sirah
- wasa'ilou l-wousoul de an-Nabahaniyy
- le quart du livre ach-Chifa du Qadi ^Iyad.

- Le Fiqh Chafi^iyy :

- le charh de ar-rahbiyyah dans les héritages
- le charh du matn de Abou Chouja^ de al Ghazziyy
- la moitié du charh de Abou Chouja^ de ach-Chirbiniyy
- une grande partie du charh de Abou Chouja^ de al Housniyy
- le charh de az-zoubad : les ousoul, purification et prière
- minhajou t-talibin de an-nawawiyy
- al yawaqitou n-nafis
- soullamou t-tawfiq
- purification et prière de al ^oumdah de Ibn an-Naqib
- une part du charh de at-tanbih de as-Souyoutiyy
- une part du charh de la mouqaddimah al hadramiyyah avec bouchra l-karim
- une part de fathou l-mou^in de al Mallibariyy
- le charh de fathou l-Wahhab de la purification à la fin du chapitre des menstrues
- une partie du charh de touhfatou t-toullab du chaykh Zakariyya al Ansariyy

- Le Fiqh Hanafiyy

- la science des héritages du chaykh Mouhammad al Boutariyy
- maraqi l-falah
- touhfatou l-moulouk
- nafahatou s-soulouk ^ala touhfati l-moulouk

- une part du charh de al wiqayah
- la plupart du charh de al Qadouriyy
- une partie de al Ikhtiyar li ta^lili l-moukhtar
- une partie de at-tashilou d-darouriyy li masa'ili qadouriyy
- une partie de al hindiyyah
- un peu du début de la hachiyah de Ibn ^Abidin
- une partie des transactions du livre fathou babi l-^inayah du Moulla ^Aliyy al Qariyy

• Le Fiqh Malikite :

- moukhtasar al Akhdariyy
- al ^Achmawiyyah
- moukhtasarou charhi Mayyarah sur Ibn ^Achir
- ath-thamarou d-daniyy charhou risalati bni abi Zayd al Qayrawaniyy
- une partie des qawanin fiqhiyyah de Ibn Jazariyy (Fiqh comparé)
- la premier volume du charh as-saghir de ad-Dardir
- Aqrabou l-masalik
- le charh de aqrabou l-masalik le premier volume
- la plupart de at-tadrib
- plus de la moitié du moukhtasar Khalil avec le grand charh de ad-Dardir
- charhou l-kafaf du début des transactions

• Ousoulou l-fiqh :

- charhou moukhtasar Ibn al Hajib
- charhou l-khadim ^ala mourtaqa l-wousoul de Ibn ^Asim
- une partie de al ghaythou l-hami^ charhou jam^i l-jawami^
- le charh des waraqat de al Mahalliyy
- le charh des waraqat de al Hattab
- le charh de Ousoul Malik de ibn abi Kaff
- moukhtasarou l-manar
- le charh des ousoul de ach-Chachiyy
- la plupart du livre mabadi'ou l-'ousoul (ousoul al fiqh hanafiyy)

- une part du charh de loubbou l-'ousoul du chaykh Zakariyya

- la plupart du charh de jam^ou l-jawami^

- al minhaj de al Baydawiyy

- une partie du charh de al Isnawiyy sur le minhaj de al Baydawiyy

- il a lu sur le savantissime le chaykh Hasan ibn as-Siddiq al Ghoumariyy le livre miftahou l-wousoul fi 'ousouli l-fiqh Malikite entièrement

- Le soufisme :

- al hikamou l-^ata'iyyah

- le charh d'une partie de al hikamou l-^ata'iyyah

- risalatou 'adabi soulouki l-mourid

- une partie de al 'ihya' de al Ghazaliyy

- une partie de ar-risalatou l-qouchayriyyah

- une partie du charh de bidayatou l-hidayah

- Grammaire, sarf et sciences de la langue :

- le charh de qatrou n-nada

- le charh de al 'ajirroumiyyah

- le charh de moutammimatou l-'ajirroumiyyah de al Fakhaniyy

- le charh de moulhatou l-'i^rab de al hariiriyy

- le charh d'une part de choudhourou dh-dhahab

- le charh de al ^awamil de al Jourjaniyy

- al kifayatou fi n-nahou

- ach-chafiyatou fi s-sarf

- le charh de la 'alfiyyah de Ibn Malik

- une partie de al 'idah dans la science de al balaghah

- la plupart de al jawharatou l-maknoun

- Mantiq :

- le charh de as-soullamou l-mounawraq

- une partie du charh de Isaghoujiyy

- la moitié du charh de ach-Chamsiyyah avec des parties de la hachiyah de as-Sayyid

- Divers :

- al madkhalou 'ila dirasati l-fiqh

- al houdoudou l-'aniqah wa t-ta^rifatou d-daqiqah

- le charh de la poésie rasmou l-moufti

- poésie de al mousafahah du chaykh al Mouhammadiyy al Moustafa

- autre que cela parmi les matn dans le nahou, le sarf et les autres sciences de la chari^ah.

Ses voyages :

Il a fait de nombreux voyages pour quérir la science dans les assemblées de science des chaykhs. Il est parti au Maroc et rencontra plus d'un savant de ce pays, dont le chaykh récitateur Ahmad ^Abd as-Salam al Hassaniyy, il voyagea en Turquie deux fois pour aller auprès du chaykh ^Outhman Sirajou d-Din et assista à de nombreuses assemblées de sa part. Il rencontra chez-lui nombre de chaykh dont le chaykh Housayn ^Ousayrat. Il alla aussi en Syrie à de nombreuses reprises et rencontra avec nombre des grands chaykhs de ce pays dont les plus connu sont le chaykh vertueux Housayn Mousa à Halfaya, le chaykh Mouhammad Sa^id Kahil à Homs, le chaykh Mahmoud al Ma^aniyy à Damas, le chaykh Mouhammad ^Abd al Qadir al Ma^iniyy. Il alla aussi chez le chaykh Abou Ramadan al Fourwatiyy à Alep, le chaykh ^Abd al Malik al Jabawiyy, le chaykh, le savantissime Sadiq al Habnakah à Damas, le chaykh et savantissime ^Abd ar-Razzaq al Halabiyy l'enseignant à la mosquée Oumawiyyah et il est le chaykh des chaykh auteur des écrits sur le fiqh Hanafiyy et autres qu'eux encore en grand nombre.

Il voyagea aussi en Palestine afin de quérir la science, rechercher son arbre généalogique, visiter ceux qui étaient encore en vie dans les demeures de ce pays occupé et rencontra de nombreux chaykhs. Parmi eux, le chaykh, le récitateur Hamdiyy Madoukh le chaykh des récitateurs à Gaza, le responsable de l'association des mémorisateurs du Qour'an à Gaza.

Dans son voyage au Hajj, il rencontra le chaykh savantissime et vertueux Abou ^Aliyy Ya^qoub al Qadiriyy de qui il reçut par la suite une Ijazah générale sur ce qu'il rapporte et ce qu'il a entendu.

Il rencontra le chaykh, le jurisconsulte Chafi^iyy ^Izzou d-Din al Khaznawiyy en Suède qui voyageait dans certains pays d'Europe afin de faire la da^wah.

En Egypte, il alla chez le chaykh, le Mouhaddith Mahmoud Sa^id Mamdouh et le chaykh Ahmad Taha ar-Rayyan al Malikiyy, le chaykh Mouhammad Diya' al Kourdiyy, le chaykh Najmou d-Din al Kourdiyy an-Naqchabandiyy, le chaykh et Mouhaddith Ibrahim ^Abd al Ba^ith al Kattaniyy et autres qu'eux.

Il lut sur eux de nombreux livres sur la ^Aqidah, le Hadith, la langue etc. Il assista à de nombreuses assemblées de science de la part de nombre de savants à l'Université de al Azhar à certaines occasions.

Il voyagea en Mauritanie deux fois et alla à la rencontre de nombreux de ses savants et assista à beaucoup de leurs sciences variées, prit la transmission de livres entiers et entreprit la recherche sur de nombreux points de la science dont il est possible de trouver une partie au sujet de laquelle l'auteur a écrit dans l'espace dédié aux deux voyages en Mauritanie.

Il voyagea aussi au Sénégal et y rencontra certains savants et s'enquérait auprès d'eux concernant les affaires de la da^wah dans certains pays africains en plus d'un grand nombre de recherches sur des questions religieuses.

Ses 'Ijazah pour les marwiyyat :

Parmi les plus célèbres à lui avoir donné la 'Ijazah pour la lecture des livres des sciences de la chari^ah, Hadith, Fiqh, Tafsir et sciences de la langue il y a :

1 - le chaykh ^Abd al ^Aziz ibn as-Siddiq qui lui a donné à plusieurs reprises la 'Ijazah pour l'ensemble de ce qu'il rapporte.

2 – le chaykh, le Mouhaddtih, le jurisconsulte célèbre Mouhammad ach-Chadhiliyy an-Nayfar, le savantissime de Tunis qui lui a donné la 'Ijazah pour l'ensemble de ce qu'il rapporte.

3 – le chaykh, le savantissime, le savant des fondements Kamal ad-Din al Ja^it le Moufti de Tunis qui lui a donné 'Ijazah pour l'ensemble de ce qu'il rapporte.

4 - le chaykh et savantissime Hasan ibn as-Siddiq al Maghribiyy qui lui a donné 'Ijazah pour l'ensemble de ce qu'il rapporte, il prit de lui le fiqh comparé et les 'ousoulou l-fiqh al Malikiyy.

5 – le chaykh le savantissime, le récitateur Hasan ^Ousayrat al Loubnaniyy qui lui a donné 'Ijazah verbale ainsi qu'une 'Ijazah manuscrite plus d'une fois.

6 – le chaykh, le savantissime Hanafiyy Mouhammad Sa^id Kahil al Houmsiyy qui lui a donné 'Ijazah pour tout ce qu'il lui a accordé plus d'une fois dans sa demeure à Homs.

7 – le chaykh, le Mouhaddith Mouhammad Ibrahim ^Abd al Ba^ith al Kattaniyy sur qui il a lu les introductions des six livres et duquel il a entendu initialement hadith ar-rahmah. Il lui a donné une 'Ijazah générale pour l'ensemble de ce qu'il rapporte, verbalement puis par écrit.

8 – le chaykh, le savantissime et vertueux chaykh Abou ^Aliy Ya^qoub al Ballouchiyy al Qadiriyy, résident aux alentours de la Mecque, il lui donna 'Ijazah de tout ce qu'il a de rapporté et autre.

9 – le chaykh Housayn Ghaziyy Agha al Houmsiyy : 'Ijazah manuscrite.

10 – le chaykh ^Abd al Fattah ibn Qouddaych al Yafi^iyy qui lui donna 'Ijazah générale pour tout ce qu'il rapporte.

11 – le chaykh Yousouf Khattar Mouhammad qui lui donna 'Ijazah générale pour l'ensemble de ce qu'il rapporte, il entendit de lui initialement hadith ar-rahmah et le hadith sur le ^id le jour de ^Id al Fitr 1435 de l'Hégire.

12 – le chaykh Mouhammad Safwatou l-Lah al Moujaddadiyy qui lui donna 'Ijazah de ce qu'il rapporte du chaykh Mouhammad ibn ^Alawiyy al Malikiyy.

13 – le chaykh Fawwaz at-Tabba^ al Housayniyy ar-Rifa^iyy qui lui donna 'Ijazah le hadith ar-rahmah initialement et la série des « arba^oun », hadiths sur les Achraf ainsi que sur l'ensemble de ce qu'il rapporte, une 'Ijazah générale. Il entendit de lui la hadith ar-rahmah initialement le jour de ^Id al Fitr 1435 de l'Hégire.

14 – le chaykh, le savantissime al Mou^ammar Ma^oud ^Iwad, il lu sur lui et entendit de lui hadith ar-rahmah initialement du chaykh ^Aliyy az-Zankalouniyy le 17-07-2014. Il lui donna 'Ijazah générale verbalement puis manuscrite pour l'ensemble de ce qu'il rapporte.

15 – le chaykh Yousouf Mattala la nuit du 07-08-2014, il entendit de lui hadith ar-rahmah initialement avec le terme : « ar-rahimouna yarhamouhoumou r-rahman, irhamou man fi l-'ardi yarhamkoum man fi s-sama' » et dans une riwayah : « irhamou tourhamou ». Il l'entendit du chaykh Mouhammad Zakariyya al Mouhajiriyy. Le chaykh Yousouf Mattala lui donna 'Ijazah pour l'ensemble de ce qu'il rapporte et il donna 'Ijazah à Yousouf al Mounawiyy quant à ce qu'il a entendu de la part du chaykh Mouhammad Zakariyya ainsi que des autres Mouhaddith.

16 – le chaykh Khalid ibn Marghoub, il entendit de lui hadith ar-rahmah initialement, le hadith sur « al mahabbah » par chaîne et il lut sur lui les 40 Nawawiyyah et les débuts des livres comme le début de as-Sounbouliyyah, al bayqouniyyah, ach-chama'ilou l-mouhammadiyyah, les séries de ad-Dahlawiyy, le Mouwatta' de Malik par la riwayah de Yahya ibn Yahya, le moukhtasar de al Boukhariyy par az-Zabidiyy et il lui donna une 'Ijazah générale verbalement et par écrit pour l'ensemble de ce qu'il rapporte.

17 – le chaykh ^Abd al Hamid Chanouhah, il entendit de lui hadith ar-rahmah initialement et il lui donna 'Ijazah en cela, il lut sur lui les 40 Nawawiyyah et lui donna 'Ijazah en cela et lu les 40 al Majlouniyyah et lui donna 'Ijazah en cela, il lui donna 'Ijazah pour les 7 recueils de hadiths et lui donna 'Ijazah de tout ce qu'il rapporte et une 'Ijazah générale.

18 – le Moufti de as-Sind, le savantissime, le chaykh ^Abd ar-Rahim Sakandariyy as-Sindyy qui lui donna 'Ijazah générale pour tout ce qu'il rapporte

19 – le chaykh Abou l-Barakat as-Sindiyy al Hanafiyy, il entendit de lui hadith ar-rahmah initialement et lui donna une 'Ijazah générale pour l'ensemble de ce qu'il rapporte.

20 – le chaykh Najah Siyam, il entendit de lui la série de lui le hadith et il lui donna une Ijazah générale concernant ce qu'il rapporte et les transmissions orales.

21 – le chaykh ^Abd al Qadir Mouhammad al Housayn qui lui donna Ijazah de l'ensemble de ce qu'il rapporte.

22 – le chaykh Mouhammad Taqiyy al ^Outhmaniyy, il entendit de lui le hadith par transmission et dans la première rencontre qu'il eût avec lui, la transmission par poignées de main, il entendit de lui le moukhtasar de chou^ab al 'iman de al Bayhaqiyy et il lut sur lui. Il lui donna Ijazah générale de l'ensemble de ce qu'il rapporte de ses chaykhs en Inde, au Pakistan et dans les pays arabes.

23 – le chaykh Salman ^Abd al Fattah Abou Ghadah, il entendit de lui par transmission et il lui donna une Ijazah pour l'ensemble de ce qu'il rapporte de la part de l'ensemble de ses chaykhs.

24 – le chaykh Sa^id ar-Rahman al Hindiyy qui lui donna une Ijazah générale.

25 – le chaykh Mouhammad ^Abd al Barr al Azhariyy, il lui donna une Ijazah pour certains de ses livres, dans la ^Aqidah spécialement. Il lui donna une Ijazah pour l'ensemble de ce qu'il rapporte.

26 – le chaykh Nadhr al Faryabiyy al Afghaniyy qui lui donna Ijazah manuscrite générale.

27 – le chaykh ^Isam Anas az-Zaftawiyy quilui donna une Ijazah générale, il entendit de lui la transmission et prit une partie des Sounan de Abou Dawoud. Il lut sur lui la plupart du livre al Ilma^ du Qadi ^Iyad.

28 – le chaykh Yahya al Ghawthaniyy, il entendit de lui le hadith par transmission et il lui donna une Ijazah générale concernant ce qu'il rapporte, le 18-08-2014 puis une Ijazah écrite.

29 – le chaykh Habibou l-Lah Qourban al Madhahiriyy al Hindiyy, il entendit de lui la transmission par la voie des Mouhajiroun enterrés à al Baqi^. Il lui donna une Ijazah générale avec ses conditions le 30-09-2014.

30 – le chaykh Ahmad ^Amouh al Hanafiyy al Yamaniyy. Il lui donna Ijazah générale concernant le texte et la raison et tout ce qu'il lui est permis de rapporter.

31 – le chaykh ^Abdou l-Karim Hamzah, il lui donna une Ijazah générale concernant le texte et la raison, pour les livres de la Sunnah et pour ce qu'il lut sur ses chaykhs des livres de Fiqh et pour tout ce qu'il peut rapporter des livres des savants.

32 – le chaykh Abou n-Nasr ^Attar qui lui donna Ijazah générale englobant tout ce qu'il peut rapporter et tout ce que ses chaykhs lui ont donné comme Ijazah.

33 – le chaykh ^Abd al Wakil al Joukhadar qui lui donna Ijazah pour son livre az-zadou l-wafir, Ijazah manuscrite.

34 – le chaykh ^Abd al Mou^in Ikram al Madaniyy, Ijazah générale verbale et écrite.

35 – le savantissime chaykh ^Aliyy Joumou^ah qui était le précédent Moufti des demeures égyptiennes, il lui donna une Ijazah générale, verbale et écrite dans sa maison le jour du vendredi 09-01-2015 après avoir entendu de lui la transmission et il lut sur lui le matn de la jawharah tout entier.

36 – le chaykh Fathiyy Hijaziyy, il lut sur lui un peu de talkhis al miftah dans al balaghah et Alfiyah Ibn Malik et lui donna une Ijazah générale.

37 – le chaykh ^Aliyy Salih (l'élève du chaykh Mouhiy d-Din ^Abd al Hamid) et lut sur lui le matn Qatrou n-nada avec un charh résumé et assista à une assemblée de science sur le Tafsir et nombre d'assemblées sur le charh de Qatr an-nada et le charh de choudhourou dh-dhahab. Il ui donna Ijazah générale pour tout ce qu'il rapporte verbalement et par écrit.

38 – le chaykh Salah ad-Din at-Tijaniyy qui lui donna une Ijazah générale pour l'ensemble de ce qu'il rapporte.

39 – le chaykh Ahmad al Hajin et il entendit de lui la transmission premièrement et assista à ses cours sur Ryadou s-Salihin de an-Nawawiyy et lui donna Ijazah générale pour l'ensemble de ce qu'il rapporte

40 – le chaykh Mouhammad ^Abd ar-Rahim Jad Badr ad-Din, il lui rapporta le Hadith par transmission initialement et sur « al mahabbah », « al mouchabakah », « al mousafahah », « al idafah ^ala l-'aswadayni t-tamri wa l-ma' », « idafah ^ala l-khoubzi wa l-ma' » et lui donna une Ijazah générale pour l'ensemble de ce qu'il rapporte verbalement et par écrit et il entendit de lui une partie des qasa'id qu'il fit sur l'éloge du Prophète ﷺ et la lecture d'une partie des jugements des ^ata'iyyah.

41 – le chaykh Yousriyy Jibr et assista aux assemblées de lecture de Sahih Mouslim avec le charh, et des assemblées nombreuses dans les Sounan de at-Thirmidhiyy avec le charh et lui donna Ijazah générale.

42 – le chaykh Ousamah at-Taydiyy et entendit de lui initialement des transmissions de « al mahabbah », les « misriyyoun » et lui donna une Ijazah générale pour l'ensemble de ce qu'il rapporte.

43 – al Habib ^Aliyy ^Idid et lui donna Ijazah générale pour l'ensemble de ce qu'il rapporte.

44 – le chaykh Abou l-Houda al Ya^qoubiyy qui lui donna Ijazah générale après qu'il ait entendu de lui la série de hadith « ar-rahmah ».

45 – le chaykh ^Abdou l-Malik Soultan de la Mecque et lui donna Ijazah pour tout ce qu'il rapporte.

46 – le chaykh Hasan Housayn Basindouh qui rapporte de son père et du chaykh ^Oumar Hamdan al Mihrisiyy et de maître Mouhammad Nour Sayf et du maître ^Alawiyy Malikiyy et de Hasan al Machat et de Mouhammad al ^Arabiyy at-Tabbaniyy, de al Habib ^Abd al Qadir as-Saqqaf, de al Habib Ahmad le célèbre al Haddad, le Habib ^Oumar ibn Samit et du chaykh Rajih al ^Abdaliyy et d'autres qu'eux en nombre et fait partie des complets. Il donna une Ijazah pour l'ensemble de ce qu'il rapporte de l'ensemble de ses chaykhs et lui donna Ijazah générale complète.

47 – le chaykh Ilyas al Jaza'iriyy al Hasaniyy et entendit de lui « hadith ar-rahmah » initialement et lui donna Ijazah pour l'ensemble de ce qu'il rapporte et Ijazah générale.

48 – le chaykh Ousamah Sa^id ^Oumar Minsiyy et lut sur lui wasa'ilou l-wousoul et la Alfiyyah de la Sirah et al ^Iraqiyy, une partie des Sounan de Ibn Majah, la poésie de Ibn ^Achir, le moukhtasar de al Akhdariyy, le matn de la risalah sur le fiqh Malikite, al ^Izziyyah, al ^achmawiyyah, une partie de ach-charhou s-saghir de ad-Dardir, al 'awa'ilou s-sounbouliyyah, il lui donna Ijazah pour al 'awa'il as-sounbouliyyah, le mouwatta' et pour tout ce qu'il lui est valable de rapporter des textes et de la raison de l'ensemble de ses chaykhs.

49 – le chaykh Mahmoud Sa^id Mamdouh, il entendit de lui initialement, il lut sur lui une partie des 40 al ^ajlouniyyah, il lui donna Ijazah générale pour ce qu'il rapporte, verbale puis par écrit

50 – le chaykh Mouhammad ^Aliyy as-Sabouniyy, il lui donna Ijazah pour l'ensemble de ses livres et ce qu'il rapporte, Ijazah manuscrite.

51 – le chaykh Najmou d-Din al Kourdiyy qu'il rencontré plus d'une fois qui lui donna Ijazah pour l'ensemble de ce qu'il rapporte et particulièrement pour le fiqh Chafi^iyy et lui fit parvenir une Ijazah manuscrite.

52 – le chaykh Hasan ach-Chafi^iyy qui lui donna une Ijazah générale.

Ndt : j'ai entendu le chaykh Yousouf al Mounawiyy dire que cette liste a été mise en page il y a longtemps, que la liste est à mettre à jour avec nombre d'évolutions.